

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél : 306-51-00

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 28^e SEANCE

Séance du Vendredi 7 Décembre 1973.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. FRANÇOIS SCHLEITER

1. — Procès-verbal (p. 2510).
2. — Loi de finances pour 1974. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2510).

Protection de la nature et environnement (fin) :

MM. Fernand Verdeille, Fernand Chatelain, Pierre Bouneau, André Morice, Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement; Victor Golvan, Roger Delagnes, François Giacobbi, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances; Raymond Brun, Jacques Descours Desacres.

Sur les crédits :

MM. Michel Kauffmann, le ministre.

Adoption des crédits.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. ETIENNE DAILLY

Affaires culturelles (début) :

MM. Gaston Monnerville, rapporteur spécial; Georges Lamousse, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtres nationaux); Jean de Bagnoux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (arts et lettres); Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (monuments historiques); Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances; Maurice Druon, ministre des affaires culturelles; le président,

le président de la commission, Jacques Descours Desacres, Mme Catherine Lagatu, MM. Henri Parisot, Henri Caillavet, Paul Minot, Pierre Marcilhacy, Mme Marie-Thérèse Goutmann.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

3. — Motion d'ordre (p. 2552).
4. — Loi de finances pour 1974. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2552).

Affaires culturelles (fin) :

MM. Jean Legaret, Ladislav du Luart, Jean-Marie Girault, Maurice Druon, ministre des affaires culturelles; Jacques Genton.

Sur les crédits :

Amendement n° 104 de Mme Catherine Lagatu. — MM. Serge Boucheny, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances; le ministre. — Rejet.

MM. Michel Yver, Jean Fleury, le ministre.

Adoption des crédits.

Postes et télécommunications (début) :

MM. Henri Henneguelle, rapporteur spécial; Pierre Marzin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications.

Renvoi de la suite de la discussion.

5. — Transmission d'un projet de loi (p. 2566).
6. — Renvoi pour avis (p. 2566).
7. — Ordre du jour (p. 2567).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS SCHLEITER,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente-cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1974

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [n^{os} 38 et 39 (1973-1974)].

Protection de la nature et environnement (suite).

M. le président. Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de la protection de la nature et de l'environnement.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 15 novembre 1973 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste : 24 minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 24 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : 19 minutes ;

Groupe d'union des démocrates pour la République : 18 minutes ;

Groupe communiste : 13 minutes ;

Groupe des républicains indépendants d'action sociale : 12 minutes.

La parole est à M. Verdeille.

M. Fernand Verdeille. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans l'état des connaissances scientifiques actuelles et du résultat des explorations, la terre est certainement le seul monde connu pour abriter une nature vivante. Nous sommes donc les gardiens d'un bien unique et d'une richesse exceptionnelle. C'est certainement pour nous un sujet de fierté, mais c'est également une lourde responsabilité.

Dans ce débat, qui sera certainement très vaste, nous avons déjà entendu les rapporteurs. Mais j'ai été un peu déçu qu'à l'Assemblée nationale comme au Sénat on ait parlé de beaucoup de choses — vos attributions sont multiples, monsieur le ministre — mais qu'on n'ait rien dit, ou presque, d'un problème qui m'intéresse au plus haut point, celui de la chasse et de la pêche. Peut-être a-t-on pensé que votre serviteur aborderait ce sujet dans la limite du temps qui lui est imparti ?

Le Sénat est très attentif à tout ce qui touche à la chasse et à la pêche et il a, en ce qui les concerne, voté deux lois essentielles. Ce fut d'abord celle du 10 juillet 1964 sur les associations communales de chasse, que j'ai eu l'honneur de rapporter et que M. Rochereau, ministre de l'agriculture avait, en 1960, déposée en priorité sur le bureau du Sénat. C'était, je crois, la première fois qu'un tel fait se produisait.

Ce fut ensuite la loi du 16 décembre 1964 sur la lutte contre la pollution. Devant l'insuccès rencontré à l'Assemblée nationale, les pêcheurs étaient venus nous demander de rectifier le tir par les amendements qu'ils avaient préparés. Le texte fut alors très profondément modifié par le Sénat qui supprima le classement catégoriel qui aurait permis de polluer légalement et impunément les rivières.

Prochainement, nous aurons à examiner un projet de loi, n^o 753, modifiant les dispositions du code rural relatives à la chasse. Je n'insisterai donc pas sur ce point aujourd'hui. Mais il ne faudrait pas croire que ce texte pourra tout régler.

Monsieur le ministre, vous avez derrière vous l'immense et pacifique armée des chasseurs et des pêcheurs : quatre millions de pêcheurs, deux millions de chasseurs, et leur famille. Il faut savoir le rappeler quand c'est nécessaire. Certes, les pêcheurs sont patients et philosophes. Les poètes les ont chantés, quelquefois malicieusement. C'est ainsi que Richepin, dans « la Chanson des gueux », après avoir rappelé leurs malheurs, disait, parlant de ces pêcheurs :

« Tout au long de la journée,
« O destin tu leur promets
« La douce proie ajournée
« Qu'ils n'attraperont jamais. »
« Mais pas un ne s'en indigne,
« Pas un ne songe à partir
« Car le pêcheur à la ligne
« Vit et meurt vierge et martyr. » (Rires.)

Quant aux chasseurs, ils sont plus difficiles car ils sont en plus méridionaux pour un grand nombre et malicieux. C'est ainsi que, dans un petit restaurant de la région toulousaine, mes administrés me montraient un jour un écriteau accroché au-dessus du bar et sur lequel on pouvait lire : « Les chasseurs, pêcheurs et autres menteurs sont ici les bienvenus ». (Sourires.)

Monsieur le ministre, je parlerai au nom des chasseurs et des pêcheurs tout court, et je m'exprimerai très sincèrement et très franchement.

L'existence de votre ministère a été, pour nous, une grande espérance. C'est une victoire. Vous existez, vous progressez. Ne payez pas trop la rançon de ce progrès car votre ministère risque d'être trop vaste, d'avoir trop de problèmes à régler et de devenir — excusez le terme — une sorte de « fourretout » dans lequel on ne se reconnaîtra plus.

Je ne sais ce que pensent les autres mais, initialement, ce ministère était conçu pour être le ministère de la chasse. Nous avions demandé, et je suis de ceux qui ont poussé dans ce sens, qu'il soit aussi le ministère de la pêche. Et puis, voulant bien faire, on a élargi son pouvoir à l'espace rural — cela répondait à notre vœu — c'est-à-dire à ce que l'on a appelé l'environnement.

Il convient, monsieur le ministre, que vous soyez environné, mais il ne faut pas que vous soyez étouffé, emprisonné.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour rendre hommage au groupe parlementaire de la chasse qui, depuis vingt-cinq ans, s'intéresse à ces problèmes et qui, dans les moments importants, sait mettre son autorité dans la balance et faire preuve de beaucoup d'unité et d'amitié. Nous le devons à notre ami Bricout, député de l'Aisne, qui nous a quittés, hélas ! beaucoup trop tôt. Quant au ministère, nous le devons à un très grand chasseur, à un très grand Français, à un très grand citoyen, M. François Sommer. Nous saurons rester fidèles à leur enseignement et, au nom de ces morts, faire la grande unité des vivants.

Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, comme nous faisons confiance à vos collaborateurs que nous apprécions beaucoup. Je souhaiterais seulement qu'ils soient davantage spécialisés et que, pour chacune des branches, qu'il s'agisse de la chasse, de la pêche, de la pollution, de la forêt, nous sachions toujours à qui nous devons nous adresser.

Je vous demande, monsieur le ministre, de les remercier et de nous les conserver parce que, même lorsqu'on est révolutionnaire, on est un peu traditionaliste et on a ses habitudes.

Monsieur le ministre, je vous sais gré d'avoir renvoyé à la session de printemps l'examen de ce que j'appellerai les choses sérieuses, ce qui ne signifie pas que les autres ne le sont pas. Il n'aurait pas été de bonne méthode que le texte qui va modifier le code rural fût discuté à la sauvette, dans la précipitation d'une fin de session budgétaire.

On nous a fait voter des textes, dont nous ne sommes pas très fiers. Le texte relatif aux forêts n'était pas parfait — il ne l'est toujours pas — et la loi sur les dégâts causés par les sangliers est un monstre.

Vous avez intérêt à recueillir de bons conseillers et de bons exécutants, faites appel à ceux qui, avant nous puis avec nous ont toujours porté un grand intérêt à la chasse et à la pêche. C'était des volontaires, des gens passionnés, ils ont fait leurs preuves en payant de leur personne et de leurs deniers, pour suivre leur vocation. C'est un notaire qui fut l'animateur des chasseurs en montagne. C'est un agent d'assurances qui était devenu, dans la Seine-Maritime, un véritable savant en matière de pollution. C'est un chef de gare de Tarn-et-Garonne qui est devenu le plus grand technicien de l'ésoiculture, c'est-à-dire de l'élevage des brochets, qui faisait autorité dans l'Europe entière. Ce sont deux instituteurs de Tarn-et-Garonne qui ont

réussi là où tout le monde avait échoué, même les scientifiques, en mettant au point l'élevage du lièvre. Nous faisons école en Europe et l'on vient de partout pour faire appel à leur compétence.

Si l'on donnait aux présidents de fédération de chasse et aux sociétés un peu plus d'argent, les choses iraient tout de suite mieux. Je vous demande de relire les excellents vœux de leur dernier congrès, de 1973. Ils sont excellents et nous devons parvenir à les mettre en œuvre.

Il nous faut associer les élus et la population, particulièrement les parlementaires, car lorsque nous allons leur demander leur concours, ils sont trop gentils pour nous dire ce qu'ils pensent, mais en fait, ils considèrent qu'on les oublie un peu trop et qu'on ne les invite pas à voir sur place ce qu'on réalise dans ce pays. Des réunions ont lieu dans les départements; ils n'y sont ni associés ni informés.

Je veux appeler votre attention sur les problèmes d'ordre réglementaire. Il importe d'appliquer la loi et il ne faut pas que le décret n'en traduise pas la lettre et l'esprit, ce qui s'est produit pour la loi du 10 juillet 1964. Fait plus grave, les préfets et les tribunaux jugent en fonction du décret et leurs décisions sont annulées par le Conseil d'Etat; c'est une question qu'il faudra trancher.

En ce qui concerne le financement des associations communales de chasse agréées, le gouvernement de l'époque a pris un engagement formel: la solidarité ministérielle joue, non seulement à l'intérieur d'un gouvernement, mais d'un gouvernement à l'autre.

Le ministre de l'agriculture, en 1964, a pris l'engagement formel de faire voter une loi pour assurer leur financement. Or, il n'en a rien été. Bien au contraire, on a prélevé 3 milliards sur leurs cotisations, c'est-à-dire le produit des permis.

J'aborderai maintenant le problème important de l'information.

M. le ministre a prévu la création d'un examen de chasse. Je ne suis pas contre et je ne suis pas pour, parce que cet examen exigera des candidats la connaissance d'un gibier qui aura disparu chez eux. Commençons par organiser la chasse, et nous demanderons ensuite aux chasseurs de bien la connaître pour l'exploiter rationnellement.

D'autres moyens existent. Si, depuis vingt ans, étaient enseignées dans les écoles, comme nous le demandons, la connaissance de la nature et celle des animaux, l'éducation de tous, y compris des chasseurs, serait assurée. Vous disposez de moyens importants, la télévision par exemple, et tous les moyens d'information. Il faudrait en user, mais ne pas en abuser et interdire des campagnes ou des émissions manquant de la plus élémentaire objectivité.

Que voulons-nous en matière de chasse? Il faut que cela soit très clair. Ma position, vous la connaissez et je me permets de vous la répéter: je suis pour la chasse démocratique ouverte à tous. Le pauvre a droit à sa partie de chasse. Je ne veux brimer personne; il faut une coexistence pacifique et un équilibre entre la chasse privée et la chasse populaire. Il ne doit y avoir ni monopole privé de la chasse, ni nationalisation. La chasse doit rester un sport et ne pas être un profit.

Or, on constate une évolution très fâcheuse. Il y a, d'une part, les chasses populaires, sympathiques certes, libres, mais totalement vides de gibier, car depuis vingt ans on chasse les reproducteurs qu'à tout prix il aurait fallu protéger. Il y a des chasses privées, chères et artificielles. Les animaux que l'on tire, ne sont pas du gibier, mais de la volaille.

Et il y a les chasses à l'étranger. Il est navrant de voir toutes les semaines des Boeing complets partir de France pour l'Europe centrale, emportant notre argent, beaucoup d'argent qui serait mieux employé à organiser et à équiper la chasse française.

En réalité, nous voudrions des chasses populaires avec un peu de gibier, la vraie chasse dans laquelle on va au gré de son inspiration, de ses goûts et des conditions du moment. Nous avons connu cela dans notre jeunesse. En un mot, pour la chasse, il faut un peu d'argent, beaucoup de discipline et le maximum d'organisation, et cela peut être à la portée de tous, même des plus humbles.

Le principal est le terrain de chasse, car l'on ne peut rien faire si l'on ne commence pas par le commencement. La loi du 10 juillet 1964 avait pour but de permettre aux chasseurs de disposer d'un terrain et d'obtenir qu'en France aucune parcelle du territoire ne soit livrée à l'abandon et à l'anarchie.

Il doit être livré soit à la chasse privée, soit à la chasse populaire, en laissant à celle-ci la plus large part, mais que les deux soient organisées, peut-être dans un esprit différent, mais selon des techniques semblables.

Quand on a décidé d'accorder des subventions pour la culture, on a reconnu la nécessité des structures agricoles. C'est plus nécessaire encore pour la chasse, car le plant de vigne reste au même endroit alors que le gibier se déplace. S'il faut beaucoup de terrain pour cultiver, il en faut beaucoup plus pour chasser. C'est ce qu'a voulu préciser la loi du 10 juillet 1964.

Je dis à nos amis agriculteurs, à travers ceux qui les représentent, qu'il n'est pas possible que lorsque nous pensons à la chasse, nous oublions les intérêts de l'agriculture. Les agriculteurs sont les premiers concernés par la chasse. C'est pour eux et avec eux que nous avons fait cette loi et que nous l'avons mise en application.

Il ne faut pas oublier que c'est la Révolution qui a donné le droit de chasse aux citoyens. Elle fut pour les paysans, avec le droit d'élever des pigeons, le symbole de leur liberté: elle a cessé, dans les faits, d'être le privilège des seigneurs. Il ne faudrait pas aujourd'hui faire marche arrière et faire de la chasse un nouveau privilège pour de nouveaux seigneurs, c'est-à-dire pour la féodalité de l'argent.

D'un autre côté, il faudrait penser à faire payer les responsables. On a trop tendance à faire payer les innocents. En matière de chasse, c'est ceux qui ne verront jamais un sanglier de leur vie qui paient de leurs deniers les dommages que causent les sangliers des autres.

En matière de pollution, on éprouve la même tentation. On était parti de l'idée: « Qui pollue, paiera ». On entend dire aujourd'hui: « Qui épure, sera aidé ». Je voudrais bien qu'on précisât ces formules et qu'on nous dise si elles ne couvrent pas des opérations que nous désapprouvons.

En raison de l'extension de la culture du maïs et de sa rentabilité on déplore de très importants dégâts causés par les sangliers. On fait payer aux petits chasseurs trois milliards de francs; c'est beaucoup. De plus, on fait payer des chasseurs qui ne verront jamais un sanglier, et eux seuls, alors que ceux qui chassent ces animaux, les mangent ou les vendent, alors que les preneurs de baux de chasse qui ont des fortunes à y consacrer, qui paient cher le droit de chasser, alors que les bailleurs du territoire qui encaissent le bénéfice des locations, et ceux qui s'enrichissent grâce à la culture du maïs, l'Etat qui loue ses forêts par l'intermédiaire de l'office des forêts, tout ce monde qui profite des sangliers, ne paie rien. C'est comme si une société de transports faisait payer l'assurance accident par des gens qui en aucune circonstance n'utiliseraient ses véhicules. On rend responsables des dégâts des sangliers l'ensemble des chasseurs qui ne portent aucune responsabilité.

Il faut revoir cette question qui a été parfaitement réglée. Les chasseurs d'Alsace et de Lorraine qui sont nos maîtres en la matière ont créé pour dédommager les victimes des dégâts causés par les sangliers, une caisse qui est alimentée par les preneurs de baux de chasse et les choses se passent à la satisfaction générale. Je ne vois pas pourquoi on n'adapterait pas cette loi à tout le territoire français.

En matière de pollution, c'est un peu le même problème. Il faut interdire les produits vraiment toxiques. Il faut taxer ceux qui le sont par la façon dont ils sont employés et consacrer ces ressources à l'œuvre que vous avez entreprise au bénéfice de la santé publique. Il faut faire payer ceux qui produisent, qui font des bénéfices, ceux qui vendent, ceux qui utilisent, quelquefois inconsidérément, ces poisons.

Enfin, il faut veiller à certaines publicités. Je suis très choqué, monsieur le ministre, que les hauts fonctionnaires qui ne dépendent pas de vous aient pu écrire des articles à la gloire de la myxomatose. Or, répandre un virus est interdit par la loi et ces hauts fonctionnaires rédigent des articles élogieux ou rassurants pour l'emploi de produits très dangereux.

Monsieur le ministre, nous qui avons pris le goût de la chasse très jeunes, qui avons accompagné nos pères dès que nous avons su marcher, et qui adorons ce sport, nous voulons que la chasse soit considérée comme un sport comme les autres et traité aussi bien qu'eux. Le permis de chasse doit être la cotisation payée à un club et être utilisé en fonction de l'activité sportive que nous pratiquons. Les subventions de l'Etat, nous les accepterions et en ferions bon usage pour la collectivité car nous sommes le seul sport qui ne soit pas subventionné.

J'ai longuement lu et écouté les rapports de mes collègues. J'ai vu de longues listes de ressources pour votre ministère: je m'en réjouis. La bienveillance de la notion s'exerce en faveur

de vos activités. Mais la chasse reste mal traitée. La plus grande partie du prix des permis de chasse est confisquée pour d'autres intérêts que l'amélioration de la chasse ! Les chasseurs sont pénalisés : ils paient l'impôt comme tout le monde, ils font leur devoir, mais ils paient ensuite un impôt spécifique parce qu'ils sont chasseurs. On n'impose pas à part les joueurs de rugby, de football et de basket.

Il y a également le problème des baux de chasse. Quand on a voté le statut du fermage, ce fut une excellente réforme, mais la chasse a supporté les servitudes de cette loi sans bénéficier des avantages qu'elle comporte, si bien que le monsieur qui élève des vaches, qui est fermier, a des droits alors que celui qui protège des chevreuils dans une forêt n'en a aucun.

Il faut, puisque les fermages des forêts et des terres en matière de chasse sont une activité agricole, leur donner les avantages du statut du fermage, car les relocations posent des problèmes surtout en Alsace et en Moselle.

Enfin, il y a les campagnes anti-chasse. L'opinion est très sensibilisée actuellement sur la protection du gibier. Il y a floraison d'associations qui voudraient nous apprendre ce que nous faisons depuis vingt ans. Or, il faut bien préciser que tout ce qui a été fait pour la chasse et pour la pêche a été fait jusqu'à ces dernières années, jusqu'à l'avènement de votre ministère, par les chasseurs et les pêcheurs seuls, et avec leur argent.

Ce sont eux qui ont subventionné depuis 25 ans les organismes de protection de la nature, le muséum d'histoire naturelle, la recherche scientifique vétérinaire, la lutte contre les maladies du gibier, la protection des oiseaux et des animaux. Nous avons payé l'équipement des phares pour protéger les oiseaux migrateurs. Nous avons fait interdire la chasse et pris des mesures pour protéger les oiseaux dans les périodes de grand froid. Nous avons fait interdire la vente de certains gibiers. Nous avons créé des réserves scientifiques et cynégétiques en mer, y compris pour les oiseaux non gibier, des réserves pour le gibier d'eau, pour les zones humides, pour le gibier de montagne, pour le grand gibier.

Ce sont les chasseurs qui ont créé les parcs nationaux de la Vanoise, du Mercantour, de la Camargue, de Chambord, des Dombes et, enfin, de Belyal qui est la gloire de notre pays et qui a été réalisé par un des nôtres qui était un grand chasseur, François Sommer, exclusivement à ses frais jusqu'à ces temps derniers.

Je pense donc que nous devons nous en souvenir et rappeler aussi que nous avons protégé les ours. Cette action, commencée en 1958, nous a coûté 11.200.000 francs anciens, jusqu'à ce que cette protection passe au parc des Pyrénées. Songeons aussi aux bouquetins, sans oublier le mouflon de Corse que nous avons protégé et que nous avons introduit chez nous.

Nous avons organisé le plan de chasse, la recherche scientifique, les études sur les pesticides, sur les produits toxiques, le contrôle des détergents.

Nos amis pêcheurs ont fourni également un très gros effort. Qui a fait les prélèvements, les analyses sur les rivières ; qui a poursuivi les délinquants, sinon nos amis pêcheurs, jusqu'au vote des dernières lois jusqu'à l'avènement de votre ministère ? Cela, il faut le rappeler, non point pour en tirer gloire, mais pour dire que notre sport, que nos sportifs, ont fait leur devoir et méritent au moins d'être respectés.

Des campagnes sont menées par des gens peut-être bien intentionnés, mais bien mal informés. Ils ne connaissent pas la palombe et dénoncent de prétendus massacres : or, ils ne savent pas qu'à Paris on les empoisonne et qu'en Angleterre on les considère comme des animaux nuisibles qu'il faut détruire en tous temps.

M. Pierre Bouneau. C'est vrai !

M. Fernand Verdeille. La palombe ne diminue pas, d'abord parce qu'elle est particulièrement résistante, ensuite parce qu'elle trouve sa nourriture en haut des chênes où les pesticides ne vont pas ou en haut des épis de maïs qui ne sont pas traités à ce niveau et à ce moment.

Les circonstances font que les braves gens du Midi — ils sont nombreux, c'est dans la Gironde qu'on prend le plus de permis — ont la palombe comme seul gibier de passage, et on voudrait le leur interdire. Ce n'est pas raisonnable. Demandons d'abord à nos censeurs de parler de ce qu'ils connaissent et s'ils ne connaissent pas le sujet, qu'ils demandent aux parlementaires de la région ; ils seront renseignés.

On a parlé aussi des petits oiseaux. A ce sujet, une expédition punitive a été organisée dans les Landes. Les Landais ont été bien patients, mais je ne peux pas dire qu'ils le seront encore longtemps. Il n'est pas sain d'aller dans la propriété de quelqu'un briser ce qui lui appartient, même si l'usage qu'il en fait ne plaît pas. Mais, pendant ce temps, on a oublié de passer dans les grandes usines de pesticides qui empoisonnent le pays. On a oublié aussi de dire que dans cette région de notre Midi, où l'on n'est pas tellement discipliné, il faut le reconnaître, de gros efforts ont été faits. Les chasseurs ont été contraints d'être plus raisonnables. La fédération a obtenu l'abandon des habitudes passées et le nombre des chasseurs de petits oiseaux a diminué, ainsi d'ailleurs que celui des filets. Toutes ces activités sont maintenant contrôlées.

Un argument de poids nous manque, c'est de pouvoir dire à ces gens : nous vous interdisons de tuer les petits oiseaux, mais nous vous apportons en échange la certitude qu'ils ne seront pas empoisonnés le lendemain. Cette certitude, nous ne pouvons pas la donner. C'est pourquoi il faut, dans ce domaine, rester libéral et avancer pas à pas. Les théoriciens n'ont jamais fait avancer les choses. Les pragmatistes — gens sérieux — nous apportent un tout autre appui. Alors, nous pouvons nous demander si nous sommes vraiment des protecteurs de la nature. Comment ne le serions-nous pas ? Je lis quelquefois des publicités financières disant qu'il faut « améliorer votre capital pour augmenter vos intérêts ». Je crois que c'est vrai. Comment nous, chasseurs et pêcheurs, ne serions-nous pas d'accord pour améliorer notre capital cynégétique et piscicole, c'est-à-dire la nature, les rivières, les forêts ? C'est l'intérêt de tous, donc le nôtre.

Monsieur le ministre, on fait toute confiance au Sénat et l'on n'a pas parlé de chasse ou de pêche dans une autre enceinte. J'espère que vous nous rassurerez. Deux années ont passé depuis la réunion à Paris des présidents de fédérations départementales qui sont chargées de l'application de la loi du 10 juillet 1964 sur l'organisation de la chasse. Ils vous ont demandé des modifications des textes réglementaires. Depuis deux ans, rien n'est venu. Je sais que vous avez de nombreuses tâches à remplir et que votre ministère est en pleine organisation ; je n'exprime donc pas une critique, mais un regret, en même temps que l'espoir que cette situation sera réexaminée rapidement.

Il faut aussi lutter contre les remembrements abusifs, contre ces gens qui, sous prétexte de remembrer des propriétés, démolissent tout dans le pays. On les a appelés les « chevaliers de la table rase ». (Sourires.) De sordides intérêts sont en jeu, face à l'intérêt de la nature. Ce qu'on fait pour les paysans est bien, mais il ne faut pas que cela se retourne contre l'intérêt général.

J'ai un souci, j'allais dire presque un dada, bien que je m'en défende...

M. le président. Monsieur Verdeille, le Sénat a suivi au début de la semaine, avec grand intérêt, un de nos collègues dans la montagne ; vous nous emmenez à la chasse et à la pêche ; nous sommes sous le charme, mais il nous faut revenir assez vite au budget.

M. Fernand Verdeille. Monsieur le président, en vous remerciant de votre grande amabilité, je vais conclure.

La pratique de la chasse devrait être organisée dans des clubs comme pour les autres sports ; les terrains de manœuvre militaire devraient être mis à la disposition des chasseurs chaque fois que cela est possible, et nous y travaillons.

Mon département, je vous l'ai écrit, monsieur le ministre, est des plus pollués de France. Or, je constate peu de progrès. Je suis sûr que je ne suis pas brimé et que je peux compter sur votre sollicitude et je souhaite que les difficultés que vous avez pu rencontrer soient surmontées.

Les malicieux, lorsqu'ils voient une réunion de chasseurs ou de pêcheurs, prétendent qu'ils se racontent des histoires de chasse ou de pêche. D'abord, ce n'est pas désagréable, mais les histoires que m'ont racontées les pêcheurs ou les chasseurs, furent plutôt des cours d'histoire naturelle. Ils m'ont appris, non pas la façon de mettre l'hameçon, mais comment améliorer le domaine piscicole national ; ils m'ont parlé du patrimoine cynégétique de notre pays, à tel point qu'ils sont arrivés à convertir le représentant d'une région viticole que je suis en un défenseur convaincu de l'eau. Cela, c'est un exploit ! (Sourires.)

Réalisons l'union nécessaire de tous les chasseurs et pêcheurs, de tous les amoureux de la nature. C'est un combat difficile ; il y faudra du courage car s'opposeront à votre action, monsieur le ministre, de gros intérêts financiers avec des moyens énormes de propagande. On vous parlera de rentabilité. Pour nous la

rentabilité ne doit pas être celle du portefeuille, mais la rentabilité humaine et le capital doit être le capital santé qui conditionne l'avenir de l'humanité.

On nous a demandé souvent de faire l'union sacrée ; on l'a faite dans de grandes circonstances, surtout en période de guerre. On a cru la faire pour une frontière, pour une province, pour une foi ; en réalité, on la faisait pour une mine de fer, une mine de charbon ou un puits de pétrole. Eh bien, aujourd'hui, il ne faudrait pas que de sordides complots financiers fassent que l'humanité risque de périr pour que les finances de quelques-uns soient prospères.

Je sais que c'est un combat difficile. Ce qu'il faut défendre ce sont nos libertés et parmi ces libertés, surtout celle de vivre, celle de ne pas mourir empoisonné.

Je sais que vous êtes décidé à mener ce combat. Les parlementaires de toutes opinions, à l'Assemblée nationale, au Sénat et au Conseil économique et social, qui ont constitué depuis vingt-cinq ans un groupe parlementaire de la chasse que j'ai l'honneur de présider, vous soutiendront. Ils ont participé à la création de votre ministère puisqu'ils ont été consultés. Ils suivent votre action et sont prêts à l'appuyer. Et tous ensemble, monsieur le ministre, nous mènerons, je l'espère, le bon combat dont dépendent l'équilibre de la nature, la santé de notre race et l'intérêt de notre pays. Alors, monsieur le ministre, marchez, nous vous suivrons ; nous vous pousserions même un peu si c'était nécessaire. (*Sourires et applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. le président. La parole est à M. Chatelain.

M. Fernand Chatelain. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au début de cette brève intervention je voudrais faire à nouveau la constatation — déjà faite par beaucoup de mes collègues — que les crédits du ministère de l'environnement sont encore bien insuffisants pour répondre aux tâches qui sont les siennes et qui prennent une acuité nouvelle au fur et à mesure que se développent les pollutions et les nuisances. Deuxième observation. Lorsqu'on examine le budget du ministère, on s'aperçoit que la formule qui vient d'être rappelée — « les pollueurs paieront » — n'est qu'un slogan car si l'on constate, effectivement, qu'il y a des pollueurs et que ce sont surtout les grosses sociétés industrielles qui polluent, ce sont, en fait, surtout les collectivités locales et les usagers qui en subissent les conséquences et qui paient la note.

Après ces observations générales, je voudrais m'attacher à vous poser un certain nombre de questions concernant ma région, monsieur le ministre, région que vous connaissez bien puisque vous avez eu l'occasion, cet été, de la survoler en hélicoptère. Vous veniez de visiter l'usine des eaux de Méry-sur-Oise. Je voudrais vous rappeler les questions que je vous ai déjà posées sur les problèmes de la pollution de l'Oise, pollution dont on connaît les auteurs, dont on sait quelles sont les sociétés qui causent une accentuation du degré ammoniacal de cette rivière. L'usine des eaux de Méry éprouve de grandes difficultés à éviter que la teneur en ammoniacale des eaux destinées à la consommation ne s'accroisse.

J'espère que vous pourrez enfin nous dire, après les déclarations très fermes que vous avez faites au cours de votre visite, que des mesures effectives ont été prises pour réduire cette teneur en ammoniacale et que les entreprises ont été enfin placées devant leurs responsabilités.

Vous aviez fait des déclarations sévères et fermes ; il serait temps de nous indiquer quelle suite leur a été donnée.

Un autre problème se pose pour l'Epte, rivière frontière entre la région parisienne et la Normandie. Les sociétés de pisciculture de cette région ont déjà eu l'occasion de vous saisir des questions de pollution. En effet, une papeterie située au bord de cette rivière, qui est utilisée par nombre de sociétés de pêche, non seulement de la région, mais également de la région parisienne et rouennaise, a déversé, après un alevinage important, des déchets polluants ; si bien que les efforts des sociétés de pisciculture de la région ont été réduits à néant.

Or, que je sache, cette papeterie n'a pas encore pris les mesures qui s'imposent, mieux même, elle a compliqué la tâche des inspecteurs qui sont venus enquêter, qui ont rencontré beaucoup de difficultés pour constater les faits et la mettre en demeure d'y remédier. Tels sont, monsieur le ministre, les deux problèmes qui touchent ma région et dont je désirais vous entretenir.

Il en est un autre qui rejoint celui de l'Oise, je veux dire les risques de pollution qui existent sur la nappe phréatique de la région, qui doit être utilisée, et les travaux sont en cours, pour alimenter en eau toute la région de Roissy-en-France.

Il apparaît donc indispensable, non pas seulement en fonction de la pollution immédiate, mais des risques pour le futur, d'aider les collectivités locales qui veulent régler ces problèmes et je voudrais savoir les dispositions qui ont été prises dans ce domaine.

M. le président. La parole est à M. Bouneau.

M. Pierre Bouneau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous me permettrez, à l'occasion de ce budget, de vous entretenir de trois questions qu'à des titres divers j'estime très importantes, et de prendre comme exemple de mon propos une région que je connais bien puisque je l'habite depuis toujours. Ne voyez dans cette intervention nulle attaque, mais au contraire, le désir de trouver avec vous les meilleures solutions.

Il s'agit, tout d'abord, des crues des fleuves, et par extension des inondations, problèmes qu'ont pris en main les agences financières du bassin. J'ai pu observer depuis un demi-siècle que la montée des eaux et ses répercussions ont beaucoup varié, et surtout depuis une décennie.

La raison en est fort simple. Pendant de nombreuses années, à l'époque des crues, qui se situait en général à la fonte des neiges — je prends comme référence l'Adour, qui traverse ma région — les eaux se répandaient lentement dans une nature vierge et étaient absorbées progressivement ; ainsi aux lieux d'étranglement situés dans les agglomérations, ponts, digues notamment, la répartition était progressive, ce qui évitait montées trop brutales et inondations des lieux habités.

Depuis, de nombreux travaux d'infrastructure, remembrement et autres améliorations agricoles et rurales, ont complètement bouleversé ces règles générales. Non plus spécifiquement à la fonte des neiges, mais seulement après plusieurs jours de pluie continue, le fleuve accuse une montée brutale, se transforme subitement en torrent, et nous ne pouvons qu'en subir les conséquences avec une totale impuissance. En quelques heures, le fleuve déborde avec une grande vitesse de courant, submergeant les exploitations agricoles et emportant des surfaces importantes de terres arables, isolant les habitations, démolissant terrasses, digues et autres protections naturelles ou artificielles ; par ailleurs, plusieurs agglomérations denses en population sont submergées. Les dégâts sont chaque fois très importants et nos populations découragées ont peur de l'avenir.

A titre de référence, je suis à même de vous dire que la commune que j'administre a été envahie par les eaux trois années de suite, avec chaque fois une centaine de maisons inondées pendant plusieurs jours. Et, en 1971, c'est seulement par miracle que nous avons évité plusieurs pertes humaines !

La commune voisine, située sur l'autre rive, ainsi que d'autres villes importantes, comme Aire-sur-l'Adour et Dax, sont dans une situation presque identique. Vous comprendrez sans peine notre inquiétude à l'approche de chaque hiver.

Il est vraiment regrettable que, jusqu'à ce jour, il n'y ait pas eu la moindre coordination entre régions, chacune d'elles travaillant d'une manière isolée et ponctuelle.

D'autre part, ne pensez-vous pas qu'il serait utile, au lieu de songer uniquement à se débarrasser de l'eau des fleuves, sans prévoir les répercussions, de la discipliner et d'arriver à un équilibre dans le temps ? En effet, à l'époque estivale, nous risquons d'en manquer, tant en raison d'éventuelles sécheresses que des besoins d'irrigation des cultures.

Il serait donc indispensable de prévoir, à la saison des crues, aux endroits propices, des retenues, barrages échelonnés, lacs artificiels, canaux parallèles, par exemple. Les réserves pourraient alors être réparties pendant les mois d'été et un équilibre s'établirait, aux différentes saisons, entre le trop et le pas assez.

Depuis plusieurs années, en ma qualité de président d'un syndicat intercommunal, je me suis autorisé, à l'occasion de sessions du conseil général, à alerter les autorités compétentes sur ce grave problème. Longtemps mal compris, il semble avoir sensibilisé les responsables des administrations concernées. L'agence de bassin — comité Adour-Garonne — l'a pris en main.

Il m'est d'ailleurs agréable de vous signaler la rapidité avec laquelle ce comité a mis l'appareil administratif en marche. Ces temps derniers, plusieurs réunions ont eu lieu, ainsi que des concertations sérieuses entre techniciens et élus des collectivités locales ; des groupes de travail ont été constitués et sont mis à l'œuvre ; lundi dernier, le bureau d'études responsable a centralisé l'ensemble des observations de toutes les communes concernées.

J'ose espérer que ce travail de mise en train sera suivi d'effets. Je veux dire qu'il est indispensable d'entreprendre d'urgence des travaux d'une autre envergure que ceux qui ont été jusqu'à ce jour sous une forme ponctuelle et avec des moyens par trop insuffisants, tout en faisant respecter les règles de prélèvement des matériaux dans le lit des fleuves.

Les finances départementales et communales ne sont plus à même de faire face à ces charges. Leurs possibilités sont dépassées et, pour certaines communes, le prélèvement sur leur budget devient insupportable. L'Etat doit prendre le relais.

Monsieur le ministre, j'ai accepté, au sein du comité de bassin « Adour-Garonne », la charge supplémentaire d'animer le groupe de travail concernant les crues de l'Adour sur tout son parcours, depuis sa source, au Tourmalet, jusqu'à la mer, à Bayonne.

Je m'autorise à vous demander toute votre compréhension et votre appui afin que le comité de bassin ait à sa disposition les moyens dont il a besoin.

Je souhaite qu'il existe aussi une parfaite collaboration et coordination entre tous les départements concernés et les diverses administrations compétentes. La situation est très grave et je vous remercie vivement d'en prendre conscience.

Le deuxième volet de mon propos concerne la pollution. Je n'ignorais pas, en préparant mon intervention, que la majorité des orateurs se pencheraient sur cette importante question, car, malheureusement, notre région n'est pas la seule à subir ce fléau, qui est un peu partout d'une brûlante actualité. Aussi, monsieur le ministre, je me contenterai d'être le porte-parole de mon département, qui compte sur toute votre volonté pour résoudre au mieux ce problème.

Notre fleuve, dont je vous entretiens depuis quelques instants, qui a été si souvent chanté par les poètes en raison de la qualité de son cours et de la pureté des eaux, n'est plus, sur les cent derniers kilomètres, qu'une sorte d'égoût.

Cet état de choses est très préjudiciable à l'agriculture, à l'élevage et aux pâturages, en particulier à l'époque de la montée des eaux.

Ce secteur était, aussi, très poissonneux et constituait un excellent dérivatif pour un grand nombre de pêcheurs tout le long des rives, notamment pour l'importante agglomération dacquoise. Depuis la pollution, les poissons migrateurs — saumons, aloses, lamproies — remontent de moins en moins et les sédentaires sont impropres à la consommation. Il en résulte une désaffection du tourisme dans cette contrée, pourtant naturellement accueillante, grâce aux sites environnants et à un large plan d'eau très propice au nautisme.

Nous comptons donc que vous porterez le plus grand intérêt à ces observations, que vous veillerez surtout à ce que les parties en amont, non encore polluées, ne risquent pas de l'être par des implantations nouvelles non contrôlées et que vous donnerez des instructions formelles à tous les échelons dans ce sens.

Enfin, vous me permettrez de vous renouveler la brève intervention que j'ai faite devant vous, l'an passé, lors d'une réunion de la commission des affaires économiques et du Plan au sujet de la pollution de la mer, spécifiquement de notre côte atlantique.

Je ne sais si, depuis, vous avez davantage d'influence sur nos voisins espagnols afin qu'ils gardent chez eux ces masses de matières plastiques qui, par vents et courants de sud-ouest, couvrent la mer avant de se répandre sur nos immenses plages de sable fin.

Vous n'ignorez pas les répercussions : accidents et pannes en mer d'embarcations petites et moyennes par blocage d'hélice, ainsi que dépenses très onéreuses pour le nettoyage des plages à l'approche de la saison estivale et pendant celle-ci.

Il me serait agréable de savoir où en sont les pourparlers avec nos amis de la rive gauche de la Bidassoa.

Enfin, le troisième et dernier volet de mon propos a trait à la chasse.

Monsieur le ministre, vous ne serez sans doute pas surpris qu'un représentant du Sud-Ouest réagisse devant tant de critiques et attaques injustifiées dont ses chasseurs sont l'objet depuis plusieurs mois.

Articles de presse, le dernier en date dans *Paris-Match* du mois dernier, émissions radiodiffusées et télévisées se succèdent et deviennent intolérables. Il est pour le moins regrettable que certains journalistes et reporters fassent ainsi l'opinion générale, alors qu'ils n'ont pas les éléments vrais et que, de ce fait, ils ne paraissent pas qualifiés pour nous mettre ainsi au pilori.

Monsieur le ministre, je suis, depuis ma prime jeunesse, un fervent adepte de ces chasses traditionnelles et tout à fait à l'aise pour prendre mes responsabilités, je tiens donc à m'élever avec force contre de telles accusations répandues à travers notre pays, et j'ai pu me rendre compte, à l'occasion de plusieurs entretiens avec des collègues parlementaires de départements éloignés des nôtres, et encore la semaine dernière, de la réputation lamentable qui nous était faite.

Il serait plus raisonnable qu'à l'époque des passages de gibier, ces honorables reporters viennent se rendre compte objectivement sur place. Nous sommes à même de les accueillir en pleine sérénité.

Mais, vous comprendrez que nous ne soyons plus disposés à subir, comme l'an passé, des commandos arrivant par cars complets et composés d'un contingent important d'étrangers de plusieurs nations, débarquant chez nous avec des intentions belliqueuses. Nous n'avons pas de leçons à recevoir d'eux !

Je suis à votre disposition pour vous fournir des précisions chiffrées sur ce qui se passe dans ces pays qui ont l'audace de nous juger, l'importance de leurs exportations de gibiers migrants, les conditions « franco-frontière » et les prix de vente dans les supermarchés ! Vous n'ignorez certainement pas que, de l'autre côté de la Manche, les colombidés sont considérés comme nuisibles et traités comme tels !

Monsieur le ministre, nous n'avons pas, dans notre commune, de gibier sédentaire et nous tenons à conserver nos chasses traditionnelles.

M. Fernand Verdeille. Très bien !

M. Pierre Bouneau. Elles sont, pour beaucoup, les seules vacances, notamment pour les plus modestes, qui n'ont pas les moyens d'en prendre d'autres. Combien nombreux sont les ouvriers qui prennent leurs congés à l'époque de la migration ! Il en est de même pour nos agriculteurs, petits propriétaires, fermiers, métayers, résiniers. Les artisans ferment leurs ateliers, les employés quittent leur bureau et le soir, au café du village, devant le verre de l'amitié, racontent leurs prises et plus souvent leurs déceptions. Et le reste de l'année, chaque dimanche et à leurs heures disponibles, ils vont, avec amour, arranger, améliorer leurs chasses, par simple joie de vivre dans la nature.

Croyez-le bien, nous ne sommes pas des destructeurs ! Des personnes particulièrement qualifiées et de bonne foi, ayant vécu sur place, passé toute leur vie à des études sérieuses et objectives ont, elles, des statistiques solides depuis un demi-siècle. Elles sont à même d'éclairer votre jugement et de vous confirmer le faible pourcentage prélevé sur l'ensemble de la migration. Ainsi sera rétablie la vérité à l'intention de nos concitoyens.

Je m'autorise à prendre comme référence mon ami M. Bariéty qui, pendant de nombreuses années, a occupé le poste de conservateur du musée de la mer à Biarritz. Il est actuellement à la retraite, mais il occupe encore les fonctions de maire-adjoint de cette ville.

C'est également avec infiniment de plaisir que j'ai pris connaissance de la réflexion particulièrement judicieuse de M. le directeur de la protection de la nature dans le numéro du 4 décembre dernier du journal *Sud-Ouest*. Selon cet article, « les chasseurs détruisent infiniment moins de gibier que les nouvelles méthodes culturales, les remembrements, l'assèchement inconsidéré des marais, la disparition dramatique des zones de refuges et de repos pour les oiseaux migrateurs, les pesticides ».

Je remercie M. le directeur de la protection de la nature d'avoir pris cette position, car sa haute autorité en la matière nous est très précieuse.

Monsieur le ministre, le nouveau projet de loi présente des dispositions qui ne tiennent pas compte, sans doute par manque d'information, de la réalité des faits.

Je n'ignore pas la difficulté d'une réglementation générale car, du nord au sud et de l'ouest à l'est, bien des conceptions sont différentes.

Aussi, monsieur le ministre, pour éviter par la suite des décisions prises dans la méconnaissance de la réalité, qui pourraient avoir de graves répercussions, il serait souhaitable que la réglementation cynégétique française fût régionalisée, le préfet de région devenant en cette matière, en accord avec ses homologues départementaux, le représentant qualifié.

Tels étaient, monsieur le ministre, sans la moindre passion exagérée, mais avec une grande détermination, les trois points que je voulais développer devant vous.

Nous référant au titre de votre ministère, nous voulons, autant que quiconque, conserver le plus longtemps possible ce qui fait la fortune de notre magnifique région : sa nature, son environnement et, au travers de ceux-ci, les traditions qui s'y rattachent.

Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, sur toute votre compréhension et votre volonté, pour nous y aider. Au nom de tous les chasseurs du sud-ouest, je vous en remercie. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Morice.

M. André Morice. Mon intervention, monsieur le ministre, pourrait se résumer à ceci : les crédits prévus au budget de l'Etat, au bénéfice de la lutte contre la pollution, sont insuffisants.

Vous devinez, j'en suis sûr, le sens d'une telle affirmation : pour moi, comme pour de nombreux élus locaux, il n'appartient pas aux communes, mais à l'Etat, de financer la lutte contre la pollution.

Cette lutte constitue un problème qui n'est ni local, ni départemental, ni même régional, c'est un problème national.

Qui dit problème national dit solution reposant sur la solidarité de tous les Français et s'appuyant sur le budget général.

Or, que fait-on ? On dit : « qui pollue paie ». Les formules toute simples, comme celle-ci, emportent facilement ralliement. Mais les formules toutes simples ne sont pas forcément les meilleures et leur simplicité apparente recouvre parfois bien des erreurs et bien des injustices.

N'est-ce pas le cas ici ? La règle « le pollueur doit payer » apparaît assurément bien séduisante dans le cas des industries. Pourtant, même dans ce domaine, on ne peut nier que le taux de pollution d'une industrie n'a aucun rapport avec son utilité sociale et que, dès lors, le système projeté peut conduire, et conduit forcément, à frapper des producteurs de biens de première nécessité et à exonérer de la taxe anti-pollution des fabricants de produits que j'appellerai des « biens de superflu ».

Prenons un exemple : chacun sait que les industries alimentaires sont très polluantes ; vous les frappez, et même durement. Par conséquent, vous alourdissez le prix des produits alimentaires et vous frappez, par le fait même, les consommateurs de ces produits de première nécessité.

Par contre, dès lors qu'ils n'ajoutent pas ou guère à la pollution, les fabricants d'articles de luxe ne participeront pas, ou seulement très peu, à la lutte contre cette pollution.

Dans le domaine de la pollution domestique, qui intéresse plus directement nos communes, on constate les mêmes résultats. Les villes sont tenues d'avoir un budget autonome d'investissement. La taxe de pollution s'ajoute donc à la redevance locale d'assainissement et, dès lors, elle frappe, en fait, un produit de première nécessité, absolument vital pour tout individu : l'eau.

Faire payer chaque usager domestique en fonction de sa consommation d'un tel produit, est-ce forcément juste ? Cela ne conduit-il pas, d'évidence, à pénaliser les catégories sociales les moins favorisées ? Le système, monsieur le ministre, apparaît donc comme injuste.

Est-il efficace pour autant ? On peut en douter. Les communes contraintes de ne pas taxer exagérément leurs habitants en sont réduites, devant le montant de plus en plus considérable des redevances de pollution qu'on leur impose, à limiter le montant de leur redevance locale d'assainissement, c'est-à-dire à réduire ou à freiner leur programme de construction d'égouts et, pour les petites communes où le besoin en est déjà ressenti, à en retarder encore la réalisation.

Pourtant, vous avez déclaré, à la tribune de l'Assemblée nationale, le 20 novembre, que les redevances de pollution n'étaient pas encore assez élevées, ce qui ajoute à nos inquiétudes.

Il est un fait, monsieur le ministre que les redevances imposées aux communes pour lutter contre la pollution domestique excèdent notablement, d'ores et déjà, leurs possibilités réelles. Ces redevances sont établies sans tenir compte de ces possibilités, dans l'optique de la seule lutte anti-pollution, sans vision d'ensemble des multiples besoins, aussi prioritaires, aussi impératifs, aussi urgents auxquels les communes de France doivent inéluctablement faire face.

Vous me direz sans doute que l'assiette et le taux des redevances sont fixés par des organismes où figurent des élus locaux. C'est vrai. Mais encore, ces élus locaux — qui ne sont pas forcément des élus communaux — sont partout minoritaires.

Ils le sont au conseil d'administration de l'agence de bassin, où ils ne constituent que le cinquième des membres, un autre cinquième comprenant les représentants des usagers, et les représentants de l'Etat constituant à eux seuls la moitié de cet organisme. Cette composition est d'ailleurs confirmée par le projet de décret que vous avez soumis récemment au conseil national de l'eau et qui prévoit dix représentants de l'Etat, cinq élus locaux et cinq représentants des usagers.

Minoritaires, les élus locaux le sont encore au comité de bassin où ils ne constituent que le tiers des membres, un autre tiers étant exclusivement composé de fonctionnaires d'Etat et le dernier tiers de représentants des usagers, ou de personnalités compétentes désignées par... l'Etat !

Ainsi, monsieur le ministre, contrairement à toute logique, on enlève aux communes toute action maîtresse dans la fixation des programmes et des dépenses, alors qu'on les charge de lever et de percevoir les taxes correspondantes et d'en supporter, le cas échéant, l'impopularité ...

Ces redevances qu'elles collectent pour les agences, ces redevances qui sont prélevées sur leur propre substance, servent aux agences à leur accorder des subventions !

En fait, les communes se subventionnent elles-mêmes, mais par le truchement d'une agence qui retient au préalable — dans un tel mécanisme, c'est normal — les sommes nécessaires à son fonctionnement. Et le système d'attribution des subventions établi par les agences ne parvient — je me suis efforcé de le démontrer — ni à assurer l'équité, ni à faire jouer une véritable solidarité entre les communes.

Tels sont les éléments que je désirais, monsieur le ministre, porter à votre connaissance. Vous avez manifesté l'intention de déposer prochainement un projet de loi sur ce problème particulier et important du fonctionnement des agences de bassin. Mon souhait est que, par ce projet de loi, vous puissiez, en tenant compte des observations présentées, y répondre favorablement et nous donner ainsi le moyen de concourir tous, d'une façon efficace et volontaire, à la lutte si nécessaire contre la pollution. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement. Monsieur le président, mesdames, messieurs, il y a quelques semaines, j'avais l'occasion de dire à votre commission des affaires culturelles le prix que j'attachais à l'intérêt profond que votre assemblée porte aux problèmes de la protection de la nature et de l'environnement. La coopération qui s'est instaurée entre mon département ministériel et le Sénat a été d'emblée, et continue d'être pour moi, un encouragement.

Vos rapporteurs viennent de m'en porter de nouveau un témoignage. Témoignage d'autant plus valable qu'il repose sur l'expérience profonde d'hommes qui assument, en tant qu'élus locaux, donc sur le terrain, des responsabilités qui sont celles des collectivités locales.

Je ne vous ai jamais caché, et vous n'avez jamais méconnu, la difficulté de mon effort. Vous l'avez suivi avec une attention extrême qui donne du poids aussi bien aux encouragements et aux approbations qu'aux critiques.

Vos groupes d'étude spécialisés ont joué, dans ce dialogue que nous avons entrepris depuis bientôt trois ans, un rôle essentiel.

Qu'il me soit permis, à cette occasion, de rendre de nouveau un hommage amical au président et au rapporteur de votre commission des finances. Il est significatif, en effet, que l'un et l'autre président un groupe où la conscience de l'environnement et l'exigence du respect des équilibres naturels orientent toutes les réflexions.

Le rôle en France et à l'étranger du président Bonnefous est trop connu pour que je m'y attarde. Quant à M. Boyer-Andrivet, j'ai apprécié l'esprit dans lequel il s'attache à démontrer la nécessité d'une évaluation socio-économique de l'environnement et, en particulier, de l'influence des ruraux sur l'équilibre du milieu de vie. Le groupe d'étude sénatorial de l'aménagement rural me paraît en bonne voie.

M. Verdeille, pour sa part, nous a rappelé qu'il menait depuis tant d'années ce qu'il a fort justement appelé le « bon combat ».

Je vous présente aujourd'hui mon premier budget individualisé, signe que le ministère a atteint l'âge de raison, l'âge où il est en mesure de répondre aux espérances qui ont été placées en lui dès sa naissance.

Mais, en particulier en ce domaine de l'environnement, un budget n'a jamais suffi à définir une politique, même s'il y concourt efficacement. Celui du ministère de la protection de

la nature et de l'environnement se situe donc dans une politique plus vaste, à moyen et long terme, que je m'efforcerai d'esquisser devant vous tout à l'heure.

Mais parlons du budget ! Je viens de vous dire que celui-ci est individualisé pour 1974. C'est la transcription comptable du fait que le ministère est devenu de plein exercice et a été rendu autonome dans sa gestion. Les documents budgétaires qui vous sont soumis sont, de ce fait, d'une lecture plus simple. Le « bleu » concerne, selon la règle habituelle, les services votés et les mesures nouvelles. Les deux documents annexes jaunes donnent, l'un le détail des crédits par article et l'autre la ventilation fonctionnelle des crédits propres, ainsi que l'évaluation des crédits au titre de l'article 6 et des établissements publics qui disposent de ressources autonomes.

Ce dernier fascicule existait déjà pour 1972 et 1973, quoique sous une forme moins perfectionnée, ce qui permet des comparaisons. Nous avons tenté, cette année, de le compléter par une estimation, au niveau des régions, des investissements consacrés en 1972 à des actions spécifiquement destinées à la protection de la nature et de l'environnement.

Le calcul effectué extrait des autorisations de programme, par rubriques fonctionnelles, les parts spécifiquement consacrées à la protection de la nature et de l'environnement sur les crédits budgétaires, augmentés des financements qu'ils induisent au niveau des collectivités et des établissements publics et privés.

Bien sûr, il faudra affiner cette analyse en tenant compte, pour les problèmes du cadre de vie, de l'importance de la dimension régionale.

J'espère, à ce propos, que les budgets en cours de préparation des établissements publics régionaux n'ignoreront pas l'environnement et la défense de la nature. De toute façon, chaque conseil économique et social de région comprend des experts de l'environnement.

Les calculs auxquels mes services se sont livrés, à partir de matériaux difficiles à réunir, s'inspirent de la procédure de l'article 6 de mon décret d'attribution, procédure dont vous connaissez l'originalité.

Le budget propre de mon département s'élève à 304 millions de francs, soit une augmentation de 20 p. 100 par rapport à 1973 et de plus de 50 p. 100 par rapport à 1972. Sur ces 304 millions de francs, crédits du F. I. A. N. E. compris, 281 millions de francs concernent des actions qui s'exercent dans trois directions principales : l'amélioration de l'environnement rural et urbain, la défense et la protection de la qualité du milieu à préserver des pollutions diverses et la conservation de la nature *stricto sensu*, c'est-à-dire les parcs nationaux, les réserves, la chasse, la pêche.

Pour l'environnement rural et urbain, les crédits augmentent de 37 p. 100 par rapport à 1973, s'élevant à 29 millions de francs. A noter que les subventions de fonctionnement des parcs régionaux sont — en effet, M. Boyer-Andrivet l'indique dans son rapport — désormais inscrites au budget et non plus au F. I. A. N. E. Cela signifie que, pour les parcs régionaux et les sites et monuments naturels, les crédits sont respectivement multipliés en trois ans par 2,7 et 4,8.

Sont affectés à la prévention et à la lutte contre les pollutions et les nuisances, 51,6 millions de francs, soit 18 p. 100 de plus que l'an dernier, ce qui implique une multiplication par deux depuis deux ou trois ans selon les actions.

Près de 42 millions de francs sont consacrés à la conservation de la nature, soit une augmentation de 24 p. 100 par rapport à 1973 et en trois ans de plus de 100 p. 100.

L'information et la formation disposeront de 11 millions de francs, soit une augmentation de 20 p. 100, et 25 millions de francs seront consacrés à la recherche et aux études générales, notamment économiques, soit une augmentation de 20 p. 100.

Quant au F. I. A. N. E. — fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement — son montant passe de 104 millions de francs en 1973 à 124 millions de francs en 1974. Il s'agit d'une évaluation car, vous le savez, une part du F. I. A. N. E. provient des recettes du pari mutuel. En deux ans, la progression des ressources du F. I. A. N. E. a dépassé 44 p. 100. Cet instrument souple, d'incitation et d'entraînement est plus que jamais nécessaire, comme M. Boyer-Andrivet a bien voulu le reconnaître dans son rapport.

Le reste de mes crédits propres est affecté à la mise en œuvre de l'organisation nouvelle du ministère par direction d'objectifs — organisation consacrée par le décret du 27 mars de cette année — notamment en ce qui concerne les conditions de travail et les personnels de gestion.

Je serai bref sur le nombre des emplois concernant le personnel du ministère qui passera de 315 à 370 l'année prochaine pour atteindre, à terme, un plafond de 500 dans deux ou trois ans.

Les modalités d'action de mon ministère restent et resteront en effet les mêmes. En aucun cas l'esprit d'impérialisme administratif, qui est extrêmement funeste, ne se substituera au rôle de coordination et d'incitation qui est le mien.

M. Collery m'invitait, l'an dernier, à être un chef d'orchestre, aussi efficace que possible, plutôt qu'un soliste même mieux nanti. C'est le vrai problème. Il faut faire participer toutes les administrations à la « révolution de l'environnement », ainsi que le dit M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles cette année.

Vous savez, monsieur le rapporteur, à quel point ce raisonnement vaut en matière d'éducation et de débouchés. Vous l'avez souligné et je donnerai des précisions à ce propos dans la deuxième partie de mon exposé.

J'en viens aux crédits recensés au titre de l'article 6.

Parmi les résultats obtenus cette année, en jouant pleinement le rôle dont je viens de parler, figure l'augmentation des crédits affectés par les autres ministères à la protection de la nature et de l'environnement et relevant, à ce titre, des avis divers que je donne à leur sujet.

Ces crédits, qui n'avaient augmenté que de 11 p. 100 entre 1972 et 1973, augmentent de 29 p. 100 entre 1973 et 1974, passant de 1.072 millions de francs à 1.380 millions de francs, soit une augmentation supérieure à celle de mes crédits propres, qui est de 20 p. 100.

Les trois quarts de ces crédits proviennent des ministères de l'aménagement du territoire et de l'équipement : plus 29 p. 100, de l'intérieur : plus 45 p. 100 et de l'agriculture, dont les dépenses globales en matière d'environnement sont supérieures aux miennes propres, ce qui ne me choque nullement. Les pourcentages d'augmentation font apparaître que le ministère de la jeunesse et des sports et celui de la santé ont accompli d'importants efforts. Les fonctions pour lesquelles les accroissements sont les plus forts sont l'eau, les déchets solides et les espaces verts.

Quel est alors l'ensemble des crédits publics affectés à la protection de la nature et de l'environnement ?

Si l'on y comprend les recettes des établissements publics placés sous la tutelle de mon ministère, ils atteindraient environ 2.270 millions de francs.

Il y a deux observations à faire cependant sur ce chiffre. D'une part, n'y entre pas la totalité des crédits d'étude et de recherche, ni de fonctionnement — l'article 6 ne peut s'appliquer encore qu'aux dépenses d'équipement, les autres étant moins individualisables — de services, dont le rôle de surveillance en particulier est capital. D'autre part, figurent parmi ces dépenses des évaluations pas toujours précises de « parts protection de la nature et de l'environnement » dans tel ou tel investissement. Je ferai, à cet égard, des observations analogues à celles indiquées plus haut à propos des fascicules annexes.

Sous ces réserves, on peut constater que l'ensemble des crédits publics « environnement » atteint près de 1 p. 100 du budget de l'Etat. Je n'attache d'ailleurs qu'une importance médiocre à ces paliers de pourcentage, pardonnez-moi.

Pourquoi ? Essentiellement parce que la mission de mon ministère, si l'on met à part certaines tâches spécialisées qu'il remplit, tend précisément, comme je le disais à propos de son rôle vis-à-vis des administrations, à faire en sorte que les activités économiques, les ménages, les collectivités locales intègrent précisément le coût de suppression des atteintes au cadre de vie dans les processus normaux de production et de consommation.

Pour dégager des grandeurs vraiment significatives, il convient de développer les études sur l'évaluation de l'environnement, de mettre en œuvre la « comptabilité écologique » de la nation et d'ailleurs des nations.

Je reviendrai là-dessus en vous décrivant la politique d'ensemble dont le budget est l'un des instruments.

Ce qu'il faut retenir cependant de ce budget, c'est le rythme des progressions et les objectifs que concernent ces progressions. Il traduit une politique constante dont je vais vous exposer maintenant les trois aspects : l'aspect économique, l'aspect écologique, plus exactement la gestion des milieux naturels, et l'aspect socio-culturel.

L'aspect économique est essentiel et je tiens à le souligner à un moment où ce que l'on appelle par euphémisme « la conjoncture internationale » risque de conduire certains à faire passer la protection de la nature et de l'environnement après « l'économie ». Ainsi parlent des esprits simplistes ou cyniques. Or, l'économie — et c'est là un retour à son sens étymologique — n'est pas synonyme de gaspillage, je pense plutôt que c'est le contraire. Faisant écho aux préoccupations d'actualité que j'ai relevées dans les conclusions de vos commissions, je crois pouvoir affirmer qu'aujourd'hui tout ce qui concerne la lutte contre le gaspillage des matières premières, de l'énergie bien sûr, mais plus généralement de toutes les ressources naturelles, prend un relief nouveau.

Je dirai que c'est peut-être aujourd'hui que l'on justifierait le mieux l'existence et la nécessité d'un ministère de l'environnement. Il s'agit d'épargner la consommation de tant de produits en réduisant par la même occasion la pollution, de les recycler, et de récupérer des matières premières dans les déchets.

La conjoncture nous incite à bien des réflexions utiles qui auraient pu être faites plutôt par certains, et la défense de l'environnement ne peut qu'aller de pair avec la sauvegarde de notre activité économique.

On comprend mieux aujourd'hui la volonté affirmée dès 1970 par le Président de la République de ne pas séparer et de ne pas opposer développement et environnement. C'est une pensée actuelle parce que c'est une pensée moderne.

Mon souci premier en tant que ministre de l'environnement a consisté à ne pas isoler le domaine du cadre de vie et des nuisances qui l'affectent de son contexte économique, c'est-à-dire des prix de revient qui doivent intégrer les « coûts externes », de la compétition internationale, de la concertation européenne. Les milieux professionnels le savent bien, eux qui, depuis trois ans, suivent les efforts de mes services, particulièrement attentifs aux situations des branches et même des entreprises. La préoccupation de l'environnement permet aussi de mieux définir les objectifs de la croissance et d'apprécier plus exactement ses conséquences. Cette réflexion socio-économique sur l'environnement m'a conduit d'abord à mettre en œuvre un meilleur dispositif d'analyse et de réflexion.

Le « groupe interministériel » d'évaluation de l'environnement, que dirige M. Gruson avec toute la lucidité que chacun lui connaît, a été chargé de jeter les bases de ce que j'ai appelé une « comptabilité écologique ». Plus d'une centaine de personnalités sont maintenant associées à ce travail dont on attend, à terme, l'élaboration d'un outil statistique et d'une comptabilité publique des dépenses de l'Etat et des collectivités, élément indispensable d'une politique cohérente et rationnelle. Je vous annonce, d'ailleurs, la publication, dès les premiers mois de 1974, d'un premier recueil des statistiques de l'environnement.

Pour cela, six groupes de travail ont été constitués, voilà un peu plus d'un an ; leurs travaux donneront lieu à un premier rapport annuel au début de l'année. La première publication, dont je me permets de recommander la lecture, a été faite il y a déjà six mois, donc bien en avance en ce domaine sur certains événements actuels. Il s'agit du rapport sur « l'énergie et l'environnement ».

A ces six groupes, je viens d'ajouter, avec la collaboration de la profession et des syndicats agricoles, un groupe qu'anime M. Bizet et qui apprécie les effets positifs et même parfois négatifs de l'agriculture et des activités rurales sur le milieu.

Cet effort, dont le Sénat connaît déjà l'ampleur puisqu'il a été pour la première fois rendu public dans ce palais du Luxembourg, nous tenons à le poursuivre. Nous avons accru de 50 p. 100 les crédits consacrés à ces travaux. Ses enseignements éviteront à bien des esprits trop rapides de se précipiter dans des recherches aux conclusions sommaires ou même des conclusions sans recherches — ce qui arrive parfois — du genre « il n'y a qu'à » ou à « ils n'ont qu'à payer ». Le principe selon lequel « le pollueur paiera », principe international admis par le concert des nations, a, par exemple, été affiné par ce groupe. Ses travaux sont intéressants pour approfondir également les réflexions indispensables sur la qualité de la vie ou les finalités de la croissance.

Le premier volet de notre politique économique consiste à faire en sorte qu'entreprises et activités soient mises en situation de prendre en charge l'environnement au niveau de leurs responsabilités propres. Comment intégrer les coûts externes, comme disent les économistes ?

Vous m'avez posé cette question d'emblée, notamment par l'intermédiaire de M. Bonnefous. Je vous réponds : par l'intro-

duction dans le processus même de production ou de transformation des méthodes et des techniques nécessaires. M. le président Bonnefous a écrit, sur ce sujet, des pages remarquables.

Ces principes ne sont pas des vœux, ni des intentions : je veille à ce que mes services les mettent en pratique constamment et ce de deux manières. D'abord, par le renforcement des dispositions réglementaires et des normes en évitant, bien entendu, de nous lancer, comme quelques pays le font, dans un excès de textes nouveaux. J'ai souvent constaté que l'abondance des textes ne coïncidait pas avec l'importance des efforts pratiques.

Au contraire, nous cherchons à prendre appui sur les textes existants — la loi de 1917 en est un excellent exemple — quitte à les rénover en tant que de besoin par l'adjonction de moyens d'application supplémentaires. Vous prenez aujourd'hui, me direz-vous, les décrets d'application de la loi de 1917 ! Eh bien oui, peut-être, mais cette loi était bonne.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement. C'est ainsi que, grâce au projet de budget discuté ici, nous pourrions disposer, fin 1974, de 250 agents des établissements classés travaillant à plein temps.

Nous voulons ensuite agir sur la réduction des nuisances, branche par branche, dans le cadre de programmes pluriannuels définis en concertation étroite avec les milieux professionnels. Voilà moins de deux mois, nous avons conclu un accord avec l'industrie sucrière qui regroupe 71 sucreries causant 16 p. 100 de la pollution des eaux. Cette profession s'est engagée à investir 100 millions de francs sur trois années, l'Etat accordant, en plus des aides des agences financières de bassin, 10 p. 100 du coût de ces investissements.

Lorsque ces contrats de branche, qui sont déjà signés avec les sucreries et les papeteries et qui le seront pour les distilleries avant la fin de l'année — vous voyez, nous avançons rapidement — et en 1974 pour la teinturerie et le lavage de la laine, auront produit leur effet, c'est-à-dire dans trois ans environ, nous aurons traité les deux tiers de toute la pollution industrielle française.

Le troisième volet de notre politique économique consiste à faire jouer ou à créer des mécanismes internationaux adaptés et efficaces, en particulier au niveau européen.

Un de nos objectifs, sur le plan international, est d'empêcher que les mesures adoptées par un Etat ne provoquent à son détriment ou à celui d'autres Etats des obstacles aux échéances ou d'inacceptables distorsions de concurrence.

C'est l'une des raisons d'être essentielle du programme adopté par le conseil des communautés européennes au mois de juillet dernier.

Qu'il me soit permis, à cette occasion, de souligner l'importance de cette décision qui, tout en conférant à la Communauté européenne une dimension nouvelle, permettra à notre action de se développer en harmonie avec celle de nos partenaires. Elle n'exclut aucun développement international de nos coopérations bilatérales ou multilatérales.

Ce n'est guère le moment de vous présenter une description détaillée de ce programme. Je voudrais seulement mettre l'accent sur les actions relatives à la lutte contre la pollution. Celles-ci tendent à créer un cadre commun de réflexion et de méthodes, dont l'absence — vous avez pu le constater — constitue actuellement pour notre action, sur le plan national, une très grande gêne.

Un autre aspect de cette politique économique de l'environnement dont — je le disais à l'instant — certains commencent seulement à prendre conscience dans le miroir, il est vrai, déformant de la conjoncture, en particulier énergétique, consiste à promouvoir une réelle gestion patrimoniale des ressources terrestres. C'est le fond du problème. Le souci de l'environnement ne doit pas, bien au contraire, être opposé à celui de l'indépendance — c'est le type même d'une présentation réactionnaire de la question — ni au problème posé par les crises et les à-coups.

Sur une période à moyen et à long terme, il doit être dit clairement que la politique de l'environnement n'est pas indifférente aux conditions d'approvisionnement. Mais il doit aussi être dit qu'elle ne se nourrit pas de pénuries dont il serait puéril de se réjouir et que notre devoir est d'essayer de combattre ou de tempérer. Il doit être souligné aussi qu'une politique de l'environnement va naturellement de pair avec une lutte contre les

gaspillages. Ces gaspillages, qui sont le fruit soit du laisser-aller des uns, soit de la politique délibérée des autres, sont à l'origine d'un très grand nombre de pollutions et de nuisances.

Je voudrais aborder maintenant la politique de gestion des milieux naturels, qu'autrefois personne ne prenait en charge. Nous devons refuser l'attitude de quelques pays qui consiste à isoler la lutte contre la pollution de son cadre. Ce n'est raisonnable ni sur le plan économique — je viens de l'indiquer — ni sur le plan social, ni sur le plan culturel. A mon sens — cette considération s'est manifestée clairement dans la réorganisation de mon département ministériel, à laquelle j'ai cru comprendre que tous les intervenants donnaient leur aval — il n'est pas possible de ne s'attacher qu'aux frontières extérieures de la pollution.

Tel est l'esprit, en tout cas, de la politique menée pour l'eau, politique que votre assemblée connaît bien puisque c'est l'année prochaine que nous célébrerons le dixième anniversaire de la loi de 1964 qui a eu ici de si grands parrains. Le rapport de M. Lalloy — à qui je souhaite à mon tour un prompt rétablissement — au nom de votre commission des affaires économiques et du Plan, rapport qui a été présenté par M. Golvan, témoignerait, s'il en était besoin, que votre intérêt pour la politique de l'eau ne se dément pas.

Je vous ai dit l'intérêt que l'on portait à cette politique à l'étranger. Dois-je vous rappeler que mes services sont contraints — ce n'est qu'un exemple — de diffuser régulièrement en langue anglaise le point de leurs travaux tant ils suscitent l'attention des spécialistes du monde entier ? Seize décrets ont été pris pour l'application de la loi du 16 décembre 1964 ainsi que de nombreux arrêtés et circulaires et il en paraîtra encore. Les structures de travail sont en place et les six agences de bassin, dont on pense beaucoup de bien, même si l'on en dit parfois un peu de mal, disposent de quelque cinq cents agents et d'un budget total de 520 millions de francs.

Grâce à ces moyens réglementaires et financiers, notre politique en 1974 pourra être renforcée dans les directions suivantes : poursuite de la mise en place des réseaux de mesure de la qualité des eaux — nous allons apparaître comme une nation pilote en ce domaine — car il faut pouvoir connaître la situation à chaque instant et son évolution, intervention sur les pollutions toxiques par l'introduction des paramètres concernant les substances inhibitrices — jusqu'à maintenant, vous le savez, ces pollutions toxiques passaient un peu trop entre les mailles du filet — meilleure gestion des nappes souterraines, dont plusieurs orateurs se sont préoccupés, accélération de la lutte contre les pollutions urbaines classiques en continuant de concentrer l'effort sur les zones prioritaires. J'ai lancé des opérations « rivières propres ». Elles seront poursuivies et complétées dans le même style : reconquête de l'Oise par exemple — j'aurai sans doute l'occasion d'y revenir un instant tout à l'heure — dont le principe vient d'être arrêté, programme d'assainissement du bassin versant de la zone Fos-étang de Berre et beaucoup d'autres opérations encore.

L'action que nous menons pour la qualité de l'air est plus récente et la gestion du milieu est plus délicate. Elle répond à un double objectif de santé et de réduction de la gêne pour la population. Il s'agit des retombées de particules et des odeurs.

L'essentiel des crédits qui figurent au budget de mon département est consacré à des recherches et des études. Je mentionnerai en particulier une enquête épidémiologique de grande envergure sur les relations éventuelles entre la population et la santé de nos concitoyens.

J'ai indiqué que l'établissement de réseaux de mesures était une opération indispensable. Le programme adopté le 14 juin 1973 vise, moyennant un investissement de 30 millions de francs, à doter d'ici à quatre ans toutes les villes de plus de 100.000 habitants et toutes les zones industrielles importantes d'un réseau de mesures complet dans les quelque dix zones. Or, un dispositif automatique de traitement et d'alerte est le meilleur moyen de répondre à cette nécessité. Hier, en conseil restreint, la décision a été prise de coordonner et de renforcer le réseau d'alerte sur l'ensemble de la région parisienne.

L'action sur les rejets passe par la concertation branche par branche entre tous ceux qui sont concernés sur le plan public et privé.

Des résultats importants ont été ainsi obtenus ou sont sur le point de l'être dans le cas des industries émettant des poussières. Ils permettent d'estimer qu'à la fin de VII^e Plan les émissions de particules émanant de cimenteries, installations sidérurgiques, fonderies — nous avons passé en revue ces industries — seront au total inférieures à la moitié des émissions de 1970.

Dans le domaine plus délicat de la pollution soufrée, il a été décidé de ramener d'ici à 1978 de 0,7 à 0,3 p. 100 la teneur maximale en soufre des fuels domestiques, ce qui aura un effet important dans les villes.

La réduction de la pollution automobile reste pour nous un souci majeur. Les progrès sont certains, mais ils sont lents et nous nous efforçons, avec nos collègues européens, dans ce domaine où l'action communautaire est ancienne, de précipiter les choses.

J'ai la conviction que, malgré le développement de la population et de l'industrialisation, les moments les plus difficiles en matière de pollution de l'air sont passés.

J'aborde maintenant le problème de la mer et je serai nécessairement trop bref sur cet immense sujet. C'est en 1972 qu'a été créé le groupe interministériel d'étude des problèmes de pollution marine et son rapport a été adopté au C.I.A.N.E., le comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement, de décembre 1972.

La protection de la mer nécessite, à côté de décisions nationales, telle l'interdiction des rejets d'eaux usées sans traitement préalable, décidée au C.I.A.N.E. que j'ai évoqué, des décisions concertées dans le cadre de conventions internationales, ce qui peut impliquer, je le sais, des délais notables.

Ainsi, à l'occasion d'une conférence internationale tenue à Paris entre les pays riverains de l'Atlantique du Nord-Est en octobre dernier, a été retenu un programme de réduction des rejets toxiques ou nocifs apportés par les cours d'eau.

A Londres, voilà un mois, était décidée, dans le cadre de l'O.M.C.I., l'organisation maritime consultative intergouvernementale, l'interdiction de tous déversements de produits polluants à partir des navires, dans des zones sensibles comme la Méditerranée et dans une zone de 50 milles le long des côtes.

Cette dernière mesure est évidemment applicable au transport des hydrocarbures ; pour ce qui concerne ces produits et sur le plan national cette fois, une commission interministérielle spécialisée va déposer incessamment un rapport sur les mesures à prendre pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures en mer.

Notre attention au milieu marin ne pouvait pas se limiter à la mer elle-même. Aussi avons-nous conjointement avec le ministère de l'aménagement du territoire et de l'équipement, fait préparer un rapport sur le littoral français, rapport dont, vous le savez, M. Guichard a fait état. Plusieurs mesures importantes ont été décidées par le Gouvernement, notamment la création d'un conservatoire national du littoral qui permettra à l'Etat, si les dotations sont suffisantes, d'acquiescer ceux des espaces encore libres pour être protégés. J'ajoute qu'à mon initiative, le président de deux fondations, l'une britannique *The National Trust* et l'autre française, La Fondation de France, se sont réunis et l'on peut espérer entrevoir des adhésions individuelles à cette politique de sauvegarde des paysages côtiers, en complément de l'effort public. Enfin, j'insiste sur la protection, par l'inscription et le classement de grands pans du littoral maritime, à laquelle j'ai donné une large priorité : depuis 1971, j'ai inscrit à l'inventaire vingt et un sites, et classé quinze autres, représentant une superficie de 17.800 hectares — nous sommes loin des protections ponctuelles — et 70 kilomètres de côte. Je vais poursuivre par la Corse et compte ne pas m'en tenir là.

M. François Giacobbi. Très bien !

M. Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement. J'en viens à la montagne. Je tiens beaucoup à cette action et vous savez même que j'y apporte quelque passion.

J'ai développé depuis un an les grands traits d'une politique de la montagne, d'une politique globale intégrant tous les aspects de la protection et de l'aménagement et intéressant, non seulement la haute montagne, mais aussi la moyenne montagne dont l'avenir préoccupe, je le sais, plusieurs d'entre vous, je pense en particulier à M. Schiélé qui s'en est beaucoup soucié.

Un prochain comité interministériel doit examiner les conclusions du groupe de travail interministériel constitué à ma demande. Je constate d'ailleurs que les idées lancées paraissent avoir cheminé dans beaucoup d'esprits. La prise en compte des préoccupations d'environnement dans cette politique de la montagne revêt plusieurs formes. D'abord la protection de la nature proprement dite : je rappelle que quatre de nos cinq parcs nationaux se trouvent en montagne. Vous savez que le quatrième, celui des Ecrins, a été créé cette année. La

mise en place du parc de Mercantour se poursuit et les études du parc de la Haute Ariège vont commencer. La protection de la flore et de la faune à la périphérie des parcs est complétée par des réserves naturelles, comme celles de la Grande Sassièrre. En effet, monsieur Verdeille, les chasseurs ont joué un rôle important dans la création de ces réserves et de ces parcs.

Mais la politique de l'environnement en montagne c'est aussi, comme ailleurs et plus qu'ailleurs, faire en sorte que les aménagements touristiques ou autres ne détruisent ni les sites ni la nature.

Cela veut dire qu'il faut évaluer, dès l'avant-projet, les conséquences de celui-ci sur l'écologie et le paysage, et au besoin limiter l'importance du programme pour rendre acceptables ces conséquences.

Cela veut dire qu'il faut appliquer pour la conception des ouvrages et des bâtiments les techniques de ce qu'on appelle maintenant la « sitologie » ou le « grand paysagisme » et qui permettent de maîtriser les transformations du paysage.

Cela veut dire qu'il faut traiter enfin les résidus de toute sorte.

Il faut encore savoir gérer avec sagesse le stock limité de grands sites susceptibles d'être équipés.

Il ne faut pas gaspiller tout notre patrimoine naturel, il convient de laisser un champ d'action à nos enfants et à nos petits-enfants, dont les besoins, les aspirations seront peut-être différents des nôtres. C'est pourquoi j'ai préconisé l'établissement d'un plan directeur définissant les sites à équiper et ceux à placer pour l'instant, si j'ose dire « à la caisse d'épargne ».

Les parcs et réserves, ce sont évidemment des espaces privilégiés pour l'application de notre politique de gestion du milieu naturel ou d'aménagement fin du territoire.

J'ai parlé des parcs nationaux, à propos de la montagne. Pour les parcs régionaux, j'indiquerai que vingt bénéficient actuellement de notre aide budgétaire.

Je voudrais solennellement réaffirmer que notre action en faveur des parcs n'a de sens que si elle est étroitement concertée avec les responsables des collectivités locales intéressées, et au niveau de la région constituée maintenant en établissement public. Ce propos n'étonnera pas M. Giacobbi.

Pour conclure cette présentation de notre politique de gestion du milieu naturel, je vous indique qu'un projet de loi relatif à la protection de la nature est en cours d'étude et sera vraisemblablement déposé sur le bureau du Parlement en 1974. Ce projet de loi jettera les bases, grâce à vous, d'une véritable charte de la nature et permettra de considérer la préservation du milieu naturel comme une action d'intérêt général à prendre en compte par les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production.

J'ai parlé de la nature lointaine, de la nature libre, de la montagne et des grandes zones rurales, encore pour l'essentiel, préservées. Mais cette affirmation est encore plus nécessaire, le président Bonnefous le sait bien, pour ces zones aux périphéries des villes qui risquent, si on n'y prend garde, de devenir des zones de banlieue, où l'on accueille par acceptations successives, chaque année, un peu plus de population, un peu plus d'industries, un peu plus de logements pendant que l'agriculture n'a plus de terrains à elle, ni sécurité d'avenir, ce qui est un drame, un double drame.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement. Il était nécessaire de réagir et déjà, de quelques études d'urbanisme s'était dégagée la notion de « zones de discontinuité » — expression qui ne m'enchantait pas — ou de « poumons verts ». Mais depuis peu, il a été décidé, au niveau le plus élevé de l'Etat, d'ouvrir la voie, non plus seulement à une notion, mais à une réalité, celle de « zones naturelles d'équilibre », dont il a été question, hier, au conseil restreint.

En aidant les collectivités à promouvoir des petits équipements légers d'accueil, en aidant à restaurer un marché foncier agricole, en n'oubliant plus la pénétration pédestre et cycliste, en inaugurant une campagne de propreté des forêts suburbaines — il ne s'agit pas seulement des papiers gras — en dégageant des moyens nouveaux de maîtrise foncière où il ne faudra pas tolérer de « dérogations », en permettant enfin, lorsqu'on décèle une réelle volonté de réaliser quelques parcs naturels régionaux, nous avons conscience, aux portes mêmes de nos villes, de permettre à des

territoires de frontière d'assumer leur vraie vocation et de n'être plus seulement les « creux » ou les « vides » délaissés de l'urbanisation dont M. Bonnefous a dénoncé le caractère néfaste.

Aux points forts de cette urbanisation que sont les villes nouvelles et les villes déjà installées dans notre sociologie, nous ajoutons, en contraste, de réels points forts de zones vertes cette fois, qui auront un vrai visage et qui ne courront plus vers une fuite en avant faite de Z. A. C. urbaines, de Z. U. P. et d'extensions en tache d'huile.

Le Gouvernement a décidé, sur ma proposition, que dans la région parisienne, une part du produit de la nouvelle taxe d'urbanisation au moins égale à 10 p. 100 serait affectée au district de la région de Paris pour être utilisée à l'acquisition et l'aménagement d'espaces verts. Ce produit pourrait être affecté au remboursement de la part de l'emprunt régional qui y était consacré.

Pour la province, le Gouvernement a envisagé, dans le cadre d'une réforme générale de la redevance d'espaces verts, de permettre aux communes d'affecter un point de la taxe locale d'équipement aux espaces verts. Cette réforme fera l'objet d'un projet de loi qui sera soumis au Parlement l'année prochaine.

Je voudrais parler plus longuement des milieux vivants, mais bien sûr, je comptais sur M. Verdeille pour le faire à cette tribune.

Un plan quadriennal d'aménagement piscicole des cours d'eau, qu'il s'agisse de leur empoisonnement ou de leur entretien, va être mis en œuvre. Par ailleurs, en ce qui concerne la pêche également, la taxe piscicole vient d'être relevée et la réunification sous mon autorité de tous les services compétents pour la pêche fluviale est en cours.

Quant à la chasse, le projet de loi qui en réorganise les conditions a été approuvé par le conseil des ministres et vous sera présenté au printemps prochain. Puis-je dire à M. Verdeille que je crois consacrer à la chasse une part bien importante de mon activité ministérielle ? Combien de fois ai-je parlé de la chasse aux uns et aux autres ? Et ce n'est pas fini. (*Sourires.*)

Vous savez que ce projet comporte notamment un examen pour l'obtention du permis et une amélioration des conditions d'exploitation de la chasse, notamment grâce à un assouplissement de la réglementation nationale, qui sera obtenu par des mesures de déconcentration. On ne peut pas chasser partout et de la même manière. C'est une idée de bon sens. Enfin les peines pour les délits de chasse seront aggravées.

Ce projet ne règlera pas tout, comme l'a dit M. Verdeille. Certes, que de progrès accomplis en trois ans ! Nous les devons à l'effort obstiné de tant de pionniers vivants ou morts auxquels nous sommes fidèles. Mais sans une discipline et sans une autodiscipline sévère, je le dis avec fermeté, même les règlements les plus sévères ne sauveront pas la chasse.

Pour ce qui est de la dimension socio-culturelle de l'environnement je serais obligé d'être très bref. Nous ne pouvons atteindre nos objectifs par simple décision des pouvoirs publics. Il y faut la volonté de travail, la participation de tous les Français. Il faut que la responsabilité de chacun s'affirme en tant que consommateur de ces biens divers qui forment l'environnement et qui seront de plus en plus coûteux. C'est une loi économique, on n'y échappera pas. C'est vrai en particulier pour l'eau du robinet qui ne vaut pas bien cher quand on la compare à l'eau d'autres provenances.

Il faut mesurer la réelle valeur économique de ces biens et mesurer, par la même occasion, la responsabilité de chacun en tant qu'agent volontaire ou involontaire des transformations du cadre de vie.

Ce problème, nous le voyons d'abord posé en terme de sensibilisation. La conjoncture actuelle jette un éclat particulier sur l'importance des réactions de l'opinion. Mais cet éclat risque d'être illusoire, à moins que les événements que nous connaissons, dans la mesure où ils appellent précisément une discipline collective, ne conduisent chacun à se donner le sens et les moyens de la responsabilité.

Cela implique un grand effort de connaissance et de recherche, et je m'y emploie. Cela implique aussi la diffusion régulière des documents les plus importants de la recherche et leur vulgarisation pour apaiser les grandes craintes de notre société.

Notre société est troublée, mais elle ne doit pas vivre dans le trouble. Notre société s'interroge, mais elle ne peut pas être seulement, comme le disait naguère André Malraux, une « société de l'interrogation ». Il faut peut-être tenter de vivre, comme le disait le poète, au lieu de penser constamment que nous allons bientôt cesser de vivre.

Il ne s'agit pas de masquer ou de réduire les problèmes ; il s'agit de les situer plus exactement au niveau où ils doivent l'être, au niveau mondial par exemple pour les océans, et d'en prendre une connaissance objective afin d'éviter que cette préoccupation, grossie d'informations incontrôlées ou mal digérées, ne dégénère en « catastrophisme » ou en « sinistrose ».

Après la recherche, l'éducation. J'en ai beaucoup parlé dans cette assemblée. J'y attache une grande importance dont chacun comprend les raisons. En ce domaine, nous avons, le ministre de l'éducation nationale et moi-même, élaboré et conclu, dès la fin de l'année 1971, un « protocole d'action » qui vise non pas à créer une discipline nouvelle, l'environnement, mais à intégrer convenablement cette dimension de l'environnement aux différents niveaux d'enseignement scolaire et supérieur.

Je voudrais vous indiquer, car je sais l'intérêt que vous portez à cette question, que, pour l'école élémentaire, la sortie prochaine d'une circulaire sur les disciplines d'éveil, progressivement mises en place, va réorienter vers la connaissance du monde sensible et réel une instruction devenue trop livresque. Pourtant, je puis vous assurer, disant cela, que j'attache toujours la plus extrême importance à la discipline dans l'enseignement et à la mémoire dans l'éducation.

Pendant ce temps, des expériences de formation de maîtres, menées dans les écoles normales d'instituteurs de Quimper et de Lons-le-Saunier, sont étendues aux écoles de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Melun avant d'être progressivement généralisées.

Au niveau de l'enseignement secondaire, l'expérience « d'initiation au monde moderne » se poursuit dans plus de cent établissements tandis que, déjà, des équipes pluridisciplinaires de professeurs commencent à tirer parti de l'allègement de 10 p. 100 des horaires pour réaliser des études thématiques et des sorties portant sur l'environnement.

Vous avez entendu, hier, M. le ministre de l'éducation nationale. Je souhaite que l'enseignement de la géographie et celui des sciences naturelles soient enfin réformés d'une manière raisonnable et intelligente — pour une fois l'accord est général, alors, qu'on avance — conformément aux souhaits des maîtres et aux besoins de la société, c'est-à-dire qu'ils s'orientent vers l'initiation à l'écologie et à l'urbanisme, fondement d'une bonne instruction civique.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.
Très bien !

M. Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement. Citerai-je encore ces centres permanents d'initiation à l'environnement destinés principalement à la formation des enseignants qu'en liaison avec l'éducation nationale et le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports mon département ministériel met en place dans les Landes, en Bretagne, en Picardie, en Savoie ou dans les Pyrénées, généralement auprès d'un parc dont ils seront l'un des principaux points d'information et d'accueil du public.

Mais les leçons que l'on peut tirer, leçons admirables et profondes, de l'observation d'un terroir ou d'un paysage remarquable ne doivent par, en effet, être réservées aux spécialistes. C'est le patrimoine des Français, cela doit être l'éducation des Français. C'est pourquoi je soutiens aussi la création, à l'intention du grand public, de ce que l'on appelle des « éco-musées » — terme ésotérique, hélas ! il faudra en trouver un autre — dont la fonction sera de montrer, *in situ*, dans un espace réel, la succession des divers systèmes écologiques façonnés par l'homme et pour lui au cours de l'histoire.

Je n'oublierai pas, au niveau de l'enseignement supérieur, les efforts — qu'il m'arrive d'aider quelquefois — des universités ou des grandes écoles pour élargir l'étude de disciplines traditionnelles et la prolonger vers l'environnement. Je prendrai l'exemple de l'école nationale d'administration pour lui rendre hommage, une fois n'est pas coutume (*Sourires*), en indiquant qu'elle offre à ses élèves une option spécifique, ou du dernier cas dont j'ai pris connaissance, l'école nationale supérieure de géologie appliquée de Nancy, qui ouvre en ce moment même un cours de géologie de l'environnement.

Ainsi, mesdames, messieurs, dans le même temps que les ingénieurs et les techniciens découvrent leurs responsabilités, car ils les découvrent enfin, avec trois ans de retard, ce qui est raisonnable, leurs formateurs se préoccupent de modifier leur enseignement et des établissements nouveaux ou anciens, tel le conservatoire national des arts et métiers, pour ne citer que le plus prestigieux, s'emploient à utiliser les moyens et le cadre de la formation continue pour changer l'état d'esprit et orienter les compétences des principaux responsables de notre environnement économique et industriel.

Mais, s'il est une catégorie de responsables que j'ai dès le début considérés comme essentiels pour toute politique de l'environnement et que je me suis efforcé de sensibiliser et d'informer, lorsqu'ils ne l'étaient pas, ce sont bien les élus locaux, les responsables des collectivités territoriales.

En effet, les crédits dont je disposerai en 1974 pour les actions d'information seront destinés en priorité à permettre aux collectivités locales, et particulièrement aux élus, de mieux connaître les dispositions réglementaires et les solutions techniques à leurs problèmes de nuisances ou d'embellissement du cadre de vie.

Déjà, en 1973, mes services ont distribué à tous les maires de France un recueil hélas épuisé ! de textes et de conseils, — c'est vous dire le succès qu'il a eu — recueil intitulé : « M. le maire et l'environnement ». Nous reprendrons ce document qui sera constamment tenu à jour. Une collection : « Communes et environnement » a été créée à la documentation française et elle vient d'être ouverte par un fascicule sur les déchets.

Nous essayons, enfin, une formule originale — plusieurs d'entre vous la connaissent déjà d'expérience — qui a été décidée en comité interministériel cette année. A la demande des maires des villes moyennes, nous avons, il y a un mois, en coopération avec le ministre de l'aménagement du territoire et celui des affaires culturelles, fait partir une « équipe mobile » chargée d'aider les communes dans la solution de leurs problèmes de pollution ou de ce que les aménageurs appellent dans leur jargon les « micro-aménagements » et qui ne sont autres, en bon français, que les espaces verts, les zones piétonnières, etc.

Je tiens tout particulièrement à cet aspect de notre action qui prend appui fortement sur les élus locaux proches des sites et surtout des habitants. Il reste encore beaucoup à faire pour rendre plus ouverte cette participation des populations.

J'ai enregistré avec intérêt l'appel lancé à cet égard pour que soit prévue une réforme profonde des enquêtes publiques.

Mesdames, messieurs, il est plus que temps de conclure, et j'ai pourtant le sentiment de n'avoir parfois que survolé des sujets qui intéressent très profondément le Sénat. Je vous ai présenté les moyens budgétaires de la politique française de l'environnement et ses trois grandes composantes. Cette politique est une politique d'effort continu sur plusieurs années et non une mode passagère, je le souligne.

C'est dire qu'elle sera de toute évidence prise en compte par le VII^e Plan, dont elle constituera une ligne directrice.

Sa dimension économique impliquera sa présence dans les travaux des grandes commissions économiques du Plan, ce Plan qui doit faire une place essentielle, nous le sentons tous, et toutes les assemblées le réclament, à la qualité de la vie.

Quant à la nécessité des relais de l'action, elle est capitale pour que l'environnement ne soit pas seulement perçu comme un ensemble d'actions fragmentaires ou spécialisées, mais comme un principe de finalité et de cohérence de l'action administrative quotidienne à tous les niveaux : Etat, régions, collectivités locales. Et cette action exprime, bien entendu, une volonté politique, celle que tout développement, toute croissance quantitative s'harmonisent avec un développement qualitatif préservant les grands équilibres naturels au service de l'homme. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. le président. La parole est à M. Golvan.

M. Victor Golvan. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, par la presse, la radio et la télévision le monde entier est en alerte pour lutter contre la pollution et protéger la nature. Le mal était planétaire, le combat l'est aussi. Nous pourrions nous en féliciter quand la science aura mis à la disposition des hommes autant de moyens pour protéger la nature qu'elle a su en mettre jusqu'ici, parfois inconsciemment, pour la détruire.

Partout en France, dans le moindre petit village, des gens se sont enthousiasmés pour la nouvelle croisade. Partout des « groupements de... » des « amis pour la défense de... » des « associations pour... » et plus souvent « contre » sont nées.

Sans mandat officiel, ils ne sont lancés dans la lutte clouant au pilori des actions qui, jusqu'alors, étaient passivement acceptées. Qu'ils en soient félicités !

Il fallait frapper fort pour éveiller les esprits et, comme dans tous les combats, des coups s'égarèrent. Il faut insister pour montrer que les générations qui viennent de se succéder depuis le début de l'ère industrielle sont toutes coupables, que la remise en ordre sera longue, coûteuse, et souvent contraignante.

Monsieur le ministre, si présentement, vous arrêtez la nuisance de nouvelles pollutions, si vous empêchez l'aggravation de celles existantes, vous aurez tout lieu de vous en féliciter, et nous aussi. Mais du jour au lendemain, vous n'arrêterez pas toutes les pollutions, vous ne supprimerez pas toutes les atteintes aux paysages, car vous casseriez le courant économique et nous connaîtrions des répercussions sociales auprès desquelles l'anti-pollution pèserait peu. La crise actuelle du pétrole nous en donne une faible image.

Une telle œuvre nécessiterait, dans l'immédiat, un volume de crédits que ni l'Etat, ni à plus forte raison les collectivités locales, n'ont à leur disposition.

Il fallait frapper fort, je le répète. Vous l'avez fait, mais il faut éviter que les maires ne deviennent les boucs émissaires d'une campagne dont nous reconnaissons tous la justesse.

Beaucoup de maires voudraient réaliser un réseau d'égouts, détruire les ordures ménagères, protéger des zones sensibles en achetant des terrains, notamment en bordure de mer. Leurs administrés, conditionnés par l'information, pensent « qu'il n'y a qu'à ». Il ne leur vient pas à l'idée que le Gouvernement puisse donner tant de conseils sans fournir les moyens financiers correspondants. Nombreux croient, de bonne foi, que figer les paysages en leur état présent est le meilleur moyen de respecter l'environnement. Ils oublient que tout ce qui vit se modifie et s'adapte. Ils peuvent localement préconiser des positions qui semblent aller dans le sens de l'intérêt général, mais ils ignorent toutes les données de celui-ci et leurs conclusions en sont souvent faussées.

C'est ainsi que les structures d'accueil du littoral français ne peuvent être les mêmes en 1973 que dans les années trente. Qui partait en vacances en 1930 ? Quelques milliers de privilégiés. Aujourd'hui, 25 millions de Français et 15 millions d'étrangers se promènent d'une station à l'autre. En 1980, ils seront peut-être 50 millions.

Vous m'excuserez, monsieur le ministre, d'envisager la protection de la nature plus particulièrement sous l'angle du tourisme, mais nature et tourisme sont intimement liés. Là où la nature est belle, le courant touristique est fort, augmentant de ce fait les chances de pollution et de destruction des paysages.

Bien que des stations soient saturées, il ne peut être question d'un droit de premier occupant, aboutissant à affecter des réserves à des privilégiés. Tous les Français ont droit à des vacances, à la campagne, à la montagne ou à la mer.

Il faut créer de nouvelles stations, mais aussi s'ingénier à accroître la capacité d'accueil des anciennes stations pour éviter toute ségrégation.

Les responsables politiques se trouvent confrontés avec l'aspect social du problème ; ils doivent le résoudre coûte que coûte en l'incorporant à l'urbanisme et à l'architecture locale.

Certaines campagnes menées par ceux qui sont déjà en place finissent par dresser les populations permanentes contre les nouveaux arrivants, rendant le rôle du maire de plus en plus délicat et de plus en plus difficile. Trop d'intérêts privés percent parfois sous la défense de l'environnement.

Monsieur le ministre, vous êtes chargé de la coordination à l'échelon national. Faites en sorte qu'une nature retrouvée soit accessible à tous. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Delagnes.

M. Roger Delagnes. Monsieur le président, mesdames, messieurs, votre tâche est bien difficile, monsieur le ministre.

Je vais vous entretenir aujourd'hui de la Provence, cette belle province du Midi. L'été, le delta du Rhône fait l'objet d'agressions touristiques particulièrement graves. Le village des Saintes-Maries-de-la-Mer, que vous connaissez très bien, qui vit vivre le marquis de Baroncelli et que Mistral s'est plu à célébrer, est devenu méconnaissable. Encore quelques années et sa grande tradition ne sera plus qu'un souvenir. Il est maintenant envahi l'été par un véritable Sarcelles de toiles.

Vous avez acquis le Vaccarès, plus précisément vous avez fait un échange avec la société des Salins du Midi. Il est maintenant ceinturé de parasols et de caravanes. Le camping sauvage s'étale comme une lèpre sur vingt kilomètres, sur une plage qui est pourtant un site classé et qui fait partie du domaine public du département.

La situation de ces vacanciers agglomérés les uns aux autres au bord de l'eau, sans hygiène, sans eau, dans la saleté la plus repoussante, je vous l'ai signalée voilà deux ans. Je vous ai

même remis un lot de photographies particulièrement suggestives (*Sourires*) et je sais que vous les avez encore dans votre tiroir. (*Nouveaux sourires.*)

Rien n'a changé depuis, monsieur le ministre. La pollution atteint là un degré insoupçonné.

Le dimanche 16 septembre, au cours de l'émission tant appréciée *La France défigurée*, une longue séquence fut consacrée à ce camping. J'ai reçu à ce sujet de nombreuses lettres me demandant ce qu'on attendait pour interdire cet état de choses. Nous pensons que c'est seulement à l'échelon gouvernemental qu'il est possible d'agir, avec des moyens efficaces, tels ceux qui ont été employés avec succès sur la côte Languedoc-Roussillon.

Selon une expression qui est la vôtre, et dont je me souviens, on laisse actuellement « piétiner » la Camargue, et c'est bien dommage.

Ainsi le bruit des avions qui décollent d'Istres, dont le trafic va en se développant, chasse les oiseaux en général, et surtout les flamants roses qui ont longtemps vécu dans nos régions.

Si l'on traverse le Rhône, on voit émerger déjà ce désastre écologique de la Méditerranée : Fos.

Cet énorme complexe industriel devait donner un essor particulier à la région marseillaise qui s'étiolait. On a chassé les manadiers. En créant un parc régional, vous espériez sauver la Camargue, mais vous n'y parviendrez pas. Les courants marins est et ouest véhiculent inexorablement la pollution vers nos côtes et les gaz toxiques déversés par nos usines sont entraînés chez nous par les vents. Songez qu'à vol d'oiseau, moins de trente kilomètres séparent le complexe de Fos des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Je voudrais vous lire une motion votée par l'association pour la protection de la Méditerranée ouest : « La pollution du golfe de Fos, de l'étang de Berre, va bientôt atteindre un point de non-retour. Le poisson disparaît. Menacés dans l'exercice de leur profession, les pêcheurs en sont réduits à défendre leurs moyens d'existence. Les loisirs nautiques, le tourisme, le commerce local, le cadre de vie ancestral des populations riveraines de la Méditerranée sont en danger.

« Trois faits nouveaux sont venus aggraver cette situation : seize ans après l'étang de Berre, le golfe de Fos est menacé par une déclaration d'insalubrité. Les élus, les pêcheurs ont été informés, les 8 et 17 octobre derniers par le cabinet de M. le préfet, que la Solmer allait déverser à la mer, sans les épurer, une partie de ses déchets de cokerie. La cellule d'hydrolyse au mercure, responsable d'une dangereuse pollution des coquillages, continuera à fonctionner. »

Les membres de cette association concluent qu'il est inadmissible qu'en l'état actuel de la technique l'industrialisation de Fos se développe au détriment du cadre de vie et même des possibilités de vie des pêcheurs et des populations riveraines, que la situation qui se dégrade depuis quarante ans va tourner à la catastrophe si n'interviennent pas des mesures énergiques et immédiates.

J'ajoute que le 1^{er} décembre dernier, les pêcheurs, entre Martigues et Sète, ont bloqué tous les ports pour protester contre cet état de chose.

Ce parc régional, qu'on a créé en Camargue pour essayer de la sauver, est très bien administré par des hommes sérieux, amoureux de leur pays ; encore faudra-t-il donner à la fondation du parc les moyens de fonctionner.

Les collectivités locales et surtout le département font un très gros effort et assument même la presque totalité des frais de fonctionnement qui sont très importants. Il faudrait que l'Etat intervienne et les aide un peu.

L'argent s'installe maintenant à la Grande-Motte — M. Chalandont en a parlé avant moi — où l'Etat a consacré tous ses efforts. C'est une ville — et j'exprime ici mon opinion personnelle, vous pensez ce que vous voulez, monsieur le ministre — artificielle et sans âme qui fut construite à coup de milliards au détriment des stations existantes.

M. Jean Bertaud. Très bien !

M. Roger Delagnes. Vous allez déposer, m'avez-vous dit, un projet de loi concernant la défense de la nature. Je ne sais pas si vous réussirez. En tout cas, la tâche me paraît difficile.

Autrefois, l'économie se développait sans problème. J'ai connu l'époque où l'on exploitait l'espace et le temps comme s'ils étaient illimités.

On reconstruisait des routes, des usines, on polluait les cours d'eau en se disant que la nature resterait toujours intacte. On jouait sur les deux tableaux : sur une matière toujours inépuisable et sur une industrie touristique ou chimique qui ne cessait de se développer.

Maintenant, il faut déchanter. Nous sommes à l'heure de la vérité. Même l'industrie commence à souffrir de ses propres nuisances. L'environnement se dégrade ; c'est une évidence. On se met à le dire, à le proclamer.

On a créé un ministre de l'environnement dont vous êtes le premier titulaire. Mais les défenseurs de l'environnement sont des apprentis sorciers. Ils s'aperçoivent qu'ils ont déchainé des forces que vous ne contrôlez plus. On a réveillé l'opinion et vous en savez quelque chose.

On connaît vos difficultés, monsieur le ministre. Ici, c'est l'autoroute de Toulon qui ne fait plus l'unanimité. Là, c'est un combinat de neige ou une marina qui soulève des protestations indignées. Ailleurs, on parle du Larzac. L'agence de bassin Rhône-Alpes à laquelle j'appartiens examinait récemment les moyens de redonner vie au magnifique lac du Bourget asphyxié par la pollution.

On a créé un service d'aménagement du territoire, ce qui ne change rien à la chose. On planifie simplement une urbanisation qui était sauvage, mais elle reste néanmoins destructrice de la nature.

Il faut opter entre la destruction des forêts, de nos côtes, et le freinage de la croissance touristique, car c'est la grande raison des grandes opérations immobilières en bordure de mer ou en montagne, dont la nature fait les frais. Il y a un choix à faire. Je sais qu'il est désagréable, mais il sera un jour draconien.

Le problème écologique, notamment, est déjà celui d'aujourd'hui et il sera plus encore celui de demain. Nombreux sont ceux qui vont se compter et se battre.

Pour le moment, si la marge se rétrécit, nous pouvons encore jouer pendant quelque temps. Mais dans peu d'années, il faudra choisir si nous voulons qu'il y ait encore des espaces bons à vivre et beaux à voir. Il faudra bien maintenir une agriculture si nous voulons nous nourrir, mais aussi des paysages.

Je voudrais, enfin, vous demander, monsieur le ministre, dans un autre ordre d'idées, s'il ne pourrait pas y avoir une seule politique du tourisme et de l'environnement — M. Golvan en a parlé tout à l'heure.

Je sais bien que la répartition des fonctions ministérielles correspond à un certain nombre de problèmes relevant du pouvoir central.

Il apparaît cependant, au moment même où l'industrie touristique est en pleine croissance, que le rôle de cette activité est sous-estimé, malgré l'importance de ses conséquences économiques sociales ou culturelles.

Aujourd'hui, le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement s'est vu rattacher le tourisme. Je ne vois pour ma part aucune justification à un tel rattachement. Une certaine ambiguïté est née depuis la création du ministère de l'environnement. Vous êtes condamné à davantage lutter contre les nuisances qu'à organiser le cadre de vie des Français.

Ainsi il serait, je pense, facile d'organiser une coordination étroite entre vos services et ceux de l'aménagement du territoire sous votre responsabilité pour qu'une véritable synthèse soit enfin trouvée.

Protéger le cadre de vie, lutter contre les nuisances, c'est votre rôle essentiel, comme celui de mettre en valeur nos sites et nos espaces.

La fusion de vos services et de ceux du tourisme me semble complémentaire. Cela paraît évident, car tout le monde est d'accord pour que notre capital naturel soit défendu et pour que son exploitation soit rationnelle.

Je pense qu'on augmenterait aussi très largement la crédibilité que l'on peut légitimement demander à une politique de l'environnement et une politique du tourisme.

Il ne faut pas qu'un jour on amène nos enfants dans un musée pour leur montrer ce qu'était un arbre, une rivière non polluée, un ciel bleu. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. le président. La parole est à M. Giacobbi.

M. François Giacobbi. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais faire quelques brèves remarques sur les crédits d'équipement et de fonctionnement des parcs naturels régionaux.

J'ai écouté votre exposé avec un vif intérêt, monsieur le ministre ; j'en suis très satisfait, mais je ne peux pas adresser les mêmes félicitations à votre collègue des finances ni vous demander de franchir, baïonnette au canon, les retranchements de la rue de Rivoli pour en ramener davantage de crédits pour les parcs français.

Je voudrais donner quelques chiffres significatifs. En ce qui concerne l'équipement, si nous considérons les crédits affectés aux parcs naturels régionaux en 1972 et 1974, et compte tenu de la nette progression de l'ensemble du budget de votre ministère, nous constatons une grande stabilité du volume de ces crédits, une trop grande stabilité, hélas ! En 1972, ces crédits étaient de 16.284.000 francs ; en 1973, ils sont de 16.330.000 francs ; en 1974, ils seront de 16.900.000 francs. Or, comme la masse du budget augmente de 10 p. 100 à 12 p. 100 par an et que la monnaie se dévalue, il en résulte que cette progression se traduit, en réalité, par une diminution.

Pourtant, de nouveaux parcs ont été mis à l'étude ou créés, Martinique, Montagne de Reims, Bugey, Marais Poitevin. De plus, les parcs nouvellement créés sont maintenant en mesure de mettre en œuvre des équipements intéressants et nombreux. C'est vrai de la Corse, du Haut Languedoc, des parcs de Bretagne, de Lorraine, du Pilat.

Enfin, tout ce que je peux constater, c'est que les subventions accordées par votre ministère, même si elles sont insuffisantes, permettent la réalisation d'un certain nombre d'équipements de qualité.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, je dois dire que mon enthousiasme est des plus mitigés. Si nous avons la satisfaction de voir enfin une ligne budgétaire spécifique inscrite à votre budget, cette ligne est mince. C'est un acte positif d'avoir inscrit cette ligne budgétaire ; c'est la reconnaissance de la réalité.

Nous nous félicitons de l'ouverture de cette ligne qui, d'abord, permettra de faire déléguer les crédits de l'Etat aux parcs dans des délais beaucoup plus courts. Cette mesure marque d'autre part la reconnaissance de la réalité des parcs. En revanche, si l'on considère les crédits de fonctionnement inscrits au titre des interventions publiques de votre ministère et destinés à favoriser la gestion et l'animation des parcs naturels régionaux, nous ne pouvons qu'être inquiets devant leur modicité.

L'annexe au projet de loi de finances pour 1974 ne laisse aucun doute sur ce point puisqu'elle précise qu'il s'agit de la prise en charge des interventions de fonctionnement antérieurement imputées sur le fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement, si l'on compare cette dotation aux sommes attribuées les années précédentes, il y a bien lieu d'être inquiet. Elle s'élevait en 1972 à 4,5 millions de francs, en 1973 à 4.250.000 francs ; en 1974, elle sera de 3.300.000 francs. Autrement dit, notre participation, qui avait déjà diminué de 5,5 p. 100 en 1972 à 1973, sera inférieure en 1974, de 23,5 p. 100 à celle de 1972. Si l'on veut bien tenir compte de l'évolution du coût de la vie, on constate qu'entre 1972 et 1974, l'aide de l'Etat en matière de fonctionnement et d'animation des parcs naturels régionaux sera en diminution de 48 p. 100.

Et pourtant, comme je le disais l'an dernier, les parcs, qu'ils soient nationaux ou régionaux, représentent un bon placement pour la nation. Si les parcs n'existaient pas, pour parler comme M. de La Palice, il faudrait les inventer. C'est ce que nous essayons de faire ; mais une fois inventés, encore faut-il leur donner les moyens de vivre.

Reconnaissons qu'il est vraiment difficile de faire passer une vérité aussi simple dans l'esprit du ministère de la rue de Rivoli. Je sais bien que vous faites tout ce que vous pouvez, monsieur le ministre, mais dans ce domaine, il y a beaucoup à faire encore. Il faut que l'on comprenne, je le disais l'an dernier, que la participation de l'Etat est essentielle au fonctionnement de ces parcs. Les parcs ne naissent pas comme Minerve, tout armée de la tête de Jupiter. Quand un parc est créé, il faut du temps pour le rendre viable et de l'argent, l'argent de l'Etat, sinon que va-t-il se passer ?

On oubliera que le parc a une action essentielle dans les domaines vitaux : l'agriculture, le développement rural, l'assistance architecturale, le tourisme, l'accueil, la pédagogie de l'environnement et la protection de la nature. On oubliera tout cela s'il n'y a pas d'argent pour le fonctionnement, ou du moins si cet argent doit être celui des collectivités locales uniquement, ou presque.

Et d'abord, les collectivités locales ne connaissent pas assez bien les parcs, et ensuite ont une sorte — je le dis sans jeu de mots — de réserve à l'égard des parcs. Pas toutes les collectivités, mais beaucoup d'entre elles, notamment les conseils généraux,

donnent de l'argent, mais enfin les parcs ne sont pas encore reconnus comme étant indispensables pour que les collectivités locales puissent assumer seules les frais.

On ne peut pas dire que nous regardons à la dépense. Sachez que le seul conseil général de la Corse donne cette année, pour le fonctionnement du parc naturel corse, 100 millions d'anciens francs. C'est tout de même une somme considérable, il est certain que si nous ne nous sentons pas suivis, aidés, poussés par l'Etat, on risque de voir baisser cette participation et, du coup, de voir les parcs disparaître, ce qui, avouez-le, serait tout à fait regrettable.

Voilà très brièvement, monsieur le ministre, ce que je voulais vous dire. Vous sentez bien que ces propos s'adressent moins à vous-même qu'à votre honorable collègue du ministère des finances. J'espère que ces quelques paroles vous aideront à mener le bon combat.

En terminant, j'appellerai à nouveau votre attention sur l'importance de la fédération des parcs nationaux. Vous l'aidez, nous en sommes conscients, et nous vous en remercions, mais nous voudrions bien que cette aide devienne une aide statutaire, ainsi que d'autres ministères pourraient le faire également, de manière qu'elle puisse bien jouer son rôle de liaison et de services rendus, puisqu'aussi bien on la prend parfois pour un des services du ministère.

Enfin, vous avez parlé très longuement tout à l'heure de la nécessité de l'éducation. C'est vrai en ce qui concerne la protection de la nature. C'est un point essentiel. Mais je crois qu'on ne voit pas assez quelle est l'importance de l'éducation en matière de parcs ou de protection de la nature et de l'environnement. La vérité, disons que c'est que nous n'attachons pas assez d'importance à la jeunesse dans ce domaine. Pourquoi ? Parce que, bien que notre esprit soit encore jeune — du moins je le pense — nous avons été trop habitués par la vie à passer des compromis. Or, en matière de protection de la nature et de l'environnement, au risque de paraître naïf, voire puéril, je soutiens que la suprême sagesse n'est pas l'esprit de transaction, que seule, l'intransigeance est la vraie raison ; c'est elle seule qui nous sauvera et, sur ce point, vous ne pouvez compter que sur la jeunesse. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Bonnefous.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Mes chers collègues, vous comprendrez que je m'applique à moi-même la rigueur qui s'impose dans ce débat budgétaire dont il faut bien dire qu'il se poursuit avec une hâte fébrile que nous regrettons.

Nous sommes à un moment difficile de la lutte contre l'environnement. Et cependant, c'est le moment où la vaste campagne menée par les associations semble aboutir, où l'opinion, ayant pris conscience du danger, soutient vigoureusement ceux qui veulent défendre la nature, au moment où, monsieur le ministre, votre action tenace et intelligente commence à porter ses fruits.

Oui, c'est un moment délicat, parce que les difficultés économiques et financières — ce qu'on appelle déjà « l'économie de pénurie » — risquent de porter un coup très dur au combat que nous livrons les uns et les autres.

Il ne faut pas considérer la protection de l'environnement comme un luxe de pays riches, ou très développés, ou très industriels, comme un « gadget » que l'on remet dans le tiroir quand la conjoncture devient moins facile. Vous nous avez dit, et je vous en félicite, mais il faut le répéter sans cesse : il serait à mon avis tout aussi déraisonnable de renoncer à la politique de l'environnement ou de vouloir la ralentir qu'il serait indéfendable de renoncer à la politique sociale. Nos économies industrielles ont intégré, depuis un siècle, le coût de la protection sociale. Elles commencent seulement d'intégrer, dans leurs calculs et dans leurs prévisions, le coût de la protection de l'environnement. Il ne faudrait donc pas que cet effort se relâche, que les incitations et les comportements nouveaux que le ministre de l'environnement a eu tant de peine à instaurer depuis quatre ans soient, peu ou prou, abandonnés.

Nous avons la chance — on me dira, je le sais bien : « Vous n'êtes pas toujours aussi favorable aux ministres » — oui, nous avons la chance d'avoir à la tête du ministère de l'environnement un ministre actif, dynamique et courageux ! (*Applaudissements.*)

Vous voyez, monsieur le ministre, que mon avis est partagé par le Sénat.

La meilleure manière de vous aider, mon cher ministre, c'est de vous interroger souvent et de vous montrer que notre activité est égale à la vôtre. Nous espérons donc que votre administration restera vigilante et que des instructions précises

seront données dans le sens de la poursuite de la défense de l'environnement, malgré les circonstances économiques défavorables que nous commençons de traverser et dont je me permets de dire, à raison des fonctions que j'exerce, que nous allons les subir encore beaucoup plus douloureusement.

Je me contenterai donc aujourd'hui, pour rester dans le cadre même de ce débat rapide, de vous poser un certain nombre de questions précises sur des sujets qui préoccupent beaucoup d'entre nous.

Nous savons, hélas ! après les privations qui viennent de nous être infligées, que nous allons être obligés de consacrer une part importante de nos moyens à l'énergie nucléaire. Je me pose alors la question de savoir — et je ne suis pas le seul à me la poser — si toutes les retombées de cette politique scientifique nouvelle ont été soigneusement étudiées. Sommes-nous assurés de ne pas risquer de supporter, du fait de cette politique nucléaire, un certain nombre de répercussions particulièrement regrettables ? Si vous pouviez nous faire connaître votre point de vue sur ces graves problèmes, nous vous en serions reconnaissants.

A propos du littoral, oui ! nous sommes très inquiets. Nous connaissons tous le scandale des « marinas » et la multiplication anarchique des ports de plaisance. Il est question maintenant d'un conservatoire de l'espace du littoral chargé d'acquiescer des terrains à protéger, mais avec quels crédits, avec quels moyens ?

Quant à la pollution du littoral, elle devient, on ne cesse de le répéter, un des éléments les plus angoissants de l'avenir de l'homme : plages polluées, coquillages et poissons contaminés... On dit même que vous disposez de certains rapports inquiétants que vous ne voudriez pas publier, et j'en connais moi-même qui sont très préoccupants.

Alors, une question se pose : va-t-on accepter que les recherches pétrolières et les forages dans une mer fermée comme la Méditerranée risquent de lui porter un coup fatal ?

J'ai lu, dans la note que vous nous avez fait distribuer, que vous aviez l'intention de protéger les industries du littoral, de façon qu'elles n'entravent pas les usages fondamentaux de la mer. C'est bien, mais ce n'est pas très clair, et j'aimerais que vous nous apportiez des précisions.

Mes chers collègues, vous allez être saisis par le comité de la charte de la nature, comme je l'ai été moi-même, de principes essentiels, accompagnés d'un projet de proposition de loi. Le texte est très vigoureux.

« Art. 1^{er}. — La loi n° 63-1178 du 28 novembre 1963 est abrogée et remplacée par les dispositions ci-après :

« Art. 2. — Sont de plein droit incorporés, sous réserve des droits des tiers, au domaine public maritime :

- a) Le sol et le sous-sol de la mer territoriale ;
- b) Les lais et les relais de la mer existants ou futurs ;
- c) Les terrains qui seront artificiellement soustraits à l'action du flot ;

d) Tous autres terrains situés à une distance de moins de 1.000 mètres du domaine public maritime et appartenant au domaine privé de l'Etat.

« Art. 3. — Le domaine public maritime est et demeure inaliénable, incessible et imprescriptible. Il ne peut faire l'objet de mesures de déclassement. Toute concession d'endigage y est interdite.

« Art. 4. — Les terrains situés à une distance de moins de 1.000 mètres du domaine public maritime et appartenant aux collectivités locales sont incessibles et aucune amodiation publique ne doit y être accordée pour un usage privé. »

Cela va loin et je serais heureux de savoir, le cas échéant, ce que vous pensez d'un tel texte !

En ce qui concerne la Provence et Fos, nous avons entendu un appel angoissé et très émouvant de notre collègue Delagnes, touchant une région que nous aimons tous.

Déclarer Fos zone insalubre, c'est reconnaître qu'un coup très grave a été porté à la politique de l'environnement. Les nouvelles normes qui sont imposées seront probablement irréalisables et tout le monde est mécontent : les industriels que l'on a obligés à venir s'installer dans cette région, les collectivités locales, la population et, demain — on a eu raison de le dire — les touristes.

Quant au bruit, que de choses nous pourrions en dire, monsieur le ministre ! Il faudrait réserver un débat entier à ce problème.

M. Robert Schwint. Ça ferait du bruit ! (*Sourires à gauche.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Nous avons été quelque peu déçus de voir que « M. Silence » n'avait fait que trois petits tours et était parti aussi vite qu'il était venu ! Nous nous demandons, devant les protestations qui se multiplient, quel va être votre moyen d'action, et ce que vous pourrez faire.

Je ne vous cache pas que M. Guéna, ministre des transports, nous a profondément inquiétés, il y a quelques jours, en lançant au Sénat cette phrase qui fait peur : « Les aérodromes doivent dorénavant être construits près des villes. » Je me demande vraiment s'il a mesuré toute l'importance de ses paroles et je lui ai répondu — peut-être ai-je eu tort — que je croyais être votre interprète en indiquant que vous n'accepteriez pas, malgré votre solidarité ministérielle, des propos aussi ahurissants ! (M. le ministre marque son approbation.) C'est extrêmement grave, c'est l'avenir entier des populations urbaines, d'un monde qui s'urbanise qui est posé par une telle affirmation !

Les espaces verts sont au centre de vos préoccupations et des nôtres. Vous avez pris de nombreuses initiatives pour aider les communes, mais la question des pouvoirs réels des commissions des sites reste posée. En effet, malgré les promesses, les dérogations sont innombrables.

Je me plaignais un jour à un préfet que l'on ne respecte pas les plans d'urbanisme qu'on nous avait demandé d'approuver. Il a eu cette réponse qui m'a laissé rêveur, dont j'ai cru tout d'abord qu'elle était ironique, mais qui a été avérée par la suite : « Les plans d'urbanisme sont faits pour que les dérogations les démantèlent ». Je me demande bien alors pourquoi l'on fait des plans d'urbanisme !

M. Robert Schwint. Pour qu'il y ait des dérogations !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Beaucoup de choses ont été accomplies en 1973 pour les espaces verts et, dans ce domaine, comme dans biens d'autres d'ailleurs, vous tenez vos promesses.

Vous avez dit également des choses excellentes sur l'enseignement de l'écologie, mais arriverez-vous à convaincre une fois pour toutes les enseignants que la nature s'apprend dans la nature et non pas derrière les hauts murs des écoles ? Or, jusqu'à présent, on recommande aux enfants la lecture de livres, ce qui est intéressant pour ceux qui les écrivent, surtout s'ils sont, en même temps, enseignants, mais je n'ai pas remarqué que l'on apprenne aux enfants la nature dans la nature. Ce serait peut-être la première réforme qu'il faudrait imposer.

Vous avez parlé également des espaces verts péri-urbains ou « intersticiels », pour employer une expression qui n'est pas très élégante. Vous devriez associer davantage les municipalités et les populations à leur développement.

Il y a vingt ans, j'avais lancé l'idée de faire planter un arbre par chaque enfant des écoles, qui n'était pas tellement originale puisque cela se faisait déjà dans les pays scandinaves.

M. Fernand Verdeille. Très bien !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Depuis lors, rien n'a été fait dans ce sens et, ô surprise ! la politique de l'office des eaux et forêts, de plus en plus industrielle depuis une malheureuse réforme de gestion, est restée totalement indifférente à cet appel que j'avais lancé. Et M. Verdeille, qui sait combien j'apprécie son action, m'approuve, ainsi que beaucoup d'autres.

Je suis navré de constater que nous n'avons pas réussi à intéresser l'administration à une telle action, qui aurait été symbolique, certes, mais aussi spectaculaire. En faisant planter un arbre par un enfant, même si d'autres pouvaient le faire, on aurait intéressé les enfants, ce qui était au moins aussi important que la plantation elle-même, et on les aurait incités à aimer un peu plus la nature.

Vous me permettez, non pas seulement comme élu de la région parisienne puisque, hélas ! — et nous le regrettons — la région parisienne est maintenant de plus en plus peuplée par tous ceux que l'on arrache à nos provinces, alors que nous souhaiterions au contraire qu'ils y restent, vous me permettez, dis-je, de terminer mon propos par quelques réflexions assez désabusées.

Il a fallu plus d'un demi-siècle pour commencer la plantation d'un bois à La Courneuve. Alors, vous reconnaîtrez que quels que soient les régimes politiques et le numéro des républiques, tout le monde est responsable !

Pendant ce temps, que de destructions dans une région où le nombre des habitants est passé de 4 millions à plus de 9 millions. Il aurait fallu agir aussi vite que Napoléon III, auquel nous devons le bois de Boulogne. Or, nous ne faisons rien !

Je vous demande instamment, monsieur le ministre — et votre collègue M. Druon, à qui je m'étais adressé, m'a indiqué qu'il nous annoncerait aujourd'hui cette bonne nouvelle — d'aider M. le ministre des affaires culturelles à protéger la vallée de Chevreuse. Serait-il logique d'avoir une politique des zones protégées, des parcs naturels et de laisser l'incomparable massif boisé de la région parisienne disparaître petit à petit sous le coup des appétits spéculatifs, car c'est de cela qu'il s'agit et pas d'autre chose !

M. Jacques Henriot. Très bien !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour que la promesse formelle du Gouvernement — qui avait été faite comme d'autres, ô combien ! à la veille des élections, non par vous, mais par un de vos collègues — de ne pas construire la rocade A-86, mal conçue, dangereuse, beaucoup trop proche du centre de la capitale, soit tenue, alors qu'aujourd'hui on nous dit : « Notre renonciation est temporaire mais pas définitive. »

Je vous pose nettement la question, monsieur le ministre : Allez-vous laisser ravager à l'ouest de Paris des centaines d'hectares de forêts dont l'oxygène est essentiel pour des populations qui ont précisément choisi cette région à cause de ses espaces verts ? O ironie ! Plus vous laissez abattre d'arbres dans la région parisienne, plus vous poussez les gens à utiliser leurs voitures et à se précipiter plus loin pour espérer trouver l'air pur qu'on leur enlève peu à peu, ce qui est antinomique !

Il faudrait au contraire — je sais que vous y pensez — faire des plantations urbaines et les favoriser par tous les moyens. Et quand les populations, les élus, les maires, les conseillers généraux, les parlementaires vous supplient, notamment, de ne pas laisser construire cette rocade A-86, ne les décevez pas.

Je vous le dis dans votre propre intérêt : si vous laissez blesser à mort cette région, étant donné son caractère hautement symbolique, il en sera question dans les journaux, à la télévision, tout le monde en parlera et, que vous le vouliez ou non, un coup extrêmement grave sera porté à l'ensemble de votre politique et le public commencera à moins croire à l'efficacité de votre action.

Soyez le ministre des espaces verts et des parcs urbains ! Pensez aux alentours des villes, de toutes les villes, des villes existantes comme des villes nouvelles.

Voici un exemple caractéristique : on nous a présenté un schéma directeur — et beaucoup d'entre nous l'avaient critiqué, prévoyant ce qui allait se passer — dont le seul objectif, nous disait-on à l'époque, était d'empêcher l'urbanisation en tache d'huile entre Paris et les villes nouvelles.

Nous, nous ne voulions pas des villes nouvelles à la porte de Paris, car nous ne voulons pas, d'accord en cela avec tous nos collègues des départements, que Paris absorbe des populations qui doivent rester dans leurs départements. Je suis un apôtre passionné de la décentralisation...

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. ... bien qu'élu de la région parisienne, ce qui correspond d'ailleurs à l'état d'esprit des populations que je représente. N'oublions jamais que la centralisation parisienne, et par conséquent l'asphyxie de la région parisienne, nous les devons, non pas aux élus, mais à une certaine technocratie qui, à mon avis, se trompe lourdement.

Le schéma directeur devait, nous affirmait-on, éviter l'urbanisation en tache d'huile entre Paris et les villes nouvelles. Or, que s'est-il passé ? La tache d'huile s'est répandue immédiatement entre les villes nouvelles et Paris, et même au-delà, c'est-à-dire dans la partie qui devrait rester la plus campagnarde, la moins urbanisée, et où se construisent cependant très rapidement des villes satellites !

Cette situation est insensée. C'est la négation même du schéma directeur. Ce qui se passe sur le plateau, entre la forêt de Marly et Saint-Quentin-en-Yvelines, est révélateur et, si vous n'agissez pas très vite, monsieur le ministre — c'est de vous que cela dépend — les constructions auront définitivement enserré le domaine de Versailles. La plaine s'étendant de Rambouillet aux villes nouvelles est encore campagnarde, mais ne croyez pas que cela va durer !

Vous rencontrerez les mêmes difficultés à Cergy-Pontoise, vous les avez déjà à Evry. Dès lors, tout autour de Paris, vous aurez une immense agglomération, une région monstrueuse qui ne comptera plus, comme on l'avait cru à l'époque, dix-sept millions d'habitants mais qui finira probablement, hélas ! par en avoir vingt millions ! Nous aurons, de ce fait, le bonnet d'âne de tous les pays du monde, avec la capitale la plus densifiée et des régions qui, elles, au contraire, se videront de leur population.

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Il faut vraiment que vous vous montriez intransigeant, monsieur le ministre. L'important n'est pas de maintenir la superficie forestière de la France ; ce qui compte par-dessus tout, c'est de savoir où seront maintenues les plantations.

La circulation routière ne cesse de se développer et augmentera, de plus en plus, au fur et à mesure que les citadins ne pourront plus s'oxygéner à proximité des villes et iront chercher ailleurs cet air, indispensable à leur existence, qu'on les empêche de respirer sur place.

Vous avez la charge des zones naturelles d'équilibre, vous en avez dit un mot rapide, et quand vous en aurez le temps, nous vous demanderons de nous apporter, sur ce point, de plus amples précisions.

Les arbres sont de plus en plus nécessaires dans les régions au fur et à mesure qu'elles s'urbanisent. Soyez le ministre des parcs urbains et de l'arbre ! Vous pouvez compter, dans cet effort, sur l'appui vigoureux des maires, de l'ensemble des collectivités locales et, naturellement, du Sénat dont nous sommes les représentants. (*Vifs applaudissements.*)

M. le président. Monsieur le président de la commission des finances, je vous remercie de votre importante intervention et je suppose que M. le ministre a l'intention de répondre aux orateurs.

J'indique tout de suite au Sénat que M. Descours Desacres a d'ores et déjà demandé à répondre au Gouvernement et que M. Michel Kauffmann s'est fait inscrire sur le titre III.

Or, en tout état de cause, je serai appelé à suspendre la séance à treize heures.

Quelles sont les propositions de la commission des finances quant à la suite de la présente discussion ?

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Monsieur le président, nous avons intérêt à terminer la discussion du budget de la protection de la nature et de l'environnement ce matin.

M. le président. Mais pas au-delà de treize heures.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. La réponse de M. le ministre ne devrait pas dépasser un quart d'heure, tout en comportant l'essentiel. Je ne crois pas qu'une discussion s'instaure ensuite.

De plus, nous ne devons pas tous les jours reporter les budgets d'une séance à l'autre. Nous pouvons très bien aborder l'examen du budget des affaires culturelles à quinze heures quinze ou quinze heures trente ; mais il serait fâcheux d'entendre maintenant une partie de la réponse du ministre et d'en renvoyer la suite à la reprise de nos travaux, avant la discussion du budget des affaires culturelles.

Il convient, monsieur le président, de mettre un peu d'ordre dans nos discussions.

M. le président. Cependant, il est déjà douze heures trente-cinq et je rappelle au Sénat que je suis tenu de suspendre la séance à treize heures.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Monsieur le président, si vous n'écoutez pas le point de vue de la commission des finances, pourquoi la consulter ?

M. Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est M. le ministre.

M. Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement. Je suis à la disposition du Sénat, en particulier pour répondre aux intervenants dans le temps de parole qui est attribué au Gouvernement et que je me suis efforcé de ne pas dépasser, bien que je connaisse à cet égard nos obligations et nos droits réciproques.

M. le président. Vous avez donc la parole, monsieur le ministre.

M. Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, il me sera très difficile, dans le temps qui m'est imparti, de répondre d'une manière approfondie à des interventions remarquables qui sont allées au fond des problèmes.

Je demande à M. Verdeille de m'excuser si je lui réponds brièvement. Mais nos dialogues sont si fréquents, non seulement dans cette assemblée, mais en d'autres enceintes, que nous aurons l'occasion de revenir d'ici peu sur le problème de la chasse.

M. Verdeille a brossé, avec passion, brio, humour et compétence, un tableau très complet de la chasse dans notre pays. Il nous a dit que celle-ci avait besoin d'un peu d'argent. La dernière majoration du permis de chasse a précisément pour objet de permettre de faire face financièrement, autant que faire se peut, à l'augmentation des dépenses de garderie, à l'accroissement des moyens en faveur de l'amélioration de la chasse, du repeuplement et des recherches, et à l'indemnisation si onéreuse des dégâts dus au sanglier. J'ajoute que cette majoration a été décidée au seul profit de l'office de la chasse, sans accroître la part de l'Etat ni celle des collectivités locales.

Je vous demande de noter, monsieur Verdeille, la progression très sensible des crédits inscrits au budget de l'Etat pour 1974 en faveur de la chasse et de la pêche, qui augmentent de 68 p. 100 aux titres III et IV et de 43 p. 100 aux titres V et VI.

Le renforcement de l'organisation de la chasse a non seulement retenu votre attention, mais obtenu votre adhésion. Je n'insisterai donc pas sur ce point. Je me félicite comme vous, monsieur Verdeille, de l'action menée en faveur des fédérations, dont l'organisation est généralement très satisfaisante, grâce à l'activité efficace et dynamique de leurs présidents.

Quant aux organismes nationaux dont vous faites partie, nous sommes en train d'adapter leurs méthodes de travail en vue d'une action nouvelle et en profondeur. Il s'agit, en particulier, d'adapter certains textes réglementaires d'application, notamment ceux de la loi de 1969, plus connue sous le nom de « loi Verdeille ».

Je suis très attentif aux « chevaliers de la table rase ». Je suis en contact, au sujet de remembrement, avec le ministre de l'agriculture.

J'insiste sur la nécessité de respecter une grande discipline et d'instaurer l'examen de chasse auquel doit être soumise la masse démocratique des chasseurs à laquelle je suis attaché autant que vous. Il convient d'obtenir qu'un chasseur sache au moins ce qu'est un gibier, un fusil, un plan de chasse.

L'avenir de la chasse est dans la préservation du capital que représentent la faune sauvage et le gibier, dans la défense de ses intérêts et dans son exploitation rationnelle. Je crois pouvoir compter sur votre appui dans cet immense effort.

M. Bouneau a su trouver, pour défendre la chasse traditionnelle du Sud-Ouest, les accents de l'amoureux de la chasse de toujours qu'il demeure. Nous aurons l'occasion d'en débattre lors de la discussion du projet de loi portant réforme de la chasse.

M. Bouneau a évoqué le problème de la chasse au filet des oiseaux de passage, qui a une double dimension.

D'abord, elle a une dimension locale. Pour comprendre les usages d'un terroir, il faut y avoir vécu soi-même et compris les hommes qui l'habitent. Je m'y efforce et, si chacun n'en fait pas de même, avouez, monsieur le sénateur, que ce n'est pas toujours ma faute !

Si vous voulez vous faire comprendre, non seulement du ministre, mais d'autres encore, il faut vous y employer.

Ensuite, cette chasse a une dimension nationale et internationale, car la France a ratifié, depuis 1905, la convention internationale qui proscrit l'emploi de la tenderie pour la capture des oiseaux.

Il est vrai qu'une fraction de plus en plus importante de l'opinion publique réclame la stricte application de cette interdiction. Vous avez bien voulu me reconnaître parfois quelque bon sens. J'essaierai d'en faire usage pour que tous les intérêts en cause soient pris en compte dans la discussion du projet de loi. Mais je vous demanderai d'être vous-même raisonnable et de ne pas me demander de vider de tout sens une réglementation générale de la chasse. Je vous ai dit que j'admettais tout à fait la nécessité de la déconcentration de certaines mesures réglementaires.

M. Bouneau a évoqué également le problème de l'Adour. Je ne sais pas si je pourrai lui répondre aujourd'hui car c'est un problème évidemment très technique.

La lutte contre les inondations relève d'ailleurs du ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme et M. Bouneau a fait remarquer que, dans cette lutte, on devrait utiliser, dans bien des cas, des ouvrages d'intérêt local, tels que des digues ou des bassins d'expansion.

Il a souligné l'intérêt de l'intégration de la lutte contre les crues dans la conception générale d'aménagement des eaux du bassin. C'est la conception que j'ai régulièrement défendue devant tous les comités de bassin.

Le comité de bassin Adour-Garonne, cela m'a été dit récemment et vous le savez, a pris l'initiative d'entreprendre l'étude de l'ensemble des problèmes de l'eau dans ce bassin, qu'il s'agisse des crues, des débits d'étiage, des aspects quantitatifs ou des aspects relatifs à la pollution.

Ce faisant, le comité de bassin joue le rôle que le législateur a voulu lui donner. Les agences de bassin peuvent financer des ouvrages de régularisation des débits, j'en sais quelque chose, le budget du F. I. A. N. E. ayant été mis à l'épreuve ou devant être mis à l'épreuve, à cette occasion.

La pollution de l'Adour, de l'Atlantique et de la côte landaise à la Bidassoa, pose des problèmes considérables que nous ne pouvons pas aborder aujourd'hui.

En ce qui concerne l'Adour, le comité de bassin Adour-Garonne a mis en place une commission spéciale chargée d'étudier, comme je viens de vous le dire, l'aménagement intégré de l'Adour.

La pollution des plages et des mers par les courants qui nous viennent de la côte basque pose une question difficile. J'en ai discuté, il y a quelques mois, avec mes collègues espagnols concernés par cette affaire. En outre, j'ai pris l'initiative d'organiser, à ce sujet, entre les experts espagnols et ceux de mes services, un colloque qui s'est tenu à Arc-et-Senans, il y a moins de trois mois.

Notre objectif est de mettre sur pied un programme d'assainissement concerté de la côte basque, de l'Adour, de la Bidassoa et de la côte cantabrique au moins jusqu'à Saint-Sébastien.

M. Lalloy, par la voix de M. Golvan, et M. Chatelain ont évoqué la pollution de l'Oise. Nous devons nous en préoccuper, d'autant plus que l'eau de cette rivière est utilisée pour l'alimentation en eau potable de la région parisienne. Un comité interministériel, consacré à celle-ci, a pris la décision d'entreprendre un programme d'action sur l'Oise, portant à la fois sur des aspects réglementaires et des objectifs de qualité à respecter dans un délai raisonnable.

Je suis disposé à revenir sur ce sujet, comme sur le problème de la papeterie de l'E.P.T. et de la pollution de l'Eppe.

Les responsables de cette papeterie, qui ont signé un contrat de pollution, sont prêts à se soumettre à ses obligations et je puis vous certifier qu'à moyen terme cette pollution disparaîtra.

M. Morice a admis qu'il n'attendait pas une réponse immédiate aux questions qu'il m'a posées, mais il a souhaité qu'elle lui fût donnée à l'occasion des futurs débats sur l'eau. J'en prends acte. Nous reviendrons donc sur la question.

M. Golvan m'a demandé de ne pas figer les paysages. J'allais dire : hélas ! Certes, je ne les fige pas ; bien au contraire, je m'efforce de trouver les éléments d'une politique dynamique du paysage, la seule raisonnable et la seule réaliste.

Nous sommes aux prises avec une véritable invasion du tourisme sur nos côtes, et ce que j'ai dit tout à l'heure, tant de la montagne que du littoral, me paraît répondre à ses préoccupations, comme, pour une part, à celles de M. Delagnes.

Il faut que chacun aujourd'hui ait la possibilité d'accès au littoral ; je ne dis pas la possibilité d'établissement sur le littoral, car ce n'est pas la même chose. Il faut savoir gérer l'espace naturel en maintenant l'essentiel du capital et, là aussi, en essayant de prélever le revenu. Il faut donc s'imposer des limites. Il faut fixer des schémas d'aménagement dans le cadre des S. D. A. U. et des P. O. S. Cela signifie que les communes ne pourront pas échapper à certaines contraintes, car on ne peut pas demander une chose et son contraire. C'est une évidence qui, malheureusement, pose de redoutables problèmes sur le terrain.

Ces problèmes redoutables, M. Delagnes les vit aux Saintes-Marie-de-la-Mer que je connais bien. Il en a parlé tout à l'heure en termes qui m'ont ému car ils m'ont rappelé les Saintes-Marie-de-la-Mer de mon enfance. Les comptages par avions ont révélé des milliers de campeurs sauvages, 10.000 sans doute. Je puis indiquer à M. Delagnes que le ministère des armées semble accepter l'implantation d'éléments de gendarmerie à cheval dans la région de la Camargue et des Saintes-Marie-de-la-Mer. C'est un renseignement qui, je le crois, l'intéressera.

En ce moment, je fais financer, sur le budget de mon propre ministère, des études sur les campings de dissuasion. C'est le seul moyen de limiter le camping sauvage.

Pour ce qui est de la coordination de la politique contre les nuisances industrielles à Fos qu'a évoquées M. Bonnefous, je suis obligé de dire que, quelles que soient les inquiétudes, elles remontent à une situation tout à fait antérieure aux établissements industriels puisqu'il s'agit de pollution venant des collectivités locales. La France a donné à Fos le premier exemple de l'établissement d'un organisme de lutte concertée et intégrée préventive contre les pollutions industrielles.

M. Delagnes, tout à l'heure, me disait que ceux qui se préoccupent d'environnement, apparaissent comme des apprentis sorciers. Non, ce sont des apprentis thérapeutes. Le malade se débat, les charlatans aussi et les empoisonneurs protestent. C'est logique. Les empoisonneurs se disent : « Seigneur, j'ai tout prévu », comme la fameuse Locuste. (Sourires.) Mais ils n'avaient pas prévu qu'il existerait une conscience de l'environnement ni que surgiraient les défenseurs de l'environnement que vous êtes et que je suis.

A M. Golvan, je répondrai qu'il ne m'appartient pas de modifier les structures du Gouvernement et que, par conséquent, je verse ce qui a été dit sur les relations entre l'aménagement du territoire, le tourisme et l'environnement, au dossier d'un débat qui, de toute évidence, me dépasse, et qu'en tous cas je n'ai pas charge de conclure.

M. Giacobbi, dans une intervention dont j'ai beaucoup admiré la conclusion, a indiqué que l'environnement est une idée jeune, qu'elle sera véritablement diffusée et imposée par la jeunesse. Il a évoqué le financement des parcs régionaux, et les chiffres qu'il a cités sont des chiffres totaux, qui comprennent le fonctionnement, l'équipement, les études et les acquisitions.

La diminution, à l'intérieur de ces masses globales, de la somme consacrée au fonctionnement est, pour une bonne part, dans la logique des choses. Tout d'abord, de nouveaux parcs se créent, en nombre limité, parce que je veux être assuré qu'ils relèvent d'une véritable volonté locale. Je n'accorderai jamais une aide pour la naissance d'un parc qui ne saurait être régional, si ne se manifestait pas une telle volonté. Il s'agirait alors d'un mythe et dans le pire des cas, d'une mystification. Les parcs les plus anciens atteignent leur maturité. Il est normal que l'aide de l'Etat soit progressivement relayée par la responsabilité locale, départementale et régionale.

La Corse donne beaucoup pour son parc régional. Cet effort tient à l'exceptionnelle qualité de ceux qui ont en charge ce département, et j'allais dire, à leur étroite concertation. Je souhaite qu'une pareille formule se généralise. Je suis donc plus optimiste...

M. Raymond Brun. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Raymond Brun, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Raymond Brun. Il est normal qu'en ce qui concerne les parcs naturels la région constitue un relais et que votre ministère accorde moins de crédits d'investissements à l'avenir, en attendant d'accorder moins de crédits de fonctionnement.

Votre raisonnement est parfaitement logique. Mais la région peut-elle se substituer à vous en ce qui concerne ces derniers ? Quel est le problème ? Lorsque l'on crée un parc naturel régional — et je suis président d'un de ces parcs — il est bien certain qu'il est nécessaire tout d'abord de créer un état d'esprit, non seulement chez les citoyens, mais également chez les habitants de l'ensemble des communes qui sont situées dans le périmètre du parc. Cette tâche n'est pas toujours facile. Nous sommes nombreux à souhaiter désirer participer aux dépenses d'investissements et de fonctionnement, mais il y a une difficulté : on ne peut pas augmenter indéfiniment les cotisations locales des communes. Pourquoi ? C'est peut-être parce que nous sommes un peu individualistes. On ne peut pas...

M. le président. Monsieur Raymond Brun, je vous demande de bien vouloir conclure.

M. Raymond Brun. Monsieur le président, je n'abuse pas de la parole dans cette assemblée.

M. le président. Il s'agit d'une interruption.

M. Raymond Brun. Dans ces conditions, monsieur le ministre, je vous prie de m'excuser de ne pouvoir poursuivre mon intervention.

Monsieur le président, je suis très étonné de votre remarque car, je le répète, je n'abuse pas de la parole.

M. le président. Je suis le premier à le reconnaître ; mais je suis responsable de la séance. Vous savez comme moi que le règlement autorise à interrompre un orateur d'une façon brève. J'aurais préféré que vous vous inscriviez pour parler sur un titre ou dans la discussion. Je suis obligé de faire respecter le règlement, monsieur Brun, même amicalement.

Poursuivez donc, mais je vous demande d'être bref et je fais appel à votre amabilité coutumière.

M. Raymond Brun. Je vous remercie, monsieur le président.

On ne peut pas actuellement diminuer les crédits de fonctionnement, car l'animation augmente dans l'ensemble des parcs. Il y a animation et animation. Mais lorsqu'il y a, par exemple, des éco-musées, des animations de rivières, on ne peut pas augmenter sans cesse les cotisations des communes. Votre ministère a donc le devoir, pendant quelques années encore, d'aider d'une façon importante au fonctionnement des parcs naturels régionaux. *(Applaudissements.)*

M. Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement. Monsieur Brun, je dois vous dire que telle n'était pas la doctrine originelle et, de ce fait, votre question dépasse la doctrine même du ministère de la protection de la nature et de l'environnement. C'est ce qu'indiquait tout à l'heure M. Giacobbi.

Dans un premier temps, l'établissement public régional n'aura pas la possibilité de participer à des dépenses de fonctionnement. La région va non pas bloquer, mais au contraire faciliter la concertation entre les départements pour connaître la répartition de certaines dépenses de fonctionnement. Je voudrais indiquer tout de même que la masse totale des crédits en cause a été multipliée par 2,7 en 1974 par rapport à 1973.

J'en viens maintenant à l'intervention de M. Bonnefous. Je suis un peu confus de lui répondre rapidement.

M. Bonnefous a d'abord évoqué la conjoncture dans des termes qui rejoignent tout à fait les propos que j'ai tenus tout à l'heure. Je le remercie des paroles qu'il a bien voulu avoir à mon égard. Je suis d'autant plus touché, monsieur le président, que je sais que votre courtoisie est sévère, et votre libéralisme intransigeant.

Quoi qu'il en soit, je m'en tiendrai aux points essentiels, c'est-à-dire au problème de la vallée de Chevreuse. Après des péripéties juridiques, l'arrêté d'inscription à l'inventaire des sites de la haute vallée de Chevreuse vient d'être pris le 8 novembre 1973. Il a été notifié au préfet le 27 novembre dernier. Il porte sur vingt-neuf communes. Il intéresse la vallée à l'Est de l'agglomération d'Orsay jusqu'aux Vaux-de-Cernay.

Pour ce qui est de l'autoroute A 86, située à l'Ouest, M. Bonnefous connaît bien les difficultés du problème. La nécessité du budget de la rocade A 86 à l'Ouest n'est pas aussi évidente qu'on avait pu le croire. Le problème pourra être réglé, le moment venu, par la réalisation d'une rocade lointaine à l'Ouest, c'est-à-dire par la construction d'autoroutes prévues au schéma directeur de la région parisienne : les autoroutes A 88 et B 12.

En ce qui concerne les aérodromes, l'idéal — peut-être les ruraux sont-ils d'un avis différent — serait évidemment de les bâtir à la campagne. *(Sourires.)* La difficulté vient du fait que les aérodromes impliquent des liaisons aussi rapides que possible avec les grandes agglomérations qu'ils desservent. M. Bonnefous sait bien que l'on construit peu d'aérodromes et que toutes les créations de grands aérodromes commerciaux sont maintenant arrêtées. Il s'agit non pas de discuter de principes dans l'abstrait, ce qui pourrait me conduire à prononcer des paroles que je ne veux pas prononcer, mais il s'agit d'examiner les cas particuliers.

Par contre, un problème se présente un peu partout, celui de ne pas laisser les villes se rapprocher des aérodromes. C'est là qu'est la difficulté. On a laissé construire autour des aérodromes. C'est cela qu'il faut empêcher à tout prix en faisant de bons plans d'urbanisme et en les respectant. Car on ne fait pas des plans d'urbanisme pour y déroger ensuite. C'est ce que j'ai entrepris dans le système juridique que j'ai établi ; la dérogation n'existe pas.

Je voudrais également vous indiquer que nous allons nous engager dans une action tout à fait semblable à l'opération « un enfant, un arbre » qui vous est si chère, dans le cadre des bases de loisir et en accord avec M. le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Je voudrais indiquer que mon jeune ministère, qui n'a que trois ans d'existence, c'est-à-dire qui est plus jeune que le parc de La Courneuve, a néanmoins trouvé le moyen de lui accorder 800.000 francs depuis sa naissance. Cela dénote l'intérêt que je porte à ces grands parcs urbains de la région parisienne, sur lesquels des décisions ont été prises hier.

Je voudrais rappeler que nous avons obtenu 10 p. 100 de la T. L. U. — la taxe locale d'urbanisation — pour les espaces verts, soit plus de 30 millions de francs, et que, d'autre part, grâce à des subventions du F. I. A. N. E., nous avons réussi à corriger les résultats du VI^e Plan.

S'agissant de l'implantation d'espaces verts, des dizaines de villes peuvent témoigner que le ministère de l'environnement a répondu lorsqu'on a sollicité son intervention.

Voilà une réponse, monsieur Bonnefous, qui vous laissera sur votre faim en ce qui concerne le bruit, mais nous avions le choix entre deux types d'actions : une loi-cadre, qui, pour des raisons techniques, s'est avérée absolument irréaliste, malgré le travail de pionnier de M. Yves Martin, et des actions de type réglementaire sur lesquelles je reviendrai d'ailleurs, si vous le souhaitez.

J'ai été, mesdames, messieurs — je le répète — beaucoup trop bref. Je regrette de n'avoir pu vous satisfaire, mais cela tient aux contraintes du débat. *(Applaudissements.)*

M. Jacques Descours Desacres. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Descours Desacres.

M. Jacques Descours Desacres. Monsieur le ministre, comme chacun ici, j'ai apprécié la conviction et le dynamisme qui animent votre action ; mais, compte tenu de l'heure, je n'en dirai pas davantage.

Vous nous avez apporté des précisions fort intéressantes, mais si, dans votre exposé liminaire, vous avez évoqué le dixième anniversaire de la loi sur l'eau qui sera célébré l'an prochain, vous n'avez point fait allusion aux modifications ponctuelles qu'il semble nécessaire d'y apporter.

A ce sujet, j'avais, l'an passé, défendu l'amendement suivant de la commission des finances avait bien voulu faire sien : « L'assiette de ces redevances est déterminée par une loi de finances et le taux en est fixé sur avis conforme du comité de bassin de manière à assurer le financement de programmes quadriennaux établis par le conseil d'administration de chaque agence et soumis à l'approbation du Parlement. »

J'avais retiré cet amendement car le secrétaire d'Etat aux finances, au nom du Gouvernement, avait déclaré qu'il pouvait être la base de discussions fructueuses. Effectivement, nous devons à votre persévérance la réunion d'une table ronde et son prolongement par un comité d'études dont la tâche était d'élaborer ces modifications.

J'ai été désagréablement surpris en lisant, dans une lettre relative à cette réunion du comité d'études, qu'il n'était plus question que de l'assiette des redevances et non du contrôle qui pouvait en être fait par le Parlement. Mais je pense que, dans le cours de la discussion, cette affaire sera revue.

D'ores et déjà, vous avez créé des établissements publics et je vous en remercie. Il semble que vous alliez dans cette direction, ce qui aura le mérite de décentraliser l'action — dont le résultat est d'ailleurs incontesté — des agences de bassins. C'est dire que vous vous engagez dans une voie satisfaisante.

Nous serions heureux que les études en cours aboutissent assez rapidement. A la suite de la réponse que m'avait faite le secrétaire d'Etat l'année dernière, j'espérais qu'un projet de loi pourrait être déposé au cours de la session du printemps de 1973. Souhaitons qu'il le soit pour la prochaine session de printemps et qu'ainsi tout aille pour le mieux dans le meilleur des mondes, ce monde qui serait devenu le meilleur grâce à vous. *(Applaudissements.)*

M. Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement. Je demande la parole.

M. le président. Vous pensez bien, monsieur le ministre, que ce n'est pas moi qui vous inciterai à ne pas répondre sur les comités de bassin. *(Sourires.)*

Je vous donne la parole.

M. Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement. Je répondrai à M. Descours Desacres que j'apprécie les termes de son intervention dans laquelle il a fait état avec beaucoup d'objectivité des efforts que nous entreprenons en ce moment même.

Il est vrai que nous avons fait porter notre réflexion sur l'assiette des redevances. Mais, en réalité, cette réflexion est globale et je puis dire à M. Descours Desacres que, si je n'interviens pas plus longuement, c'est parce que, de l'avis même de M. Morice, nous ne pouvons pas aujourd'hui, eu égard aux impératifs de l'horaire, aller au fond des choses.

Nous devons arriver à une concertation des différents échelons de programmation en vue d'atteindre les objectifs définis et notre effort commun doit nous permettre de trouver rapidement une solution.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la protection de la nature et de l'environnement et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, 20.552.733 francs. »

La parole est à M. Kauffmann.

M. Michel Kauffmann. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je me suis inscrit sur le titre III parce que je m'intéresse en particulier au chapitre 34-07 intitulé « Etudes et recherches concernant la protection de la nature et de l'environnement ».

Vous savez que le Rhin a été aménagé entre Bâle et Strasbourg et qu'une série d'usines électriques ont été implantées sur le canal latéral. De ce fait, les lignes électriques à haute tension prolifèrent dans les paysages d'Alsace et il n'est plus un site qu'elles ne traversent. Cette situation sera encore aggravée par l'installation de la centrale nucléaire de Fessenheim et déjà une quinzaine de lignes nouvelles sont prévues, les tensions très élevées du courant qu'elles transportent nécessitant des pylônes hauts de 40 à 60 mètres.

D'où des protestations très violentes non seulement des agriculteurs qui sont gênés dans l'exploitation de leurs terres, mais aussi de tous ceux qui s'intéressent à la protection de la nature et de l'environnement.

M'étant renseigné à ce sujet, je me suis laissé dire — les avis sont d'ailleurs divergents — que la pose sous terre de ces câbles à haute tension ne coûterait pas plus cher que des lignes aériennes. En Allemagne et en Suisse, pour ne pas déparer le paysage, on a recours à ce moyen.

Je voudrais vous demander, monsieur le ministre, si, dans le cadre des études et recherches concernant la protection de la nature et de l'environnement, il vous serait possible d'examiner cette proposition. A mon sens, si, en terrain difficile, la pose de câbles souterrains coûte plus cher, dans les terres meubles de la plaine d'Alsace, grâce aux excavatrices modernes, elle ne devrait pas être plus onéreuse. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'indiquerai à M. Kauffmann que nous essayons, en effet, d'obtenir d'Electricité de France que les lignes de force soient concentrées dans des couloirs et non plus multipliées d'une manière anarchique. A cet égard, un groupe de travail a été constitué et, en ce moment même, nous poursuivons des études qui sont difficiles.

De toute façon, s'il est possible d'enterrer des lignes à basse tension ou, à la rigueur, à moyenne tension, c'est absolument exclu pour les lignes à haute tension : le coût en serait absolument prohibitif. Il est bien entendu que nous étudierons ce qu'il en est sur le réseau alsacien, mais il ne faut pas nous faire d'illusions : si nous avons obtenu des résultats parfois très satisfaisants du ministère des postes et télécommunications, je répète que, pour ce qui est des lignes à haute tension, il est des contraintes techniques auxquelles nous ne pouvons échapper.

M. le président. Personne ne demande plus la parole sur le titre III?...

Je le mets aux voix.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. « Titre IV, moins 4.537.752 francs. » — (Adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 43.175.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 8 millions de francs. » — (Adopté.)

« Titre VI. — Autorisations de programme, 157.575.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 35 millions de francs. » — (Adopté.)

A ce point du débat, le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de ses travaux à quinze heures trente. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quinze heures, trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Affaires culturelles.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires culturelles.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 15 novembre 1973 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : vingt-huit minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : vingt-deux minutes ;

Groupe d'union des démocrates pour la République : vingt-deux minutes ;

Groupe de l'union des sénateurs non inscrits à un groupe politique : dix-sept minutes ;

Groupe communiste : quatorze minutes.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Gaston Monnerville, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi de noter que c'est la première fois que j'ai le très grand honneur de rapporter, au nom de la commission des finances du Sénat.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. L'honneur est pour nous.

M. Gaston Monnerville, rapporteur spécial. Quelles que soient les hautes fonctions qu'on ait pu occuper, on tient toujours pour un honneur caractérisé de parler au nom de cette grande commission, dont le renom n'est plus à faire.

Monsieur le ministre, vous avez une charge difficile, d'abord parce qu'elle est très ample, diverse, complexe, mais aussi parce qu'elle touche à l'un des patrimoines les plus précieux, les plus délicats, en même temps que des plus vastes, dont la propriété — si j'ose dire — est l'une des nations les plus sensibles à la culture.

Vous avez la responsabilité que, pour ma part, je trouve redoutable, légère peut-être à vos épaules, de le sauvegarder, de l'entretenir, de l'aider à survivre, mieux, de le faire vivre en l'amplifiant par des actions créatrices. Mission périlleuse, mais exaltante tout ensemble, n'est-il pas vrai ?

Ceux qui sont passionnément attachés aux richesses culturelles de la France — et cette Assemblée réclame légitimement sa place parmi eux — ceux-là n'ont jamais refusé leur concours aux titulaires de ce ministère pour les aider à accomplir leur tâche d'une manière digne du renom de ce pays.

Mais aider, ce n'est pas forcément admirer béatement, tresser des couronnes sans examen, c'est aussi exercer sans flatterie complaisance le contrôle sérieux assigné au Parlement, également exempt de critiques partisans ou systématiques, je vous en apporte l'assurance ; et surtout peut-être, dans l'espèce qui nous préoccupe, c'est montrer sans parti pris les côtés positifs, comme les insuffisances, d'un budget qui, de nos avis unanimes, je crois, devrait figurer parmi les mieux dotés de ce pays.

Ces quelques mots, monsieur le ministre, sont de nature à vous faire comprendre que la commission des finances du Sénat et son rapporteur ne jugent pas tel celui qui nous est aujourd'hui soumis. Comment pourrait-il en être autrement ?

Nous examinons, mesdames, messieurs, le budget de la France dans une conjoncture difficile, au moment où toutes les propositions qu'il contient, ou presque, sont largement dépassées par l'événement : la hausse continue du coût de la vie, les perturbations du marché financier mondial, l'incertitude quotidienne qui pèse sur l'avenir des monnaies, tout cela constitue autant de préoccupations, je dirais autant d'épées de Damoclès qui risqueront de réduire à rien les crédits qui nous sont demandés au moment de leur utilisation.

De sorte que nous avons l'impression, à la vérité quelque peu déprimante — n'est-il pas vrai, monsieur le rapporteur général ? — de remuer du vent et de bâtir sur le sable mouvant. Il faudra, à l'évidence, rajuster, sinon refaire le budget national pour l'année à venir. Mais puisqu'il nous est soumis, mais puisqu'il nous est demandé de l'examiner, faisons-le, ne serait-ce que pour faire part au Gouvernement des réflexions que cet examen a suscitées dans notre esprit, des suggestions que les deux commissions compétentes, la commission des finances et la commission des affaires culturelles, désirent vous présenter et, avant tout, croyez-le, de leur commune volonté de voir entreprendre une politique culturelle hardie, dotée des moyens à la hauteur de la mission qui vous est confiée.

Je ne crois pas que le Sénat attende de ses quatre rapporteurs — car nous sommes quatre — une accumulation de chiffres, ni même une sorte de catalogue détaillé des mesures, anciennes et nouvelles, concernant le budget des affaires culturelles. Chacun des quatre rapporteurs a eu le souci de les analyser dans son rapport écrit que vous connaissez.

En ce qui le concerne, le rapporteur spécial de la commission des finances a déposé un rapport peut-être un peu exhaustif qui comporte 165 pages et beaucoup d'annexes destinées — il croit y avoir réussi — à éclairer le texte même de son rapport. L'exposé oral que je vais faire sera donc moins celui d'un rapport de chiffres que d'un rapport de valeurs.

Si le Sénat veut bien me le permettre, je résumerai l'opinion que j'ai tenté de dégager de cette étude et que la commission des finances, unanime, a bien voulu adopter, après avoir entendu les explications de M. le ministre des affaires culturelles.

Rapidement, je vous indique que le montant de la dotation budgétaire pour 1974 de ce ministère sera de 1.335.860,193 francs. Ce budget des affaires culturelles représente 0,57 p. 100 du budget général de l'Etat alors qu'en 1973 il en représentait 0,47 p. 100.

Par rapport au dernier exercice, l'évolution des crédits affectés à ce ministère révèle la continuité d'une relative amélioration : 0,47 p. 100 ; 0,57 p. 100. Comme on dit, ce n'est pas gras, mais c'est toujours cela ! Vous ne serez pas étonné, monsieur le ministre, de nous entendre dire, comme nous l'avons fait en commission, que pour un tel budget et pour un tel objet, cette dotation est tout à fait insuffisante.

J'ai résumé ce que je pense de votre budget — et la commission a bien voulu l'admettre — en disant : c'est principalement un budget d'équipement.

En valeur relative, les crédits progressent de 24,3 p. 100 en 1974 par rapport à l'année passée. Mais l'augmentation des dépenses ordinaires ressort à 19 p. 100 alors que l'accroissement des dépenses en capital s'élève, en crédits de paiement, à 32,5 p. 100. Il y a un effort d'équipement incontestable que, d'ailleurs, chacun a constaté. Je dois dire — et j'y reviendrai dans un instant — que le plus gros effort d'équipement concerne une rubrique importante : le centre Beaubourg dont, certainement, vous entendrez beaucoup parler aujourd'hui.

Les autorisations de programme consenties au profit des théâtres dramatiques nationaux progressent de 14 millions de francs en 1973, à 42 millions de francs en 1974. Il a là aussi, incontestablement, un gros effort.

Votre budget se présente donc d'abord comme un budget d'équipement. Il se présente aussi comme un budget de prestige, je veux parler surtout des grands établissements nationaux de prestige, que sont la réunion des théâtres lyriques nationaux, l'Opéra, l'Opéra-Studio, la Comédie Française évidemment, le Théâtre national de Chaillot. M. Lamousse, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, vous entretiendra de ces problèmes.

C'est également un budget de modestie — eh oui ! — parce qu'il est en retard, un retard qui s'accumule, sur les objectifs du VI^e Plan.

Je suis sûr, monsieur le ministre, que vous-même auriez préféré pouvoir d'abord combler ce retard et même aller de l'avant. Mais nous sommes chargés d'examiner le budget tel qu'il nous est présenté et nous sommes dans l'obligation de constater qu'il est, en effet, infiniment modeste par rapport à la mission dont vous êtes chargé.

Ainsi, les nouvelles autorisations de programme demandées au profit des enseignements artistiques demeurent globalement insuffisantes pour pallier la situation préoccupante des unités pédagogiques d'architecture. J'y reviendrai dans un instant et M. le rapporteur de Bagneux vous en parlera au nom de la commission des affaires culturelles.

Ce budget comporte donc des parties positives, c'est incontestable et il ne saurait en être autrement ; mais il comporte aussi des insuffisances, des points faibles, des points noirs, dirai-je.

Certaines mesures nécessaires sont maintenues et dotées de moyens financiers plus importants qu'en 1973. Nous trouvons dans le budget des mesures nouvelles dont on peut dire qu'elles sont heureuses et que votre commission des finances approuve. Elles ne manqueront pas, j'en suis sûr, d'être évoquées par les orateurs inscrits.

J'énumérerai rapidement les éléments positifs de ce budget. Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation. Cent quatre-vingt-treize emplois nouveaux sont créés pour l'enseignement de l'architecture et des arts plastiques, en dehors de ce qui concerne le centre Beaubourg. De même, les subventions aux établissements publics, notamment aux théâtres dramatiques nationaux, à la Réunion des théâtres lyriques nationaux et au centre Beaubourg, sont en augmentation très sensible.

J'en viens aux dépenses d'intervention. Des mesures sont prises en faveur des activités théâtrales, musicales, et des musées de province. Des crédits supplémentaires sont inscrits pour la protection du patrimoine architectural et des monuments historiques, dont vous parlera tout à l'heure M. Miroudot.

Les crédits de fonctionnement sont également majorés. En matière d'équipement, il convient de noter un souci de protection du patrimoine architectural. Des crédits sont affectés aux monuments historiques, M. Miroudot vous en entretiendra au nom de sa commission. Une amélioration des conditions de conservation des archives est également enregistrée et, là encore, M. de Bagneux vous en parlera. La dotation pour les archives départementales augmente de 50 p. 100 ; la commission en a été fort satisfaite et je pense que le Sénat le sera aussi.

On vous parlera encore de la rénovation des musées de province. Tout cela relève de la compétence, quant au fond et non pas quant à la partie financière, de la commission des affaires culturelles.

Enfin, je mettrai dans un instant l'accent sur les crédits relatifs à l'enseignement de l'architecture.

Mais ce budget comporte, je l'ai signalé tout à l'heure, quelques points noirs. Par rapport à 1973, la progression des crédits est ramenée de 25 p. 100 à 13,5 p. 100. Sans doute, les crédits du centre Beaubourg bénéficient-ils d'un supplément de 120 millions de francs, mais il ne faut pas oublier — notre commission y a été très attentive et je suis chargé de le rappeler au Sénat — qu'aux termes du VI^e Plan le financement de la construction de cet établissement public qu'est le centre Beaubourg était prévu en plus des crédits destinés aux affaires culturelles proprement dites. Je ne peux donc pas considérer ces 120 millions de francs comme des crédits spécifiques du ministère des affaires culturelles.

La même observation vaut pour les autorisations de programme qui subissent, en 1973, une régression de 15,6 p. 100. C'est une régression qui, comme toutes les autres, est inquiétante, monsieur le ministre, pour la mise en œuvre d'une politique culturelle dynamique, c'est-à-dire celle que tout le monde souhaite.

Un autre point noir concerne l'animation culturelle. Elle ne peut s'affirmer et créer si le nombre d'emplois envisagés — 1.000 avaient été prévus par le Plan — n'est pas atteint. Or, nous créons ces emplois à la cadence de dix par an.

Je pourrais multiplier les exemples et cela, vous le sentez bien, non pas simplement dans le souci de présenter des critiques stériles — celles-là sont concrètes — mais dans le souci de vous aider et d'aider votre ministère auprès des autres membres du Gouvernement — chacun pense au grand dispensateur des fonds publics — de façon à montrer que ce n'est pas seulement le ministre des affaires culturelles, ce dont tout le monde est persuadé, qui demande une meilleure dotation pour les opérations dont ce ministère est chargé, mais que c'est le Parle-

ment lui-même, et je n'ai autorité pour parler en cet instant qu'au nom d'une commission de cette chambre du Parlement. Je crois pouvoir dire que les observations ainsi présentées rejoignent celles du Parlement tout entier.

Je pourrais aborder toutes les rubriques du budget, les unes après les autres. Je ne le ferai pas car il me faudrait des heures. Vous avez à la fois la chance et le péril, si j'ose dire, d'avoir en main un monde très vivant, une activité immense qui couvre un domaine incommensurable, mais on ne peut, en examinant votre budget, que regretter la modestie des crédits dont il est doté.

Je désire appeler l'attention du Gouvernement sur plusieurs points et, d'abord, sur la nomenclature budgétaire — cela intéresse également le Gouvernement — qui subit une modification. Cette modification ne paraît pas importante mais, en réalité, elle l'est parce qu'elle est essentielle au contrôle parlementaire de l'emploi des fonds publics.

Si le « bleu » pour l'année 1973 présentait une décomposition, au niveau des articles, des dépenses prévues au titre de la musique, de l'enseignement des arts plastiques ou du théâtre, le même fascicule, pour 1974 — j'attire votre attention sur ce point — ne contient plus ces précisions importantes et se limite à énumérer les articles concernés.

Il est donc nécessaire, si l'on veut obtenir des renseignements sur l'emploi des crédits — ce qui est notre rôle de contrôleur — de pouvoir directement utiliser le « bleu » — services votés, mesures nouvelles — afin de disposer d'une répartition quasi fonctionnelle, dirai-je, des autorisations de programmes demandées pour le prochain exercice. Votre rapporteur espère que le document budgétaire pour l'année 1975 sera établi conformément au « bleu » de l'année 1973, ce qui n'est pas le cas pour cette année.

M. Henri Caillavet. Très bien !

M. Gaston Monnerville, rapporteur spécial. Vous nous avez fait part en commission, monsieur le ministre, de l'intention du Gouvernement d'établir un compte culturel de la nation. C'est une annonce qui nous réjouit et c'est une excellente initiative. Comme le constate M. de Bagneux dans son rapport écrit, nous estimons qu'une telle initiative permettra « de mesurer exactement l'importance de la contribution publique à la culture dans une sorte de livre blanc dressant le bilan des actions et des dépenses culturelles de l'Etat », ce qui nous manque un peu.

Je me contenterai de citer quelques rubriques. Il s'agit d'abord de la protection du patrimoine monumental, artistique et historique. Le ministère, à cet égard, disposera en 1974 de dotations accrues dont vous parlera M. Miroudot.

Je voudrais, à ce sujet, appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le château de Versailles. La situation de ce château est telle que, malgré sa renommée et sa gloire, il ne bénéficie pas, comme il le devrait, des crédits mis à votre disposition.

Récemment, sous l'égide de M. le président de la commission des finances, plusieurs d'entre nous, dont votre rapporteur, sont allés voir les travaux qui ont été effectués récemment au château de Versailles, notamment au Trianon. Nous avons constaté qu'un magnifique travail, très intelligemment mené, y a été effectué et nous devons en féliciter les auteurs.

Votre rapporteur tient à souligner que les recettes du château de Versailles excèdent très largement les crédits qui lui sont alloués au titre des monuments historiques. Il faudrait donc, ainsi que l'idée en a déjà été exprimée et même acceptée pour le VI^e Plan, qu'un chapitre soit spécialement affecté au château de Versailles, indépendamment du chapitre 56-22 affecté à la direction des musées de France.

Versailles mériterait d'avoir une rubrique propre car il constitue un complexe spécial, différent des autres musées — je n'ai pas besoin d'insister sur sa renommée — et possède d'énormes collections qui représentent l'équivalent de quatre départements du musée du Louvre — il ne faut pas l'oublier — dans les domaines de la sculpture, de la peinture, des objets d'art, du dessin et des gravures. Quant à son volume, il est l'équivalent de celui de tout le musée du Louvre.

Pour rendre à Versailles — c'est l'opinion de la commission que je traduis — à la fois tout son lustre, pour le voir parfaitement entretenu, ce qui, hélas ! n'est pas le cas, faute de crédits et non pas en raison d'une carence, il faudrait que les services du musée et ceux de l'architecture se répartissent annuellement à égalité, d'après les chiffres qui nous ont été présentés, 10 millions de francs.

J'en arrive à l'aide au théâtre. Je ne vous donnerai pas de renseignements précis sur ce point, d'autres le feront. Je dirai seulement un mot du théâtre national de Chaillot.

J'ai eu le souci, monsieur le ministre, lorsque la commission m'a fait l'honneur de me charger de ce rapport, d'aller voir les travaux qui y sont effectués, car des inquiétudes étaient nées dans votre esprit, je le sais.

Le théâtre national de Chaillot est destiné à la création. Ce ne sont plus des aménagements qui sont réalisés à l'intérieur du théâtre ; ce sont de véritables réinstallations, pour la plupart indispensables d'ailleurs. A cet effet, un crédit de vingt millions de francs a été inscrit dans votre budget. Vous considérez que ce crédit est nécessaire. Je le crois, non pas à la suite de la visite d'une heure et demie que j'ai effectuée sous la conduite de M. Jack Lang et de ses collaborateurs, mais en raison de tous les documents qui m'ont été soumis et qui montrent, en effet, qu'un effort considérable et très intéressant doit être fait.

Le théâtre de Chaillot a pour raison d'être la rénovation quasi totale des bâtiments mais surtout une sorte de création dramatique nouvelle.

Vous avez eu une crainte, je le sais, et c'est pour cela que je me suis rendu sur place en ce qui concerne les fresques de l'Ecole de Paris de 1930. Nous vous approuvons entièrement d'avoir demandé qu'on ne touchât pas à ces fresques qui sont moins une réminiscence, puisqu'elles datent de 1930, qu'un témoignage, j'allais dire un témoin vivant de l'art de cette époque qui mérite d'être conservé.

Toutes les assurances vous ont et nous ont été données et je les ai consignées dans les annexes au rapport qui vous a été distribué. Il ne sera pas touché à ces fresques ; au contraire, elles seront préservées et la mission pour laquelle M. Jack Lang a été choisi sera accomplie à l'intérieur du crédit de 20 millions de francs, selon ce qui a été convenu.

Il y a là un très gros effort qui mérite d'être cité car il faut placer le théâtre national de Chaillot au niveau des plus grands théâtres de France et peut-être même des théâtres étrangers.

Je pourrais vous parler du fonds d'intervention culturelle, mais d'autres orateurs le feront.

Quant à votre volonté, monsieur le ministre, de protéger les œuvres d'art, j'ai retrouvé là le souci exprimé par les deux commissions et dont j'avais reçu mandat, lors de votre audition par la commission des finances, de vous faire part. Il s'agit d'assurer la sécurité des musées, des églises, des châteaux, etc., mais le crédit dont vous disposez à cet effet est mince, il est presque misérable.

Le conservateur général du château de Versailles nous indiquait qu'il disposait de vingt-quatre gardiens pour tout Versailles. Quand on tient compte des maladies, des congés et du roulement, c'est en fait quatorze gardiens seulement qu'il a à sa disposition. La situation est peut-être plus grave encore en province. Monsieur le ministre, nous vous demandons de poursuivre et surtout d'amplifier votre effort en ce domaine.

A l'occasion de l'exécution du VI^e Plan, j'ai noté les retards que j'ai indiqués tout à l'heure d'une phrase. Il serait temps que ces retards soient comblés et que vous puissiez exécuter les tâches qui sont énumérées dans le budget que vous nous soumettez.

J'indiquerai — et le Sénat, non seulement en ses deux commissions, mais en sa totalité, y est très sensible, parce que c'est un devoir de le dire — que dans tout cet effort qui est accompli en France pour les monuments historiques, disons pour tout le patrimoine culturel de la France, les collectivités locales, aussi bien les communes que les départements, jouent un rôle très important, malgré la modestie de leurs moyens.

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Gaston Monnerville, rapporteur spécial. Proportionnellement, monsieur le ministre, leur contribution est quasiment plus importante que celle de l'Etat.

L'analyse fonctionnelle des dépenses des budgets des diverses collectivités publiques à laquelle nous nous sommes livrés révèle — écoutez bien — que les communes consacrent plus de 3,7 p. 100 de leur budget à des actions culturelles, et les départements 1,2 p. 100 de leur, alors que l'Etat n'affecte que 0,57 p. 100 du sien à de telles actions. Cela ne peut pas continuer, n'est-il pas vrai ?

Je voulais parler de l'insuffisance des crédits qui est constatée en ce qui concerne l'effort à accomplir au profit des ateliers d'artistes, mais je n'insisterai pas.

Permettez-moi, comme je vous l'ai dit en commission des finances, d'« épinglez » ce qui paraît un détail, mais qui est lui-même significatif. Nous avons relevé dans votre budget que vous contribuiez aux frais du défilé du 14 juillet. (*Mouvements divers.*)

Alors, comme il s'agit d'une revue militaire, je vous ai posé la question au nom de la commission des finances.

Pour 1973, ce crédit est exactement — voulez-vous que je le dise en anciens francs ? — de 89.493.675 francs, soit près de 90 millions. Je m'en suis étonné.

Naturellement, tout le monde sait que la prise de la Bastille fait partie du patrimoine culturel de la France, de même que ses conséquences, mais je ne pensais pas qu'un défilé militaire pouvait intéresser les affaires culturelles.

Vous nous avez expliqué que ces crédits sont inscrits à votre budget parce que vous êtes chargé des commémorations. Vous avez ajouté que vous y teniez beaucoup. Pour certaines commémorations, je le comprends très bien. S'il s'agit de la commémoration de la prise de la Bastille et — disons-le bien — de la première Révolution, je comprends que vous interveniez sous forme de l'octroi d'un certain crédit. Mais pour un défilé militaire ! Le ministère de la défense nationale ne pourrait pas trouver quelques crédits à cet effet, ou encore le Premier ministre, dans sa dotation générale, ne pouvait-il pas trouver cette somme ? Vous me direz que c'est une goutte d'eau par rapport au budget national. Mais, par rapport au vôtre, c'est loin d'être le cas ! Quand nous voyons combien de mesures ne peuvent être prises parce qu'il manque quelques dizaines de millions de francs dans votre budget, nous sommes en droit de penser que l'on ferait mieux de vous soulager de cette dépense pour vous permettre de renforcer ailleurs le crédit correspondant.

Avant d'achever, je voudrais évoquer brièvement deux points.

De nombreux orateurs vous parleront du plateau Beaubourg. Son aménagement est une entreprise considérable — nous le savons tous bien — qui tend à doter la capitale, et même la France, d'un grand centre culturel.

Chacun sait que c'est un établissement public qui a été créé en 1971 et dont les problèmes financiers soulèvent quelques questions. J'ai montré tout à l'heure que la véritable augmentation qu'on constate dans le budget de votre ministère concerne précisément le plateau Beaubourg. Eh bien, l'analyse des crédits inscrits au budget de 1974 montre, en effet, que des dépenses très importantes sont consenties en faveur de ce centre. Je ne critique pas la volonté qu'on a de créer un centre aussi important en France, mais peut-être pourrait-on faire attention en ce qui concerne les difficultés inhérentes au financement même de l'opération.

En ce qui concerne l'engagement des dépenses, par exemple, ou l'exercice de la tutelle financière, ou encore la fiscalité applicable aux opérations de cet établissement, une série de difficultés sont nées que je n'ai pas le temps d'examiner en détail.

Seulement je constate que parmi ces choses un peu... — disons qui attirent l'attention ; je ne veux prononcer aucun mot fâcheux — il en est une qui a retenu la mienne et celle de votre commission. Il serait temps, en effet, de faire disparaître ce que j'appelle un paradoxe surprenant, qui est d'ailleurs assez fréquent dans nos finances publiques : les moyens de fonctionnement font l'objet d'un contrôle absolument rigoureux — auquel j'applaudis — alors que leur montant total n'atteint que 5 p. 100 du coût de la réalisation. Mais les opérations de construction, qui sont infiniment plus importantes, sont soumises à un régime infiniment moins contraignant. Il y a là quelque chose qu'il faut revoir.

Je ne citerai pas les chiffres que chacun connaît, mais j'indiquerai simplement que les augmentations sont les suivantes : on passe de 3 à 20 millions de francs en ce qui concerne les subventions ; de 99 à 126 millions pour ce qui est des crédits d'engagement, enfin de 79 à 184 millions en matière de crédits de paiement. Vous trouverez tous les détails dans l'annexe numéro V de mon rapport.

Enfin, je voudrais dire un mot sur l'architecture.

Décidément, celle-ci n'a pas de chance, et notamment l'enseignement de l'architecture sur lequel je voudrais, non pas m'appesantir, mais tout de même apporter certaines précisions. M. de Bagneux vous parlera de la direction de l'architecture, mais, en tant que rapporteur de la commission des finances, je me dois de vous en dire un mot.

Question particulièrement importante, monsieur le ministre, dont la commission des finances s'était déjà préoccupée à l'époque où le président de la commission des finances, M. Bonnefous, était rapporteur, puis M. Pierre Brousse en avait longuement parlé. Regrettons que les difficultés de l'enseignement de l'archi-

tection et la vétusté de l'équipement, l'indigence des moyens financiers, l'insuffisance numérique du personnel enseignant, n'aient pas permis de donner à l'enseignement de l'architecture un grand élan.

Cette année, un effort est fait — je l'ai constaté tout à l'heure. Mais vous jouez de malheur, si j'ose ainsi dire.

Récemment, un organisme, le conseil du développement culturel, a pris l'attitude que vous savez, non seulement vis-à-vis du ministère, mais aussi du ministre.

Je suis rapporteur du budget. Je n'ai donc pas à intervenir, si je puis dire, dans ce genre de débat, mais je dois tout de même noter que cette démission collective apparaît comme une chose particulièrement fâcheuse pour le développement et pour l'avenir de la culture chez nous, notamment pour le développement de l'enseignement de l'architecture.

Une première fois, un incident était intervenu, dont M. Brousse s'était fait l'écho dans son rapport : un décret du 6 décembre 1968 réorganisant provisoirement l'enseignement de l'architecture, qui prévoyait la création par arrêté ministériel de vingt et une unités pédagogiques, avait été cassé. Pourquoi ? Parce que le texte d'application, au lieu d'être pris sous forme d'arrêté ministériel, avait fait l'objet d'une note de service du directeur des Beaux-Arts. Il a fallu rattraper l'affaire, si j'ose ainsi dire, parce que des diplômés et des gens qualifiés espéraient entrer en fonction. Un texte législatif était dès lors nécessaire pour valider la création d'unités pédagogiques en question qui était tombée à plat du fait de l'annulation du décret par le Conseil d'Etat.

Il vient de se produire, vous le savez certainement, un fait nouveau : le 9 novembre, le Conseil d'Etat a encore cassé un décret émanant de votre ministère, celui du 27 septembre 1971. Décidément, l'enseignement de l'architecture n'a pas de chance !

Que disait ce décret du 27 septembre 1971 ? C'est celui qui, précisément, organisait pratiquement, concrètement, l'enseignement de l'architecture. Il eût fallu, avant de prendre ce décret, consulter obligatoirement, à la fois le conseil supérieur de l'éducation nationale et le conseil supérieur de l'enseignement de l'architecture. Or, aucun de ces conseils n'ayant été consulté, le Conseil d'Etat vient de rendre sa décision.

Quelles sont les conséquences de cette annulation ? On en a recueilli les échos dans la presse et, ainsi, on a su que l'union nationale des architectes vous avait écrit.

Ces conséquences, je vous les résume : c'est l'annulation des diplômes, des titres et des unités de valeur délivrés par les unités pédagogiques. Il faut donc tout recommencer.

Je n'ai pas besoin de vous dire que cela cause un préjudice considérable aux intéressés et — permettez-moi de vous le dire — un préjudice au renom de sérieux de vos services.

On a fait preuve en la circonstance d'une certaine légèreté, me semble-t-il. Voilà un responsable qui, au lieu de faire prendre un décret, envoie une note de service, ce qui entraîne l'annulation d'une décision prise voici deux ans, puis c'est encore un décret qui est pris sans que soient respectées les conditions requises, ce qui impose de tout recommencer.

Sans doute, me direz-vous : « Cela ne me concerne pas personnellement » — ce qui est exact, car vous n'étiez pas ministre à l'époque — « Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né ? »

Seulement, reconnaissez qu'il y a peut-être eu là, de la part de nombreux services, ayant à leur tête des gens compétents, quelques légèretés qu'une commission des finances ne peut pas laisser passer.

Pour résumer, je dirai, en tant que rapporteur, que votre budget est un budget de croissance, mais d'une croissance très faible, puisqu'il ne représente que 0,57 p. 100 du budget national. Même pas ce 1 p. 100 au-dessous duquel on a estimé qu'il n'est que — je cite — « la modeste programmation des servitudes du fonctionnement du ministère ».

Mais ce qui nous heurte et nous attriste un peu, monsieur le ministre, ce n'est pas seulement le côté modeste quant aux chiffres, c'est aussi le fait que ce budget traduit ou semble traduire, ou plutôt ne traduit pas — si vous voulez que je sois plus net — une volonté d'orientation vers une politique culturelle vraiment neuve. On conserve la pénible impression d'un piétinement et non d'une novation.

J'ai essayé aussi rapidement que possible — M. le président m'en excusera...

M. le président. Il y a longtemps que c'est fait ! (*Sourires.*)

M. Gaston Monnerville. ... d'énumérer et de survoler — si j'ose dire — quelques-unes des rubriques de ce très important budget.

Je voudrais maintenant conclure et je crois, mesdames, messieurs, avoir procédé à l'examen dont j'avais été chargé avec l'impartialité et l'objectivité qui doivent être exigées d'ailleurs de tout rapporteur.

Me sera-t-il permis — je ne dis pas m'évadant de mes fonctions de rapporteur, mais en ayant l'impression d'y rester davantage — de me livrer à certaines considérations d'un ordre général qui, ainsi, m'amèneront à ma conclusion.

Monsieur le ministre, il fut un temps où la culture se portait bien. Les conditions économiques, les conditions sociales le lui permettaient. Ce fut jusqu'à la révolution industrielle. En matière de goût, en matière de commande, seuls décidaient souverainement quelques mécènes, une mince élite de connaisseurs raffinés dont le jugement était formé dès la jeunesse. L'art leur était comme une manière de vivre.

Cependant, il ne faut pas trop idéaliser. Les amateurs du passé n'ont que trop tendance à embellir les temps révolus ; leur nostalgie falsifie inconsciemment l'histoire. Les splendeurs de l'art ne peuvent faire oublier la misère générale et l'exploitation de l'homme par l'homme.

Songeons donc au *Quattrocento* italien, siècle d'or s'il en fût, celui de Laurent le Magnifique. Les seuls hommes qui, en ces temps de trouble, aient connu un minimum de sécurité furent sans doute les artistes. Mais en même temps que choyés, ils étaient surveillés.

C'est surtout dans le domaine de la pensée que la vigilance des pouvoirs fut grande. Cependant, malgré des rigueurs mémorables, les temps passés ont été extrêmement favorables aux arts, et la censure a jugé parfois plus habile de se faire oublier.

Revivre le passé ? Le problème n'est pas là ; il est de continuer à le comprendre, de sauvegarder les trésors qu'il nous lègue. Ne revenons pas à l'âge des cavernes, mais sachons protéger l'art rupestre.

Les temps, hélas ! ont bien changé. Notre époque n'est pas favorable aux arts raffinés. La révolution industrielle a entraîné un changement fondamental. Les conditions économiques sont — il faut le reconnaître — plutôt défavorables aux créateurs, du moins à ceux qui portent en eux le goût de l'art intemporel. Les esthétiques les plus récentes célèbrent le hasard, l'accident, le fortuit, le geste d'un instant. Cependant, malgré les outrances inévitables, sachons ne pas écarter systématiquement ce qui, après tout, est invention, effort de création.

Il est au moins dans notre pays un élément positif pour l'art et la culture : ce sont les libertés publiques, la liberté de pensée, la liberté d'expression et la liberté de création. Cela, c'est notre bien très précieux, c'est la difficile conquête de notre Histoire contre les fanatismes divers, contre les unités factices que les pouvoirs, toujours, essaient de nous imposer et qu'il faut toujours sauvegarder.

C'est dans ce dessein, je pense, que notre pays a créé un ministère des affaires culturelles, décidé qu'il est à encourager l'art sans assujettir les artistes et à favoriser le renouveau d'une culture libre.

L'avantage premier de cette création, c'est qu'elle nous invite annuellement à repenser les missions et les devoirs de l'Etat dans ce domaine.

Je n'irai pas jusqu'à dire que les affaires culturelles réclament forcément un artiste au ministère ; mais il n'est pas indifférent que la politique culturelle soit confiée à un homme de culture, véritable créateur lui-même, et qui nous étonnerait s'il admettait une discrimination entre les créateurs de son pays.

Sans doute pensez-vous, comme nous, que la culture n'est plus celle des cours et des rois, qu'elle ne doit plus être réservée à une élite, ce qui ne veut évidemment pas dire qu'elle doive se confondre avec cette fausse culture commerciale malheureusement fabriquée pour les masses.

La culture ne peut plus se contenter de chercher son modèle dans les formes et les règles du passé. Elle doit inventer ses propres lois, ses propres principes. Plus que jamais, la culture sera recherche, défi, déception parfois, efforts, contestation, c'est-à-dire évolution et mouvement.

Ne lui opposons pas ce que je serais tenté d'appeler le moralisme d'Etat. Une connaissance assez exacte de l'histoire politique en France comme à l'étranger nous permet de penser que le moralisme d'Etat engendre toujours quelque scepticisme et qu'en définitive la vertu gagne à rester discrète.

Lorsqu'on nous dit : « atteinte aux mœurs, apologie de la dégradation humaine », sans crainte d'être taxés de perversité, nous songeons : les mœurs évoluent, des tabous millénaires sont

remis en cause ; au fil des jours, des certitudes de jadis ne sont plus guère regardées que comme des survivances. Alors, nous disons : prudence, car les lois de la relativité s'imposent à tous.

Et puis, monsieur le ministre, nous ne le savons que trop : chaque fois que des esprits libéraux s'efforcent de s'affranchir, il ne manque pas de censeurs pour s'alarmer, pour clamer que les piliers fondamentaux sur lesquels reposent les civilisations sont sur le point de s'effondrer et pour les accuser de miner l'assise même de l'édifice social. Souvenons-nous de l'odieuse cabale contre Molière dont la France célèbre, en ce moment, le tricentenaire.

Il vaut mieux « épouser son temps », comme a dit quelqu'un que vous admirez. Nous vivons une époque riche d'audaces et d'imagination. N'en brisons pas l'élan ! Que l'Etat contribue, autant qu'il peut, au soutien des artistes, mais qu'il n'invoque pas, à tout instant, la mesure et le bon goût, critères d'ailleurs si difficiles à définir.

Après tout, les erreurs, les outrances, même le mauvais goût, sont peut-être le prix qu'il faut payer pour enfanter l'avenir. Pour nous, le devoir de l'Etat est clair : encourager le maximum d'efforts et de recherches.

Monsieur le ministre des affaires culturelles, permettez-moi de vous le dire — j'allais dire amicalement — c'est « courage » qu'il faut leur dire, et non pas « prenez garde ».

La France a produit une culture où on retrouve tous les extrêmes : la foi et le scepticisme, l'individualisme et l'universalité, le mystique et le rationalisme, le lyrisme et la prose abstraite. Il suffit de rapprocher, deux à deux, les génies de sa littérature : Villon et Saint-Bernard, Montaigne et Pascal, Bossuet et Molière, Stendhal et Hugo, Mallarmé et Zola, ou ceux que l'on appelait justement et plaisamment les « Paul opposés » : Claudel et Valéry.

La France est riche de toutes ses différences et même de toutes ses contradictions. Tout le possible lui est précieux. C'est cette diversité merveilleuse qui donne à notre pays une âme exceptionnelle.

La France a fait la civilisation française en empruntant au monde entier et c'est le monde entier qui s'est trouvé enrichi. Notre pays est au plus haut point une terre d'accueil. La France est elle-même quand elle accueille les étrangers et quand elle envoie ses nationaux de par le monde. Elle est elle-même quand elle appelle Rolf Lieberman à l'Opéra et Georg Solti à l'orchestre de Paris, comme autrefois elle avait confié l'académie de musique à l'italien Lulli. C'est pourquoi, déjà, Béjart est à Bruxelles et Boulez aux Etats-Unis. Le jour où la France se brisera sur elle-même, le jour où elle n'invoquera que des valeurs françaises, le jour où elle cessera d'être curieuse de l'univers, elle ne sera plus tout à fait elle-même.

Monsieur le ministre des affaires culturelles, il est dans votre mission de protéger cette diversité française indispensable et si précieuse en protégeant les familles d'esprit les plus différentes. Vous en avez pleinement la conviction, j'en suis persuadé.

Dites bien alors, et dites-vous bien que vous n'êtes pas au Gouvernement comme les autres. Déjà, de par votre vocation d'écrivain, vous avez un statut intellectuel particulier. Par vos fonctions, vous êtes, au collège des ministres, la voix de la culture, ce qui veut dire que vous représentez la différence, la contestation, l'angoisse de la recherche, les valeurs qui dérangent, l'inattendu qui, parfois, déconcerte.

Ne craignez pas d'être auprès du pouvoir la conscience vigilante et l'esprit dégagé du conformisme. Ce beau rôle est à votre mesure. C'est votre honneur que de l'accepter. Je m'assure que vous saurez l'assumer pour le mieux de notre Nation, libre et créatrice. (*Vifs applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. le président. La parole est à M. Lamousse, rapporteur pour avis.

M. Georges Lamousse, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtres nationaux). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais aussi brièvement que possible, et dans le créneau du temps qui m'est accordé, vous faire part des observations de la commission des affaires culturelles sur les deux sujets dont elle m'a confié le rapport : les théâtres nationaux et le cinéma.

Les théâtres nationaux peuvent se diviser en deux groupes : les théâtres lyriques, avec l'Opéra et l'ex-Opéra-Comique, devenu l'Opéra-Studio, et les théâtres dramatiques, avec la Comédie-Française, le théâtre national de l'Odéon, le Théâtre national populaire, le théâtre de Chaillot, le théâtre de l'Est parisien et le théâtre national de Strasbourg.

D'abord, une observation préliminaire : votre commission ne partage pas l'opinion de ceux qui conseillent, pour mettre fin à des problèmes difficiles et sans cesse renouvelés, de supprimer ces théâtres nationaux en tant que tels et de les remettre à la ville de Paris, quitte à les subventionner, mais à charge pour elle de les gérer.

Elle estime, au contraire, que les théâtres nationaux ont une place et accomplissent une mission irremplaçable dans l'équipement culturel de la nation tout entière, mais pour que cette mission soit exactement remplie, ils doivent être véritablement nationaux, c'est-à-dire étendre leur activité d'abord à toutes les régions, ensuite, au-delà de nos frontières, à tous les pays qui ne cessent de réclamer des témoignages vivants de notre culture et de notre civilisation.

Or, faute de moyens en personnel et en crédits, ils sont contraints de restreindre leur influence et leur rayonnement à la région parisienne avec quelques rares tournées en province et à l'étranger. C'est là une lacune grave que nous nous devons de dénoncer et à laquelle nous vous demandons, monsieur le ministre, de remédier dans vos prochains budgets.

Les efforts portent, cette année, dans deux directions principales : l'Opéra et la Comédie-Française.

Pour le premier, nous n'avons cessé de déplorer, depuis plus de dix ans, l'insuffisance des crédits mis à sa disposition, insuffisance qui entraînait fatalement, non certes une médiocrité des spectacles, mais une routine et une sorte d'assoupissement incompatibles avec l'éclat et le prestige du palais Garnier. Il semble bien que nous soyons maintenant sur la bonne voie. La qualité des ouvrages représentés n'est discutée sérieusement par personne. Quant au prix qu'il a fallu payer pour cela — vous trouverez le détail dans mon rapport écrit, je vous en fais grâce — nous savons qu'il est lourd sans penser pour autant qu'il soit excessif. Le lyrique coûte toujours cher. C'est un domaine où il n'est pas possible de faire quelque chose avec rien.

En revanche, votre commission déplore la disparition de fait de l'Opéra-Comique. Notre assemblée, vous le savez très certainement, monsieur le ministre, a toujours défendu le principe du maintien des deux salles de la réunion des théâtres lyriques nationaux, puisque l'Opéra n'est pas en mesure d'assurer à lui seul la maintenance et le renouvellement du répertoire. La commission des affaires culturelles comprend et admet la nécessité de reconstituer les cadres français de haut niveau pour l'art lyrique, qu'il s'agisse de chanteurs, de metteurs en scène, de chefs d'orchestre ou d'administrateurs, mais cette tâche urgente, indiscutable, pouvait être engagée par une autre voie que celle qui a consisté à démanteler l'Opéra-Comique pour en faire une sorte de post-conservatoire.

De ce fait, toute une partie de notre patrimoine lyrique dort dans la poussière des cartons, comme dans une université où l'on n'enseignerait plus que Platon, Descartes et Kant, Sophocle, Molière et Valéry. Pensez-vous, monsieur le ministre, secouer un jour cette poussière de l'oubli ? Quand ? Comment ?

Notre collègue M. Minot s'est également inquiété du sort de la Gaité lyrique dont on avait un moment pensé qu'elle pourrait devenir un théâtre national de l'opérette. Nous aimerions savoir, monsieur le ministre, quel va être le sort que vous comptez réserver à cette salle.

Le second effort important porte sur la rénovation de la salle Richelieu qui sera fermée au public pendant deux saisons sans que l'activité de la Comédie-Française cesse pour autant.

A cet effet, 35 millions de francs figurent au budget. C'est un projet que votre commission approuve sans réserve, d'autant qu'elle l'avait proposé au Conseil de la République dès 1949. Les derniers travaux datent en effet de 1936 et l'état de la salle avait déjà dépassé le point critique, notamment pour ce qui concerne la sécurité.

Reste le problème de la seconde salle dont nous avons parlé lors de la discussion du budget de 1973 et qui ne peut être réglé d'une façon durable par la mise à la disposition des Comédiens-Français du théâtre de l'Odéon pendant une partie de la saison. Ce dernier est d'ailleurs devenu un théâtre autonome de création et de recherche qui remplit son rôle avec honneur. Il est complété par le Petit Odéon, laboratoire où sont présentés des ouvrages parfois déroutants, mais qui ne manquent jamais d'intérêt.

Le Théâtre de l'Est parisien a déjà fait ses preuves en présentant des œuvres qui vont de Shakespeare à Berthold Brecht, sans oublier les grands classiques français. Le théâtre national de Strasbourg constitue une expérience de décentralisation qui doit avoir valeur d'exemple. Une de ces originalités est son école chargée de conduire les actions de perfectionnement et de formation dans la carrière théâtrale.

Le Palais de Chaillot est en voie de rénovation aux fins de lui permettre d'accueillir la plus grande variété de spectacles tant en caractère qu'en volume. La direction du nouveau théâtre a été confiée à M. Jack Lang dont vous pourrez voir les projets dans mon rapport écrit. C'est un homme de compétence et d'imagination auquel il faut faire confiance.

Il en est ainsi pour M. Planchon qui reprend, à Villeurbanne, à la fois le titre du Théâtre national populaire et la mission qui fut confiée jadis au regretté Jean Vilar.

Pour l'ensemble des théâtres nationaux et malgré les réserves que j'ai indiquées, la situation peut être jugée satisfaisante, surtout si on la compare à ce qu'elle était l'an dernier. Toutefois votre commission, avant de donner un avis favorable à l'adoption des crédits, a exprimé le vœu que le Parlement soit plus étroitement tenu au courant, puisque, après tout, c'est lui qui vote les crédits. Il fut un temps où les commissions, leurs rapporteurs, recevaient des services pour toutes les représentations, sauf bien entendu pour les galas exceptionnels. Ces services étaient distribués à nos collègues qui pouvaient ainsi se faire une opinion précise sur la qualité des spectacles présentés. Ils ont été supprimés, personne ne sait au juste pourquoi, sinon que l'initiative émane de la rue de Rivoli. Nous vous demandons, monsieur le ministre, d'user de votre haute autorité pour les faire rétablir, non comme un privilège, mais simplement parce que le Parlement doit être informé.

J'en viens maintenant au cinéma. Dire que le cinéma français est en crise, ce n'est pas exprimer une idée nouvelle, et voilà une dizaine d'années qu'à chaque budget nous le répétons. Cette crise est marquée par deux chiffres : en 1957, le nombre des spectateurs s'élevait à 430 millions ; il n'était plus l'an dernier que le 180 millions. Un léger redressement s'était manifesté en 1972, mais le premier semestre de 1973 confirme le fléchissement. Le temps n'est pas loin où la courbe atteindra le seuil critique, celui au-dessous duquel la production des films diminuera pour s'arrêter, faute de spectateurs.

On incrimine souvent, pour donner la raison de cette chute vertigineuse, le caractère ou la mauvaise qualité des films. Trop de « navets », disait notre collègue Hubert Durand, trop peu de films gais ou comiques, ajoutait notre collègue Jean-Pierre Blanc. Ces critiques sont fondées, mais n'expliquent pas toute la gravité de la crise.

Outre qu'il est toujours très difficile de produire un bon film comique, si on veut maintenir une certaine liberté de production, on y trouvera nécessairement de tout, du meilleur et du pire, et surtout du médiocre.

Rappelons enfin cette vérité banale, mais trop souvent oubliée, qu'il n'existe pas de recette pour faire un bon film, pas plus que pour écrire un livre de génie.

En réalité, la principale cause semble bien être la concurrence de la télévision. Il faut y ajouter le prix des places, trop lourd pour les budgets modestes, dans l'hypothèse souhaitable d'une fréquentation régulière, puis, comme l'indiquait notre collègue Mme Lagatu, la disparition progressive des petites salles : 1.600 salles, dans les dix dernières années, ont été remplacées par des garages, des magasins ou des immeubles à but spéculatif.

Toutefois, si nous étudions les statistiques, non pas en bloc, mais par la méthode qu'on appelle sérielle, d'une façon plus fine, nous voyons, depuis deux ans, poindre une lueur dans ce sombre horizon. Le nombre total des spectateurs diminue, mais la clientèle jeune des films « d'essai » et « d'avant-garde » augmente, de même que celle des grands classiques, tels que *Le Cuirassé Potemkine*, *La Grande Illusion* et *Autant en emporte le vent* — je prends les titres au hasard et dans des genres bien différents.

Comme pour la production littéraire, il semble qu'un patrimoine de qualité se sécularise et s'affermisse en même temps que se poursuit une recherche passionnée de la nouveauté. Entre ces deux formes, se creusent des vides que la production de routine, ordinaire et banale, ne réussit pas à combler.

Si cette analyse est exacte, nous irions vers un cinéma très différent de celui que nous avons connu, mais où survivrait de celui-ci ce qu'il nous a donné de meilleur, un cinéma qui serait la coexistence d'un patrimoine et d'une recherche.

Dans une telle perspective, quelle doit être l'action de l'Etat ?

D'abord, suivant l'expression de Bergson, « s'empêcher d'empêcher », en d'autres termes supprimer les contraintes qui étouffent à la fois la production et l'exploitation, au premier rang desquelles nous devons mettre le garrot fiscal. A cet égard, la transformation du statut d'exploitant en statut d'artisan devrait permettre la survie de nombreuses salles petites et moyennes, qui sont autant de centres d'animation culturelle.

Votre commission approuve la résurrection de l'I. D. H. E. C., l'institut des hautes études cinématographiques, et l'inscription d'un million et demi de francs pour assurer son installation à Bry-sur-Marne et son fonctionnement.

En revanche, elle s'élève de nouveau avec vigueur contre la vente à une société privée du groupe d'Etat du cinéma qui provenait du séquestre des biens allemands. Elle a constamment demandé que ce groupe, qui comprenait les trois éléments de base de la profession, reste entre les mains de l'Etat, à la fois pour maintenir l'équilibre entre les sociétés qui risquaient d'exercer un monopole de fait, mais aussi pour jouer un rôle d'incitation dans la production de films d'intérêt national dont la rentabilité commerciale n'était pas nécessairement assurée au départ.

Les pouvoirs publics n'ont tenu aucun compte de nos observations. Bien plus, ils ont bradé — le mot n'est pas trop fort — la propriété d'une entreprise qui avait peut-être été mal gérée, mais qui était le bien commun de tous les Français. Et cette opération a été engagée, conduite et conclue sans que le Parlement l'ait décidé, ni même été consulté, sinon après coup. Il est de notre devoir, monsieur le ministre, de condamner un tel procédé.

Nous aurions beaucoup à dire de la collaboration avec l'O.R.T.F. Faute de temps, il ne m'est pas possible de développer ce point pourtant important. Je me bornerai à deux remarques : les films créés à la télévision et pour la télévision sont, sauf quelques rares exceptions, remarquables par leur platitude. Ils versent trop souvent dans le genre roman-feuilleton, au sens le plus ordinaire du terme. En revanche, la reprise sur le petit écran de films anciens qui ont fait la preuve de leur qualité est toujours une expérience enrichissante, qui mérite d'être encouragée et multipliée.

Un mot sur la censure. C'est une arme à double tranchant, qui doit être maniée avec une extrême prudence. Il faut se garder d'une double tentation : tout permettre et tout interdire. Nous pensons que, dans l'ensemble, la commission instituée à cet effet a exercé sa mission avec mesure et conscience, et vous trouverez les chiffres sous le titre VIII de mon rapport. Nous vous demanderons toutefois, monsieur le ministre, d'être très sévère pour les films qui tentent, non pas à donner le spectacle — je pense à « Gervaise », tiré de « L'Assommoir » de Zola — mais à faire l'apologie de la dégradation humaine. (*Murmures sur certaines travées de la gauche démocratique.*) Je ne citerai pas d'exemples, ils sont tristement connus.

Pour l'ensemble de votre budget, l'augmentation, 600.000 francs par rapport à 1973, est insuffisante pour faire face aux mesures nouvelles, telles que le musée du cinéma, le festival international du film, Unifrance-Film et les manifestations culturelles. Surtout, votre budget est insuffisant pour conduire une politique d'ensemble cohérente et nationale du cinéma français.

Si votre commission des affaires culturelles a décidé, en fin de compte, d'émettre un avis favorable, elle l'a fait la mort dans l'âme, en vous demandant de préparer dès maintenant, avec la collaboration de la profession, des spectateurs et du Parlement, un redressement indispensable au rayonnement culturel de la France! (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. le président. La parole est à M. de Bagneux, rapporteur pour avis.

M. Jean de Bagneux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (arts et lettres.) Le président Monnerville vous a déjà dit, monsieur le ministre, quelle tâche merveilleuse est la vôtre, mais combien ardue, même dans un pays de vieille culture comme la France, que d'éveiller à cette culture de nouvelles couches sociales, de leur en faire sentir le besoin, de leur en faire connaître les joies profondes.

Cette tâche est d'autant plus difficile que cette culture est multiple dans ses formes et dans son expression, qu'elle ne peut être statique sous peine de mort et qu'elle est, dans son effort constant de recherche, fatalement audacieuse, et donc inquiétante pour toute une catégorie de citoyens installés dans le confort d'idées définitives.

Cela est plus vrai que jamais dans cette époque où les idées bouillonnent, où les valeurs s'effondrent et où même le plus sacré, le plus fondamental est remis en question.

Il vous faut, monsieur le ministre, conserver le passé, le protéger, le faire connaître et, en même temps, il vous faut encourager, promouvoir, diffuser toutes les formes les plus neuves de la culture. Et il vous faut trouver les moyens ; le

projet de budget que vous nous présentez devrait vous les donner ; sur certains points il y parvient, sur d'autres il est tout à fait insuffisant.

Mais ce projet de budget est inquiétant aussi par certaines orientations qu'il nous laisse supposer, bien que vous nous ayez affirmé en commission ne pas vouloir remettre en cause la politique culturelle précédemment menée.

Le budget est en nette progression sur le précédent, mais, si nous en retirons la dotation destinée au centre Beaubourg, qui a désormais, je le reconnais volontiers, sa place dans le budget, la croissance des crédits affectés aux actions traditionnelles du ministère n'est que de 13,5 p. 100. Etant donné la hausse des prix, cela permettra au plus de poursuivre les opérations déjà entreprises. Toutefois, vous envisagez de mettre en œuvre des actions nouvelles — d'ordre social surtout — dont, d'après vos paroles, l'importance est parfois indépendante du coût financier.

Nous trouvons étrange de voir figurer dans votre budget des chapitres consacrés à des actions qui ne le concernent pas. Ce sont, ici, des charges indues et les rapporteurs de l'Assemblée nationale vous en ont fait la remarque.

Permettez-moi une observation en passant, que vous excuserez, je pense, monsieur le ministre. Je voudrais souligner combien des profanes comme moi trouvent compliquée la présentation de ce budget. Nous rencontrons les mêmes rubriques dans je ne sais combien de chapitres différents et il serait souhaitable de prévoir un aménagement plus simple de ce document.

Une des particularités du ministère des affaires culturelles a toujours été la faiblesse numérique de son personnel et, pour cette raison, longtemps nous avons eu le sentiment d'un manque de structuration. Cette année, vous faites un effort, insuffisant encore à mon avis, notamment dans l'enseignement artistique, les archives, les conservations régionales.

L'effort consenti en faveur des agences des bâtiments de France est le bienvenu ; les malheureux architectes y sont en effet écrasés de travail par l'étude de nombreux permis de construire, ce qui entrave leur tâche normale. L'effort devrait être plus ample encore. Il est indispensable que tous les départements soient dotés d'une agence et que les titulaires aient à leur côté des agents compétents en nombre suffisant.

Sans aucun doute, l'animation culturelle est l'une des principales, mais aussi des plus difficiles de vos missions, de votre raison d'être. Or, c'est là peut-être que les moyens financiers ne sont pas à la dimension de la tâche et nous pouvons en concevoir quelque inquiétude.

Insuffisants aussi les crédits attribués au fonds d'intervention culturelle, dont l'articulation très souple vous permet d'intervenir, en liaison avec les autres ministères, pour des actions communes et très variées.

Pour le budget de ce fonds, nous sommes très loin des prévisions du VI^e Plan. Je me demande aussi si le F.I.C. est assez connu, si j'en juge par ma province de Bretagne, où il a eu, en 1971 et 1972, une action efficace, mais où, pour l'instant, peu de demandes sont en instance. Je sais pourtant que des besoins existent et je pense qu'une information auprès des élus locaux pourrait être intéressante.

Il est très difficile de promouvoir l'animation culturelle si nous ne disposons pas d'animateurs compétents et là, me semble-t-il, nous nous trouvons devant un vide angoissant.

Le VI^e Plan avait prévu 1.000 animateurs et, à l'heure actuelle, l'association chargée de leur formation ne peut en recruter que 10 par an. A cela s'ajoute évidemment la formation de quelques animateurs, dits « animateurs-relais », formés dans les maisons de la culture. Tous ces personnels sont contractuels ; quelques-uns bénéficient de conventions collectives, mais ils attendent toujours un statut.

L'exécution du VI^e Plan se poursuit en ce qui concerne les maisons de la culture, mais leurs difficultés de tous ordres persistent : financières, statutaires, et surtout difficultés avec certaines municipalités.

Le rôle des maisons de la culture est indéniable, mais leur influence se limite souvent à la ville où elles sont installées. Elles ne touchent qu'un certain public, malgré la variété et la qualité de leurs manifestations. De ces « cathédrales » vous nous avez dit qu'elles ont une action ambitieuse et méritoire, mais qu'elles ont le défaut d'être en avance sur notre temps. Ne serait-ce pas là plutôt un de leurs mérites ? Etant donné ce que l'on appelle leur monolithisme, malgré leurs efforts pour se décentraliser, la création de centres d'animation culturelle et de centres intégrés, soit dans les villes moyennes, soit dans les nouvelles cités, répond à un besoin et aura les meilleurs effets.

Mais, comme nous le disons dans le rapport écrit, l'O. R. T. F. devrait être la plus importante maison de la culture de notre pays. Depuis des années, nous demandons, avec la plus vive insistance, que votre ministère ait les relations les plus étroites avec l'O. R. T. F.

En mars 1971, un accord de coopération a été signé entre vos deux administrations. Le résultat paraît assez décevant car, évidemment, l'office a la responsabilité des programmes. Vous avez été parfois entendu ; vos relations sont courtoises mais sans grande efficacité, et c'est déplorable. Il serait souhaitable d'obtenir un aménagement des heures d'écoute et de projection des programmes culturels qui permettent à tous d'en bénéficier.

M. Gaston Monnerville, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean de Bagneux, rapporteur pour avis. Notre commission se demande aussi comment a pu être supprimée cette émission consacrée aux monuments en péril — M. Miroudot en parlera aussi tout à l'heure — alors qu'elle a si extraordinairement contribué à sensibiliser des centaines de milliers de téléspectateurs à la défense de notre patrimoine. Je pense, en tout cas, que, sous une forme ou une autre, une telle émission doit être programmée à nouveau.

C'est dans l'étude des crédits destinés aux fouilles que nous avons eu la plus grande difficulté à faire le point, tant les dotations sont éparpillées.

Notre commission est très intéressée par cette question, notamment M. Delorme pour la région lyonnaise et M. Minot pour la région parisienne. Dans ces deux régions chargées d'histoire, les vestiges du passé souvent encore enfouis dans le sol sont très en danger, étant donné l'importance des travaux.

Des entreprises parfois peu scrupuleuses, pour éviter des ennuis dus à un classement éventuel, ou, tout au moins, à une étude un peu longue, n'hésitent pas à tout bousculer sous les coups des bulldozers. Des souvenirs intéressants, des objets précieux pour l'archéologie sont ainsi détruits ou disparaissent.

Je sais combien une surveillance est difficile à exercer mais il me semble que, dans certaines parties de notre territoire, elle est insuffisante, sinon inexistante. Heureusement que les équipes de jeunes qui pratiquent des fouilles sont compétentes, enthousiastes et de plus en plus nombreuses. Aussi devraient-ils recevoir de notre part des encouragements beaucoup plus substantiels.

Notre commission suit avec intérêt l'orientation nouvelle donnée à l'inventaire général des monuments et richesses artistiques. Devant la complexité de la tâche entreprise, due à la précision scrupuleuse des études requises et au temps nécessaire à sa réalisation, vous renoncez à la poursuivre dans les mêmes règles.

Réservant l'inventaire « lourd », c'est-à-dire très scientifique, aux monuments menacés de disparition, vous prévoyez un inventaire léger et rapide qui sera en quelque sorte un pré-inventaire un peu plus poussé et vous renforcez heureusement les crédits destinés aux treize commissions existantes. J'ai le sentiment, toutefois, que vous laissez une charge assez lourde aux conseils généraux, ce qui peut être un frein, tous n'étant pas aussi sensibilisés par cette question.

Bien qu'offrant quelquefois quelques inconvénients, l'aide des bénévoles est précieuse et remarquable ; leur nombre s'est élevé à 8.000, évidemment de compétences très diverses.

Nous souhaitons donc que cet inventaire dit « léger » se mette rapidement en place. Il est urgent car nos monuments n'attendent pas et disparaissent, hélas ! à une cadence rapide. Nous demandons aussi que les résultats en soient publiés très rapidement et mis à la portée de tous les intéressés.

Il vous faut conserver les pierres mais aussi tous les documents qui concernent leur histoire, notre histoire, celle d'hier comme celle d'aujourd'hui, et celle de nos administrations. L'historien que vous êtes ne manquera pas d'être sensible à cette mission de sauvegarde.

Vous avez augmenté notablement les crédits affectés au classement et à la conservation des archives.

Nous autres, représentants de la province, nous sommes heureux de constater la part de cette mesure destinée aux archives départementales, souvent si mal installées. En outre, fait nouveau également heureux, vous avez pris un arrêté qui a créé une commission de sauvegarde des archives privées contemporaines dans l'intérêt des études historiques, en collaboration avec l'Université et la fondation des sciences politiques.

Je ne puis clore ce chapitre sur la protection du patrimoine sans dire un mot de la conservation et de l'entretien de nos monuments historiques. Notre collègue, M. Miroudot, avec toute sa compétence, nous en entretiendra.

Je me permettrais quand même de vous signaler l'immensité et l'urgence de la tâche. Je vous demanderai de vous pencher sur les méthodes de classement qui, à mon avis, sont peut-être trop compliquées, en tout cas beaucoup trop longues, et sont décourageantes, étant donné l'urgence. C'est souvent le seul moyen de sauver *in extremis* un monument intéressant.

Bien que le président Monnerville ait déjà parlé de la protection des objets d'art, je lancerai, moi aussi, un S. O. S. en faveur des trésors de nos petites églises, de nos chapelles et de nos manoirs perdus dans la lande.

Notre collègue, M. Pierre Bourdellès, à l'Assemblée nationale, a fort justement attiré votre attention sur cette question très préoccupante devant laquelle nous nous sentons quelque peu désarmés.

Je souhaiterais aussi qu'il fût tenu compte quasi obligatoirement des avis des commissions des sites et que l'administration — je ne parle pas de vos services — ne passe pas outre à leurs avis. Il faut, une fois pour toutes, savoir si nous voulons ou non préserver nos sites et nos monuments ou si les avis de nos commissions ne sont que vœux pieux dont peuvent impunément se jouer les intérêts particuliers.

Dans vos multiples attributions, l'une des plus essentielles est bien la formation artistique de milliers d'étudiants en architecture, en arts plastiques et en musique.

A l'heure actuelle, c'est l'enseignement de l'architecture qui nous préoccupe le plus. Pour nous, il revêt un aspect primordial car l'architecte façonne et est responsable, pour une large part, de notre cadre et de notre mode de vie, et le sera davantage encore si la loi sur l'architecture voit le jour.

Il est particulièrement nécessaire de renforcer les moyens de l'enseignement de l'architecture, actuellement répartis en huit unités pédagogiques à Paris, qui groupent 5.630 élèves, et treize unités en province avec 5.120 élèves. Vous prévoyez la création de 108 emplois. J'ai la certitude que c'est insuffisant. Certaines unités, telle l'unité numéro un de Paris, exécutent leur tâche avec les plus grandes difficultés.

A elle seule, l'unité n° 1 de Paris demande 12 emplois administratifs sur les 16 prévus pour les 23 unités pédagogiques d'architecture. Cette unité est passée de 330 étudiants, lors de sa création en 1968, à 1.400 actuellement. Les élèves disposent chacun d'un mètre carré au lieu des 11 qui étaient prévus.

Pourtant, le prix de revient d'un élève en architecture est très inférieur à celui d'un élève de l'éducation nationale : 4.900 francs en moyenne pour un étudiant architecte ; 20.000 francs pour un étudiant d'I. U. T.

Pour cette nouvelle année, dans cette unité n° 1, étant donné les prévisions budgétaires, le coût annuel d'un élève architecte sera seulement de 3.100 francs. Cela confine à la misère. Les bourses aussi sont en nombre très insuffisant ; elles sont presque l'exception.

En même temps, et sans doute avant que l'on codifie la profession d'architecte, il faut résoudre heureusement le problème de leur formation et appliquer normalement la réforme mise en œuvre par les décrets de décembre 1968 et de septembre 1971.

Dans le domaine de la formation, c'est sans aucun doute dans l'enseignement musical que vous connaissez le plus de succès. C'est aussi celui qui est le plus encouragé par des crédits substantiels et des mesures bénéfiques.

En premier lieu, la coopération de l'éducation nationale avec les affaires culturelles est très prometteuse et a déjà donné de bons résultats.

Comme vous le savez, mes chers collègues, ont été créés le baccalauréat A 6 option musique et arts plastiques, préparé dans un certain nombre de lycées, et le baccalauréat de technicien musique B 11, tout récent, préparé dans les conservatoires nationaux et dans les établissements de l'éducation nationale, dits en rattachement.

Actuellement quatorze conservatoires, ainsi que quelques autres écoles municipales, soit environ 20 établissements, préparent à cet examen qui, prévu pour 1974, a pu être présenté, dès cette année, avec succès puisque, sur 46 candidats, 40 ont été reçus.

Le Conservatoire national de Paris, qui compte 1.140 élèves, va être aménagé. L'effort se poursuit en province où 73 établissements seront contrôlés et subventionnés.

En attendant que toutes les écoles nationales de musique voient leurs subventions revalorisées, certaines, dites « rénovées », bénéficient d'une aide importante.

De plus, ont été créées 23 écoles municipales agréées au premier degré.

Je vous fais grâce d'autres mesures que vous trouverez dans mon rapport écrit, mais je tenais à signaler celles-ci qui prouvent l'effort réalisé dans ce domaine.

Je ne puis m'arrêter sur les enseignements des arts plastiques et de l'art dramatique qui, eux aussi, méritent un grand intérêt. Je voudrais simplement, monsieur le ministre, vous signaler l'étonnement de notre commission au sujet de la réglementation de la profession de professeur de danse. Les décrets d'application de la loi du 1^{er} décembre 1965, qui a été votée d'urgence et qui doit régir leur profession, n'ont toujours pas été publiés.

L'aide à la création se manifeste d'une manière importante par l'emploi du 1 p. 100 dans les constructions de l'éducation nationale pour y exécuter des travaux artistiques, et cela intéresse très spécialement les sculpteurs qui ont tant de peine, à l'heure actuelle, pour pratiquer leur art. Le budget du 1 p. 100 étant géré par l'éducation nationale, vous n'intervenez que pour la désignation des artistes.

Nous avons souvent souhaité beaucoup d'éclectisme dans ce choix, ayant parfois eu l'impression que les travaux n'étaient confiés qu'à une même tendance.

Ne serait-il pas souhaitable de donner une plus grande place, dans les commissions, aux artistes désignés par leur syndicat, afin que tous les modes d'expression soient mieux représentés et qu'il n'y ait pas d'arrière-pensées, de rancœur quant au choix des commissions ?

Nous voudrions aussi que, dans une large mesure, les artistes locaux, quand ils sont de qualité, évidemment, soient plus souvent retenus pour décorer un bâtiment scolaire de leur région. Trop rarement, comme l'ont fait remarquer nos collègues, MM. Collery et Ruet la décoration n'est pas exécutée en même temps que le bâtiment, ce qui, par la suite, provoque de gros inconvénients.

Cette mission de création est aussi assurée par l'Etat dans nos manufactures nationales. Des crédits importants, en augmentation, leur sont accordés. Sèvres fait des recherches intéressantes pour se moderniser et participe à de nombreuses expositions. La brillante activité des Ateliers des Gobelins, de la Savonnerie et de Beauvais fait vraiment honneur à notre pays en exécutant les cartons de nombreux artistes contemporains de grand talent.

Le mobilier national ne se contente pas de l'entretien du mobilier de nos palais nationaux mais se livre à des recherches très poussées et novatrices pour réaliser des prototypes de meubles et d'objets qui s'harmonisent avec les conceptions actuelles de l'architecture. Les meubles et objets peuvent même être étudiés en série à des prix intéressants. Je pense que c'est là une action des plus heureuses.

Depuis sa création, en 1971, l'aide à la création a été poursuivie et seize artistes en ont bénéficié dont huit étrangers, ce qui est très heureux car cela démontre l'attrait et l'importance toujours actuels de Paris dans le domaine des arts.

Dans ce chapitre de la création, nous retrouvons votre effort en faveur de la musique. Nombreuses sont les œuvres de toutes sortes, qui vont des ouvrages lyriques à des sonates en passant par la musique de ballet, des oratorios et des symphonies, qui ont fait l'objet de commandes aux compositeurs et qui, dans leur totalité, ont été ou vont être exécutées en public.

Vous vous préoccupez également du logement des artistes et, là aussi, nous espérons que le nombre d'ateliers sera suffisant pour les accueillir.

Mais combien nous regrettons la disparition, les uns après les autres, de ces cités-jardins, de ces espaces verts, ou même de certaines cours où les artistes se trouvaient regroupés dans une chaude et merveilleuse ambiance, dans des ateliers parfois vétustes ou inconfortables mais où il faisait bon vivre et travailler en liberté !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. Jean de Bagnaux, rapporteur pour avis. Toutes ces actions créatrices de l'Etat devraient être soutenues par le mécénat. Ce mot nous fait rêver. Mais, hélas ! il n'est pas suffisamment encouragé, ni même connu dans notre pays. Une des notes fournies par le ministère signale qu'un seul industriel, en cinq ans, a usé des modestes avantages accordés par le ministère de l'économie et des finances en faveur de l'aide aux musées.

Par contre, la loi du 31 décembre 1968, qui permet le paiement des droits de succession en œuvres d'art ou objets historiques, entre dans les mœurs. Son bénéfice a même été étendu aux droits sur les donations. Cette année, des objets historiques de premier ordre ont ainsi complété nos collections nationales.

Dans le même temps, nos musées s'enrichissent de collections fabuleuses comme, tout dernièrement, la collection Grog.

Il a été admis trop longtemps, et encore de nos jours, que les artistes étaient des bohèmes et qu'ils devaient vivre de l'air du temps. Il est indispensable de nous pencher sur l'aide qu'apporte aux artistes leur caisse de sécurité sociale. Ils sont plus de 2.400 à y être inscrits. Si la gestion de cette caisse ne semble pas en difficulté, je crois savoir que tous les risques ne sont pas couverts et que ses activités restent trop modestes.

Mais nous constatons un imbroglio total en ce qui concerne la caisse d'allocations vieillesse des musiciens, la Cavmu, à laquelle sont affiliés les auteurs dramatiques, dialoguistes et scénaristes. Je sais que vous entendez vous employer à régulariser une situation très difficile et je vous en félicite. Le sujet est trop complexe pour être développé à cette tribune ; je souhaite cependant l'éclaircir avec vous, car il mérite une étude très sérieuse.

Vous pensez améliorer cette situation en remplaçant la caisse nationale des lettres par un conseil national des lettres, assisté d'un comité supérieur des lettres, qui permettrait plus d'efficacité dans l'aide aux auteurs, tant pour la sécurité sociale que pour la défense de leurs intérêts professionnels.

Tant d'actions auraient peu de raison d'être si elles n'étaient pas mises à la portée du public et, à l'animation dont je vous ai entretenu, il faut ajouter la diffusion.

En dehors de l'O. R. T. F., dont parlera M. Fleury, et des maisons de la culture, ce sont les musées qui sont certainement l'un des moyens de diffusion les plus efficaces. Surtout avec les techniques modernes de présentation, les œuvres prennent toute leur valeur.

Vous l'avez bien ressenti et c'est là que je salue un des éléments les plus positifs de votre budget. Nous enregistrons un effort sans précédent pour rénover les musées parisiens, et surtout ceux de province, qui, jusqu'ici, ont été considérés comme des parents pauvres, sinon même abandonnés.

M. Gaston Monnerville, rapporteur spécial. Très juste !

M. Jean de Bagnaux, rapporteur pour avis. M. Vérillon souhaiterait que les musées lapidaires fussent mieux aidés et M. Moreigne qu'un musée de la tapisserie fût créé à Aubusson.

Cependant, ces efforts ne porteront pas leurs fruits tant que persistera la pénurie de gardiens. Il est lamentable de voir tant de salles fermées dans nos musées où les heures et les jours d'ouverture sont si limités. Il y a là un gros effort à réaliser et je pense qu'avec de l'imagination et des crédits ce problème devrait être résolu.

Vous nous avez annoncé, monsieur le ministre, la création du musée du XIX^e siècle à la gare d'Orsay. Je pense que tous seront d'accord pour vous en féliciter. Cela n'affecte pas encore notre budget de cette année.

J'aurais voulu parler des expositions, mais le temps presse, M. Lamousse a parlé du théâtre et du cinéma et je voudrais comme lui vous féliciter de vos projets pour la rénovation de la Comédie-Française.

Les théâtres privés connaissent toujours de grandes difficultés mais, cette année, la dotation prévue pour leur venir en aide passe de 900.000 francs à 1.900.000 francs, ce qui, je l'espère, permettra de soulager bien des directeurs. Vous nous avez dit, et sans doute avez-vous raison, que vous entendiez aider les bons textes plutôt que les mises en scène, qui ces dernières années évidemment avaient pris la place principale. S'il est nécessaire actuellement de donner la priorité au texte sans lequel, évidemment, il n'y aurait pas de pièce, à moins de jouer le dialogue du sourd, il fut un temps où il était indispensable de rénover les mises en scène démodées ou désuètes. Il en a résulté d'ailleurs des recherches très intéressantes.

L'aide aux troupes de la décentralisation dramatique bien qu'importante, sera insuffisante. Par leur dynamisme, leur esprit de recherche, elles font de l'excellent travail dans nos provinces avec un large succès, puisque 1.500.000 spectateurs ont assisté à 3.650 représentations.

Une fois de plus, dans ce domaine de la diffusion, nous saluons la réussite en matière musicale de votre politique de décentralisation.

Il faut, en effet, que la plus large part de la population participe à cette vie musicale. Je ne puis énumérer ici toutes vos ambitions. Vous souhaitez notamment une formation artistique de grande valeur par région, de type différent suivant l'importance de la ville principale. Plusieurs de ces orchestres sont déjà en place, et vous prévoyez très prochainement la constitu-

tion d'orchestres dans les régions de Bordeaux-Aquitaine, Ile-de-France, Strasbourg, Midi-Pyrénées. Nous souhaitons que bientôt le territoire tout entier bénéficie de cette politique.

Pour ce qui est des théâtres lyriques nationaux, vous poursuivez votre effort de régionalisation ; après avoir réalisé l'Opéra du Rhin, vous songerez à l'Opéra régional de Provence-Languedoc, à l'Opéra d'Aquitaine et à l'Opéra Rhône-Alpes à Lyon. Vous n'oubliez pas pour autant les théâtres lyriques municipaux auxquels vous accordez une aide suivant des critères de qualité et d'efforts.

Je voudrais présenter une dernière remarque relative aux difficultés financières éprouvées par les centres culturels de rencontre et de séjour, fondations régies par la loi de 1901. Une récente décision du ministère des finances assujettit ces centres à la taxe à la valeur ajoutée sous prétexte qu'ils auraient certaines activités à but lucratif. Vous connaissez le dévouement des dirigeants de ces centres qui favorisent la réunion d'élites intellectuelles à tous les niveaux, même au niveau international. J'ai exposé le problème dans mon rapport écrit et je suis certain, monsieur le ministre, que vous vous pencherez sur cette question afin que l'administration surseoie en ce qui concerne ces organisations à l'application de la T.V.A.

Vous m'excuserez, monsieur le ministre, d'avoir fait un rapide survol de votre projet de budget. J'ai simplement voulu vous donner l'opinion de notre commission sur les points principaux. M. Lamousse a parlé du cinéma et du théâtre, M. Miroudot parlera des monuments historiques. Je reconnais que si une large part de ce budget concerne Paris et sa région, ce qui est, après tout, assez normal étant donné le prestige de la capitale, nos provinces ne sont pas oubliées. Les actions qui y sont entreprises sont des plus importantes. Elles permettent d'obtenir de très nombreux résultats et viendront encourager les communes et les départements dans leurs tâches si lourdes.

Quoi qu'il en soit, vos moyens sont trop limités. Mais vous nous trouverez à vos côtés si, tout en restant très attaché au passé prestigieux de notre pays, en le conservant, en le faisant connaître et aimer, vous poursuivez comme vos prédécesseurs une politique culturelle qui réponde aux aspirations de notre temps et même parfois les devance.

L'année dernière, je terminais mon intervention en souhaitant que votre budget soit plus consistant. Malgré une très légère amélioration, il reste insuffisant, mais permet cependant de poursuivre et souvent d'améliorer les actions entreprises.

Aussi, en formulant le même vœu que l'an passé, je vous demande, mes chers collègues, d'approuver le budget du ministère des affaires culturelles. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Miroudot, rapporteur pour avis.

M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (monuments historiques). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, trois cents millions de francs — oui, je dis bien trente milliards d'anciens francs — voilà le prix du devis, et l'on sait quelle foi il faut apporter à un devis, qui, de façon irréversible, va, à tout jamais, défigurer Paris par la construction de la voie express rive gauche.

Que d'hôtels du Marais auraient pu être restaurés à ce prix ! Notre éminent collègue, M. Minot nous en parlera tout à l'heure.

Pourquoi cette voie express ? Bien des arguments ont été produits en sa faveur qui étaient fort loin d'être convaincants.

Nous constaterons seulement que sa réalisation contredit la volonté si souvent et si nettement affirmée d'accorder la priorité dans les villes aux transports en commun.

Les quais tant aimés des Parisiens et des étrangers disparaîtront. Des arbres magnifiques par leurs dimensions et la variété de leurs essences tomberont, mais les automobilistes passeront et se retrouveront encore plus nombreux au centre de Paris.

Nous nous interrogeons aussi sur l'ordre des priorités qui semble ainsi donner un privilège aux problèmes de transport dans la capitale, sans être pour autant certains qu'ils soient résolus de cette façon...

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très juste.

M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. ... par rapport à d'autres questions qui préoccupent votre commission et qui ont trait à la qualité et à l'ampleur de l'expression artistique parisienne.

Si j'ai tenu à faire ces remarques d'entrée de jeu, c'est parce que les décisions prises pour la voie express rive gauche ont suscité de tous côtés une légitime émotion et une angoisse que toutes les explications fournies *a posteriori* n'ont pas dissipées.

On voudrait pouvoir dire encore longtemps avec Guillaume Apollinaire : « Ce n'est pas trop, lorsqu'on a le temps, de consacrer un après-midi à aller de la gare d'Orsay au pont Saint-Michel. Et sans doute n'est-il pas de plus belle promenade au monde, ni de plus agréable. »

Et bien, déplorons, mes chers collègues, que tout cela soit fini.

Monsieur le ministre, je n'aborderai pas votre budget des monuments historiques avec le même pessimisme. En effet, par votre action, vous nous donnez des raisons d'espérer.

Votre ministère lui-même semblait hésiter dans sa double mission de tuteur de l'architecture et de protecteur du patrimoine : il craignait que la défense du passé ne nuise au soutien qu'à juste titre il entend apporter à la recherche contemporaine.

Quel type d'immeubles fallait-il construire à la place d'un immeuble ancien dans un secteur historique ? Un pastiche en pierre de taille ou un immeuble moderne en verre et acier ?

Interrogé sur sa doctrine, le ministre avait précisé, il y a deux ans : « La politique du ministère sera de plus en plus dans le respect des volumes et des sites, d'encourager des expériences d'intégration à un cadre ancien d'une architecture contemporaine de qualité, de préférence à la répétition de bâtiments inspirés du passé. »

Votre rapporteur s'était alors inquiété des risques qu'une telle doctrine faisait courir à l'harmonie des ensembles architecturaux et des sites urbains. Il s'en est longuement expliqué dans ses deux rapports précédents ainsi que dans celui qu'il a eu l'honneur de présenter au Sénat à l'occasion de l'examen du projet de loi sur l'architecture.

Ayant rappelé dans une question budgétaire la phrase inquiétante que nous venons de citer, votre rapporteur a demandé, il y a un mois, si le ministère pourrait donner quelques exemples d'intégration réussie qui puissent servir de modèles.

La réponse témoigne d'un changement d'orientation des plus heureux. En effet, après avoir produit quelques exemples de réussite, le ministère précise : « Cela étant, et quel que soit l'intérêt de telles expériences, le ministère des affaires culturelles ne considère pas que l'insertion d'immeubles de construction moderne dans un quartier ancien doit être systématiquement recherchée. En architecture, l'exigence première est l'harmonie qui conduit le plus souvent à préserver l'unité de style d'un quartier. »

En 1971, la politique était de plus en plus d'encourager les expériences d'intégration.

En 1973, l'insertion d'immeubles de conception moderne dans un quartier ancien ne doit pas systématiquement recherchée.

On voit la différence. Votre rapporteur prend acte de ce changement fondamental de politique et vous en félicite vivement, monsieur le ministre.

Je vous demande, mes chers collègues, de vous reporter à mon rapport pour prendre connaissance de l'ensemble des crédits affectés aux monuments historiques, palais nationaux et espaces protégés, tant au titre de l'entretien qu'à celui de l'équipement. A l'exemple de M. le président Monnerville, je citerai peu de chiffres.

Je signalerai cependant que le budget présente quatre millions six cent mille francs de mesures nouvelles pour les crédits de fonctionnement et cent cinquante-six millions de francs d'autorisations de programme pour la restauration des monuments historiques et les travaux dans les secteurs sauvegardés.

Ces investissements représentent le tiers du budget d'équipement de l'ensemble du ministère.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous dire que les membres du grand conseil des communes de France restent néanmoins déçus du peu d'aide apportée aux collectivités locales. Un effort important s'impose, comme l'a déjà demandé très justement M. le rapporteur de la commission des finances.

Devant notre commission, vous nous avez précisé que l'objectif du ministère était toujours de mettre le plus rapidement possible la France « hors d'eau ».

Votre doctrine actuelle en matière de conservation des monuments historiques tend à assurer la sauvegarde de l'ensemble du patrimoine, plutôt que la mise en valeur des principaux édifices. Il s'agit donc de réaliser des travaux de sauvetage sur l'ensemble des monuments classés, plutôt que des opérations de restauration achevée sur un nombre limité de monu-

ments de grand intérêt. Cette politique qui conduit, le cas échéant, à employer des techniques et des matériaux rudimentaires, constitue le seul moyen d'enrayer la dégradation qui, pour beaucoup de monuments, a déjà atteint un seuil critique. Elle impose inévitablement l'abandon provisoire des grandes restaurations, telles qu'elles ont pu être conduites dans le cadre des deux lois de programme. Elle n'exclut pas, cependant, la poursuite d'un petit nombre d'opérations exemplaires, ne serait-ce que pour ne pas laisser s'atrophier le talent des architectes et ouvriers spécialisés.

A ce sujet, j'évoquerai les inquiétudes sérieuses des entreprises de taille et de pose de pierres. Quels sont leurs problèmes ?

Le potentiel de travail n'est atteint qu'à 70 p. 100 et cela s'explique en partie par le fait que l'hypothèse de base du VI^e Plan — 152 millions par an, en francs constants — n'est pas respectée et le déficit actuel sur les trois premières années se monte à 93,8 millions de francs.

La priorité a été donnée jusqu'à présent, à juste titre, aux travaux de charpente et de couverture afin d'éviter l'accélération des dégradations.

L'ouverture ou la poursuite des chantiers est toujours longue sur le plan administratif.

La première conséquence directe de cette situation est le sous-emploi. Il inquiète la main-d'œuvre, et les effectifs baissent régulièrement surtout depuis trois ans, en quantité d'abord et en qualité surtout, car la relève n'est plus assurée ; en effet, de longues années de pratique sont nécessaires aux ouvriers pour acquérir la maîtrise de leur art.

Pour conserver ces ouvriers hautement qualifiés, ceux-ci se voient obligés d'œuvrer à des tâches très différentes et bien en-dessous de leurs capacités.

Une autre conséquence grave du climat ainsi créé dans la profession est que la formation professionnelle est en nette diminution.

Il y a là un problème dont il faut s'occuper et qui pourrait peut-être se résoudre dans le cadre de quelques grands travaux, par exemple au titre d'une loi de programme, comme je le soulignais tout à l'heure.

Volontairement je laisse de côté les palais nationaux et résidences présidentielles, qui sont dotés de 3.350.000 francs de mesures nouvelles.

Rappelons à notre tour que les fascicules budgétaires de ce chapitre présentent quelques anomalies, en recouvrant des actions qui ne correspondent pas à l'appellation annoncée. Je formule le vœu que pour faciliter la compréhension du budget, un document regroupe les dotations de façon claire et cohérente.

M. Gaston Monnerville, rapporteur spécial. Je vous remercie de votre adhésion.

M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. L'opinion publique s'alarme de plus en plus devant la dégradation des sites naturels et des sites construits.

Durant des siècles, les moyens de l'art de bâtir sont demeurés modestes, ont limité l'initiative des constructeurs et les ont empêchés d'altérer profondément la physionomie traditionnelle des villes.

La technologie met, de nos jours, le maître de l'ouvrage à même d'ériger des immeubles qui tranchent brutalement sur les maisons voisines. Distribuées au hasard de la spéculation foncière, des constructions incohérentes, inassimilables par le calibre, le matériau et le décor défigurent des quartiers dont le caractère tient à l'homogénéité des proportions et du style.

Ce que la guerre n'a pas fait, promoteurs, architectes et entrepreneurs le font. Je ne donnerai qu'un exemple : Paris a été épargné par le dernier conflit mondial ; les cinq dernières années lui ont été fatales.

On aborde donc un point fondamental ; personne ne comprendrait qu'on examine les crédits consacrés aux monuments historiques et la gestion du ministère dans ce domaine, sans traiter de la question d'ensemble qu'est la protection générale des paysages architecturaux et des sites urbains. Sans m'étendre trop longuement, aujourd'hui, sur ce sujet très étudié dans mon rapport, on peut affirmer que l'urbanisme actuel, en tant que discipline du développement des villes est largement insuffisant. Nous l'avons trop longuement exploré dans notre rapport lors de l'examen du projet de loi sur l'architecture pour revenir sur nos analyses ; nous en dirons seulement que l'opinion s'inquiète de plus en plus devant les carences de cette discipline, qui lui

semble manifestement plus soucieuse de favoriser le développement économique des villes que de sauvegarder le cadre de vie et, en général, les beautés et les charmes liés au passé.

Deux catégories d'espace s'offrent à la construction : le terrain intéressé relève du régime ordinaire des règlements d'urbanisme — plan d'occupation des sols, coefficient d'occupation des sols — régime fixé par le ministère de l'équipement.

Ces règles — nous l'avons assez dit — ne s'occupent ni d'histoire, ni d'harmonie des styles et s'accrochent de dérogations bienveillantes.

Le constructeur peut également bâtir sur un espace protégé par le ministère des affaires culturelles. Sur ce terrain-là, le ministère peut opposer un veto au permis de construire. Cette base d'intervention est très réduite. Le ministre n'est fondé à intervenir que lorsque les opérations immobilières intéressent soit les abords des monuments historiques, soit les sites classés, soit les secteurs sauvegardés.

Bref, on voit le paradoxe : le ministère dont relève essentiellement l'urbanisme n'apparaît pas éminemment soucieux de l'esthétique des villes ; le ministère qui est le plus sensible à cet aspect des choses est pratiquement dépourvu de base légale d'intervention.

Dès lors, que faire ? Deux solutions se présentent : la première consisterait à étendre largement la base d'intervention du ministère de l'esthétique, je veux dire du ministère des affaires culturelles ; la seconde serait de réformer l'urbanisme pour qu'il se préoccupe de l'esthétique des villes.

La première idée est donc d'étendre la base légale d'intervention du ministère des affaires culturelles, mais sans toucher par ailleurs à l'urbanisme et à la responsabilité de sa définition. L'idée est que le ministre puisse disposer d'un droit de regard et d'un droit de veto sur toute opération qui, par son implantation, son ampleur ou son style, risque de déshonorer un site.

L'essentiel est que, hors des zones protégées, où ils interviennent automatiquement sur tous les dossiers, les services puissent intervenir au moins coup par coup.

Sans refondre totalement la législation, ne faudrait-il pas au moins modifier l'article premier de la loi du 31 décembre 1913 afin de faciliter la création de périmètres étendus de protection des monuments historiques ?

Comment, en outre, provoquer l'institution d'un nouvel urbanisme rénové, d'un urbanisme complet, d'un urbanisme véritable, qui se proposerait non seulement de favoriser l'aménagement des villes et la recherche architecturale, mais également de sauvegarder le patrimoine historique et la beauté des paysages urbains ?

La question reste posée, monsieur le ministre. Une solution doit intervenir très rapidement si nous voulons encore sauver nos villes. Nous connaissons vos initiatives en ce domaine, tel l'exemple de la conservation des façades de la Maison Dorée et de la Cité des Italiens, telle l'élimination d'un projet trop moderne pour remplacer l'actuel immeuble du *Figaro*. Mais il faut aller plus loin : il faut à votre ministère des moyens plus généreux d'intervention.

Beaucoup d'autres sujets mériteraient de longs développements, mais, soucieux de respecter un temps de parole limité, je ne peux que les évoquer.

D'abord, le statut des architectes en chef des monuments historiques. Je traite longuement de ce problème dans mon rapport. Il faut rappeler que le choix des entreprises appartient aux autorités administratives elles-mêmes, au maître de l'ouvrage. Il faut aussi être attentif à la confusion possible entre les intérêts privés de l'architecte et sa fonction d'architecte des monuments historiques.

Pour ce qui est de la caisse nationale des monuments historiques et des sites, les résultats financiers connus traduisent un accroissement sensible des recettes.

Le système des prêts aux propriétaires privés de monuments historiques n'a profité bien longtemps qu'à un seul propriétaire. Neuf d'entre eux maintenant en bénéficieront.

Enfin, je pense, dans le cadre de l'action culturelle très bien définie par M. de Bagnoux, qu'une émission attirant l'attention du téléspectateur sur les périls qui menacent de nombreux monuments doit être reprise sous une forme à étudier. Il est bien certain qu'une telle action serait une incitation au mécénat et contribuerait à la survie du passé.

Au moment de conclure, votre rapporteur voudrait vous faire part d'une réflexion. L'urgence de protéger notre patrimoine serait mieux reçue de tous les esprits, les mesures de sauvegarde

seraient mieux acceptées et, partant, plus efficaces si, par ailleurs, le ministère des affaires culturelles menait une action vigoureuse en faveur de l'architecture contemporaine.

Ce propos ne doit pas surprendre : le goût du passé n'est pas incompatible avec la curiosité de l'avenir ; c'est même tout le contraire.

A ce sujet, il convient de faire justice d'une idée reçue.

Un organisme d'enquêtes et de sondages a conduit une étude sur l'opinion des Parisiens devant le nouveau quartier de La Défense.

Cette enquête reflète, bien entendu, les controverses qui ont agité l'opinion au sujet des tours Montparnasse ou de la Halle aux Vins. Mais il ne faudrait pas croire que le clivage oppose les « modernistes » aux « passéistes ».

Interrogé sur l'opération de La Défense et son impression devant le chantier des tours, l'échantillon représentatif de la population s'est, quant aux réactions, partagé en deux catégories : d'une part, les connaisseurs passionnés, de l'autre, les profanes indifférents.

La différence passe non entre le passé et le futur, mais entre ceux qui aiment l'architecture et ceux qui n'y sont pas sensibles. Les Parisiens qui critiquent l'intrusion de la tour du groupement des assurances nationales dans la perspective de l'Arc de Triomphe sont souvent ceux-là mêmes qui sont les plus chauds partisans de l'architecture contemporaine et les mieux instruits de ses recherches.

Les autres membres de l'échantillon n'étaient ni pour, ni contre. Ils étaient sans réaction esthétique devant le chantier et ne portaient sur La Défense que des opinions sans rapport avec l'architecture ni l'urbanisme.

Nous vous engageons donc vivement, monsieur le ministre, à compléter une courageuse politique de protection des monuments historiques par une vigoureuse action en faveur des architectes et de l'architecture.

Quand je dis « vigoureuse », j'entends aussi bien audacieuse que spectaculaire.

Quel pauvre terrain s'offre, en effet, à nos hommes de l'art ?

A Paris, par exemple, les seules opérations qui leur sont commandées consistent à rénover, c'est-à-dire essentiellement à détruire ce qu'on appelle des taudis et qui sont, en fait, dans nos quartiers historiques, des chefs-d'œuvre mal entretenus. Puisque c'est le seul programme envisageable, architectes, ingénieurs et entrepreneurs n'ont qu'un rêve : détruire le vieux Paris et construire à la place une ville audacieuse, fonctionnelle et neuve.

Il n'est pas bon que les architectes n'aient à se faire la main que sur nos quartiers historiques. Que peuvent-ils y entreprendre sinon les détruire ? C'est tout autre chose qui devrait être proposé à leur imagination et à leur talent.

Quant à l'architecture moderne, nous sommes pour, fortement, sans équivoque. Nous déplorons même vivement que notre pays en montre si peu et que les rares témoignages de cet art soient presque toujours mal mis en valeur.

On croirait que nos urbanistes s'exercent à la plus fâcheuse contre-propagande et qu'ils ont juré de nous dégoûter du futurisme en plaçant des immeubles-tours aux plus mauvais endroits. Il est infiniment regrettable que l'architecture contemporaine fasse l'objet d'attaques virulentes qui s'étendent à la qualité même des constructions, alors que c'est le programme qui devrait être critiqué dans la mesure où il est responsable des erreurs d'implantation.

Il faudrait que nos architectes aient enfin l'occasion d'exercer leur dynamisme et leur talent. Il faut que leurs qualités trouvent à s'exprimer ailleurs que dans nos vieilles villes. Il faut qu'ils puissent ouvrir des chantiers rationnels sans contrainte dans de vastes espaces libres. Il faut leur confier des zones étendues où ils puissent dessiner largement des villes modernes.

C'est une erreur dramatique que de continuer à détruire le centre des villes simplement parce que c'est là que le prix du terrain excite le plus fortement la spéculation.

Pour quelles raisons, dans une conjoncture économique plus favorable, une grande opération française ne deviendrait-elle pas aussi internationalement célèbre que l'est, par exemple, Tapiola en Finlande ? Pourquoi la France n'aurait-elle pas aussi un Brasilia ?

A une trentaine de kilomètres de Paris, pourquoi, à l'exemple de Rome, ne construirait-on pas une ville satellite moderne qu'un tissu urbain unirait progressivement à la vieille ville, quelque magnifique Francia ?

Je voudrais tout de suite rassurer ceux qui redouteraient qu'une telle initiative ne favorise un peu plus la désertion de nos campagnes et le resserrement de l'étau de béton autour de Paris. Au contraire, cela devrait favoriser une décentralisation de Paris et, en ce domaine, je partage totalement les idées évoquées ce matin par M. le président Bonnefous.

N'appartient-il pas au tuteur de l'architecture, le ministre des affaires culturelles, de prendre l'initiative dans ce domaine ?

En tout cas, la sauvegarde de Paris ne sera réellement assurée que lorsque nos architectes seront tous, par ailleurs, mobilisés dans une grande aventure architecturale de notre temps. Si nous souhaitons qu'il en soit bien ainsi, c'est autant pour notre patrimoine que pour notre avenir.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. En conclusion, pour la protection du patrimoine, monsieur le ministre, nous avons dit que votre ministère disposerait, en 1974, de dotations accrues et nous sentons que vous êtes fermement décidé à user de tout votre pouvoir pour sauver nos monuments historiques.

Vous nous présentez cette année un budget que je qualifierai de « budget de progrès ».

C'est pourquoi votre commission des affaires culturelles a donné un avis favorable au budget des monuments historiques et demande au Sénat de bien vouloir l'adopter. (*Applaudissements.*)

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Monsieur le ministre, mes chers collègues, ayant entendu avec beaucoup de plaisir les excellents rapports qui viennent d'être présentés, je voudrais apporter une précision au sujet du mécénat. Bien entendu, je ne range pas sous ce vocable les dons d'œuvres d'art ou même de bâtiments historiques ; je parle du mécénat proprement dit.

Comment voulez-vous que les mécènes potentiels n'aient pas à l'esprit deux articles du code général des impôts, que j'évoque de mémoire — je ne pense pas qu'elle soit défailante — et qui portent les numéros 168 et 180 ? Ceux-ci sont appliqués de façon de plus en plus rigoureuse et risquent d'attirer sur ceux qui se livrent à des libéralités, quelles qu'elles soient, les foudres du fisc.

C'est la raison pour laquelle je vous demande, monsieur le ministre, d'être l'avocat du mécénat auprès du ministre des finances, comme je le serai moi-même. Je sais qu'il faut beaucoup d'éloquence pour arriver à le convaincre, mais je compte sur vous et vous en remercie à l'avance. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est un mérite des débats sur la culture de nous inviter à réfléchir, au-delà du contingent et de l'éphémère, sur les fondements mêmes de nos institutions sociales, voire de notre civilisation. L'importance des questions que nous sommes amenés à nous poser tient non à leur urgence, mais à leur permanence, car c'est de l'homme qu'il s'agit, de ses vocations et de ses finalités.

Vos rapporteurs ont eu le grand mérite de se placer dès l'abord au niveau qui convenait et, parmi les multiples questions que contient un tel sujet, d'avoir su ne retenir que celles qui touchaient à l'essentiel. Cela, je tenais d'abord à le dire, même si je n'ai pas approuvé toutes leurs analyses, ni ne puis retenir certaines de leurs propositions.

Devant une assemblée qui — c'est de noble tradition — ne se contente ni du sommaire, ni de l'imprécis, je voudrais essayer de répondre dans le même esprit, en exposant les grands choix qui ont inspiré le projet de budget que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui.

Cependant, poser les questions fondamentales de l'homme à l'occasion d'un débat budgétaire présente un grave risque de malentendu, qui n'a pas toujours été évité dans le passé et dont je voudrais dissiper les séquelles ou les ombres. Car le contraste entre la gravité, pour tous et pour chacun, des interrogations qu'accompagne la notion de culture et les moyens que peut employer ou dont peut disposer l'Etat pour aider aux activités culturelles donne naturellement le vertige.

On lit les innombrables définitions de la culture, qui se ramènent à peu près à ceci : « La culture, c'est ce qui confère à l'homme sa qualité ». Puis on parcourt les documents budgétaires ; on y voit une rubrique « Affaires culturelles » et l'on conclut : « L'Etat consacre 0,5 p. 100 de son budget à la qualité de l'homme ». Raisonement irréprochable et parfaitement faux, comme la plupart des syllogismes hâtifs, car il oublie deux évidences.

La première est que la culture est une chose et les affaires culturelles une autre. Ce n'est pas un hasard si c'est la deuxième formule qui a été choisie pour nommer le ministère confié voici près de quinze ans à André Malraux. Dans la vie sociale, de nombreuses activités ont peu ou prou un aspect culturel, alors que ne dépendent de mon département que celles où domine incontestablement la préoccupation artistique ou l'implication esthétique. Pour la qualité de l'homme et de la vie, pour la culture entendue au sens plein et étendue à tout ce qu'elle concerne, combien d'autres administrations sont, de toujours ou désormais, compétentes !

A commencer par l'éducation nationale qui donne les connaissances de base, éveille l'esprit et doit former le goût : qui contestera le qualificatif de culturel aux dépenses de l'enseignement ? La qualité de l'homme est également l'ambition première du ministère de la jeunesse et des sports, et ce n'est pas un hasard non plus si cette administration en est venue naturellement à créer des « maisons des jeunes et de la culture ». La qualité de la vie est l'objectif assigné au ministère de l'environnement, mais elle dépend au moins autant de la manière dont les services de l'équipement et de l'aménagement du territoire sauront discipliner et orienter l'urbanisation.

Il faudrait encore évoquer le rôle assigné à la direction des relations culturelles du Quai d'Orsay et la vocation culturelle de l'O. R. T. F., parfois un peu oubliés, particulièrement dans les périodes récentes.

On pourrait ainsi multiplier les exemples. Ce qu'il faut retenir c'est que la préoccupation culturelle inspire l'action de nombreuses administrations et, finalement, de l'Etat lui-même. N'est-ce pas d'ailleurs une manière de définir l'Etat démocratique ?

L'Etat démocratique et son rôle : là réside précisément la seconde de nos évidences. Un régime libéral est celui où l'Etat, quelle que soit l'étendue de ses responsabilités, limite son intervention aux frontières de l'âme. L'Etat n'intervient point dans le contenu de l'art ni de la science et considère l'enrichissement culturel de l'individu comme un bien en soi. Ce principe, auquel les rapporteurs ont rappelé leur ferme attachement, assigne les limites à la politique culturelle de l'Etat. L'Etat peut aider, inciter, susciter, animer, récompenser, mais non point intervenir dans la création. C'est là une limite naturelle à la part de l'action culturelle dans les dépenses publiques.

C'est en gardant à l'esprit ces considérations de bon sens que l'on peut porter un jugement sur la part que l'Etat consacre à la culture. Cette part, selon les définitions que l'on retiendra, pourra varier de 0,5 p. 100 à 50 p. 100 du budget de l'Etat. Et je mets en garde les rapporteurs sur les tentations combien trompeuses des comparaisons nationales ou internationales : dans les statistiques actuelles, la notion de dépenses culturelles n'a pas de définition homogène, ni au niveau international, ni même dans le cadre national puisque les bibliothèques municipales, voire les maisons de jeunes, figurent dans le budget culturel des collectivités locales.

En fait, sur ce point nous n'aurons de chiffres acceptables que lorsque seront achevés ces comptes culturels de la nation — dont j'ai entendu parler avec le plus grand plaisir tout à l'heure — que l'U. N. E. S. C. O. souhaite voir entreprendre, dans tous les pays, et que, pour le nôtre, j'ai tenu dès mon arrivée au ministère à faire conduire avec un maximum de diligence.

Bannissons donc, je vous prie, les querelles abstraites sur les pourcentages. Et je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que, cette année encore, la part du ministère s'accroît substantiellement dans le budget de l'Etat.

Voilà donc, du moins je l'espère, le malentendu dissipé. Est-ce à dire que les moyens dont dispose le ministère des affaires culturelles sont suffisants pour faire face aux missions précises qui lui ont été assignées ? Car c'est ainsi, et ainsi seulement, que le problème doit être posé.

Je l'ai dit devant l'Assemblée nationale et je l'ai rappelé devant vos commissions : la disproportion entre les missions et les moyens a été le péché originel du ministère. Le seul entretien du patrimoine historique et monumental exige des ressources qui ont été incontestablement sous-estimées à l'origine. Le Gouvernement en est conscient puisque, pour la troisième année consécutive, il vous propose, pour les affaires culturelles,

un accroissement des dotations supérieur à 20 p. 100 ; cette année, la progression devrait être particulièrement remarquable : le taux proposé de 24 p. 100 représente le double du taux de croissance du budget général.

Avec 1,3 milliard de francs, je ne prétends point satisfaire à tous les besoins et moins encore à toutes les ambitions...

M. Gaston Monnerville, rapporteur spécial. Hélas !

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. ... y compris celles que je puis nourrir avec vos rapporteurs, pour l'honneur et l'éclat de notre pays, mais seulement poursuivre la mise en place des moyens d'une réelle, d'une efficace politique culturelle. Et orienter autour de quelques principes cohérents les multiples actions du ministère.

Voilà ce qui doit être notre but.

Je considère en effet que trois grandes fonctions sont dévolues au ministère des affaires culturelles : la protection du patrimoine culturel, qu'il soit archéologique, monumental, documentaire, artistique ou littéraire ; l'accès des citoyens aux grandes œuvres de la culture, ce que Léopold Senghor résumait dans un néologisme heureux, l'« acculturation » ; l'aide à la création dans tous les arts.

Il s'agit donc à la fois de protéger le patrimoine culturel, de développer l'accès à celui-ci, d'aider à son renouvellement et à son enrichissement.

Avec 167 millions de francs, la protection et l'entretien du patrimoine monumental représentent de loin la rubrique la plus importante du budget d'équipement du ministère.

Ce chiffre qui traduit, par rapport à 1973, un accroissement relativement modéré, représente le maximum de ce qui était possible, compte tenu à la fois de la place déjà importante de ce chapitre dans le budget et des priorités retenues par le VI^e Plan : celui-ci en effet mettait l'accent sur la politique d'action culturelle en recommandant expressément de réaliser les économies éventuelles sur les crédits des monuments historiques.

Je ne vous cache pas qu'une telle échelle de préférence me semble paradoxale, qui finance l'accès au patrimoine en sacrifiant l'entretien de celui-ci. J'ai l'intention dans l'avenir, non pas d'opérer un renversement des priorités mais d'essayer d'établir les hiérarchies de l'urgence.

Certes, l'œuvre est immense et apparemment sans limite — bien propre à décourager des esprits généreux mais impatientes. Il s'agit de mettre « hors d'eau » les témoignages de tous les siècles de la France. Il s'agit de conserver le passé pour le futur. Et cette préoccupation vient parfaitement à son heure, alors que le Conseil de l'Europe, animé d'un identique souci, a proclamé 1975 « année du patrimoine architectural ». La France ne peut être et ne sera pas en retrait. Rappelons-nous, devant la civilisation européenne, nos devoirs d'héritiers.

Dans les premiers temps du ministère, l'effort a été porté sur la restauration de quelques grands monuments, œuvres capitales et célèbres dans le monde entier. Ces opérations très importantes ont eu pour effet de sauver ces chefs-d'œuvre nationaux, de les remettre en lumière à nos propres yeux, et d'appeler l'attention des Français sur les richesses dont ils sont tout à la fois les bénéficiaires et les responsables.

Il a paru ensuite nécessaire d'infléchir cette politique et de renoncer pour un moment aux grandes restaurations spectaculaires à dessein, de sauver de la ruine dans le temps le plus rapide le plus grand nombre possible de monuments. Il n'y a pas, pour l'heure, d'autre solution, encore que je souhaite parfaire l'œuvre entreprise sur plusieurs monuments essentiels. Au premier rang de ceux-ci il va de soi que j'inscris Versailles.

M. Gaston Monnerville, rapporteur spécial. Très bien !

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. C'est la réponse aux soucis qui ont été exprimés à ce sujet et que je partage.

Protéger un patrimoine irremplaçable menacé de destruction rapide, c'est également le but de l'action des services archéologiques. Il s'agit, là encore, d'un domaine qui jusqu'à présent n'a guère pu être privilégié. En dépit de la richesse de ses ressources archéologiques, la France fait moins à l'heure actuelle pour ce patrimoine exceptionnel qu'elle n'a fait au xviii^e et au xix^e siècle. Il y a là une voie à redécouvrir et un objectif que j'assigne à mon action.

La sauvegarde du patrimoine monumental ne se limite pas à la restauration des monuments présentement classés comme historiques. Il nous faut aussi éviter de détruire ce que nous ont légué nos devanciers immédiats, l'architecture d'hier et qui sera peut-

être le monument historique de demain. Gardons-nous enfin de sacrifier, au bénéfice de conceptions esthétiques qui ne cessent d'évoluer, l'unité architecturale de nos villes et le style dominant des quartiers urbains.

Bien que dans ce domaine les implications soient plus d'ordre réglementaire que d'ordre budgétaire, vous me permettrez d'y insister quelque peu pour répondre aux remarques pleines d'intérêt de M. Miroudot.

Ces remarques tournent autour de la question fondamentale : peut-on encore construire des immeubles neufs dans le centre historique des villes ? Je dois dire que ma préoccupation rejoint tout à fait celle de votre rapporteur, même si j'incline à apporter quelques nuances à ses conclusions. On a dit — non pas M. Miroudot mais d'autres moins bien informés, ou moins attentifs — que j'étais hostile à l'architecture moderne : c'est trahir ma pensée. Pour moi, l'architecture est inséparable de l'urbanisme. La beauté d'une construction ne se juge pas *in vitro*, mais *in vivo*, non sur l'épure, mais sur le terrain. Alors réservons l'audace architecturale aux ensembles urbains neufs et aux quartiers nouveaux et conservons, au cœur de nos villes, cette harmonie qui est la source première de la beauté.

Bien entendu, il s'agit d'un principe dont, à mon sens, l'application doit être générale et non systématique. Il existe, dans les quartiers historiques, des taudis ou des ruines qu'aucune politique de restauration, si généreuse soit-elle, ne saurait réhabiliter ; il existe aussi des immeubles qui ne correspondent plus aux normes actuelles de sécurité ou de simple confort. Même dans les secteurs sauvegardés, la mise en valeur — qui est aussi l'un des objectifs fondamentaux de la loi du 4 août 1962 — justifie ou impose certaines démolitions. L'heureux et ardent réveil, à notre époque, des amateurs d'architecture ancienne n'a pas amoindri leur goût de la lumière et tout simplement de l'espace bien aménagé.

Mais là où je ne partage pas tout à fait l'intransigeance de M. Miroudot, c'est lorsqu'il veut ériger en règle absolue le principe de l'interdiction de reconstruire, après démolition d'un immeuble vétuste dans un quartier historique. D'une part, ce serait imposer à l'Etat et aux collectivités locales des dépenses énormes et, à vrai dire, insupportables que de les obliger à acquérir tout terrain devenu libre après démolition. D'autre part et surtout, ce serait ignorer les besoins d'équipements. La réanimation des quartiers anciens exige souvent la création d'équipements nouveaux — sociaux, culturels, hôteliers, commerciaux — qu'il n'est pas toujours possible d'installer dans des bâtiments de conception ancienne.

Quant aux moyens réglementaires dont mon département dispose pour appliquer cette politique, de concert avec le ministère de l'équipement, ils me paraissent assez convenablement adaptés en dépit de l'ancienneté des textes de base. L'application de la loi de 1913 permet de protéger efficacement de très nombreux édifices isolés et leurs abords. Il est d'ailleurs symptomatique de constater que le rythme des classements s'accélère très rapidement : de 1968 à 1972 le nombre des classements annuels est passé de 56 à 88 pour les monuments historiques, de 148 à 350 pour les monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire et de 617 à 1.574 pour les objets mobiliers.

Cette politique ne manquera évidemment pas de se traduire par un accroissement des charges budgétaires dans les années à venir, mais je la crois nécessaire. Enfin les lois du 2 mai 1930 et du 4 août 1962 ont permis de dépasser cette protection « ponctuelle », en y ajoutant les moyens de sauvegarder des sites, villages anciens ou quartiers historiques des villes. Et là encore, le rythme des classements s'accélère : il y a eu six nouveaux sites classés en 1971, treize en 1972 et dix-neuf dans les neuf premiers mois de 1973.

Certes, cette législation n'est peut-être pas sans faille et je dois dire que je m'interroge, avec votre rapporteur, sur le problème posé par la protection architecturale des grandes villes, sans que mon opinion soit définitivement fixée sur ce point.

La direction des archives a la charge de l'entretien et de la gestion d'un patrimoine documentaire qui n'est pas moins menacé que le patrimoine monumental et qui est indispensable à l'intelligence de tous les patrimoines. La chance de cette direction est de posséder un personnel exemplaire par sa compétence et son dévouement. A ces fonctionnaires, qui travaillent dans des conditions difficiles, il faut donner les moyens de mieux remplir leurs missions. Les crédits demandés pour 1974 doivent permettre principalement de lancer une nouvelle tranche de la cité interministérielle des archives de Fontainebleau, d'explorer les nouveaux champs d'activité qui s'offrent aux archivistes — archives audio-visuelles, archives économiques, archives privées — enfin et surtout, de consentir un effort sensible pour les archives départementales, dont les dotations en crédits d'équipement augmenteront de 46 p. 100 en 1974.

Ce que les archives sont à l'Histoire, l'inventaire doit l'être au patrimoine artistique. Le sens et la portée de cette entreprise ambitieuse ont parfois été mal compris. Mais, après avoir entendu votre rapporteur, je crois qu'ils le sont mieux. Pour des esprits simples et non avertis, rien n'est apparemment plus facile que de recenser les monuments de la France et, à la limite, les guides touristiques y pourvoieraient. Mais l'inventaire est tout autre chose ; c'est une entreprise scientifique tant par son objectif — mettre une documentation considérable mais indispensable à la disposition des chercheurs — que par ses méthodes d'analyse et de description.

C'est parce que la mise au point de ces méthodes scientifiques a été nécessairement longue que les premiers résultats de l'inventaire n'ont paru qu'avec une certaine lenteur. Ces résultats sont cependant loin d'être négligeables puisque, à l'heure actuelle, le pré-inventaire est terminé dans 297 cantons et l'inventaire complet de 47 cantons est achevé.

Après cette première phase d'investissement intellectuel — qui, et je dois le souligner, n'a pas été plus longue que dans quelques autres pays européens qui s'y sont risqués — un inventaire « léger » devrait pouvoir être réalisé dans des délais raisonnables et pour l'ensemble du pays. La commission nationale de l'inventaire a orienté, à ma demande, ses travaux dans cette direction, et cette décision prendra effet dès 1974.

M. Gaston Monnerville, rapporteur spécial. C'est une bonne décision !

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Je vous en remercie.

Le patrimoine, c'est aussi le répertoire des grandes œuvres littéraires, théâtrales et lyriques. Et ce patrimoine, il est dans la vocation première de nos grands théâtres nationaux de l'entretenir et de le mettre en valeur. La Comédie-Française et l'Opéra absorbent à eux seuls une part importante — même si elle décroît — du budget du ministère. Et, là encore, des malentendus sont apparus. On a voulu y voir une politique de prestige et il est vrai que le renouveau spectaculaire de ces deux institutions sert et servira de la meilleure façon le rayonnement culturel de la France. On a voulu y voir le témoignage d'un attachement pour des formes d'art que d'anciens disent désuètes et il est vrai que les auteurs classiques ne se prêtent pas toujours au mieux à toutes les outrances de toutes les modes scéniques. Et comment le pourraient-ils ? Leur mérite, c'est la permanence. L'œuvre classique est précisément celle qui a résisté aux modes. L'importance de la salle Richelieu et du palais Garnier est dans l'incalculable patrimoine dramatique et lyrique dont ces deux théâtres prestigieux sont seuls en mesure d'assurer la survie.

Je remercie d'ailleurs M. Lamousse de l'approbation qu'il a donnée à cet effort en ce qui concerne l'Opéra.

Je ne voudrais pas achever ces considérations sur la sauvegarde du patrimoine sans faire mention du rôle précieux et souvent méconnu des manufactures et du mobilier national.

Je me réjouis de l'hommage bien mérité que M. de Bagneux leur a rendu. Il ne s'agit plus seulement pour les manufactures et pour le mobilier national de conserver l'œuvre, il s'agit aussi de conserver la technique de fabrication, le matériau, voire le tour de main. Cette tâche, les manufactures l'ont remplie avec bonheur, je dirai presque au long des siècles.

Mais ces établissements fonctionnent aujourd'hui dans des conditions difficiles et j'ai l'intention de faire mettre à l'étude l'amélioration de leurs règles de gestion ainsi que de la formation professionnelle et des carrières des personnels. La renaissance présente de l'art de la tapisserie leur doit beaucoup.

J'en viens maintenant à l'accès au patrimoine.

« Rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre de Français, assurer la plus vaste audience au patrimoine culturel » : cette mission essentielle, qu'assignait au ministère le décret constitutif du 24 juillet 1959, a suscité cette politique d'action culturelle qui a été une des grandes originalités et une des grandes ambitions du nouveau département et qui est restée la priorité du VI^e Plan.

Cette politique semblait liée alors à un type d'équipements nouveaux : les maisons de la culture. En fait, quel que soit l'intérêt de cette expérience, il apparaît aujourd'hui que plus qu'à un type d'équipement ou d'institution, la diffusion de la culture dépend d'un état d'esprit qui doit animer tous les secteurs du ministère et tous ceux qui ont la lourde charge d'être les intermédiaires entre l'œuvre et le public.

C'est pourquoi je voudrais examiner successivement la situation des spectacles, celle des entreprises d'action culturelle et, enfin, le rôle particulier de la radio-télévision.

J'évoquerai les spectacles en les citant par ordre de plus ou moins grande dépendance vis-à-vis de l'Etat.

La musique a toujours été, par excellence, un art aux frais du prince. Lully, Rameau, Bach, Mozart sont pensionnés par les cours. Et sans Louis II nous n'avons pas Wagner. Aujourd'hui comme jadis, comme hier, il n'est guère de vie musicale sans une aide, importante et multiforme, de la collectivité publique. Nous disposons, dans ce domaine et pour notre forme de société, d'un programme d'action cohérent, le plan décennal de développement de la musique, dont la mise en œuvre se poursuivra en 1974. A cet égard, le projet de budget de 1974 met l'accent sur l'aide à la vie musicale en province, avec la poursuite de la mise en place progressive des grands orchestres régionaux, l'accroissement des subventions à la réunion des théâtres lyriques municipaux et l'effort très important en faveur des écoles de musique. En outre, les structures administratives régionales seront renforcées avec la création de nouveaux emplois de délégués musicaux régionaux et la mise en place de délégués départementaux grâce à des formules d'association très souple avec les collectivités locales.

Enfin, vous savez que, pour rapprocher autant que faire se peut la musique de tous les publics, le principe a été posé de la mobilité des grandes formations musicales, tant provinciales que parisiennes. Pour ces dernières existe un fonds spécial de mobilité dont les dotations, qui viennent soulager les contributions des collectivités locales, seront sensiblement accrues.

Les dix-neuf centres dramatiques qui ont à remplir la mission de diffusion de la culture théâtrale à travers la France assurent cette mission avec plus ou moins de succès, mais jamais dans l'indifférence. Le réseau de ces centres est maintenant quasiment complet puisqu'il en existe un par région. Aller au-delà serait irréaliste. Peut-on espérer trouver plus de vingt grands directeurs entourés de talents en nombre suffisant pour étoffer leurs troupes ? La formule contractuelle inaugurée en 1972 fournit un cadre souple et bien adapté aux relations entre les centres et l'Etat.

Les animateurs indépendants jouent un rôle important pour le renouvellement des formes d'expression théâtrales et constituent le vivier où se recrutent les futurs directeurs de centres dramatiques. Là encore, existe une formule qui a fait ses preuves, et qui sera maintenue : celle de la répartition des subventions après l'avis d'une commission indépendante guidée par le seul critère de la qualité artistique.

C'est du côté du théâtre privé que la situation est la moins satisfaisante et que le relatif équilibre réalisé actuellement est le plus menacé. C'est pourquoi je vous propose rien moins que de doubler l'aide qu'accorde l'Etat à son fonds de soutien. Certes, il est faux de dire que le théâtre privé se meurt puisqu'il y a aujourd'hui à Paris une douzaine de salles de plus qu'en 1939. Mais l'exploitation de ces salles se révèle de plus en plus difficile. En outre, l'existence et le développement d'un vaste secteur de théâtre subventionné oblige à une vigilance et à une aide particulières pour le théâtre privé, afin que la disparité des moyens entre l'un et l'autre ne soit pas préjudiciable à la création d'œuvres nouvelles. Car — on l'oublie trop souvent — c'est finalement le théâtre privé qui révèle le plus d'auteurs nouveaux.

Le cinéma est, de tous les spectacles, celui qui a le plus pâti de la concurrence de la télévision. La situation actuelle de ce mode d'expression est pour le moins contrastée. D'une part, la baisse de la fréquentation des salles ne paraît pas définitivement enrayée, ce qui est l'indice le plus préoccupant d'une crise du cinéma. Mais, d'autre part, jamais le nombre des productions françaises n'a été aussi élevé et jamais autant de jeunes auteurs français n'auront eu la possibilité de s'exprimer sur le grand écran. C'est pourquoi le jugement porté sur la situation du cinéma français varie autant selon les commentateurs et parfois, pour les mêmes commentateurs, fussent les plus experts, selon les périodes de l'année.

Ces mêmes spécialistes formulent d'ailleurs des jugements tout aussi opposés sur l'intérêt que je porte au cinéma. Tels qui m'accusent de m'en désintéresser me reprochent au contraire de porter à certaines diffusions cinématographiques un intérêt trop vif. Eh bien, je vais essayer de les mettre d'accord sinon avec moi, du moins avec eux-mêmes.

Je considère le cinéma comme un art. Cet art, dans la mesure où il est étroitement intégré à une industrie, est deux fois menacé. Il est menacé économiquement par un déplacement des publics dû à la généralisation des spectacles audiovisuels ; il est menacé moralement par une évolution sociologique, dont sa

propre industrie est d'ailleurs en grande partie responsable, et qui fait chercher le profit dans l'indécence, l'horreur physique ou la provocation. (*Applaudissements à droite.*)

J'ai noté la formule excellente de M. le président Monnerville : « La vertu gagne à rester discrète ». Je dirai, en corollaire : le vice aussi gagne à rester discret !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. N'oubliez pas la violence, dont on ne parle pas assez !

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Il y a la violence gratuite et la violence dégradante. Toutes les violences ne sont pas dégradantes. Il y en a eu de très honorables. Ce sont les violences dégradantes qui sont absolument incompatibles avec la conception que nous avons de l'homme.

J'entends donc lutter avec les moyens dont je dispose contre ces violences.

Si je dois entrer dans quelques détails, je vous dirai que ma politique, depuis six mois, obéit à un triple dessein.

Le premier consiste à permettre, petit à petit, au cinéma de fonctionner dans des conditions économiques plus normales. Cela dépend à la fois du niveau du prix des places, de la fiscalité, du bon fonctionnement du fonds de soutien et, enfin, des rapports avec l'O. R. T. F.

Pour le prix des places, je suis sensible aux distorsions causées par la réglementation actuelle et aux avantages légitimes que le cinéma tout entier retirerait d'une liberté totale. Mais sur ce point, j'ai été contraint de constater, comme d'ailleurs la profession elle-même, que la conjoncture économique et financière actuelle de notre pays rendait la période présente peu propice à un progrès sensible. Aussi bien la profession a-t-elle agi raisonnablement en acceptant les hausses, même très limitées, proposées par la direction du commerce intérieur et des prix.

Il va de soi que dès que la situation économique sera plus favorable, je ne manquerai pas d'intervenir de nouveau auprès du Premier ministre pour essayer de faire prévaloir une solution plus équitable.

S'agissant de la fiscalité, les mêmes circonstances défavorables interdisent pour le moment l'alignement du cinéma sur le taux de T. V. A. pratiqué pour les autres spectacles. En revanche, les industries techniques peuvent se prévaloir d'une demande qui n'aurait pas de conséquences financières pour le Trésor et pour laquelle une promesse avait été faite.

Au regard du fonds de soutien, mon premier souci est d'obtenir dans les meilleurs délais un assainissement financier qui a été trop longtemps différé et faute duquel l'existence même du fonds pourrait être remise en question. Le centre du cinéma a été contraint, plus de deux mois avant la fin du présent exercice, de suspendre le versement de l'aide à la production jusqu'au début de l'année prochaine. En réalité, le fonds de soutien est pratiquement en état de cessation de paiement.

Pour porter remède à cette situation malsaine, plusieurs mesures ont été décidées par le ministre des finances et moi-même, et un amendement a été déposé au projet de budget du compte de soutien. Ce budget sera examiné avec les autres comptes spéciaux du Trésor ; mais j'appelle d'ores et déjà votre attention sur l'importance de cette affaire afin qu'à ce moment-là les sénateurs puissent faire prévaloir l'intérêt du septième art.

Pour ce qui est des rapports entre le cinéma et l'O. R. T. F., je constate que la convention de coopération n'a pas supprimé toutes les difficultés antérieures. Depuis le problème du nombre de films programmés à la télévision jusqu'au projet de construction de studios à Bry-sur-Marne, bien des points restent à préciser avec la profession et avec la nouvelle direction de l'office, et nous y veillerons au cours des prochains mois.

Mon second dessein est d'améliorer le mécanisme de l'aide aux films de qualité. Au moment où se multiplient les films de petit budget et de petite vertu (*Sourires*) — ce qui ne fait pas toujours la grande qualité — l'Etat se doit d'être plus exigeant dans l'attribution des aides sélectives. Il faut aider moins de films, mais les aider davantage. C'est pourquoi le plafond des avances sur recettes, actuellement fixé à 500.000 francs, va être supprimé. En contrepartie, les ressources disponibles pour cette aide seront accrues par l'intéressement du fonds de soutien aux bénéfices réalisés par les films aidés.

Enfin — c'est ma troisième préoccupation — je n'oublie pas que l'avenir de l'art cinématographique dépend d'abord de la qualité de l'enseignement du cinéma. Au cours des dernières années, cet enseignement est tombé — il faut le reconnaître — à un niveau indigne des grands créateurs qui ont fait la gloire du cinéma français. Aussi, ai-je assigné au nouveau président de l'I. D. H. E. C. le double objectif d'une réforme de la pédagogie de l'école et d'une transformation de son statut.

Si nous en venons à l'action culturelle, il nous faut commencer par une réflexion sur les maisons de la culture.

Ces dernières ont fait parfois figure de temples bâtis en pays de mission pour apporter à des peuples déshérités les bienfaits d'une religion nouvelle : celle de la culture. Cette image est aujourd'hui dépassée. Non seulement la politique de diffusion culturelle recourt désormais à des équipements plus légers, mais encore et surtout l'action culturelle emprunte aujourd'hui des voies nouvelles qui dépassent le cadre des équipements spécialisés. C'est sur cette double évolution que je voudrais insister.

Bâtiments lourds et pour les municipalités et pour l'Etat, les maisons de la culture ne peuvent pas se multiplier à l'infini. Il faut d'abord que celles qui ont été créées ou qui sont en préfiguration prennent leur régime de croisière : ce budget nous en donne les moyens par une augmentation des crédits de 20 p. 100. Il faut, en outre, que leur action soit relayée et diversifiée par une flotille d'établissements plus légers, qu'on les appelle « centres d'animation culturelle », « centres polyvalents » ou « centres culturels communaux ».

Certes, dans ce domaine, si difficile, de l'animation culturelle, toutes les expériences n'ont pas été également réussies. Mais si je m'irrite — comme bien des maires et des parlementaires — de certains échecs ou de certains excès, je sais aussi l'importance de cette grande entreprise, les espoirs qu'elle suscite dans de nombreuses régions et les fruits qu'elle peut donner.

Mais j'attends aussi beaucoup des voies nouvelles de l'action culturelle. Et à cet égard, je citerai comme exemple l'expérience réalisée dans les musées, et notamment les musées de province.

Les musées ont traditionnellement une double mission : entretenir et enrichir les collections nationales et en assurer la présentation au public.

C'est sur cette dernière mission que l'accent est mis aujourd'hui. Depuis 1955, le nombre de visiteurs des musées a plus que doublé et, à Versailles ou au Louvre, il augmente au rythme de 20 p. 100 par an, tandis que les grandes expositions attirent chaque année plusieurs centaines de milliers de visiteurs. L'année 1974 verra l'amorce d'une grande réalisation qui se poursuivra dans les exercices à venir : la création dans la gare d'Orsay d'un musée de la seconde moitié du XIX^e siècle pour laquelle d'importants crédits d'études sont prévus au budget.

Mais au-delà de la simple présentation des œuvres plastiques, la direction des musées de France cherche maintenant à éveiller l'intérêt du public des musées en soulignant les correspondances qui existent entre les arts plastiques, d'une part, et la musique, la danse et la littérature, d'autre part. Le musée représentant, en effet, l'établissement culturel le plus répandu dans notre pays — un millier — et le mieux enraciné dans la vie culturelle locale, il était naturel de songer à lui faire jouer le rôle d'un véritable centre d'animation dans les localités où il existe seul, et un lien privilégié de rapprochement entre les arts dans les agglomérations plus favorisées.

Les expériences réalisées à Senlis, Chartres et Narbonne ont connu un succès qui a dépassé les prévisions les plus optimistes : en quinze jours, plus de 10.000 visiteurs à Chartres, dont la ville compte 37.000 habitants ; plus de 13.000 à Narbonne, qui en compte 40.000. Les enseignants ont donné des prolongements variés à ces expériences, dont ils demandent le renouvellement qui leur permet d'inclure une formation culturelle vivante dans le tiers temps pédagogique.

Voilà donc apportée la preuve de la fonction culturelle éminente que peuvent remplir les musées de province. Les crédits que je demande pour ceux-ci sont sans équivalent avec l'effort consenti dans les années passées. Il faut aider les municipalités à acheter les œuvres, à les entretenir et, surtout, à animer leurs musées, à les faire vivre, à les faire connaître. Qu'on ne s'y trompe pas : c'est une véritable politique nouvelle qui est ici proposée.

Une autre voie d'avenir dans laquelle devrait s'engager à mon sens l'action culturelle est le domaine du livre et de la lecture.

J'ai déjà eu l'occasion de dire combien était regrettable le fait que l'action culturelle ait été, à l'origine, trop généralement confondue avec le théâtre, et le théâtre seul. A l'étranger, et notamment dans les pays scandinaves, il en a souvent été autrement, et l'animation culturelle est née à partir des bibliothèques, qui sont devenues les principaux foyers de la vie culturelle.

En France, la répartition des compétences entre ministères a fait que les bibliothèques sont, au contraire, restées, pour l'essentiel, en dehors du grand mouvement de l'animation culturelle. Pourtant, chacune des parties ne pourrait que gagner à une certaine forme d'association. Le livre, qui demeure le prin-

cipal véhicule de la culture, connaît à l'heure actuelle une inquiétante désaffection puisque, en dépit des progrès de l'édition et de la distribution — notamment de tout le mouvement du livre de poche — et en dépit de l'élévation du niveau culturel général, le nombre de lecteurs n'a guère augmenté de plus de 1 p. 100 au cours des vingt dernières années. Redonner au Français le goût de lire, le goût de l'écriture : voilà une tâche prioritaire dans une civilisation envahie par l'image, la parole et le son.

Les progrès dans ce domaine dépendront de la bonne coordination de l'action de ministères différents. Conscient de ce problème, le Premier ministre a chargé M. Dijoud de coordonner l'étude des actions à entreprendre dans le domaine du livre. J'espère qu'il sera ainsi possible de lancer, dès l'année prochaine, des expériences d'animation associant le livre aux autres formes d'expression.

Votre commission des affaires culturelles à travers le rapport de M. de Bagneux, a exprimé son souci du rôle joué par la radio-télévision dans le domaine de la culture. Comment ne se rencontrerait-elle pas là avec mes propres soucis. Pour ne parler que de l'O. R. T. F., le ministère des affaires culturelles est intéressé à plus d'un titre par l'activité de cette gigantesque entreprise de spectacles.

Pour avoir siégé neuf mois à la commission de réforme dite « commission Paye », je crois avoir étudié tous les aspects, tous les problèmes, toutes les implications, tous les efforts de cette grande machinerie dont on peut dire, avec Stanislas Fumet « qu'elle transforme la société en public ». Les conséquences de cette transformation n'échappent à nulle personne qui pense. On comprendra que je veuille m'en tenir ici à ce qui regarde strictement, et pour le temps présent, mon département.

A l'heure actuelle, les relations avec l'O. R. T. F. sont régies par une convention qui doit être renouvelée en 1974. Le système de la convention est, en effet, le seul compatible avec le respect des compétences respectives de mon ministère et de l'office. Il serait vain de nier que les effets de ce premier accord sont restés relativement limités, même sur des points où les engagements étaient clairs et où leur respect ne paraissait pas poser de problèmes insurmontables.

Il nous faudra pour l'avenir obtenir des engagements plus fermes et une meilleure garantie de la bonne exécution des accords qui auront été conclus.

M. le président. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Je vous en prie.

M. le président. Je voudrais, mes chers collègues, vous signaler la présence, dans la tribune de la présidence, d'une délégation de la Chambre des députés et du Sénat de la République fédérale du Brésil, venue à Paris dans le cadre de l'Union interparlementaire.

Qu'il me soit permis, messieurs, de vous saluer avec les égards que l'on doit à un grand Etat fédéral, dont les ressources sont, certes, immenses, mais qui poursuit son expansion à un rythme qui n'en étonne pas moins le monde entier. Votre présence ici est saluée par le Sénat de la République comme un nouveau témoignage de l'amitié déjà très ancienne qui caractérise les relations de nos deux pays. (Applaudissements.)

Monsieur le ministre, je vous rends la parole en vous priant de m'excuser de vous avoir interrompu.

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Le motif était excellent.

J'en viens maintenant, mesdames, messieurs, au troisième point de mon propos, je veux dire la troisième grande mission de mon ministère : l'enrichissement du patrimoine par le seul moyen dont dispose l'Etat démocratique, à savoir l'aide à la création.

Le ministère des affaires culturelles n'a pas seulement pour tâche d'assurer la conservation de l'héritage et la disposition la plus largement et la plus équitablement partagée de celui-ci. Il doit aussi aider à son enrichissement constant, à son accroissement, à son renouvellement. Il y contribue actuellement de trois manières : par les enseignements artistiques, par l'aide aux créateurs et par l'expérience, à plus d'un égard originale, que constitue le centre Beaubourg.

Pour mieux mesurer les difficultés que rencontre actuellement l'enseignement de l'architecture, qui ont été évoquées par M. de Bagneux, il faut considérer que cet enseignement a dû faire face à un doublement des effectifs en quatre ans au moment même

où une rénovation complète de la pédagogie et du cursus des études était nécessaire : problèmes matériels, problèmes juridiques et problèmes spirituels, tout aussi difficiles à résoudre. Car, dans les tempêtes de mai 1968, la générosité l'a parfois emporté sur le réalisme et le vent du jour a poussé quelque peu les bœufs devant la charrue : on a voulu oublier qu'il fallait plus de temps pour former des maîtres que d'inscrire des étudiants, et ce sont les étudiants qui en subissent aujourd'hui les conséquences.

On a parlé, tout à l'heure, du conseil de développement culturel. Ah ! si le conseil de développement culturel nous avait proposé un plan de réorganisation de l'enseignement de l'architecture, un plan cohérent, un plan applicable et ambitieux à la fois, comme j'en aurais été content, comme j'aurais été heureux de trouver ce plan et comme, par là, le conseil se serait prouvé à lui-même son utilité ! Malheureusement, je n'ai rien trouvé de tel dans les travaux effectués par cette instance qui pouvait se saisir de tout.

Aux problèmes matériels de l'enseignement de l'architecture, le problème du budget ne prétend pas, loin de là, apporter une solution complète ; celle-ci ne peut être que l'œuvre de plusieurs années. Mais un effort important est consenti : création de soixante-cinq emplois d'enseignants, hausse du taux moyen des bourses et augmentation du nombre de celles-ci, prise en charge par l'Etat des frais de fonctionnement de quatre unités pédagogiques d'architecture de province. Les problèmes de locaux très aigus de l'école des beaux-arts à Paris connaîtront un début de solution dès le 1^{er} janvier prochain par l'affectation de l'ancien hôpital Villemin à l'unité pédagogique n° 1 et, ultérieurement, par l'installation de l'ensemble des unités pédagogiques en dehors de l'école du quai Malaquais.

Quant au problème de fond — le contenu de l'enseignement et ses méthodes — reconnaissons qu'en jouant loyalement le jeu de la décentralisation pédagogique, le ministère n'a pas choisi la voie la plus facile. Je continue à espérer que cette voie se révélera la plus riche. La transformation en institut d'architecture et d'urbanisme devrait à la fois consacrer l'autonomie et définir les moyens des unités pédagogiques qui ont atteint un degré satisfaisant dans la qualité de la gestion.

L'enseignement des arts plastiques est également engagé dans une profonde réforme qui, elle, se réalise progressivement à partir du premier cycle. J'entends que les collectivités locales soient associées de façon systématique à la conception de cette réforme et j'ai déjà pris des initiatives dans ce sens. Car c'est d'abord des écoles municipales que dépend la qualité de la formation de base que reçoivent les plasticiens. J'entends d'autre part que la réforme s'applique aussi à l'enseignement supérieur, de façon à préciser les finalités et les caractères de celui-ci au moment où l'éducation nationale met en place les diplômés d'études universitaires générales d'arts plastiques et la licence d'art.

L'enseignement de la musique repose également en grande partie sur les collectivités locales. L'application du plan décennal se poursuit régulièrement par la transformation progressive d'un certain nombre d'établissements, par la mise en place d'un enseignement à horaires aménagés qui débouche désormais, dans quatre académies, sur le baccalauréat de technique musicale et par le développement des actions de sensibilisation des jeunes à la musique. J'insiste sur le fait que les subventions aux diverses écoles de province doivent augmenter de 46 p. 100 en 1974, ce qui représente un des taux d'accroissement les plus remarquables dans ce projet de budget.

L'aide aux créateurs est un des domaines où l'intervention de l'Etat fait le plus défaut, mais en même temps où elle pose le plus de problèmes.

Il est en effet étonnant de constater qu'à l'heure actuelle les créateurs ne sont qu'exceptionnellement les bénéficiaires directs de l'aide de l'Etat à la création artistique. En dehors des commandes passées par la direction de la musique et des bourses accordées par le centre national des lettres, l'Etat aide surtout des producteurs de spectacles ou des intermédiaires : directeurs de théâtre ou de compagnie, producteurs de cinéma, directeurs d'orchestre, galeries d'art. Ce système n'aurait pas d'inconvénient si les aides ainsi attribuées se répercutaient automatiquement sur les créateurs. Or c'est presque le contraire qui se produit à l'heure actuelle, particulièrement pour les spectacles subventionnés : la subvention permet aux organisateurs de pratiquer des prix de place peu élevés qui diminuent d'autant les droits d'auteurs, calculés sur les seules recettes commerciales.

Le principe même d'une aide de l'Etat à la création suscite des réserves dans une société libérale. Il me paraît pourtant que, moyennant les précautions indispensables — et je dirais moyennant la modestie qui doit accompagner une entreprise

de ce genre — l'aide à la création peut être l'une des actions les plus fécondes d'un ministère des affaires culturelles. Et je serais comblé si, au cours de mon passage rue de Valois, il m'était possible d'en apporter quelques preuves.

Comment l'Etat peut-il aider les créateurs sans porter atteinte à la liberté de la création ? D'abord, en leur donnant un statut social digne de ce nom et des conditions de travail convenables.

Sur le premier point, un progrès important sera obtenu avec la réforme de la fiscalité des droits d'auteurs. Le projet de loi de finances rectificative pour 1973 comportera en effet une disposition, réclamée depuis longtemps par les auteurs, qui alignera le régime fiscal de ceux-ci sur celui des salariés. Si le Parlement vote ce projet, les écrivains, auteurs et compositeurs seront enfin dotés d'un régime fiscal fixé par la loi et qui mettra fin aux contestations interminables et irritantes sur la définition des frais professionnels des créateurs.

A ce premier résultat devrait s'ajouter bientôt la réforme de la sécurité sociale pour ces mêmes catégories professionnelles de manière qu'elles bénéficient d'un régime unique, complet, cohérent et équitable.

Quant aux conditions de travail des artistes, vous constaterez qu'un effort très important est proposé dans le projet de budget, puisque les autorisations de programme augmenteront de plus d'un tiers.

Mais c'est surtout l'aide à la création qui devrait prendre une ampleur nouvelle. Diverses formes d'action doivent ici être envisagées.

Le mécanisme du un pour cent artistique a été réformé l'année dernière en vue d'obtenir une meilleure utilisation des crédits ainsi dégagés. Mon intention est d'obtenir peu à peu l'extension d'un système comparable à l'ensemble des ministères constructeurs, chacun ayant cependant la possibilité d'adapter le mécanisme à ses problèmes particuliers.

L'aide à la création dramatique augmentera de façon spectaculaire en 1974, plus 87 p. 100. En outre, l'aide au théâtre privé encouragera indirectement à la création de pièces d'auteurs français.

Successor de la caisse des lettres, le centre national des lettres doit devenir l'instrument d'une véritable politique d'aide à l'édition et à la création littéraire, quel qu'en soit le mode d'expression. J'insiste sur le fait que cette politique ne sera pas conçue et exécutée dans le silence d'un cabinet, mais proposée par un organisme largement représentatif, le conseil supérieur des lettres où, à côté des représentants de l'Etat, siégeront non seulement des auteurs et des éditeurs, mais aussi des journalistes, des critiques, des universitaires, des directeurs de théâtre, des producteurs de films et — c'est une innovation dans un organisme de ce genre — douze personnalités représentatives de la vie littéraire et culturelle régionale.

Parallèlement à cette réforme du centre des lettres, le ministère étudie les possibilités d'instituer un centre de la musique qui aurait des attributions comparables, notamment en matière de sécurité sociale et d'aide à la création, auxquelles s'ajouterait une aide spécifique aux exécutants.

On a fort insisté sur la place qu'occupe dans mon budget le centre Beaubourg et je suppose qu'on y insistera encore au cours de la discussion générale.

Au fond, les détracteurs du centre Beaubourg m'opposent des arguments qui se ramènent à trois questions : le chef de l'Etat s'intéresse-t-il au centre Beaubourg ? La construction de ce centre sera-t-elle coûteuse ? Cette construction était-elle indispensable ? Eh bien, mesdames, messieurs, je vais vous surprendre ; oui, le chef de l'Etat s'intéresse à Beaubourg ! Oui, cette opération est coûteuse ! Non, cette construction n'était pas indispensable ! Ni plus ni moins qu'en leur temps le palais Mazarin, l'Opéra de Charles Garnier ou le Grand Palais.

Que le Président de la République y porte intérêt, voilà ce qui, pour certains, condamne l'entreprise. Je ne vois pas pourquoi le chef de l'Etat serait le seul Français à ne pas avoir le droit de s'intéresser à cette expérience unique au monde et sans équivalent dans l'art contemporain. C'est son indifférence en ce domaine qui serait blâmable et qu'on ne manquerait pas de lui reprocher.

Que l'entreprise soit onéreuse, c'est l'évidence. Mais là encore des jugements trop hâtifs doivent être tempérés par deux constatations. D'une part, en autorisations de programme, l'effort principal a été concentré sur deux années et dès l'an prochain la charge sur le budget d'équipement du ministère reviendra à un montant très limité. D'autre part, si les crédits de fonctionnement sont en augmentation sensible par rapport à 1973, c'est tout simplement parce que, dès 1974, sera réalisé le transfert à l'établissement public du centre Beaubourg des services ou

des organismes dépendant du ministère et qui constitueront les futurs départements du centre : musée national d'art moderne, centre national d'art contemporain, centre d'esthétique industrielle.

Enfin, Beaubourg était-il nécessaire ? A l'heure où des grandes villes de province sont dotées de maisons de la culture, à l'heure où la muséologie connaît à l'étranger une véritable révolution, à l'heure où la création artistique tend à associer toutes les formes d'expression, de l'art à la musique, à l'heure enfin où les appétits de la promotion immobilière menacent le cœur même de la capitale, il était possible, il était en effet plus facile de ne pas faire Beaubourg.

Car voilà les vraies questions qu'il faut poser devant l'opinion et qui méritent un débat politique, au plus haut sens du terme.

Comment est née l'idée du centre ? De la convergence d'une série de constatations et d'analyses sur l'évolution de l'art contemporain, de sa création et de sa diffusion. Nous constatons que le musée n'est plus seulement un temple de la conservation, mais qu'il devient, comme je le disais, un lieu de rencontre entre les créateurs et leur public. Nous constatons que l'originalité de l'art contemporain réside dans l'ouverture des formes d'expression traditionnelle et dans le rapprochement de disciplines qui étaient restées jusqu'alors jalousement séparées. Nous constatons que la création est d'autant plus riche qu'elle prend sa source dans le patrimoine des créations antérieures — même pour les renier — et que le créateur veut avoir contact direct avec le public. Nous constatons enfin qu'à quelques trop rares exceptions près, notre siècle n'a donné à Paris jusqu'à présent que des architectures qui sacrifient l'esthétique à la seule rentabilité financière.

A ces questions, à ces tendances, à ces exigences, le centre Beaubourg apporte non la réponse totale, mais un bon élément de réponse.

M. Monnerville réclamait, pour notre temps, recherche, audace, contraste, ouverture au monde. Mais c'est cela, Beaubourg, et c'est cela qui fait que j'envisage l'avenir avec optimiste !

Quand j'entends un des plus grands architectes de ce temps, M. Philip Johnson, dire que « le centre Beaubourg sera pour l'architecture de ce siècle ce que la tour Eiffel a été pour le siècle précédent » ; quand j'apprends qu'en Grande-Bretagne lord Eccles veut lancer les travaux d'une grande bibliothèque moderne, liée au British Museum et qui commencera de sortir de terre en 1976, à l'heure même où la bibliothèque de Beaubourg sera déjà ouverte ; quand je vois les artistes, les créateurs, les amateurs d'art du monde entier s'intéresser à ce projet et venir déjà à Paris pour s'informer ; quand enfin on me rapporte que, de New York, on regarde avec une extrême attention ce qui se produit au plateau Beaubourg, alors qu'il n'y a pas si longtemps on entendait dire à Paris qu'il ne se passait rien d'important pour l'art moderne qu'à New York, oui ! je suis optimiste.

Il ne s'agit pas d'exprimer des opinions sur des œuvres, des opinions sur un art ; il s'agit de témoigner pour un art qui est, qu'il nous plaise ou non, celui de notre temps.

Je m'étais promis de parler de la France et de l'homme, de l'art et de la civilisation, de la culture et de la société ; mais il me faut bien constater, à la fin de cet exposé, que j'ai aussi beaucoup parlé de chiffres, d'administration et de réalités.

Je vous demande d'excuser la longueur de mon propos en considérant que j'ai tenu à répondre à toutes les préoccupations exprimées par vos attentifs rapporteurs, et peut-être aurai-je répondu par avance à certaines questions soulevées par les orateurs suivants.

C'est la première fois, voyez-vous, qu'il m'est donné d'officier dans le rite budgétaire (*Sourires*), la première fois qu'il m'a été donné de me pencher sur ce document étrange, découpé en titres et en chapitres, et qui n'est pas un roman mais qui n'en est pas moins passionnant (*Nouveaux sourires*) car il traduit l'histoire vivante en train de se faire.

Toutes ces lignes de nombres ne sont pas de la poésie, mais elles relèvent d'une certaine poésie au sens grec du terme, puisqu'elles traduisent la recherche d'un équilibre et même d'une harmonie entre les besoins et les ressources, entre le possible et le souhaitable, entre les nécessités présentes et les volontés de l'avenir.

Un budget c'est beaucoup plus qu'un bilan, c'est la quête d'un nombre d'or entre la science des chiffres et les rêves des hommes.

M. Gaston Monnerville, rapporteur spécial. Jolie formulé !

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Depuis mon arrivée au ministère, les reproches, les attaques acerbes, parfois les injures, et souvent les marques de la plus insigne mauvaise foi ont été mon lot quotidien. Je ne m'en émeus guère ; cela fait partie de « l'enveloppe » du ministère, financièrement légère et moralement très lourde. (*Très bien ! très bien ! et sourires à droite.*)

Mais puis-je dire combien me reconforte la haute tenue de nos débats, la courtoisie qui y préside, même dans le feu des controverses, et le sens de l'intérêt général qui reste présent derrière les argumentations les plus techniques ? Et j'en veux remercier ici vos rapporteurs, hommes d'expérience et de talent qui se sont refusés à toute critique autre que constructive, qui ont toujours su, dans leurs études, distinguer l'essentiel de l'accessoire, et même ont bien voulu m'exprimer — quelle audace dans ce siècle où le dénigrement semble le seul emploi qu'on doive faire de l'intelligence ! — quelques marques d'approbation et de confiance. (*Sourires.*)

L'essentiel n'est-il pas que nous puissions continuer d'être différents, que nous puissions témoigner de la variété de nos pensées, faire valoir nos préoccupations, même divergentes ? L'essentiel n'est-il pas que nous gardions le droit de nous combattre, mais par les seules armes de l'esprit ? L'essentiel n'est-il pas que nous conservions ce sens de la liberté et ce sens de la responsabilité que toute notre culture nous transmet et nous enseigne ? Entre gens qu'anime la volonté du bien public, l'accord, toujours, peut se faire et se fait sur les hauteurs.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je n'aurais pas présenté devant vous ce projet de budget s'il ne traduisait pas la volonté de sauvegarder, dans cette période de crise spirituelle et morale que traverse le monde, celles-là de nos valeurs qui ont fait l'unité de la France et qui ont donné à la civilisation française son éclatant, son bénéfique, son universel rayonnement.

Parce qu'ils l'ont compris, vos rapporteurs, quelles que puissent être les variations de nos points de vue à d'autres égards, vous demandent d'approuver ce projet de budget. Si le Sénat suit ses rapporteurs, il marquera son attachement, à travers notre efforts culturels, à une certaine idée, haute et honorable, de l'homme. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Après le très beau et très complet discours du ministre des affaires culturelles, je voudrais rappeler au Sénat comment nos travaux peuvent se dérouler.

D'après mes calculs, les interventions des collègues inscrits nécessiteraient une heure à une heure dix ; M. le ministre ayant traité, j'en suis persuadé, l'essentiel des questions, sa réponse pourrait être assez brève et nous pourrions ainsi en terminer avant le dîner avec ce budget des affaires culturelles.

N'oublions pas que nous devons examiner ce soir le budget des postes et télécommunications, un très gros budget, et il ne serait pas raisonnable de reporter la fin de l'examen du budget des affaires culturelles à la reprise de la séance.

M. Jacques Descours Desacres. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Descours Desacres pour répondre au Gouvernement.

M. Jacques Descours Desacres. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à vrai dire, c'est en tant que membre de la commission des finances que je voudrais poser une question au ministre, et mes collègues n'en voudront pas, je l'espère, au rapporteur des comptes spéciaux du Trésor de prendre ainsi la parole et, après un exposé du ministre qui vous a élevés très haut, de redescendre à l'aridité des chiffres.

Nous serons saisis en effet d'un amendement du Gouvernement tendant à majorer la taxe destinée à alimenter le fonds de soutien de l'industrie cinématographique de 10 p. 100 environ, ce qui permettrait, avec les autres recettes du compte, de porter le total de ses ressources, et par conséquent des dépenses possibles, de 134 millions de francs à 153 millions de francs.

J'ai été un peu surpris de ces chiffres et de cette demande, et la commission, très attentive au compte « fonds de soutien de l'industrie cinématographique », qui lui avait donné quelques soucis autrefois, a questionné l'administration, lors de la préparation du rapport, sur l'évolution de ses crédits.

Or, l'encours était de 14.100.000 francs au 31 décembre 1971, de 31.500.000 francs au 31 décembre 1972, des arrêtés de reports de crédits ont permis d'inscrire 30.425.000 francs de crédits supplémentaires en 1973 et il n'a aucunement été fait état, dans les réponses qui nous ont été données, de difficultés du compte. Il nous a même été indiqué qu'il pourrait faire face à des besoins accrus.

Il serait opportun, pour que la commission pût prendre position en la matière, que l'administration voulût bien lui fournir des éléments chiffrés valables, et je dirais justifiés, car nous avions eu l'impression naguère que les dépenses de fonctionnement du compte étaient évaluées d'une manière assez arbitraire.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Ne serait-il pas préférable de demander à M. le ministre de nous faire connaître son point de vue lors de la réunion de la commission des finances, qui doit avoir lieu mercredi ? En effet, les commissaires, sauf M. le rapporteur général et moi-même, n'ont pas encore eu connaissance de cet amendement et il ne serait pas bon d'en discuter aujourd'hui.

Monsieur Descours Desacres, accepteriez-vous, après votre intervention, d'ailleurs très valable, que nous en restions là ?

M. Jacques Descours Desacres. Le seul objet de cette observation était d'obtenir des informations précises avant l'examen de l'amendement.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je n'attendais pas moins de votre courtoisie. (Sourires.)

M. le président. La parole est à Mme Lagatu.

Mme Catherine Lagatu. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, mon propos sera fort court et ne traitera que de l'art cinématographique. A notre avis, il méritait plus de place qu'il n'en n'a dans le projet de loi de finances pour 1974, car c'est l'un des arts les plus importants de notre temps.

Une étude fort intéressante, qui a porté sur la production, la distribution et l'exploitation des films, a été faite par le centre national de cinématographie pour l'année 1972. Les chiffres semblent montrer un légère amélioration d'ensemble dans ces trois domaines, mais une analyse fine révèle que, sur 169 films, 71 seulement sont français, que les investissements français dans la production de longs métrages ont une nette tendance à régresser — le film français recule — et, en outre, que le nombre de producteurs actifs n'est que de 137 sur 365, 14 seulement d'entre eux ayant réalisé plus de quatre films.

Trente et un films ont obtenu en tout et pour tout une avance sur recettes, ce qui est fort peu. Quant à l'exploitation, de 1971 à 1972, 31 salles standard 135 millimètres, 157 salles standard 16 millimètres ont disparu. La concentration de l'exploitation est rapide, la création et le développement de sociétés intégrées s'accroissent. On peut dire qu'aujourd'hui les sociétés dites « intégrées » peuvent ou non assurer le succès des films ; et elles ne recherchent pas la qualité, mais le succès.

La fréquentation des salles augmente de 4,7 p. 100. Ce sont les salles d'exclusivité qui, à Paris, drainent la majorité des spectateurs, qui représentent 23,75 p. 100 des spectateurs français ; mais la banlieue, elle, ne représente que 3,3 p. 100 de l'ensemble des spectateurs français, avec une population égale à celle de la capitale. Tandis que des salles d'exclusivité continuent à se créer dans les centres urbains, les petites salles des quartiers, des petites villes et des campagnes disparaissent avec rapidité. Dans ce secteur, comme dans celui du commerce, les petits sont dévorés par les grands.

Il est vrai que, pour 73 p. 100 des personnes interrogées au cours d'une enquête, le cinéma est une distraction « coûteuse » ou « très coûteuse ». Il serait donc malvenu, monsieur le ministre, d'augmenter encore le prix des places.

Il est intéressant aussi de noter que 54 p. 100 des spectateurs qui suivent régulièrement les projections ont un niveau d'instruction supérieur au niveau moyen. Il y a donc un lien étroit entre le niveau des connaissances et l'art cinématographique. La ségrégation sociale des spectateurs correspond à celle des régions et des lieux d'habitat.

La gravité de la situation a été exprimée par le groupe cinéma du VI^e Plan, en juin 1973, en ces termes : « Le cinéma français s'enfonce dans une situation d'autant plus alarmante que la gravité de celle-ci est souvent sous-estimée ».

Dans un rapport de 1970, le directeur du centre national du cinéma écrivait : « Il va de soi que le cinéma ne peut survivre que si les films atteignent ou dépassent le seuil de rentabilité ».

Le cinéma français est donc considéré comme une marchandise et même une marchandise de luxe. Il est considéré sous son aspect de profit ; son aspect culturel est négligé, voire combattu. Le public, lui, est méprisé.

Pour un bon cinéma, l'aspect financier est fondamental. Or le cinéma, en France, n'est pas aidé par l'Etat. Il y a quelques crédits pour les archives du film, le musée du cinéma, le centre national du cinéma et l'institut des hautes études cinématographiques, l'I. D. H. E. C., mais c'est une goutte d'eau dans la mer.

Le budget du cinéma, a dit le rapporteur pour avis de l'Assemblée nationale, est le plus déshérité des budgets culturels de l'Etat. Cependant la fiscalité pèse lourdement sur le cinéma, la T. V. A. est toujours au taux de 17,6 p. 100, tandis que, pour d'autres secteurs culturels, elle est au taux de 7,5 p. 100. Cette situation va continuer, vous venez de le dire, monsieur le ministre.

Des solutions existent pour remédier à cette crise. D'une part, l'Etat doit assumer ses responsabilités en aidant l'industrie cinématographique ; d'autre part, le fonds de soutien alimenté par un prélèvement à caractère social devrait permettre une amélioration de l'aide à la création, à la diffusion et à l'exploitation dans un sens plus social.

On pourrait obtenir des résultats plus satisfaisants en diffusant de meilleurs films dans les petites salles de nos quartiers et de nos villages, en assurant, dans le cadre de l'éducation nationale, l'étude de l'art cinématographique au même titre que les autres arts, en encourageant le cinéma pour enfants, en aidant les ciné-clubs, en améliorant la situation des petits exploitants de salle — ils souhaitent avoir un statut d'artisan projectionniste de spectacle cinématographique, pourquoi ne pas le leur accorder ? — et enfin en permettant la libre création, car la censure existe et l'auto-censure plus encore. On doit même constater, monsieur le ministre, que des films autorisés par la commission de censure ont été interdits par vous-même.

En conclusion, il faut sauvegarder la production cinématographique nationale. Le bon film français, les statistiques l'ont montré, a la faveur du public. Nous sommes persuadés, monsieur le ministre, que l'application de ces moyens permettrait un essor du cinéma de qualité. (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes et sur certaines travées à gauche.)

M. le président. La parole est à M. Parisot.

M. Henri Parisot. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans l'examen de votre budget, je ne m'arrêterai que sur le chapitre consacré à la musique pour vous exprimer la satisfaction de ceux qui suivent, avec intérêt et attention, votre politique d'enseignement musical.

L'amélioration apportée au fonctionnement du conservatoire national supérieur de la musique, la réorganisation ou la création de conservatoires régionaux, l'introduction du baccalauréat musical, l'aide apportée aux sociétés musicales forment un ensemble harmonieux qui assure un large enseignement pouvant s'élever jusqu'au plus haut degré, ainsi qu'une vaste diffusion dont bénéficieront les différentes couches de la société.

Beaucoup de jeunes, et nous devons nous en féliciter, s'intéressent à la musique. Le nombre des élèves croît progressivement, augmentant ainsi le besoin en instruments.

Parmi les disciplines enseignées, le violon et sa famille tiennent une place importante. C'est sur ce sujet, monsieur le ministre, que je voudrais attirer votre attention.

Le violon est une œuvre d'art pour laquelle tous les connaisseurs ont une profonde admiration. Son pouvoir d'expression, sa puissance et les incroyables combinaisons que produisent ses quatre cordes en font, sans conteste, le seigneur des instruments à cordes.

La grande particularité de cet instrument consiste en ce qu'il s'est montré, jusqu'à présent, rebelle à tout perfectionnement dans sa forme et dans ses principaux détails.

C'est de la main des grands maîtres luthiers italiens, dont les noms restent célèbres, qu'apparaissent, au XVII^e siècle, les premiers violons. L'école italienne est ainsi créée. Elle aura des élèves en Europe où se formeront les écoles française, allemande, anglaise. L'école française va très vite se faire remarquer par la qualité, la finesse de production de ses luthiers. Elle sera connue du monde entier et, à la fin du XVIII^e siècle, surclassera l'école italienne ainsi que les autres.

Après une période de prospérité, les conséquences des deux guerres mondiales, l'apparition de la radio, de la télévision, la désaffection pour la musique après 1945 portent un coup presque fatal à la lutherie française.

Le nombre de ses artisans décroît d'une façon inquiétante et on ne forme plus d'apprentis. Certains cependant n'abandonnent pas. Peu nombreux, avec amour de leur art, ils maintiennent la tradition, la qualité et la renommée de leurs produits. C'est ainsi qu'actuellement, alors que nous importons du Japon de nombreux violons à bas prix, les bons violonistes de ce pays achètent les leurs à Mirecourt, berceau de la lutherie française.

Aujourd'hui, le nombre de nos luthiers est insuffisant pour satisfaire aux nombreuses commandes qu'ils reçoivent : il faut une semaine de travail pour faire un violon.

Telle était déjà, monsieur le ministre, la situation dans laquelle se trouvait la lutherie française au moment où fut lancé le plan décennal de la réforme de la musique.

On s'aperçut alors qu'il n'y avait plus assez de luthiers en France pour assurer l'entretien, la répartition et la fabrication des instruments à cordes.

Une décision s'imposait d'urgence. Trois ans sont nécessaires, en effet, pour former un apprenti, auquel il faudra au moins huit ans de pratique pour acquérir la main et l'oreille indispensables pour donner à un violon sa personnalité.

En vue d'obtenir un premier résultat, après différents contacts entre le président du groupement des luthiers et archetiers d'art de France et votre directeur de la musique, trois bourses d'étude ont été accordées par votre ministère, en 1969, à trois apprentis placés chez les maîtres luthiers de Mirecourt.

Puis, à la rentrée scolaire de 1970, après de nombreuses démarches, appuyées par diverses personnalités, dont plusieurs grands violonistes de classe internationale, s'ouvrait à Mirecourt, soutenue par votre ministère et celui de l'industrie et de l'artisanat, une école de lutherie placée sous l'égide de l'éducation nationale, qui comprend actuellement une section de lutherie de quatorze élèves et une section d'archeterie de cinq élèves.

Après trois années d'études et une année de perfectionnement, les élèves reçus à l'examen obtiennent le titre de technicien supérieur en facture instrumentale. Un premier pas est donc franchi, mais ces techniciens supérieurs, par suite de leur formation, sont destinés à devenir les élèves, puis les assistants des maîtres luthiers qui résident dans les grandes villes où existent conservatoires, orchestres, écoles de musique. Ils y feront de l'entretien et de la réparation, mais peu d'instruments neufs.

Si le résultat ainsi obtenu garde toute sa valeur, il n'aura qu'une faible incidence sur la production de base.

Certes, nous recevons, en France, des violons en provenance d'Extrême-Orient, d'Europe centrale, d'Amérique. Ils sont vendus à bas prix, mais n'ont pas de valeur artistique ; ils ne peuvent que servir de violons d'étude et la plupart d'entre eux ne sont pas réparables.

Nous subissons aussi la concurrence de la lutherie allemande ; celle-ci, par suite de notre carence, se développe avec de plus en plus d'intensité dans notre pays.

Soucieux de cette situation, le groupement des luthiers et archetiers d'art de France, qui rassemblent les trente à quarante maîtres luthiers encore en exercice, dont certains sont déjà âgés, a décidé d'entreprendre le « sauvetage et le maintien » de la lutherie française par la création d'ateliers à Mirecourt.

C'est un travail de longue haleine, mais qui est encore possible tant que les quelques maîtres luthiers encore actifs pourront former des apprentis. Ils leur transmettront leur art reçu de la tradition. Ils leur montreront la façon de construire un violon, en y ajoutant le « coup de main » et le « coup de canif » qui ont donné autrefois la suprématie à l'école française.

Excusez-moi d'avoir parlé peut-être trop longuement d'un sujet très particulier, mais il a cependant un certain rapport avec le débat d'aujourd'hui.

Alors qu'il en est encore temps, j'ai voulu faire le point d'une situation alarmante à laquelle il faut porter remède.

Monsieur le ministre, si vous avez été sensible à mon propos, je me permets de vous demander, au nom de ceux qui luttent pour le maintien de la lutherie française, d'accorder les moyens et l'aide financière qu'ils ont sollicités auprès de votre ministère.

Il ne faut pas que, dans un avenir plus ou moins lointain, l'influence de notre école française diminue ou peut-être même disparaisse.

Il faut que tout violoniste puisse trouver, quand il le voudra, un instrument capable d'élever la musique vers les plus hauts sommets de l'interprétation.

Souvenons-nous enfin que la production d'art de nos luthiers contribue aussi au rayonnement culturel de notre pays ! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Caillavet.

M. Henri Caillavet. Monsieur le président, messieurs les ministres, je rejoins les préoccupations exprimées par notre rapporteur, notre ami, M. le président Monnerville. Je ne reprendrai donc pas ce qu'il a excellemment dit de la présentation budgétaire.

En revanche, je tiens à souligner, à mon tour, l'effort accompli par les collectivités locales pour la défense du patrimoine artistique de la France. Cet effort est beaucoup plus considérable, en valeur absolue et en valeur relative, que celui consenti par l'Etat.

Récemment, au cours d'un dialogue un peu véhément, je vous avais interpellé, monsieur le ministre, au sujet de la culture de masse. Vous le savez, il s'attache à votre personne, non pas un maléfice, mais une certaine attitude intellectuelle. On dit de vous que vous êtes un patricien. Moi, je suis un plébéien. (*Sourires.*) Je crois à la culture, mais à la culture de masse.

Je vous ai écouté avec beaucoup de profit et de plaisir. Vous avez déclaré que la culture devait toucher le plus grand nombre. Je vous approuve largement en souhaitant toutefois qu'il ne s'agisse pas simplement de l'expression d'une intention, monsieur le ministre, et que, dans l'avenir, vous traduisiez dans les faits les observations pertinentes que vous avez développées.

Une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec vous. (*Sourires.*)

M. Gaston Monnerville, rapporteur spécial. Cela fait déjà deux fois !

M. Henri Caillavet. Vous avez reconnu que l'intervention de l'Etat devait être mesurée, précautionneuse, incitatrice. En bref, selon vous, il n'y a pas d'art moral, et vous avez raison, d'autant que je connais certaines de vos œuvres qui pourraient aujourd'hui tomber sous le couperet d'une censure qui se montrerait moraliste. (*Nouveaux sourires.*) Etant individualiste, je préfère donc qu'on laisse à chacun, dans le cadre du pluralisme, le soin de s'exprimer.

J'en arrive à mes questions, c'est du pointillisme. Je ne vais pas reprendre votre vaste fresque. Lorsque j'étais étudiant, notre professeur de philosophie, M. Jankelevitch, nous disait : « L'art est un jaillissement. Il n'y a pas de morale. L'art par lui-même est amoral. » C'est fort vrai.

Mais la première question relèvera de votre budget. Vous êtes responsable, et, comme vous l'avez dit, il n'y a pas de liberté s'il n'y a pas de responsabilité, et inversement, si l'on est responsable, on est libre.

Dans la mesure où nous ne sommes pas libres, nous devons tout faire pour que la société qui nous entoure déclare que nous sommes responsables ; sinon, il n'y aura pas de sanction.

Je ne veux pas vous censurer, puisque je vais voter votre budget, mais je voudrais vous interroger sur l'aménagement du Louvre.

Prévoyez-vous, en 1974, le déplacement des *Noces de Cana* ?

Dans ce cas, il sera nécessaire de percer deux murs dont celui de la salle des Etats. Si je me réfère à l'estimation établie par M. Huyghe, l'ancien conservateur, il faut chiffrer ce déplacement à 2,5 millions de francs. Pour peu que l'opération se poursuive par la salle Médicis, celle où se trouvent les Rubens, il faudra prévoir un million de francs supplémentaire.

Ainsi, pour déplacer de grandes toiles, vous dépenseriez, en 1974, la somme assez importante, eu égard, hélas ! à la modicité de votre budget, de 3,5 millions de francs...

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Anciens !

M. Henri Caillavet. Excusez-moi, monsieur le ministre, bien que j'aie signé le programme commun de la gauche, je suis un conservateur, mais pour une fois, j'ai parlé en nouveaux francs. (*Rires.*)

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Caillavet ?

M. Henri Caillavet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Je crois qu'il y a eu simplement confusion et méprise. Peut-être même l'erreur provient-elle d'une faute d'impression. En tout cas, je me suis soucié tout de suite, car cette affaire dure depuis long-

temps, de l'estimation du déplacement des *Noces de Cana*. Mais à votre prix, monsieur le sénateur, on pourrait inviter la ville entière à ces noces. (*Rires.*)

M. Michel Yver. Surtout si le miracle se reproduisait. (*Nouveaux rires.*)

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Il s'agit de 3,5 millions d'anciens francs, et je me suis fait confirmer ce chiffre. Vous voyez qu'il ne s'agit pas de jeter le Louvre à bas.

M. Henri Caillavet. Monsieur le ministre, vous me rassurez.

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. J'en suis heureux.

M. Henri Caillavet. Me voilà satisfait, car même pour percer un mur d'Etat — j'appartiens au tiers état — je trouvais que la dépense était considérable. Il y a donc une erreur de présentation et je prends acte avec infiniment de satisfaction de votre propos.

J'en arrive maintenant à ma deuxième question relative aux honoraires des architectes des monuments historiques.

Ces honoraires, vous le savez, sont constitués par un pourcentage sur le devis présenté, et ce n'est pas vouloir porter atteinte à cette très honorable profession, que de dire d'un architecte qui reçoit un pourcentage sur son devis qu'il a tout intérêt, d'autant plus qu'il côtoie l'art, à gonfler son devis. C'est ainsi que j'ai appris, par une indiscretion, que, dans un château du Cher, que je ne veux pas nommer, on a dépensé trois millions de francs nouveaux pour une demi-toiture, alors que les mêmes travaux auraient pu être réalisés pour 2.300.000 francs. Devant de tels écarts, vous conviendrez avec moi que, bien évidemment, il faudrait repenser ce problème.

Cela dit, je vais vous poser une autre question qui est assez humoristique. Le conservateur d'un château illustre reçoit des émoluments importants, représentant des dizaines et des dizaines de millions d'anciens francs. Mais j'ai appris — je voudrais au moins que vous infirmiez mon appréciation, car je souhaite être dans l'erreur — qu'il aurait, dernièrement, demandé à percevoir un pourcentage sur la taille des arbres et des ifs. Si cela était, je devrais dire qu'à ce moment là nous tomberions sous une mauvaise coupe ! (*Sourires.*) C'est pourquoi je vous interroge. Monsieur le ministre, êtes-vous au courant d'une telle anomalie ?

Par ailleurs, je voudrais aussi vous faire mieux apprécier les difficultés que nous rencontrons parfois lorsqu'il y a confusion, pour les architectes, entre domaine public et domaine privé.

Je connais un architecte, dans une région charmante comme la mienne, qui est le conservateur d'un secteur réservé et qui a eu également la satisfaction — je ne pense pas que ce soit des qualités — de bénéficier de la création d'un parking. Tout à l'heure vous disiez d'une manière audacieuse — et en cela vous rejoigniez d'ailleurs les théories russes puisqu'à côté du vieux palais du Kremlin jaillissent maintenant des palais modernes — que l'on peut, au cœur même d'une ville — et le Kremlin, c'est le cœur même de la Russie — placer du moderne à côté de l'ancien.

Pour revenir à mon propos, cet architecte des monuments historiques a-t-il pu se voir confier la création de ce parking — qui n'a rien de très esthétique — parce qu'il était déjà le conservateur d'un secteur protégé et sauvegardé ?

Je présenterai une autre observation. Monsieur le ministre, à l'inspection des monuments historiques, un des inspecteurs — n'y en aurait-il qu'un, ce serait salubre — ne serait-il pas un architecte exerçant une activité privée ? Ce serait souhaitable, je ne vous le cache pas, car comment être impartial en ce domaine ? L'art est, avant tout, question de jugement et d'appréciation personnels. Ce qui est peut-être beau pour vous est laid pour moi. Seul le temps permettra de trancher ; car c'est de lui que dépend l'apport à la culture artistique.

Cela dit, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, revenir à l'application de la loi qui prévoit que les inspecteurs ne doivent pas exercer une activité privée ? Car — je parle de mémoire, mais ne pense pas me tromper — votre département a dû recevoir une lettre de la direction des prix et du commerce, pour signaler que, trop souvent, entre les entreprises existaient des ententes et qu'il fallait les dénoncer. J'ai été secrétaire d'Etat aux affaires économiques. Je connais un peu ce ministère : c'est l'éphémère, le contingent, alors que le vôtre, c'est l'éternel, la permanence, et, s'il était plus riche, il ferait tellement mieux ! Monsieur le ministre, est-il bien sûr que vous entendez vous opposer à ces ententes ? Je connais un château fameux des bords de la Garonne qui a été restauré. Deux entreprises étaient sur les rangs pour ce travail. Par malchance, on a désigné la plus chère... (*Sourires.*)

Je vous ai posé une question par la voie du *Journal officiel*. Vous ne m'avez pas pleinement rassuré, ni convaincu. Votre cabinet a examiné ce problème délicat. Un homme d'une grande culture artistique a eu des difficultés avec le secteur para-public. Il y a donc eu arbitrage, c'est-à-dire une décision du Conseil d'Etat, qui a annulé la révocation de l'intéressé, sans que le Gouvernement en tire les conséquences normales. Je m'en suis ouvert à vous librement ; je ne doute pas de votre sincérité, pour tenter de mettre enfin un terme à tant de difficultés. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Minot.

M. Paul Minot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, M. Miroudot a dit dans son excellent rapport à peu près tout ce qu'il fallait dire sur les monuments historiques. Si je me permets d'intervenir après lui et d'ajouter aux siens quelques propos qui n'en seront peut-être que la répétition, c'est que je veux d'abord m'adresser à vous, monsieur le ministre, mais aussi de cette tribune aux Parisiens, au moins à ceux qui aiment Paris — il y en a beaucoup — pour leur faire prendre conscience des périls qui menacent leur ville.

La commission du vieux Paris dont j'ai l'honneur de présider les travaux étudie ces problèmes difficiles depuis bien des années et je sais, par les entretiens que j'ai eus avec vous, combien vous partagez nos convictions.

Vous étiez à peine arrivé rue de Valois que vous en donniez la preuve, comme M. Miroudot l'a rappelé, en engageant contre la démolition de la maison dorée sur les boulevards, une campagne qui semblait vraiment perdue mais que, comme celle de Marengo, vous avez tout de même gagnée. (*Sourires.*)

C'est un simple exemple parmi d'autres de la fermeté avec laquelle vous semblez vouloir assumer la défense du Paris historique encore une fois si menacé. Ai-je besoin de vous redire que notre commission du vieux Paris, dont on sourit quelquefois — de moins en moins peut-être — si elle paraît quelquefois exigeante — c'est sa vocation après tout — est une source très féconde de renseignements et de documentation dans laquelle vous pourriez puiser ? Elle est à votre disposition et je crois qu'elle peut vous être utile. Car votre tâche est rude, monsieur le ministre, et permettez-moi d'ajouter, la nôtre aussi.

Nous avons contre nous des contraintes dont certaines sont parfaitement légitimes, telles que les contraintes sociales, d'autres qui, à mes yeux tout au moins, le sont beaucoup moins, comme la tyrannie de l'automobile si peu faite pour des villes comme la nôtre, ce que nous constatons de jour en jour.

Contentons-nous pour l'instant d'appeler de nos vœux ces voies piétonnières que Paris devrait enfin créer à l'image de tant de villes qui les ont déjà prévues et qui serviraient aussi bien le charme des promenades que, contrairement à une idée reçue, les intérêts des commerçants et des chalands.

Nous ne sommes pas des passésistes. Nous comprenons fort bien qu'une ville est un être vivant, donc changeant, et nous souhaitons de tout notre cœur que les architectes d'aujourd'hui créent en toute liberté des quartiers de leur temps, modernes, aérés, harmonieux, où il n'est peut-être pas utile, soit dit en passant, de trouver des tours pour la plupart sans âme et sans beauté, et aussi coûteuses que provocantes.

Mais l'espace dans lequel l'art de nos architectes de Paris doit s'épanouir, en dehors du cœur de la ville, n'est-il pas suffisamment vaste ? Il y a les Hauts de Belleville, le quartier d'Italie, celui de Bercy, le front de Seine en aval de la tour Eiffel, la plaine de Grenelle, la Défense, que sais-je encore. Ce que nous demandons nous, les amis de ce qu'on appelle le Vieux Paris, en fin de compte, c'est, quand on regarde la carte, bien peu de chose : nous désirons que le long de la Seine, dans un périmètre qui n'atteint nulle part l'ancienne enceinte des fermiers généraux, promoteurs et architectes se montrent dans leurs projets discrets, mesurés et, si possible, humbles devant les bâtiments du passé qu'il vaut toujours mieux restaurer que démolir.

Détruire les taudis, bien sûr, c'est un de nos devoirs sociaux les plus impérieux, mais nous n'en sommes plus là. Il suffit de lire le bulletin municipal officiel pour avoir un grand frisson devant la fureur de destruction qui semble saisir notre époque. On s'attaque au cœur de la ville, tout en y laissant d'ailleurs des taudis. On y bâtit de grands ensembles pour des raisons purement spéculatives. A quoi aboutit-on ? A augmenter la densité d'une ville déjà trop dense, à la navrante uniformité des longues façades plates qui rendent les rues si tristes et à la suppression très fréquente des espaces verts.

C'est comme si les architectes d'aujourd'hui tenaient vraiment à mettre leur marque le plus près possible de celles de Le Vau ou de Mansart. Peut-être Le Vau et Mansart en souffriraient-ils, mais ils ne seraient pas les seuls.

L'harmonie en matière d'urbanisme n'est-elle pas, vous le disiez tout à l'heure, la règle suprême : harmonie de volumes, de formes et, si possible, de matériaux. Que gagnerait le Marais, je vous le demande, à voir un hôtel du XVIII^e siècle flanqué d'une maison de verre, de quelque qualité qu'elle soit ?

Mais comment se défendre contre tout cela ? Je crois que nous avons tout de même une arme, c'est la loi Malraux qui, voilà onze ans, a voulu sauver l'esprit et le charme de Paris. Elle doit y parvenir, à condition toutefois de ne pas tomber en désuétude car les promoteurs sont gens disons habiles qui réussissent à la tourner et qui sont passés maîtres dans l'art d'obtenir des dérogations. Par exemple, rue Oudinot, les permis de démolir et de construire ont été délivrés contre les avis formellement défavorables de l'architecte chargé de la sauvegarde du secteur, de l'architecte des bâtiments de France et de la commission des sites à laquelle j'assistais.

Vraiment, monsieur le ministre, il faut que de telles pratiques cessent. Je crois d'ailleurs que cette affaire remonte à une époque où vous n'étiez pas encore rue de Valois et je vous fais entière confiance pour veiller au respect d'une loi qui, je le répète, est pour l'instant notre meilleure arme.

Comme la ville ne peut évidemment pas tout acheter — M. Legaret ne me démentira pas sur ce point — comme vous ne pouvez pas vous-même, monsieur le ministre, tout classer, la procédure des quartiers et sites sauvegardés me paraît finalement la plus souple et la moins coûteuse, tout en restant conforme à nos objectifs.

Encore faudrait-il pourtant — c'est là un point important sur lequel je voudrais attirer votre attention — que soit dressé un inventaire précis et documenté des quartiers dont la sauvegarde est indispensable au charme de Paris. C'est une tâche qu'à mon avis le préfet de Paris devrait entreprendre d'urgence avec le concours, si vous le permettez, de la commission du vieux Paris dont personne ne saurait contester la compétence en pareille matière. C'est de là que pourrait partir une véritable politique du Paris historique, bien préférable à celle du coup par coup actuellement pratiquée.

Cet inventaire ne devrait d'ailleurs pas se limiter aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le XIX^e siècle, si brocardé voilà quelques années, a brusquement conquis ses lettres de noblesse. On s'en aperçoit tous les jours dans la plaine Monceau, dans le VII^e arrondissement, dans le quartier Saint-Germain.

On va, hélas ! bientôt s'en apercevoir sur ces Champs-Élysées saccagés depuis tant d'années qu'on est parfois tenté de les abandonner à leur triste sort, mais qui pourtant conservaient à leurs deux extrémités, d'une part vers l'Etoile, d'autre part vers le Rond-Point, des ensembles harmonieux. J'ai mis à dessein le verbe « conservaient » à l'imparfait car vous savez ce qui va advenir des abords de l'Etoile après l'incendie de Publicis. Ai-je besoin de vous dire que nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour que le Rond-Point ne connaisse pas la même mésaventure ?

Je ne dis pas, bien sûr, que cet inventaire résoudra tout : tant d'intérêts matériels sont en jeu, hélas ! Mais il pourrait être une base solide à une action auprès du public qui trouverait aujourd'hui — j'en suis convaincu — une large audience.

Il s'agit, non pas de créer un état d'esprit car il existe déjà, mais de lui donner en quelque sorte un second souffle et c'est possible car c'est finalement le même que celui qui porte un nombre de plus en plus grand de Français à s'inquiéter des menaces qui pèsent sur la nature.

Ainsi l'action que vous conduisez, monsieur le ministre, et pour laquelle je vous renouvelle mon entière confiance, va bien au-delà du respect de l'Histoire et du goût de l'art du passé. Elle touche, au fond, à l'une des grandes préoccupations de notre temps : la qualité de la vie.

Pour l'instant, faute de l'inventaire dont je parlais, vous ne pouvez guère envisager que des sauvetages ponctuels, mais je serais profondément injuste à votre égard comme à celui de votre administration si je ne signalais pas tout ce qui, récemment, a été défendu avec succès : l'hôpital Vuillemin pratiquement sauvé, les permis de démolition refusés à ces charmantes villas du quartier de la nouvelle Athènes, villa de Talma, villa de Mlle Mars, témoignages précieux de l'architecture de la Restauration, nouvelle étude envisagée — vous l'avez promis — à l'hôpital Broca pour les bâtiments conventuels des Cordeliers et de Lourcine, ensemble médiéval d'autant plus précieux que de tels vestiges sont rares à Paris, espoir enfin de voir classer au Marais l'hôtel de Mayenne et cet hôtel d'Aldevyl, chef-d'œuvre parisien de Ledoux.

Le Sénat voudra bien m'excuser du caractère un peu trop parisien peut-être que j'ai donné à mon intervention, mais, comme l'a dit Pascal, il y a des moments où il faut appeler Paris, Paris et d'autres où il faut l'appeler la capitale de la France.

Or, pour que ce Paris capitale conserve sa beauté, son charme et l'esprit de toute sa longue histoire, vous êtes, monsieur le ministre, notre suprême recours.

L'autre jour, nous parlions, vous et moi, de Sainte-Geneviève. Ah, monsieur le ministre, si vous pouviez, comme elle aux temps barbares, protéger Paris de l'invasion — je veux parler de la nouvelle invasion délirante du bulldozer et du béton — quelle gratitude nous vous aurions ! (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Marcilhacy.

M. Pierre Marcilhacy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mon propos va être singulièrement raccourci par le fait que, sans que nous nous soyons consultés, M. Caillavet a soulevé un certain nombre de questions que j'avais, moi aussi, l'intention de vous poser.

Avant d'en venir à ce qui est plus, j'allais dire de ma spécialité, à savoir le statut des architectes des monuments historiques, j'aimerais obtenir confirmation de ce que je crois avoir entendu tout à l'heure. Vous avez bien dit, monsieur le ministre, à propos du déplacement des *Noces de Cana*, qu'il s'agissait d'anciens francs et non de nouveaux francs ? (M. le ministre fait un signe d'assentiment.) Me voici donc rassuré. Car, si mes renseignements sont exacts — et je crois qu'ils le sont — il faudrait en avertir votre collègue M. Huyghe, qui avait commis la même erreur que moi.

Le déplacement des *Noces de Cana*, tableau monumental — si vous me permettez d'émettre une opinion toute personnelle, ce n'est pas ce que Véronèse a fait de mieux, mais c'est quand même du Véronèse — pose, paraît-il, un problème technique. Comme on ne peut pas le rouler, on va être obligé de le déplacer, j'allais dire debout, ce qui exige — je vous répète ce que l'on m'a dit, mais j'irai vérifier sur place — qu'on éventre des murailles. Dans ces conditions, en nouveaux francs, c'est trop, mais, en anciens francs, ce n'est pas assez.

Monsieur le ministre, vous m'avez rassuré aussi sur un autre point auquel je suis très sensible. Vous avez dit, en effet, que vous feriez pratiquer la politique du hors d'eau. J'en suis bien content car c'est un des reproches que j'adresse aux monuments historiques, d'avoir concentré leurs efforts sur certains bâtiments, sans doute remarquables, mais, les crédits n'étant pas illimités, au détriment d'autres monuments.

Par exemple, mon département compte beaucoup de trésors — vous le savez, monsieur le ministre, car vous avez quelques raisons de bien connaître la région — des trésors d'art roman qui, souvent, avec un peu d'argent, pourraient être sauvés. Par conséquent, cette politique du hors d'eau me satisfait.

Je vais maintenant, comme M. Caillavet, vous présenter quelques observations. Tout à l'heure, à propos de l'inventaire, vous avez dit que, pour quarante-sept cantons, il avait été réalisé. Je me permettrai de vous faire remarquer que, sur 3.300 cantons, en dix ans, c'est peu. Si mes renseignements sont exacts — là encore, je suis tout prêt à rectifier mes chiffres — seraient concernés par cet inventaire 144 architectes, environ 300 chercheurs, des secrétaires et des photographes ; c'est du moins ce qu'on peut lire dans le rapport de la commission du VI^e Plan. En dix ans, 27.479.000 nouveaux francs auraient été affectés à la réalisation de cet inventaire. Vous avez parlé de quarante-sept cantons. Pour ma part, je croyais qu'il n'y en avait que deux. Un article du journal *Le Monde* parlait de seize. J'avoue, monsieur le ministre, que votre déclaration me fait plaisir. En fin de compte, je préfère quarante-sept à deux et même à seize !

A propos des monuments historiques, je partage les inquiétudes de M. Caillavet quant au coût d'un certain nombre d'opérations. A dire vrai, l'administrateur départemental que je suis n'est pas tellement étonné car, voilà bien des années, dans une commune de la Charente, un maire, pour réparer un clocher, avait trouvé un excellent entrepreneur, homme très sérieux qui avait proposé de faire le travail pour le quart exactement de la somme finalement dépensée. En définitive, malgré la subvention de l'Etat, la commune a donc été obligée de payer plus cher que si elle avait pu traiter la question sans le concours des monuments historiques.

Nous sommes très sensibles à cette question et nous savons bien qu'il ne faut pas mutiler nos monuments par du béton et de la ferraille ajoutés n'importe où, n'importe comment. Qu'on doive respecter les monuments, c'est évident, mais les architectes des monuments historiques ne sont-ils pas atteints de perfectionnisme ? Je le crains et je dirai que, dans le passé, ce perfectionnisme n'a pas donné d'excellents résultats. Certes, Viollet-le-Duc et Abadie ont permis à un certain nombre de monuments de survivre, mais ils en ont abimé beaucoup.

A mon avis, la cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême eût été moins dépouillée de son équilibre ancien si Abadie n'avait pas

porté une main sacrilège sur ses voûtes. Poussées trop loin, les techniques modernes de restauration risquent aussi de faire des dégâts.

J'en viens maintenant à l'essentiel de mon propos, à savoir le statut des architectes des monuments historiques. D'après les renseignements que je possède — là encore, je suis très hésitant car je me suis trompé si souvent sur des chiffres que je ne voudrais pas recommencer — nous trouvons dans chaque département un architecte fonctionnaire dit des bâtiments de France. En général, il s'agit d'un fonctionnaire de grande qualité. Nous trouvons ensuite les architectes en chef des monuments historiques, au nombre de quarante — chiffre qui doit vous rappeler quelque chose, monsieur le ministre (*Sourires*) — qui, à l'exception d'un seul, ne sont pas fonctionnaires. Ils sont payés au pourcentage, ce dernier étant d'ailleurs inférieur à celui que pratiquent les architectes qui ne travaillent pas pour les monuments historiques. Ces trente-neuf architectes en chef des monuments historiques sont des gens remarquables. J'en connais certains pour qui j'ai infiniment d'estime, mais je pense que le mode de rémunération est mauvais. Il est mauvais que l'homme qui décide puisse être personnellement intéressé par la décision. Les hommes sont les hommes. S'ils ne sont pas tentés ou s'ils ont la force morale de résister à la tentation, ce qui est détestable, c'est que l'on puisse penser qu'ils l'ont été.

Au-dessus, on trouve l'inspection en chef, c'est-à-dire, si je ne me trompe — je suis toujours très prudent — MM. Chauvel et Trouvelot, nominalement en place. Ce sont des hommes vénérables par l'âge, qui délèguent leurs pouvoirs à des inspecteurs adjoints, lesquels seraient choisis parmi les architectes en chef, ce qui fait qu'on arriverait à de l'auto-inspection.

Je n'aime pas beaucoup l'autocritique, je déteste l'autosatisfaction et je suis très gêné par l'« auto-inspection ». Vous me direz : alors, pourquoi cette querelle aux architectes des monuments historiques ? Pour leur rendre service, parce que cela ne peut plus durer. Vous me direz : « Il en est ainsi depuis longtemps ». Oui, mais à cette occasion, je vous invite à célébrer très modestement un grand souvenir, celui de Maurice Barrès. Maurice Barrès, en 1913, écrivait : « Je fais mienne la réforme que préconise M. Olliès, de remplacer par une rémunération fixe et annuelle les honoraires de 5 p. 100 alloués aux architectes sur les travaux exécutés ».

N'est-ce pas, monsieur le ministre, une bonne occasion de célébrer Barrès que de réaliser soixante ans après ce qu'il demandait ?

C'est une bonne occasion d'assainir un climat qui devient malsain et qui, un jour ou l'autre, va créer un scandale.

Vous allez m'interroger : pourquoi vous êtes-vous occupé de ce problème ?

Je vous l'ai dit, parce que j'ai eu à en connaître sur le plan départemental, et aussi parce que j'y ai été incité sur le plan de l'architecture moderne. Ayant eu à m'occuper d'une construction monumentale à La Villette, j'avais quelque expérience de ce qu'il ne faut pas faire.

Je pourrais aussi vous dire que j'ai passé ma jeunesse avec des élèves de Jean Lurçat, de Le Corbusier, de Perret. J'ai vu naître l'architecture moderne — j'ai beaucoup apprécié à ce sujet le rapport de M. Miroudot — j'ai pour elle la tendresse qu'on peut avoir pour l'espoir de ses vingt ans.

Je voudrais que l'architecture moderne connaisse son plein développement. Or, pour connaître son plein développement, elle ne doit pas être insérée dans le corset d'une vieille dame. L'architecture moderne a besoin d'un espace moderne, si l'on veut qu'elle donne sa plénitude, de même d'ailleurs qu'il faut se garder de faire des copies d'anciens. Quand je vais au Palais de Justice, je vois des façades abominables, non loin de l'Institut de France, qui me font regretter qu'on n'ait pas mis là du beau moderne. Ceci est une autre histoire.

La fin de mon propos sera assez simple, puisqu'elle évoquera la notion de culture. Là, je suis extrêmement hésitant. Quand j'étais jeune, et je pense aux propos de tout à l'heure du président Monnerville, je lisais Claudel, je lisais Valéry, je lisais aussi Cendrars. C'étaient de tout petits tirages. Pendant ce temps-là, la bonne société lisait Pierre Benoit ou, pis, Henry Bordeaux.

Alors, je me demande si, arrivé à l'âge qu'avaient mes parents, je n'ai pas aujourd'hui tort. J'en reviens à la même idée : je ne crois pas au mélange de l'art et de la morale. Je ne crois pas à l'influence de l'art sur la morale. La morale, c'est affaire de société. La société elle-même peut sécréter quelquefois un art, mais elle est toujours le reflet d'une morale.

La société, monsieur le ministre, vous n'en êtes peut-être pas directement responsable, mais le Gouvernement, je ne suis pas sûr que, dans son entier, il n'en soit pas, pour une part, responsable. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à Mme Goutmann.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un peu plus de 1.330 millions de francs, une progression de 24,2 p. 100, tel est le budget 1974 du ministère des affaires culturelles.

Annonçant ces chiffres à l'Assemblée nationale, vous avez précisé, monsieur le ministre : « Qui peut prétendre que le Gouvernement n'a pas fait là un effort aussi méritoire que le spectaculaire et que la culture n'entre pas dans les priorités ? ».

Eh bien ! monsieur le ministre, nous le prétendons, et avec nous des milliers de créateurs, d'artistes, d'intellectuels, d'animateurs, de professionnels du spectacle qui, tout récemment encore, ont fait grève et ont manifesté dans les rues de Paris, parce qu'ils jugent ce nouveau budget aussi mauvais que le précédent.

Nous prétendons en effet que la culture n'est pas un secteur prioritaire de la politique gouvernementale, tout au moins dans sa traduction budgétaire. La pénurie s'accompagne aussi d'une volonté de régenter qui, elle, par contre, est prioritaire.

Sur le plan budgétaire, nous constatons que l'effort gouvernemental pour cette année est moindre que celui de l'an passé, puisque la progression, en 1973, était de 27,1 p. 100. Il n'y a donc pas de quoi se glorifier outre mesure.

Faut-il rappeler une fois encore que les crédits affectés à la construction du plateau Beaubourg et aux archives de Fontainebleau devaient être « hors enveloppe » ? Et il ne s'agit pas d'une querelle stérile.

Nous concevons parfaitement que le financement de l'opération Beaubourg figure au bleu du ministère des affaires culturelles. Mais notre préoccupation — et vous le savez très bien, même si vous feignez de vous en étonner — notre crainte, est de voir cette opération de prestige s'effectuer au détriment de toutes les autres actions culturelles et de voir en quelque sorte les finances culturelles stagner.

Or, sur les 267 millions de francs supplémentaires de votre budget, 92 p. 100 vont à l'opération Beaubourg. L'engagement financier que cela représente et qui doit se poursuivre pesera longtemps et très lourdement sur les budgets du ministère des affaires culturelles.

C'est dire finalement l'infime augmentation du budget de 1974 qui, si on enlève Beaubourg, ne progresse que de 13,4 p. 100 ; et si l'on tient compte de la dépréciation monétaire, la progression est en réalité de 5,4 p. 100, sans commune mesure avec les besoins du pays.

Pour Beaubourg encore, il semble bien que certaines grandes décisions vous échappent. Malgré des affirmations rassurantes, mais vagues, nous savons que les orientations qui président aux destinées du centre seront définies à l'Élysée.

Ce qui nous inquiète, monsieur le ministre, ce n'est pas l'initiative en elle-même, au contraire, dans la mesure où elle favorise la recherche et la création contemporaines, mais c'est le problème de la gestion et du statut de cet établissement.

Sera-t-il réellement un centre de formation, de création et de recherche ? En aura-t-il les moyens ? Ou sera-t-il seulement un lieu officiel de commercialisation de la culture et le centre d'un nouvel art officiel sélectionnant par élimination et selon les critères du prince les œuvres jugées dignes de notre temps au détriment de tous les autres musées ? En particulier, à propos du « transfert » du Musée d'art moderne, nous voudrions avoir plus de précisions et savoir s'il s'agit réellement d'un transfert ou d'un démantèlement.

Vous contenterez-vous de couvrir l'opération Beaubourg du label de votre ministère sans qu'il y ait consultation effective de vos services, et surtout sans concertation avec les hommes de culture ?

Autant de questions que nous nous posons, qui justifient d'ailleurs l'amendement déposé par le groupe communiste, non pas que nous mettions en cause *a priori* les crédits affectés à Beaubourg, mais parce que nous pensons que lorsqu'une telle somme est engagée, il est nécessaire que le Parlement et que l'ensemble des Français soient mieux informés sur l'opération entreprise.

Vous avez bien voulu tout à l'heure déjà nous apporter quelques précisions sur ces trois grandes questions : le Président de la République s'intéresse-t-il à ce projet ? Ce projet est-il coûteux ? Est-il indispensable ?

Vous avez dit : « Oui, le Président de la République s'y intéresse ». Nous nous en réjouissons ; mais ce qui nous inquiète c'est que son intérêt va au-delà du projet et qu'en définitive il y a une exclusive et un domaine réservé incompatible avec le développement de la culture :

Il est coûteux, nous en convenons. C'est pourquoi nous demandons des précisions pour vérifier surtout que cette dépense ne se fera pas au détriment de toute l'action culturelle du ministère.

Indispensable ? C'est le seul point que vous ayez mis en cause. Nous pensons qu'il est indispensable, s'il permet effectivement le développement de la culture et une réelle démocratisation de celle-ci, la possibilité d'une création nouvelle et riche prenant en compte tous les courants et toutes les écoles.

Moins modeste ou plus téméraire que vos prédécesseurs, qui reconnaissaient la médiocrité de leur budget, vous essayez d'ignorer cette pénurie, vous la justifiez même en prétextant la dispersion des crédits destinés à la culture.

Vous vous félicitez des efforts faits, en particulier par les collectivités locales. Il est vrai que la plupart des municipalités ouvrières consacrent jusqu'à 5 p. 100, souvent même plus, de leurs budgets aux dépenses culturelles et vous prétendez ensuite comptabiliser ces efforts accomplis le plus souvent sans aucune subvention de l'Etat, pour expliquer le taux de 0,57 p. 100 du budget des affaires culturelles.

Vous fustigez ceux qui réclament à cor et à cri le 1 p. 100 ; vous osez affirmer que les revendicateurs seraient bien incapables de dire pourquoi ils veulent ce 1 p. 100. Vous manifestez là un singulier mépris pour les hommes de culture qui, fort heureusement, n'ont pas attendu votre venue au ministère pour savoir ce qu'ils veulent : le droit à la création et les moyens nécessaires à celle-ci.

Que faire du 1 p. 100 dans le cadre même de votre ministère ? J'ose espérer, monsieur le ministre, que vous ne seriez pas en peine de l'utiliser ! Mais peut-être faut-il vous suggérer, au cas où l'imagination vous ferait défaut, quelques secteurs défavorisés : l'enseignement de l'architecture par exemple, qui, malgré vos déclarations optimistes, manque de moyens et d'enseignants.

Les unités pédagogiques de Marseille, de Montpellier et d'autres villes universitaires, l'unité pédagogique 1 à Paris, ne disposent ni des moyens, ni des locaux, ni des enseignants nécessaires à leur activité. Tout est fait en définitive pour décourager les étudiants et les éliminer, d'autant que les études sont longues et coûteuses et qu'il n'y a que quatre cents bourses pour douze mille étudiants.

Votre préoccupation ? Avec la transformation des unités pédagogiques en instituts d'urbanisme et d'architecture, livrer l'enseignement et la formation des architectes à la privatisation, aux appétits des monopoles et de la spéculation immobilière, ce que vous baptisez pudiquement « mieux adapter l'enseignement aux réalités de l'exercice d'une profession qui évolue avec son objet même ».

Autre exemple, les musées : ils connaissent une grande détresse. Certes, vous avez annoncé un effort considérable, mais les conservateurs, les personnels ne veulent pas seulement une incitation. Ils ne peuvent se contenter d'expériences limitées. La réalité, c'est que la plupart des musées ne peuvent acheter de nouvelles œuvres et manquent de crédits pour entretenir ou restaurer les œuvres qu'ils abritent.

Les maisons de jeunes et de la culture s'asphyxient lentement, faute de moyens et d'animateurs. Ce sont les collectivités locales qui doivent venir à leur secours. L'ensemble des associations culturelles souffrent également du manque de subventions : les troupes théâtrales décentralisées, les troupes du jeune théâtre, le théâtre pour enfants, les orchestres dont la plupart ont disparu, les artistes peintres, les sculpteurs à la recherche d'ateliers et de salles d'exposition, les animateurs qui manquent de formation et de statut et qui recherchent de meilleures rémunérations. Monsieur le ministre, je laisse de côté un sujet qui pourtant vous intéresse, celui du livre.

M. le président. Madame Goutmann, vous avez déjà dépassé votre temps de parole. Je vous prie de conclure.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Je me dépêche, monsieur le président.

M. le président. Je m'en suis bien aperçu ! (Rires.)

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Vous le voyez, monsieur le ministre, il ne manque pas de secteurs dans le champ pourtant limité de votre action où une intervention financière est nécessaire.

Mais à défaut de moyens et de personnels, vous utilisez, selon l'expression du président Monnerville, « le moralisme d'Etat ». C'est que l'un ne va pas sans l'autre.

Cette subtile politique de pénurie crée toutes les conditions financières pour faire peser sur les crédits des uns l'absence de moyens des autres, pour utiliser la répartition de la misère afin d'opposer les hommes de culture entre eux, pour utiliser la sébille comme le moyen pratique de l'autocensure financière.

Mais vous allez maintenant plus loin, parce que vous donnez à la culture une dimension qui n'est assurément pas la sienne ; vous lui donnez des tranquillisants pour faire oublier les difficultés de la vie quotidienne et masquer les prises de conscience de la réalité de la société capitaliste. Malheureusement cette réalité devient de plus en plus insupportable à la majorité de la population, y compris aux hommes de culture mutilés dans leur création.

Dans ces conditions, le tranquillisant de la culture n'est plus suffisant. Bousculé par la montée du mécontentement, vous avez, comme les hommes du pouvoir, vos collègues du Gouvernement, vos amis de la majorité, recours à la menace. Vous parlez de concertation, mais vous vous plaignez des Français qui se prennent pour des critiques avisés et prétendent vous donner des conseils, des professionnels qui se croient irremplaçables, des artistes qui ne sont pas d'administration facile.

Vous n'admettez pas le vote de la commission des affaires sociales et culturelles de l'Assemblée nationale déplorant la modicité de vos crédits et vous l'accusez d'un vote politique. Et c'est au nom de la liberté, de la démocratie et de la culture que vous refusez la contestation. On ne peut interpréter autrement vos propos.

M. le président. Madame Goutmann, il va falloir conclure.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Je conclus, monsieur le président.

Je voulais vous citer quelques phrases très significatives, mais je ne le ferai pas.

De tels propos sont méprisants, intolérables pour les hommes de culture. Ils mettent en cause la liberté de pensée, la liberté de création, le droit à la recherche artistique. Ils visent des hommes de culture qui, à leur manière, selon leur tempérament, témoignent de leur temps.

En acceptant la pénurie, vous refusez l'accès de la culture à la majorité des Français et la démocratisation de la culture. En faisant appel à l'ordre moral, vous entendez empêcher l'expression la plus humaniste de ce qui fait la valeur et le rayonnement de notre pays. Mais, en agissant de la sorte, vous ne servez ni la culture, ni la France.

C'est pour cette raison que les hommes de culture, dans leur majorité, ne se pressent pas en rangs serrés pour la défense de la V^e République.

Tous ceux qui souhaitent que la culture soit le bien de tous et agissent en ce sens se heurtent effectivement, tôt ou tard, à votre politique.

Face à ce budget qui mutile et étouffe la culture nous opposons une culture enfin délivrée de l'emprise des monopoles et assurant le plein épanouissement de chaque individu et de toute la collectivité. (Applaudissements.)

M. le président. Madame Goutmann, je pense qu'il vous faut conclure sur ces mots, car vous avez dépassé de dix minutes le temps de parole qui vous était imparti, c'est-à-dire presque autant que ce dont disposait le groupe communiste. Reconnaissez que la présidence a fait preuve à votre égard de la plus grande bienveillance ! (Applaudissements.)

Il faut maintenant voir les choses telles qu'elles sont. Il est dix-neuf heures cinquante ; deux orateurs sont encore inscrits dans le débat, M. Jean-Marie Girault pour dix minutes et M. Legaret pour douze minutes. M. le ministre répondra ensuite aux diverses interventions.

Puis nous passerons à l'examen des crédits du titre III, sur lesquels Mme Lagatu a déposé un amendement, et à ceux du titre IV qui font l'objet de deux demandes de parole, chaque orateur disposant, conformément à l'article 42 du règlement, de cinq minutes.

Je veux bien que nous entendions maintenant les deux orateurs qui restent inscrits dans le débat, mais alors, comme il nous faut respecter une interruption de deux heures, nous ne pourrions reprendre la séance que très tard. Une fois de plus, nous avons dérogé au règlement en croyant bien faire. J'aimerais connaître sur ce point l'avis de M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Reconnaissez, monsieur le président, que j'ai fait tous mes efforts pour qu'on en termine avec ce budget vers vingt heures. Mais plusieurs orateurs ont dépassé assez largement leur temps de parole, si bien que nous sommes dans la situation que vous venez de décrire.

M. le président. Des orateurs ont peut-être dépassé le temps de parole qu'ils avaient annoncé, mais tous, à l'exception des orateurs communistes, sont demeurés à l'intérieur des limites de temps dont leur groupe bénéficiait.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Dans ces conditions, je me rallie à votre point de vue, monsieur le président : nous sommes obligés de renvoyer la suite du débat sur le budget des affaires culturelles à vingt-deux heures et, comme nous en avons encore pour une heure au moins, le budget des postes et télécommunications ne pourra guère venir en discussion avant vingt-trois heures.

Je signale d'ailleurs que, puisque nous avons établi entre nous un tour de rôle, c'est M. le rapporteur général qui, ce soir, sera au banc de la commission.

M. le président. Dans ces conditions, le Sénat voudra sans doute suspendre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante minutes, est reprise à vingt-deux heures cinq minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

MOTION D'ORDRE

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai reçu une lettre par laquelle M. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan, me fait connaître que la commission qu'il préside se réunira le vendredi 14 décembre 1973, à dix heures, afin d'examiner les amendements qui seront déposés en vue de la seconde lecture du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat.

La commission des affaires économiques souhaite donc que les amendements à ce texte soient déposés avant cette date, c'est-à-dire le jeudi 13 décembre 1973 au plus tard, afin qu'elle puisse en être saisie.

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1974

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [n° 38 et 39 (1973-1974)].

Affaires culturelles (*suite*).

M. le président. Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires culturelles.

La parole est à M. Legaret.

M. Jean Legaret. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, contrairement à ce que l'on pense communément, la vie parlementaire est une grande leçon d'humilité. C'est aussi une leçon d'opportunité et nous en administrons la preuve ce soir. En effet, ce qui pouvait être dit avant le dîner ne peut pas l'être après, et à l'heure où nous sommes parvenus, le principal talent d'un orateur réside dans sa brièveté. Cette suspension de séance m'a permis de déchirer la moitié des notes que j'avais rédigées. Je m'en tiendrai donc, pour votre satisfaction, à deux propos que je voulais évoquer parmi d'autres devant vous : il s'agit, d'une part, du Marais, d'autre part, du théâtre.

On oublie trop souvent que, jusqu'à une date extrêmement récente, le Marais s'appelait l'îlot insalubre n° 16 et qu'il était voué à la destruction totale pour des raisons d'hygiène ; que par la suite sont intervenues les lois de 1941 et de 1943, puis la fameuse loi Malraux, en application de laquelle on a établi un plan de sauvegarde qui a été pris en considération par la ville de Paris en 1969, mais qui, aujourd'hui encore où l'on parle tant du Marais, n'est toujours pas approuvé par les instances ministérielles.

J'ai appris, voici peu, de gens très compétents, qu'il était bloqué au ministère de l'environnement ou à celui de l'équipement. Je crois qu'il faudrait, monsieur le ministre, que vous

usiez de votre autorité, de votre prestige, pour qu'on sorte enfin de cette période transitoire, qui se prolonge mystérieusement depuis 1969.

Pour l'instant, nous faisons — pardonnez-moi le terme — du débrouillage, en nous basant sur un plan de sauvegarde dont nous ne savons pas ce qu'il sera en définitive. Bien entendu, étant donné les autorités qui l'ont dressé, il ne sera sans doute que peu retouché, mais, pour l'instant, nous en sommes tout de même réduits aux supputations.

La superficie en cause est de 126 hectares. Je ne suis responsable, pour ma part, que de 3,5 hectares, ce qui est déjà très lourd, monsieur le ministre.

Sur ces 126 hectares, on compte sept cents hôtels ou immeubles de caractère exceptionnel et mille bâtiments présentant un intérêt historique. Qui dit mieux ? Où peut-on trouver une semblable concentration de chefs-d'œuvre ? Certainement nulle part, ni en France, ni même ailleurs.

La restauration d'un tel ensemble exige beaucoup d'argent. Oui, monsieur le ministre, c'est vrai, et vous n'en avez pas assez ; la ville de Paris non plus.

Cela ne nous permet pas de prendre des décisions que l'on attend impatiemment de nous, car il importe, dans une affaire comme celle-là, que nous demeurions dans un contexte juridique fondamental. Nous sommes en économie libérale et certaines solutions qui ont été envisagées tout à l'heure comme celle qui consisterait soit pour l'Etat, soit pour la ville de Paris, à acheter tout simplement ces 126 hectares, n'ont aucune signification. D'abord on ne le pourrait pas, pour des raisons à la fois financières et juridiques. D'autre part, s'aventurer dans la voie d'une nationalisation de sols qui présentent un certain intérêt architectural ou culturel est impossible en régime libéral.

Nous nous adressons donc aux propriétaires, et on en arrive à des contradictions. En effet, ces propriétaires doivent être aidés, sinon ils ne feront rien. En revanche, il ne serait pas normal de les enrichir aux frais de la collectivité. Il faut les inciter, les aider, certes, mais non les enrichir. Avouez que ce n'est pas là une tâche tellement facile.

Il ne faut pas oublier non plus que la restauration, que ce soit du Marais ou d'un autre quartier, n'aura aucune signification si, en même temps, on n'en pratique pas la réanimation. Que faire de ce quartier ? Un quartier musée, une sorte de Bruges-la-Morte, à l'intérieur d'une ville vibrante comme Paris ? Ce serait une absurdité. Pourtant, c'est ainsi qu'on avait commencé. On a redressé récemment la barre.

Mais si j'attache tant d'importance au plan de sauvegarde, c'est — je veux vous le dire honnêtement et clairement — parce que nous n'avons plus le droit, ni vous, ni la ville de Paris, de prendre encore du retard. Or, ces retards, nous les avons accumulés au cours des quatre premières années du VI^e Plan et il ne nous en reste plus que deux pour atteindre les objectifs fixés.

Vous savez parfaitement, et mieux que moi, que nos responsabilités sont communes. La ville a les siennes et je vous assure, que, dans quelques jours, du haut d'une autre tribune, je me trouverai encore plus sévère à son égard que je ne le suis aujourd'hui pour l'Etat.

Mais ce dernier, en cette affaire, a accumulé de singuliers retards, vis-à-vis de la place des Vosges, par exemple, dont vous savez qu'elle n'est qu'un simple décor, un décor peint sur un torchis. Et, lorsqu'on gratte, la muraille s'écroule.

Nous avons également pris du retard en ce qui concerne des bâtiments prestigieux, comme l'hôtel Salé qui, au bout de quatre années d'exécution du VI^e Plan pendant lesquelles on l'a totalement négligé, est toujours conforté par des échafaudages dont la location coûte une fortune et qui sont simplement là pour empêcher les pierres de tomber. Récemment, je l'ai visité. L'eau traversait le toit et tombait jusque dans les salles du rez-de-chaussée, délitant les stucs, détruisant le magnifique escalier. Eh bien, si vous n'intervenez pas dans les deux années qui nous restent, il n'y aura plus d'hôtel Salé.

Sans doute avez-vous fait de très belles choses et il faut dire que la ville vous a aidé et continue à le faire. Nous allons donner l'hôtel d'Albret à la maison de la francophonie. Nous avons tenu hier une réunion, à laquelle je participais, pour mettre au point les modalités de cette organisation.

Oui, l'hôtel de Coulanges sera affecté à la Maison de l'Europe ; oui, l'hôtel de Fourcy, oui l'hôtel de Donon que la ville de Paris est en train d'acheter, oui, tout cela va être réalisé, grâce à un effort commun de l'Etat et de la ville de Paris. On oublie trop souvent, en effet, que c'est principalement en matière cultu-

relle que se produit, entre l'Etat et la ville de Paris, une osmose, et qu'est menée une action commune extrêmement intéressante.

Lorsqu'on envisage l'affectation d'un hôtel, c'est la ville de Paris qui, on l'oublie trop souvent, l'achète avec ses fonds propres. Après quoi, monsieur le ministre, nous entrons en rapport avec vos services et c'est l'organisme affectateur, une fois que la ville a fait vider les lieux, qui vient s'y installer pour procéder à sa restauration.

Il y a donc là, monsieur le ministre, quelque chose d'extrêmement intéressant. Il faut malheureusement constater un manque de coordination à l'intérieur de vos services comme à l'intérieur des nôtres et dans la liaison entre vos services et les nôtres. Manque de coordination qui fait que nos bonnes volontés respectives sont parfois battues en brèche, simplement du fait des lenteurs et des pesanteurs administratives.

Oui, vous avez une agence du Marais qui est dirigée par des gens très compétents, mais elle n'a pas l'autorité nécessaire pour centraliser les actions à entreprendre. Oui, il y a une commission du Marais, mais c'est un organisme purement pragmatique auquel n'appartient aucun représentant de la population ni des élus. Par conséquent, vous êtes coupé de tout ce qui peut constituer l'animation du quartier.

Eh bien, tout cela — je vous le dis avec tout ce que je peux représenter d'autorité locale — nécessite une mise au point. Je ne vous en fais pas le reproche. Encore une fois, on commence seulement l'opération Marais et l'erreur de beaucoup est de croire qu'elle est commencée depuis longtemps ; le Marais fait seulement son entrée dans la vie, et nous devons le porter ensemble sur les fonts baptismaux.

M. Ladislas du Luart. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Legaret ?

M. Jean Legaret. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. du Luart, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Ladislas du Luart. Monsieur le président, je remercie mon collègue Legaret de bien vouloir me laisser l'interrompre. Je voudrais juste évoquer ici un sujet dont on a parlé cet après-midi, le mécénat. Dans le Marais, il y a un exemple de mécénat qui n'est pas favorisé par le ministère des finances et qui, cependant, serait peut-être une solution pour le sauvetage de beaucoup d'hôtels dans le Marais. Je pense en particulier à l'hôtel qui a été sauvé par François Sommer, qui, à ses frais, a restauré un des plus beaux hôtels du Marais et en a fait la maison de la chasse. Cette restauration n'a rien coûté, ni à la ville de Paris, ni au Gouvernement.

M. Jean Legaret. Je suis heureux de l'intervention de mon collègue du Luart ; je crois comme lui que, contrairement à ce qu'on pense, le mécénat privé n'est pas totalement mort. Il a parlé de l'hôtel Guénégaud. J'étais président du conseil de Paris lorsque, allant de mon domicile à mon bureau, je suis passé devant ce qui était une ruine et sur un calicot, j'ai pu lire : « matériaux de démolition à vendre ».

Arrivé à l'Hôtel de Ville, j'en ai immédiatement informé M. le préfet qui, dans la journée même, a fait enlever le calicot en question. Mais on avait bien commencé à démolir.

Il existe d'ailleurs dans le Marais d'autres exemples de mécénat. Je pense, en dehors de l'hôtel Guénégaud, à l'hôtel des ambassadeurs de Hollande, notamment. Ce sont là deux exemples de mécénat particulièrement remarquables.

Je passe donc très rapidement — M. le président m'y autorisera — au théâtre. Là, notre vue doit être commune, monsieur le ministre. D'ailleurs, je vous rends hommage sur ce point. Tout à l'heure, j'ai entendu avec désolation et avec crainte un orateur évoquer la possibilité, pour l'Etat, de confier à la ville la gestion des théâtres nationaux qui se trouvent sur son territoire. Et il ajoutait, avec une générosité dont je lui sais gré : « on les donnerait à la ville gratuitement ».

Mais, monsieur le ministre, si vous nous les donniez, fût-ce gratuitement, nous les refuserions, la question ne se pose même pas. (Rires.)

Nos institutions prévoient que le légataire doit accepter les dons et legs. Or, il s'agit là de dons et legs empoisonnés, et nous n'avons pas les moyens de nous offrir ce luxe.

Par contre, monsieur le ministre, on oublie trop souvent que la collaboration entre la ville et l'Etat est inévitable et totale, en matière de théâtres. Et moi qui ai justement la charge des théâtres de la ville, croyez bien que je ne m'en réjouis pas. Vous avez six théâtres à Paris, monsieur le ministre, nous en avons cinq, et non des moindres. Nous possédons le plus grand — 3.000 places — le plus lourd : le Châtelet. Vous savez bien que, chaque année, nous nous heurtons à son sujet à de

nombreux problèmes. Nous pourrions évidemment — la loi nous y autorise — en rester à la procédure domaniale et louer le Châtelet contre une redevance. Mais cette politique serait évidemment bien sottise ! Je vous concède — si je puis dire (Sourires) — de ne pas parler du théâtre Marigny ni de celui des Ambassadeurs. Mais si vous voulez une concession en bonne et due forme, vous l'aurez ! (Nouveaux rires.)

Parlons simplement de deux théâtres que tout le monde connaît, le Théâtre de la Ville et celui de la Gaité-Lyrique.

En ce qui concerne le théâtre de la Ville, nous, Parisiens, pouvons être satisfaits et même tirer quelque fierté de ce qui a été fait dans ce vieux Sarah-Bernhardt brusquement tiré d'un certain sommeil. C'est un cas de théâtre populaire exemplaire dans le monde entier, où l'on pratique des tarifs que personne n'a réussi à tenir, un théâtre au fort coefficient d'occupation — entre 75 et 90 p. 100. Mais cela représente pour la ville une charge annuelle de 6 millions de francs, charge extrêmement lourde, même pour un budget comme le nôtre.

Quant à la Gaité-Lyrique, monsieur le ministre, je pense que vous aurez vis-à-vis de nous un petit geste de reconnaissance : on vous a tout de même tiré l'épine du pied en logeant dans ce local prestigieux et parfaitement équipé — mis à part le jeu d'orgues, qui date de 1926 — M. Jack Lang et son théâtre à une époque où il cherchait un local tout comme les comédiens de Molière. Nous l'avons accueilli ; puisqu'il venait de votre part, il avait la meilleure introduction qui pût nous être présentée !

Vous dirai-je que nous avons éprouvé quelque mélancolie en voyant dans les journaux ce que M. Lang avait fait du Palais de Chaillot ? Vous nous avez, certes, apporté quelques apaisements ; nous restons cependant un peu inquiets. Mais, bien entendu, nous serons les bons samaritains qui offriront le gîte et le couvert à ceux de vos comédiens qui se trouveront pendant un temps chassés de leur tente. C'est, après tout, le rôle des bateleurs du Pont-Neuf d'accueillir ceux qui viennent de la place Royale.

M. le président. Mon cher ami, je vous demande de penser un peu à vos collègues.

M. Jean Legaret. Je termine, monsieur le président. Je comprends votre discrète sollicitation. Je voulais être plus bref, mais je me laisse emporter par mes propos, et encore j'en ai supprimé la moitié. (Sourires.)

Nous avons à Paris ce qu'il y a nulle part ailleurs, non seulement en France, mais dans le monde entier : 56 théâtres privés bien équipés, héritage remarquable de la période haussmannienne. Mais, monsieur le ministre, vous savez aussi bien que moi combien cet héritage usé, fatigué par un siècle d'existence, et plus, est lourd.

Notre collaboration est extrêmement fructueuse. Nous avons créé ensemble, c'est-à-dire vous, l'Etat, nous la ville et les professionnels, le fonds de soutien au théâtre privé. Monsieur le ministre, l'an dernier — pardonnez-moi de tenir des propos un peu désagréables, je ne l'ai guère été jusqu'à maintenant — vous avez donné 900.000 francs à ce fonds de soutien. Nous en avons donné 600.000. Nous n'avons d'ailleurs pas les mêmes conceptions que vous ; nous ne voulons pas participer à une coproduction ; nous nous en tenons à l'équipement des théâtres et à la recherche du public.

J'ai récemment reçu, transmise par le président du conseil de Paris, une lettre de vous, monsieur le ministre, indiquant que vous portiez votre participation à 1.900.000 francs pour 1974. Suivait une petite phrase lourde de signification pour nous ; vous comptiez que la ville de Paris en ferait autant. Monsieur le ministre, j'ai été un peu peiné, j'aurais préféré pouvoir m'entretenir avec vous de ce sujet avant que vous ne nous taxiez ainsi ! Il nous reste si peu de libertés à Paris que nous y tenons beaucoup !

Je termine, monsieur le président, en observant que la part du budget des affaires culturelles dans le budget national est de 0,57 p. 100 ; le nôtre, par rapport au budget de la ville de Paris, était de 0,65 p. 100 l'an dernier. Je ne sais pas ce que nous ferons l'an prochain.

On parle beaucoup de ce un pour cent. Pour moi, monsieur le ministre, il s'agit là d'un chiffre symbolique qui a le mérite d'agir sur l'opinion publique. Un pour cent du budget national devrait donc être consacré à la culture française et je regrette, comme vous, que ce but ne soit pas atteint.

Cela étant, je suis un Auvergnat de Paris. Je prends ce que l'on me donne et, surtout, ce que l'on vous donne. (Sourires.) En conséquence, je voterai vos crédits en regrettant que la part consacrée à la culture ne soit pas plus importante dans votre budget, comme dans celui dont j'ai la charge, mais je le voterai avec toute la confiance que je vous porte, avec l'espérance que

l'an prochain la mariée sera plus belle et aussi avec la détermination d'œuvrer à vos côtés, sans vous gêner, au contraire en vous aidant pour que la part réservée à la culture devienne plus importante en France. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Girault.

M. Jean-Marie Girault. Monsieur le ministre, je ne vous parlerai pas des Noces de Cana, pas davantage du centre Beaubourg, encore moins des conservateurs qu'on dit abusifs, ni de ces prétendus « soporifiques culturels » que vous dispensez à la nation. Je ne vous parlerai pas non plus de pierres — il en a été beaucoup question — mais on a eu l'impression, à entendre les interventions de cet après-midi qu'il n'est de sites qu'à Paris. Je pense, au contraire, que la province a également de beaux exemples à donner et peut-être faudrait-il ne pas les oublier. (*Très bien !*)

Je suis persuadé que, dans votre action, vous continuerez ce que faisait à cet égard votre prédécesseur.

Ce n'est pas de pierres dont je veux parler, mais d'une catégorie de citoyens dont on n'a pas du tout parlé aujourd'hui, de citoyens qui, en raison de leur condition, de leur âge, ne peuvent pas faire valoir leur point de vue et qui comptent sur les adultes pour qu'on s'intéresse à eux : je veux parler du monde des enfants.

Si je vous en parle, monsieur le ministre, c'est pour vous sensibiliser à un problème que beaucoup d'élus ressentent, eux qui vivent au ras du bitume, et qui, tout en s'intéressant aux opérations de prestige, aux festivals ou au rayonnement des maisons de la culture, ont tout de même le sentiment qu'une partie du travail de culture doit se faire au niveau de chaque individu.

Si l'on doit entendre par culture de masse une culture qui profitera au plus grand nombre d'entre nous, je suis d'accord ; mais si par culture de masse on doit entendre une connaissance livrée de façon brute et quelquefois massive à un ensemble de citoyens qui n'en perçoivent pas toujours le sens et la signification, je dis que cette culture ne m'intéresse pas.

L'entreprise culturelle doit s'adresser à chaque individu pris en particulier, et c'est bien là qu'est la difficulté. J'ai une grande considération pour les maisons de la culture et j'ai beaucoup regretté la disparition de la maison de la culture de Caen à la suite d'un tragique conflit qui opposa la municipalité de l'époque au directeur de cette maison. Mais si je pense que ces institutions sont indispensables, elles ne rendent pas compte, pour autant, de l'activité que l'on doit déployer, notamment en province, pour atteindre chacun de nos concitoyens.

Aussi bien voudrais-je vous intéresser, monsieur le ministre, à une expérience tentée depuis deux ans par la municipalité à la tête de laquelle je me trouve. Si je vous en parle, ce n'est pas uniquement pour vous demander une aide financière, qui pourrait d'ailleurs être accordée de la même façon à bien d'autres dans ce pays, mais pour insister sur un aspect important de l'action culturelle.

Je disais : « le monde des enfants ». Pourquoi les enfants ? Parce que nous savons aujourd'hui qu'à cinq ans, six ans, sept ans, un enfant est intellectuellement conditionné, et l'est définitivement.

Je dirais presque : peu importe qu'une certaine génération d'ainés soit aujourd'hui sacrifiée et ne se soit pas intéressée au problème de la culture, ce qui importe, c'est que tous ces jeunes, tous ces enfants dont nous avons la charge aient une chance de s'intéresser, dès le plus jeune âge, à l'animation culturelle !

C'est vrai dans toutes nos villes, particulièrement dans les quartiers les plus défavorisés, et l'expérience que nous avons tentée consiste — par-delà l'enseignement, qui donne la connaissance mais pas toujours suffisamment de sensibilité, par-delà le cadre familial qui est quelquefois déficient pour toutes sortes de raisons, sans que pour autant il s'agisse de faire le procès des parents — grâce à des animateurs qui sont employés par les municipalités, à faire un travail « au corps », si je puis dire, dans le cadre du tiers temps pédagogique des mercredi ou samedi après-midi.

Ainsi, des moniteurs et monitrices initient l'enfant à la lecture. Vous avez abordé ce sujet cet après-midi, monsieur le ministre, avec juste raison, car la lecture, c'est tout, c'est en particulier le vocabulaire, et il n'est pas de pire incompréhension dans notre société que celles d'hommes qui, employant le même mot, croient parler de la même chose, alors qu'ils lui donnent des significations tout à fait différentes, ce qui crée des ambiguïtés et des équivoques considérables.

Ces animateurs, ces animatrices apprennent donc aux enfants le sens du livre, mais aussi les arts plastiques ; ils les sensibilisent à l'art musical, langage à la portée de tous et facilement

perceptible, à la danse. Ils essaient de faire en sorte que les enfants, par-delà les connaissances scolaires recueillies à l'école, acquièrent une sensibilité, une sorte d'affinement de l'esprit.

Cette activité est importante, intéressante ; mais elle a le grave inconvénient de n'être pas spectaculaire. C'est pourtant à ce travail en profondeur que je voudrais vous sensibiliser, monsieur le ministre, en vous demandant dans quelle mesure le ministre des affaires culturelles ne devrait pas le soutenir.

Nous avons aussi un théâtre d'enfants, dont le directeur vous a demandé une aide financière, que vous lui accorderez, je l'espère, théâtre qui rassemble depuis de longs mois beaucoup d'enfants pour des spectacles qui s'accompagnent d'un effort pédagogique.

Tout cela est important, monsieur le ministre, et, en terminant, je vous demande s'il ne serait pas possible que le fonds d'intervention culturelle, dont le fonctionnement, je le sais, obéit à certains principes, passe des contrats avec les collectivités locales pour soutenir, selon des modalités à préciser, des interventions culturelles de ce genre.

Je sais bien que l'argent ne suffit pas et que, les moyens financiers fussent-ils suffisants, ce sont les animateurs, les éducateurs, c'est-à-dire les hommes qui risquent de vous manquer. Mais les élus connaissent tous ce problème et, le jour où vous les aiderez au point de vue financier, monsieur le ministre, ils pourront doubler leur action et pour trouver les hommes, vous pouvez leur faire confiance ! (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires culturelles.

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai écouté, vous le pensez bien, avec beaucoup d'attention tous les orateurs. J'ai entendu avec plaisir leurs approbations, j'ai retenu leurs réserves, j'ai noté leurs critiques. Toutes leurs interventions témoignent d'un grand intérêt pour les activités de mon ministère et je m'en félicite particulièrement.

Au cours de mon exposé général, je me suis efforcé de traiter du plus grand nombre possible de questions, de chapitres, de sujets et d'apporter des réponses à la fois générales et précises. Ne voulant pas prolonger inutilement vos travaux, que je sais extrêmement chargés, je me bornerai à évoquer rapidement, par égard pour le Sénat, les questions qui m'ont paru les plus importantes au cours des interventions.

Je vais d'abord répondre à Mme Lagatu, qui n'est plus là, mais qui lira ma réponse...

M. Roger Gaudon. Elle est représentée !

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. ... et qui est représentée, que je suis particulièrement attentif à la situation du cinéma français, et c'est même dans ma bouche une répétition déjà fréquente.

Sans méconnaître les difficultés du cinéma, je note tout de même qu'il en existe dans tous les pays et que la part des films français dans l'ensemble des films distribués en France ne cesse d'augmenter, ce qui n'est pas un mauvais signe.

Mais je veux appeler l'attention de Mme Lagatu, ou de son représentant, sur un problème qui se pose à mon département et au cinéma français : il s'agit des conséquences de l'orientation actuelle du cinéma sur l'exportation de nos films, particulièrement vers les pays de l'Est, avec lesquels nous entretenons et tenons à entretenir une excellente coopération culturelle.

Le ministre du cinéma soviétique, que j'ai reçu récemment, me rappelait qu'un nombre important et toujours croissant, hélas ! de nos films étaient totalement étrangers aux plus élémentaires préoccupations morales. Ces films, vraiment trop nombreux dans le cinéma français, sont difficiles à exporter vers les pays de l'Est, le public soviétique ne manifestant, m'a dit le ministre : « aucune prédilection pour cette production, bien au contraire ». Nous nous sommes d'ailleurs trouvés d'accord pour déplorer que bien des auteurs de ces films se réclament de l'idéologie marxiste, ou d'une idéologie que l'on pouvait entendre comme dérivée du marxisme. (*Sourires.*) Je ne dis pas du tout cela en plaisanterie, c'est un problème dont Mme Lagatu et ses amis conviendront avec moi qu'il est important.

J'ai été très sensible aux remarques de M. Parisot sur notre politique culturelle en matière de musique. J'ai entendu dans ses propos « les violons de l'automne » et leurs « sanglots ». Eh bien ! que M. le sénateur Parisot sache que je me préoccupe, que le ministère se préoccupe, que les services du ministère se préoccupent, et depuis longtemps, de la situation de la lutherie française. Je tiens moi-même beaucoup à la renaissance de cet art qui est, à tous égards, un des plus merveilleux qui soient. La

fabrication des instruments de musique est, en soi, un art, et ces objets admirables sont destinés à transmettre un art, à le faire vivre. Je suis donc très attentif à cette question.

L'intervention de M. Caillavet a commencé par une assez belle improvisation, je veux lui en rendre hommage, à la fois philosophique et littéraire, avec une ardeur toute méridionale et ce goût du beau parler, du parler chantant dans lequel on évoque les grandes figures du monde.

Aux questions précises qu'il m'a posées, je pense avoir déjà partiellement répondu, au moins d'intention, dans mon intervention générale, mais je lui donnerai acte bien volontiers de l'effort considérable qui est accompli par les collectivités locales en faveur de la culture.

La culture ne doit pas être dispensée de haut, comme avec une pomme d'arrosoir ; elle se recueille, elle se découvre au niveau même du sol, au contact de ceux qui nous ont précédés dans la vie, au contact de ce que les ancêtres, dans un lieu donné, ont laissé comme preuves d'art et de culture, et, sans l'effort des collectivités locales pour la culture, la culture cesserait du même coup d'être vivante.

M. Caillavet a évoqué une question très précise : le coût de la réfection de la toiture d'un château du Cher, et je suis forcé, là, de descendre des hauteurs. Dans la *Nouvelle République du Centre-Ouest* du 3 novembre dernier, l'entrepreneur des travaux a précisé que leur coût réel était dix fois moins élevé que celui qui avait été indiqué et repris — je n'en fais pas grief à M. Caillavet — de nombreuses fois. Je dois dire une fois de plus que certains spécialistes, ou se prétendant tels, de monuments historiques semblent jongler de manière étrange avec les francs anciens et les francs nouveaux, mais toujours pour reprocher de fallacieuses différences aux services du ministère des affaires culturelles.

M. Jacques Genton. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. Genton, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jacques Genton. Monsieur le ministre, je vous remercie beaucoup de cette précision. Je connais fort bien l'histoire du château de Culan et j'ai été heureux de vous entendre apporter au Sénat cette explication qui sera de nature à le rassérer.

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. M. Caillavet a parlé des architectes des monuments historiques. Je lui répondrai en même temps qu'à M. Marcilhacy qui a soulevé la même question.

M. Minot a évoqué le vieux Paris dans des termes qui m'ont touché, comme ils ont ému, je crois, toute votre assemblée. Mais comment ne m'auraient-ils pas touché ? Ils sont tombés dans l'oreille plus qu'attentive d'un homme qui a écrit un « Paris de César à Saint-Louis » et qui, je vous prie d'en être assurés, demeure très vigilant quant au Paris de Saint-Louis à nos jours.

Je ne manquerai pas, ainsi que plusieurs d'entre vous m'y ont invité, de recourir à l'aide des commissions parisiennes, notamment à celle de la commission du vieux Paris, et de faire appel à l'expérience des élus de la capitale.

Eh bien oui, je le dis à M. Legaret comme à M. Minot, j'aime Paris ! Les mots de Montaigne me chantent toujours aux oreilles, et pourtant, du Paris que connaissait Montaigne, il reste bien peu de chose, si ce n'est l'âme.

Nous devons veiller à ce que Paris abrite toujours la même âme, malgré les reconstructions dont il est l'objet, et à justifier ainsi les mots de Montaigne.

Je voudrais rassurer M. Marcilhacy au sujet des crédits prévus pour le Louvre. Nous avons refait nos comptes tout à l'heure... (*Sourires.*)

Les déplacements de très grands tableaux ne nécessitent pas obligatoirement d'abattre des murs, mais simplement de faire des encoches dans le haut des portes, encoches qui auraient dû être prévues autrefois.

Il peut toujours arriver, en effet, pour une raison ou pour une autre, qu'on ait à déplacer un immense cadre ; il convient alors d'aménager dans l'architecture des possibilités de « voyages » pour ces œuvres.

Encore une fois, les estimations avaient été faites et elles ont pu surprendre, avec la meilleure bonne foi, un de mes plus

éminents confrères de l'Académie pour lequel je professe autant d'admiration que d'amitié. Moi-même, j'aurais fort bien pu les ratifier de ma plume avant d'être aux fonctions que j'occupe et de m'être rendu sur place pour constater ce qu'il en était.

Les travaux du Louvre seront, cette année, essentiellement consacrés à la sécurité contre le vol et l'incendie et à l'accueil des visiteurs. Voilà à quoi la plus grande part des crédits sera affectée.

Puisque nous en sommes à citer des chiffres, je voudrais revenir sur ceux de l'inventaire. J'en ai cité qui, en effet, paraissent surprenants, comparés à d'autres dont la presse s'est fait complaisamment l'écho.

Il me semble — vous me croirez sans doute bien volontiers — que je suis mieux placé pour parler des statistiques de l'inventaire que M. Lagarde, même si celui-ci fait tout ce qu'il faut pour faire parler de lui dans la presse et fournir des informations inexactes.

MM. Caillavet et Marcilhacy ont soulevé le problème de l'entretien, de la restauration des monuments historiques et, par voie de conséquence, celui des architectes des monuments historiques. Il serait inadmissible — je me plais à reconnaître qu'aucun des orateurs ne l'a fait — de remettre en doute l'honnêteté et la compétence des architectes. Il est peut-être nécessaire de revoir leur statut et les modalités de leur rémunération, compte tenu notamment des nouveaux textes sur « l'ingénierie », comme l'on dit maintenant. Les architectes des monuments historiques sont prêts à participer avec l'administration à un groupe de travail sur ces problèmes. Je compte encourager ces réflexions.

D'évidence, cela pose un problème à la compagnie elle-même. Mais il faut bien reconnaître que ces réflexions risquent d'avoir dans les décisions, dans les modifications qu'elles pourront entraîner, des implications financières pour l'Etat.

Vous concevez dès lors les difficultés qui m'attendent si, en raison de ces implications, je dois me présenter devant vous.

Cela étant, le vœu de Barrès paraît aussi recevable aujourd'hui qu'il y a cinquante ans et n'atteint pas, je le répète, des hommes qui, avec et depuis Mérimée, avec et depuis Viollet-le-Duc, assument avec conscience et compétence la sauvegarde nécessaire de nos monuments.

Je vais vous en donner un exemple. Il a été question des inspecteurs généraux. Ce sera d'ailleurs pour moi l'occasion de répondre aux inquiétudes qu'exprimait M. Miroudot à propos de la voie express, disons plutôt de la voie rapide sur la rive gauche de la Seine. En accord avec le préfet de Paris et à sa demande, j'ai donné mission à un inspecteur général de l'architecture de veiller, tout au long de l'exécution du projet, à la qualité architecturale de l'ouvrage afin de corriger ce qui, à l'heure actuelle, nous semble laid, afin de garantir l'exécution de ce qui nous paraît beau, afin que les berges soient, dans toute la mesure du possible, des chemins de promenade, afin que de beaux arbres ne disparaissent pas et qu'au contraire d'autres soient plantés, afin que l'Institut se présente mieux qu'il n'est actuellement, afin qu'on ne fasse pas seulement des travaux de voirie, mais également une œuvre d'architecture et d'urbanisme.

Pour cette lourde mission, j'ai donc désigné un inspecteur général des monuments historiques de la plus grande réputation. Il a accepté de s'y consacrer au titre de sa mission d'inspection. Il donne là un exemple très éloquent de dévouement, surtout quand on sait les traitements que perçoivent ces fonctionnaires au regard de leurs fonctions et des responsabilités qu'elles comportent.

Je signale en outre à M. Marcilhacy qu'il a omis de parler des conservateurs régionaux des bâtiments de France, qui sont des fonctionnaires au sens strict et plein du mot, qui gèrent et répartissent les crédits des monuments historiques sur les propositions des architectes. Ce sont eux, désormais, qui décident et non plus, comme autrefois, les architectes. Il valait la peine de parler un peu longuement de ce sujet.

Je crois avoir répondu en détail et par avance à Mme Goutmann, dans mon intervention générale, au sujet du plateau Beaubourg et de l'enseignement de l'architecture.

Elle fait partie de ceux qui considèrent l'opération Beaubourg comme souhaitable, nécessaire et même indispensable. Je suis heureux d'avoir enregistré son sentiment sur ce point, mais, pour le reste, elle m'a répété des propos que j'avais souvent entendus de la part de ses amis.

Bien sûr, nous savons que la politique est un art de répétition, à la différence de la littérature. Pour ma part, je suis donc un peu gêné de me répéter devant le Sénat. (*Rires.*)

M. Roger Gaudon. Nous nous doutions bien que nous aurions entendu la même chose !

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Je ne manquerai pas de relever l'étonnement qui m'a été exprimé par le Sénat, comme par l'Assemblée nationale, à constater que le ministère des affaires culturelles avait à sa charge certaines dépenses liées aux cérémonies du 14 Juillet. Alors je rappellerai — cette fois, je répéterai — que le ministre des affaires culturelles a, au sein du Gouvernement, une compétence connue, celle des commémorations. La fête, la commémoration, le rappel des hauts faits — d'ailleurs, monsieur Monnerville, vous êtes allé à mi-chemin vers moi — le rappel des grands hommes, le rappel des grandes gloires du pays sont des phénomènes de culture. J'ajouterai que la cérémonie, c'est le premier des arts. L'architecture même vient chronologiquement ensuite, et c'est une sorte de pétrification de la cérémonie. Je pense que les cérémonies doivent rester du ressort des affaires culturelles.

M. Gaston Monnerville, rapporteur spécial. En ce qui concerne le 14 juillet, c'est une transposition. Je parle de la revue militaire. (*Sourires.*)

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Bien sûr, mon ministère n'est pas chargé de l'entretien des troupes, mais des installations qui sont disposées le long du cortège et cela regarde Paris. Je dois dire que, justement, regardant cette tribune démontée, remontée, de même que les cartes d'invitation qui sont envoyées et imprimées par le ministère, je me disais qu'on pourrait peut-être sans grands frais supplémentaires, simplement avec un peu d'imagination dans l'utilisation des crédits, réaliser des choses plus jolies ou renouvelées ou présentant un peu plus d'éclat. En tout cas, pour répondre au vœu de l'assemblée, je suis tout disposé à examiner avec le ministre de l'économie et des finances et sans doute avec celui des armées s'il n'est pas possible de modifier la ventilation des crédits.

M. Gaston Monnerville, rapporteur spécial. A condition qu'on vous les laisse. (*Rires.*)

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Avec M. Legaret, j'ai eu l'impression que nous poursuivions, j'en ai été heureux, une conversation que nous avons déjà eue, à plusieurs reprises et avec des développements successifs, soit dans mon bureau quand il a bien voulu me rendre visite, soit en d'autres occasions. Il connaît l'intérêt que je porte à la sauvegarde du Marais et il n'est pas le seul à le connaître; nous partageons, vous le savez, les mêmes soucis, les mêmes objectifs. Vous pouvez penser que vous êtes assuré de mon appui, naturellement dans la mesure de mes moyens budgétaires, comme vous l'avez vous-même rappelé. Cependant, nous allons faire un pas, et même plusieurs, ensemble et comme vous m'avez rappelé récemment vos soucis urgents qui rejoignent les miens, nous sommes convenus d'une visite dans moins de dix jours, d'un certain nombre d'édifices essentiels du Marais. Nous les regarderons ensemble avec les responsables de mon ministère et de la ville.

M. Pierre Legaret. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Je me joindrai à l'hommage qui a été rendu par M. du Luart à François Sommer. Il y a bien des raisons pour lesquelles la mémoire de François Sommer m'est chère. Ce qu'il a fait à l'hôtel Guénégaud est exemplaire. Eh bien, un exemple doit être suivi.

Revenant à la seconde partie de votre intervention, monsieur Legaret, je puis vous dire que nous allons certainement faire quelque chose entre les services de la direction de l'architecture des monuments historiques et les services de la ville de Paris. Cela doit être fait, mais il faut surtout que cela soit entrepris.

M. Girault m'a interrogé sur l'aide que pourrait apporter mon ministère aux théâtres pour enfants. Je lui répondrai bien volontiers que cette forme de théâtre, dont je connais tout l'intérêt, peut être subventionnée au titre de l'aide aux animateurs dont les crédits sont sensiblement majorés cette année, mais à condition d'être retenus par la commission dont j'ai rappelé le rôle au cours de la discussion générale. Il est bien évident que cette sensibilisation de l'enfance à la culture doit être, complémentarément à ce que fait l'éducation nationale, une des tâches auxquelles les collectivités locales et le ministère des affaires culturelles peuvent collaborer. A cet égard, des opérations peuvent être soutenues, je le pense, par le fonds d'intervention culturelle. Cela rentre parfaitement dans ses vocations.

Mesdames, messieurs, le moment est venu maintenant où le Sénat va se prononcer sur les crédits de mon ministère. Personne ne soutient, et je ne le prétendrai pas, qu'ils me

permettront de faire cette année tout ce que les orateurs ont souhaité et tout ce que moi-même je souhaiterais. Mais avec 24 p. 100 d'augmentation le budget des affaires culturelles, pour 1974, effectuée, vous en conviendrez, un pas sérieux dans la bonne voie.

Vos commissions et j'en remercie leurs présidents, leurs membres et leurs rapporteurs ont bien voulu vous proposer de l'adopter. C'est donc avec confiance que j'attends la décision du Sénat sur le budget que j'ai eu le grand honneur de défendre devant lui. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole? ...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère des affaires culturelles et figurant aux état B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, 71.434.068 francs. »

Par amendement n° 104, Mme Lagatu, M. Guyot, Mme Goutmann, MM. Cogniot, Chatelain, Boucheny et les membres du groupe communiste et apparenté proposent de réduire ce crédit de 4.133.000 francs.

La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Monsieur le ministre, je vais peut-être vous donner l'occasion de vous répéter mais, s'il en est ainsi, c'est que vos réponses ne nous satisfont pas et que nous sommes donc amenés à poser à nouveau les mêmes questions.

Ma collègue, Mme Marie-Thérèse Goutmann a, cet après-midi, exprimé son opinion sur le centre Beaubourg. Nous attendons une concertation, en particulier, avec les élus parisiens sur cette question.

Notre amendement vise donc à la suppression des crédits du chapitre 36-25 correspondant à l'ajustement aux besoins de la subvention de fonctionnement à l'établissement public du centre Beaubourg.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. La commission n'a pas eu à connaître de cet amendement, mais, étant donné qu'elle a approuvé la totalité des crédits, elle ne peut que s'en remettre à la sagesse du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Le Gouvernement demande au Sénat le rejet de l'amendement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° 104, repoussé par le Gouvernement et pour lequel la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole sur le titre III?...

Je le mets aux voix.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. « Titre IV, 28.238.889 francs. »

La parole est à M. Yver.

M. Michel Yver. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai lu avec la plus grande attention le rapport très complet de notre collègue M. le président Gaston Monnerville ainsi que celui, non de moindre valeur, présenté par notre collègue M. Georges Lamousse.

Plusieurs d'entre nous, dont moi-même, avons été frappés par la lecture de l'annexe 7 du rapport de notre collègue M. le président Monnerville précisant la liste des films ayant bénéficié en 1973 du soutien financier de l'Etat.

Il s'agit là bien entendu, monsieur le ministre, de crédits votés en 1972, du temps de votre éminent prédécesseur, M. Jacques Duhamel, c'est-à-dire avant que — je vous cite — vous « opérez dans le rite budgétaire ».

Je sais, monsieur le ministre, que la commission spéciale, chargée de l'attribution de ces subventions n'est pas une commission de censure et qu'elle ne possède pas toujours toutes les données nécessaires pour étayer son jugement au moment même où elle est appelée à se prononcer. Mais avouez tout de même que certains titres de films sont suffisamment suggestifs pour éveiller l'esprit — qui devrait être d'une méfiance toute normale — des membres de cette commission. (*Sourires.*)

Je lis par exemple, entre autres — à la page 117 du rapport n° 39, annexe 7 — les titres suivants qui concernent des films ayant bénéficié en 1973 du soutien financier à l'industrie cinématographique : « *Les confidences d'un lit trop accueillant* », « *Plaisir à trois* », « *La grande bouffe* », dont nous avons tous entendu parler, « *L'Heptameron* », « *Les expériences érotiques de Frankenstein* », « *Les filles expertes* » et « *La fille à l'envers* », et j'en passe d'apparence fort savoureuse. (Rires.) Et si vous y ajoutez, monsieur le ministre, « *Le journal érotique d'un bachelier* » vous n'avez certainement pas le sentiment qu'il s'agit d'une nouvelle étape dans la science de la sylviculture, ou d'une émanation de Platon, de la Comtesse de Ségur ou de l'illustre compagnie à laquelle vous avez l'honneur d'appartenir. (Nouveaux rires.)

Je sais bien qu'Horace a dit que « les poèmes qui sont écrits par des buveurs d'eau ne peuvent pas vivre ». Mais il n'est pas normal, ni même concevable, que des deniers publics soient consacrés au soutien de films dont le thème essentiel est la scatologie, la pornographie, l'érotisme, ou en résumé, comme l'a dit cet après-midi notre collègue M. Georges Lamoussé à la tribune du Sénat, « l'apologie de la dégradation humaine ».

Certes, nous approuvons l'aide de l'Etat à l'industrie cinématographique, même si certains films méritent le rectangle blanc, à la condition toutefois qu'ils ne soient pas une injure, une insulte à la morale, au respect de notre civilisation ou à la dignité de la personne humaine.

Vous avez déjà donné certains apaisements à ce sujet cet après-midi et je vous en remercie, d'autant plus que je ne suis pas aussi sévère que Mme Goutmann : je crois que vous avez de l'imagination et je vous fais confiance pour apporter une amélioration à la situation actuelle. C'est la raison pour laquelle je voterai votre budget.

Auparavant, monsieur le ministre, nous désirerions cependant avoir quelques explications complémentaires sur les conditions dans lesquelles vous comptez apporter à l'avenir le soutien financier de l'Etat à l'industrie cinématographique, en tenant compte des impératifs qui sont certainement les vôtres et ceux du Gouvernement, mais qui sont également les nôtres, ceux qui consistent à tout mettre en œuvre pour sauver ce qui reste encore en notre pays de l'homme et de l'esprit. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Fleury.

M. Jean Fleury. Monsieur le ministre, je voudrais brièvement évoquer de nouveau le problème de l'O.R.T.F. Les différents rapporteurs ont bien voulu y faire allusion et vous nous avez dit vous-même que la convention qui lie actuellement votre ministère à l'O.R.T.F. était trop générale, un peu trop conventionnelle et ne vous permettait pas d'agir comme vous le souhaitiez. Néanmoins, vous avez ajouté que cette convention viendrait en discussion l'année prochaine.

Dans cette perspective, j'aimerais attirer votre attention sur quelques chiffres que vous n'ignorez certainement pas car vous connaissez bien l'importance de l'Office.

En aidant financièrement la littérature, les livres, le théâtre, le cinéma, les maisons de la culture, les musées, etc., vous exercez une certaine action, mais celle-ci est — je dois le dire — presque insignifiante comparativement à celle que vous pourriez et devriez exercer par le biais de l'O.R.T.F.

Dans un article publié d'une manière curieuse d'ailleurs dans *La Revue de la défense nationale*, M. Xavier Larrère attirait l'attention sur le fait que l'ensemble des pièces de théâtre et des films à grand métrage qui paraissent au cours d'une année en France représentent trois cents heures de spectacle. Or, l'O.R.T.F. en produit quatre mille auxquelles s'ajoutent les mille cinq cents qu'il reçoit de concours extérieurs.

Si l'on compare les trois cents heures de spectacle auxquelles votre ministère s'intéresse à ces cinq mille cinq cents heures qui, en quelque sorte, vous échappent, on peut se demander si une telle situation n'est pas paradoxale, voire choquante.

Comparons maintenant, non plus les heures programmées, mais les spectateurs atteints. Au cours d'une année, 175 millions de spectateurs ont défilé dans les salles de cinéma françaises. Or, vous savez que 35 millions de spectateurs, en moyenne, regardent chaque soir le petit écran. C'est dire qu'en cinq jours de spectacle l'O.R.T.F. a touché autant de spectateurs que le cinéma en un an.

Dans ces conditions, je ne pense pas que le ministère des affaires culturelles puisse se détourner de l'O.R.T.F. et ne pas lui apporter plus d'attention.

Vous avez, dans une formule très heureuse, exprimé tout à l'heure que le souci de votre ministère était de sauvegarder le passé pour le futur. Je vous invite, dans cette affaire, à saisir le présent.

Ce présent ne sera peut-être pas de longue durée car, actuellement, par un concours de circonstances assez curieux, du fait des propriétés de la propagation des ondes ultra-courtes, l'Etat jouit d'un monopole absolu sur la télévision. Or, ce monopole ne durera pas, car il est exposé à toutes les variations que va lui imposer le progrès technique avec l'apparition des vidéo-cassettes, de la télédistribution, des relais par satellites, que sais-je encore ? Dans cinq ou dix ans, ce monopole d'Etat aura disparu dans les mêmes conditions que le monopole de radiodiffusion qui existe dans les textes a cessé d'être effectif, puisque ce sont les stations périphériques qui imposent le rythme et le style des spectacles.

Sous l'influence de la concurrence à laquelle la télévision sera soumise dans l'avenir, le style actuel de l'O.R.T.F. sera nécessairement modifié. Je ne veux pas dire d'ailleurs par là que son style actuel soit mauvais. Je pense simplement qu'on dispose de cinq ou dix ans pour éduquer le goût du public français et le rendre exigeant, de telle sorte que ce soit son goût qui prédomine et impose le style des spectacles.

Monsieur le ministre, vous avez quelques années pour agir. Vous disposez là d'un moyen considérable qui — j'attire votre attention sur ce point — ne vous coûtera pas un sou.

Par conséquent, je vous demande, quand vous prendrez part aux conversations qui aboutiront à une nouvelle convention avec l'O.R.T.F., d'être aussi ambitieux que possible. (Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République et à droite.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Je voudrais d'abord répondre à M. Yver sur le problème qu'il a soulevé et dont je suis parfaitement conscient. Il s'agit là non d'un soutien sélectif, mais d'un soutien accordé automatiquement à tous les films français. Telle est la disposition réglementaire en vigueur.

J'ai demandé, d'autre part, à mon représentant d'attirer l'attention de la commission de contrôle sur les titres des films, qui, bien souvent, ne correspondent pas à leur contenu.

M. Michel Yver. Heureusement parfois ! (Sourires.)

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Je souhaiterais que la commission fût quelquefois plus attentive, peut-être plus ferme. Il m'arrive d'ailleurs de ne pas suivre ses avis. On me le reproche ; je vois que ce n'est pas votre cas et je vous en remercie.

Monsieur Fleury, vous connaissez parfaitement la situation actuelle des techniques audiovisuelles et les prévisions que l'on peut faire pour un avenir proche.

Moi aussi, je souhaite une coopération, aussi étroite que possible, avec l'O.R.T.F. Des opérations communes avec l'Opéra ont déjà été réalisées. Je souhaite qu'elles se répètent et que d'autres, avec la Comédie-Française ou avec les théâtres nés de la décentralisation, se fassent. De même, je souhaiterais une coopération beaucoup plus étroite dans le domaine de la musique. Nous nous emploierons, lors du renouvellement des accords, à faire triompher la culture et les intérêts moraux qu'a le ministère dans ce domaine.

Cependant, puisque vous connaissez si bien l'O.R.T.F., vous savez également combien l'Office est jaloux de son autonomie, combien il est difficile quelquefois de coopérer avec lui et vous n'ignorez pas que, souvent, on parle d'ingérence quand il n'y en a aucune. (Applaudissements sur les travées de l'U.D.R. et à droite.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole sur le titre IV ? ...

Je le mets aux voix.

(Le titre IV est adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 338.293.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 163 millions de francs. » — (Adopté.)

« Titre VI. — Autorisations de programme, 218.435.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 120.782.000 francs. » — (Adopté.)

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère des affaires culturelles.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Compte tenu de l'heure, je me permets, monsieur le président, de vous signaler que, demain matin, nous avons à examiner le budget des charges communes et celui des services financiers. Or, les deux rapporteurs, qui doivent prendre un avion à treize heures, désirent que la séance ne se prolonge pas trop tard dans la matinée.

Postes et télécommunications.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Henri Henneguelle, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne m'attarderai pas à vous présenter l'analyse du budget « prévisionnel » de 1974. Je mets le mot « prévisionnel » entre guillemets, car, si prévisions il y a, elles ne correspondent pas à la situation telle que nous la connaissons déjà aujourd'hui, ni même à celle de septembre dernier, à l'heure des arbitrages.

Je ne pourrai donc que répéter les propos que je tenais ici même en novembre 1971 : « Votre budget, monsieur le ministre, n'est pas en équilibre ou plutôt son équilibre est factice, instable, aléatoire. C'est un faux équilibre. »

Aucun des avertissements, aucune des recommandations que votre commission des finances prodiguait au Gouvernement au cours des années précédentes n'a été entendu, ou si peu !

Je veux signaler cependant, pour bien marquer l'honnêteté de mon propos, quelques progrès réalisés dans le sens souhaité par le Sénat.

Un effort, souvent réclamé, a été consenti cette année pour les investissements dans la fonction « poste » : 735 millions de francs sont inscrits en autorisations de programme, contre 542 millions en 1973 et 537 millions en 1972. Ces crédits visent la construction de bureaux de poste, la rénovation indispensable des centres de tri, l'accélération de la mécanisation, l'extension du Cedex, l'achat de véhicules. Ce serait excellent si cette masse permettait le rattrapage que nous réclamions l'année dernière. Mais on nous promet un effort plus marqué et plus significatif en 1975.

Notons en effet que le crédit initial, réclamé avant arbitrage, était de 833 millions de francs, ce qui nous laisse encore loin de ce que nous pouvions espérer pour éviter la dégradation certaine du service postal dont j'ai tenu, les années précédentes, à signaler l'incontestable et constante détérioration.

Signalons également une amélioration insuffisante des effectifs, la fonction « poste » étant essentiellement une activité de personnel. Si le montant total des postes budgétaires créés l'année prochaine est de 3.600 pour l'ensemble, la poste bénéficiera du transfert de 1936 agents venant des services financiers.

La crise de la poste, avons-nous dit, vient surtout du manque de personnel et des conditions de travail souvent déplorable qui y sont imposées. Nous considérons que l'effort fourni au niveau du personnel reste insuffisant, quand on sait que la progression du trafic postal est chaque année de 4 p. 100 et que le personnel ne s'accroît, tout compte fait, que de 2 p. 100. Même si l'on peut se féliciter d'un gain de productivité, le décalage cependant s'aggrave dangereusement.

Quels résultats sérieux peut-on envisager pour les services financiers ? Quelques mesures très partielles pour essayer de satisfaire la clientèle des chèques postaux, mais nous sommes très loin des réformes nécessaires pour sauver ou pour maintenir cette activité essentielle.

On note la disparition de la taxe qui était inscrite en 1972 et 1973, qui devait produire 230 millions de francs en 1972, 240 millions de francs en 1973, dont j'avais dit qu'elle était une nouvelle taxation dangereuse, impossible à appliquer et qu'elle constituait le type même de la recette aléatoire. Pourquoi, avais-je dit l'an dernier, la conserver au budget de 1973 alors qu'on savait ne pas devoir l'appliquer ?

Le taux moyen de rémunération des fonds des chèques postaux, qui passe de 1,92 p. 100 à 2,60 p. 100 ne peut nous satisfaire et nous ne cesserons de réclamer justice pour assurer une remise en ordre de ce service vital pour le pays.

Pour la branche télécommunications, un effort aussi important a été programmé. Les crédits en autorisations de programme se situent à 7.460 millions de francs, plus 2.840 millions de francs par appel aux sociétés de financement, soit au total 10.300 millions de francs contre 8.344 millions de francs en 1973.

Je considère aussi comme un succès le fait que l'appel aux sociétés de financement en 1974 reste stationnaire par rapport à 1973. Ces interventions, en effet, pour utiles qu'elles soient, grèvent très sensiblement le budget des télécommunications par la masse importante des frais financiers qu'elles entraînent.

Devons-nous considérer comme un effort souhaitable la double augmentation des communications et de l'abonnement du téléphone, qui doit apporter 1.900 millions de francs en 1974 ? Je regrette que cette recette supplémentaire à laquelle on pouvait s'attendre n'ait pas figuré dans les prévisions budgétaires de 1973, bien qu'elle soit intervenue en milieu d'année, puisque aussi bien votre rapporteur avait prévu cette augmentation. Nous voudrions pouvoir voter un budget prévisionnel sincère et honnête.

Voilà, je pense, les éléments qu'on peut considérer comme positifs dans les prévisions de budget annexe des P. T. T. de 1974. C'est malgré tout très peu, bien que j'aie voulu rechercher toutes les données favorables de ce budget, que je tenais à souligner, avant d'entamer un autre chapitre que je suis obligé d'intituler « ce qui ne va pas ». Je ne manquerai pas cependant d'y introduire les solutions ou remèdes que nous avons préconisés les années passées, sans pour autant avoir été entendus ou compris. Il me faut les reprendre cette année comme propositions justes et raisonnables pour sortir de la crise dans laquelle chaque année s'enlisent, un peu plus, les différents services des P. T. T.

Si les recettes d'exploitation passent de 16.193 millions de francs en 1973 à 19.841 millions de francs en 1974, n'oublions pas que l'augmentation des tarifs du téléphone intervient pour 1.900 millions de francs supplémentaires. L'excédent d'exploitation qui était de 2.205 millions de francs en 1972, et qui était tombé à 1.236 millions de francs en 1973, sera de 1.514 millions en 1974. On voit tout de suite que, sans l'augmentation de 1.900 millions de francs des tarifs du téléphone, le résultat serait négatif. L'excédent décroît chaque année, le déficit grandit.

Le besoin de financement, dit « recettes à déterminer », que nous pouvons appeler le déficit de ce budget, se situait à 1.790 millions de francs en 1972, 3.590 millions de francs en 1973. Il passe à 4.630 millions de francs en 1974. Cette progression angoissante réclame des remèdes et, d'abord, des explications.

Pourquoi ne pas dire, dans ces prévisions budgétaires présentées au Parlement, comment on envisage de déterminer ces recettes nouvelles ? Nous aimerions les connaître. Cherchons-les ensemble.

Les emprunts, bien sûr : autrefois, jusqu'en 1972, le budget comportait une ligne : « produit brut des emprunts ». L'emprunt public annuel des postes et télécommunications, prévu lui-même pour une somme bien déterminée, avait d'ailleurs une faveur certaine auprès du public et de la clientèle de la poste.

Désormais, cette recette, pourtant prévisible, a disparu. Mais, les emprunts demeurent et pour des sommes de plus en plus considérables, ce qui nous oblige à douter de l'avenir, les emprunts étant appelés à rembourser les emprunts précédents. Nous en sommes déjà là !

Si nous admettons la nécessité de l'emprunt, celui-ci doit être réservé, en bonne gestion, à favoriser les investissements rentables et non à couvrir un déficit, ce qui est aujourd'hui le cas. Nous aurons, en 1974 probablement — mais il n'est pas prévu — un emprunt public P. T. T. De quel montant ? Celui de 1973, ouvert et clos le même jour, a produit plus de un milliard de francs. C'est un beau résultat qui montre que d'autres que la clientèle particulière s'y sont intéressés. Il est vrai que le taux prévu à l'origine de 9,50 p. 100 était passé à 9,60 p. 100.

En admettant que le rendement de l'emprunt P. T. T. de 1974 soit comparable, et même un peu supérieur à 1,5 milliard de francs, il restera à trouver, c'est-à-dire à déterminer, plus de trois milliards de francs. Comment ? Nous souhaiterions aussi le savoir.

D'autres emprunts auprès d'organismes prêteurs, des avances des caisses publiques, ces techniques conduisent à des frais financiers trop importants, à des remboursements en capital insupportables : 560 millions de francs en 1974, et à des frais financiers en augmentation de 424 millions de francs.

Gare aux échéances prochaines ! Nous disons notre inquiétude et jetons un cri d'alarme.

Notons que le paiement de la T. V. A. pour le compte des sociétés de financement passe de 306 millions de francs en 1973 à 458 millions de francs en 1974, malgré l'abaissement du taux.

Tout cela constitue des charges qui s'ajoutent les unes aux autres et prépare des années difficiles pour les budgets futurs, sans pour autant que les dépenses productives puissent raisonnablement progresser. Il y a lieu d'y réfléchir.

Analysons maintenant les faits pour chacune des activités des P. T. T. et, en premier lieu, la poste.

Son déficit est de 1.621 millions de francs, alors qu'il n'était, en 1973, que de 642 millions de francs et de 104 millions de francs en 1972. Notez bien la dégradation rapide du service, qui démontre la gravité de la situation et l'urgence des mesures à prendre.

Nous avons ici très souvent souligné le manque à gagner qu'entraîne le transport de la presse à prix réduit. Il se chiffre pour 1974 de 900 millions à 1 milliard. Nous en avons réclamé sans cesse le remboursement. En effet, tous les services qui font appel à la poste pour leur correspondance en franchise en assurent le remboursement forfaitaire. Le ministre des finances lui-même, qui souhaite expédier par la poste, à titre d'expérience, les feuilles de déclaration d'impôt, en assurera, je suppose, le remboursement comme il le fait pour les avis et avertissements.

Pourquoi la même mesure ne serait-elle pas appliquée en ce qui concerne un déficit qui serait le fait d'une décision politique, que nous ne discutons pas, mais que nous estimons ne pas devoir être endossée par ceux qui accomplissent le travail. Cette charge indûment supportée par la poste, nous demandons qu'elle soit remboursée par le budget des charges communes ou par toute autre formule.

Remarquons que le déficit « poste » — 643 millions de francs en 1973 — aurait été couvert par le remboursement du déficit « presse » — 800 millions de francs — alors qu'il ne l'est plus pour 1974 : 900 millions de déficit pour la presse, 1.621 millions de déficit pour la poste, ce qui illustre encore mieux la détérioration de la situation de la poste.

Les conditions de travail deviennent insoutenables. On ne trouve plus le personnel nécessaire. Je vous fais remarquer au passage que les trois derniers concours de préposés — les O.S. des P.T.T. — présentaient davantage de places offertes que de candidats. Salaires insuffisants, mutations difficiles ou impossibles, faible attrait de la fonction, autant de raisons qui expliquent cette situation. Je puis faire la même observation pour les personnels cadres. Je ne veux pas préjuger l'avenir, mais je pense que les plus graves problèmes se posent dès aujourd'hui dans le domaine du recrutement.

Parlons des taxes. Ne dit-on pas que l'affranchissement de la correspondance subirait une augmentation importante dès le début de 1974 ? La taxation de la lettre ordinaire passerait de 0,50 franc à 0,70 franc. C'est là un moyen sûr de combler le déficit, mais il est économiquement douteux, surtout à l'heure actuelle.

Si le Gouvernement doit prendre cette décision — et nous n'en doutons plus maintenant — pourquoi ne pas le signaler dans ce budget et faire ainsi intervenir une recette supplémentaire qui réduirait d'autant l'effarante masse des « recettes à déterminer » ?

J'ai fait tout à l'heure la même remarque en ce qui concerne les tarifs du téléphone.

Pour les activités des services financiers, la situation est plus dramatique encore. Les crédits d'investissement restent stationnaires à 150 millions de francs. Pourtant, les problèmes de l'automatisation des chèques postaux se posent en urgence.

Bien sûr, le programme est respecté en ce qui concerne Paris, Lille, Lyon, Marseille. Mais il était modeste et la survie des chèques postaux doit rester notre préoccupation première.

Il convient de savoir si, politiquement, on veut qu'ils vivent ou qu'ils disparaissent. C'est ainsi qu'il faut poser la question et je la pose. Si l'on veut qu'ils vivent, il faut leur en donner les moyens.

Ces moyens sont connus : les mettre à égalité de concurrence avec les autres établissements similaires, leur donner toutes les facilités accordées aux autres, notamment la possibilité de prêts personnels afin que le titulaire d'un compte chèque postal ne soit pas astreint, pour toutes les opérations, à vider son compte chèque postal au profit d'un compte ban-

caire, qu'il aura été obligé d'ouvrir par nécessité. Résultat : le nombre des chèques postaux a diminué de 53.000 en six mois ; il diminuera certainement de 100.000 en 1974. La situation est donc difficile.

J'ai dit tout à l'heure que certaines mesures partielles bien insuffisantes avaient été prises. Il faut aller plus loin et donner aux chèques postaux la liberté que nécessitent les activités économiques qu'ils peuvent utilement remplir de façon à limiter, dans un premier temps, l'évasion des usagers et assurer ensuite la progression. Pourquoi ne pas supprimer, dès maintenant, par exemple, cette taxe de tenue de compte de 5 francs qui assure une maigre recette de 30 millions de francs ? La perte serait sans aucune importance, mais l'effet psychologique, lui, serait considérable.

Reste le problème le plus essentiel sur lequel on nous a fait tant de promesses : la rémunération des fonds déposés au Trésor. Alors que le taux des emprunts que nous contractons pour couvrir le déficit évalué, cette année, à 1.325 millions de francs, est supérieur à 9,50 p. 100, le Trésor nous verse royalement une moyenne de 2,60 p. 100. Il était pourtant admis que les mesures nécessaires seraient prises pour que, à compter du 31 décembre 1973, le déficit des services financiers ait, pour l'essentiel, disparu. Je viens de citer votre prédécesseur, monsieur le ministre. Il n'en est rien, comme chacun sait, et nous sommes très loin du compte.

Vous connaissez le système adopté : d'une part, rémunération à 1,50 p. 100 pour la partie correspondant à la moyenne du dernier trimestre 1971, soit 30.800 millions de francs. Pourquoi pas la moyenne annuelle ? Sans doute parce qu'elle était de 30.127 millions de francs, donc légèrement inférieure à la moyenne trimestrielle ; c'est un petit bénéfice du Trésor, probablement !

D'autre part, application du taux de 7,17 p. 100 sur les sommes excédant la référence retenue ci-dessus. Le taux appliqué cette année devrait correspondre au taux des effets publics à six mois. Honnêtement — je dis bien « honnêtement » — il devrait être supérieur et avoisiner les 11 p. 100. Pourquoi l'a-t-on limité à 7,17 p. 100 ?

A ce jeu de dupes dans lequel nous sommes enfermés — on ne sait pourquoi — nous pourrions, si tout va bien, c'est-à-dire si la situation des chèques postaux se redresse, atteindre les 3,50 p. 100 de moyenne en 1977, alors que le taux d'équilibre, qui, par ailleurs, n'aurait rien d'excessif, se situe actuellement à 6,10 p. 100.

Nous sommes loin de l'engagement formel pris par le Gouvernement, voilà trois ans, devant l'Assemblée nationale et devant le Sénat.

Je dirai un mot seulement pour constater la baisse continue du trafic des mandats dont la taxation avait subi, il y a trois ans, d'importantes augmentations. J'avais signalé, à cette époque, que ces augmentations allaient conduire à une disparition de la clientèle. Maintenant, cette dernière fuit ce mode de paiement. J'avais indiqué que c'était une erreur. Le résultat annoncé était fatal. On comptait sur une stabilisation : c'est la dégradation continue.

J'ai entre les mains le texte d'une déclaration faite par la caisse de retraite d'un département, que je ne citerai pas, et qui vient de prendre la décision de changer de titre de paiement pour les pensions de vieillesse. Voici ce que j'y relève :

« Cette décision a été prise à l'unanimité par le conseil d'administration de la caisse régionale, ce conseil étant composé aussi bien de représentants des employeurs que des salariés et des syndicats. Le nombre des guichets de banque est bien plus important que celui des guichets postaux. On ne verra donc plus les longues files d'attente qui, quelquefois, se prolongeaient jusque dans la rue. »

C'est ce que j'avais signalé, voilà quelques années, en ce qui concerne la détérioration du service postal, détérioration qui, je vous le disais à l'instant, ne fait que s'aggraver.

On pourrait répéter la même chose et exprimer les mêmes soucis en ce qui concerne la caisse nationale d'épargne. Alors je pose cette question, dont vous admettez le bien-fondé : pourquoi la caisse nationale d'épargne ne jouit-elle pas des mêmes avantages que les autres caisses, notamment de la possibilité d'accorder aux usagers des prêts particuliers et même des prêts aux collectivités locales ? Le rendement s'en trouverait très certainement amélioré. Pourquoi la caisse nationale d'épargne reste-t-elle la parente pauvre ? Je signale au passage que la décision prise par le Gouvernement de faire passer le taux d'intérêt des caisses d'épargne à 6 p. 100 est un mauvais coup supplémentaire porté à l'équilibre de votre budget. Vous n'en êtes pas responsable, monsieur le ministre, je le sais bien, mais nous sommes obligés de constater le fait.

Toutes ces mesures que nous avons déjà proposées, et qui nous sont actuellement refusées, sont pourtant susceptibles de conduire à l'équilibre des services financiers, et ce sont les seules qui soient vraiment raisonnables et efficaces.

Nous comptons 18.000 recettes postales en France. Pourquoi pas 18.000 petites banques populaires ?

Pour les télécommunications, plus particulièrement pour le téléphone, la situation ne cesse de s'aggraver malgré les efforts que j'ai reconnus dans la première partie de mon exposé. Il apparaît que l'on ait abandonné la priorité n° 1 de ces dernières années qui était d'assurer la fluidité du trafic, la seconde étant, je le rappelle, l'automatisation et la troisième l'apurement des demandes en instance.

Il semble que le million de demandeurs de cette fin d'année 1973 fasse peur et que, devant l'ampleur du mécontentement, on en arrive maintenant à distribuer des numéros non raccordés. Est-ce sage ? Nous ne le pensons pas.

Il faut à tout prix maintenir la priorité à la fluidité du trafic qui devait être assurée en cette fin d'année 1973. Nous en sommes bien loin. C'est là encore une promesse non réalisée.

Signalons aussi les difficultés qui surgissent au moment même de l'automatisation. Nombre de secteurs sont saturés dès le passage à l'automatique par manque de lignes et de numéros à l'autocommutateur. Même dans la région Nord, considérée comme « région pilote », les prévisions ont été sous-estimées et la crise s'aggrave. Il y a lieu de réviser le plan.

Dans le domaine du téléphone, est-ce bien encore maintenant un problème de crédits ? Ne serait-ce pas plutôt l'insuffisance de production des matériels et, surtout, le manque de personnels techniques qui obligent trop souvent à passer par des sociétés privées pour des travaux revenant aux personnels qualifiés de l'administration ?

Ici se pose le problème du recrutement du personnel. L'insuffisance des rémunérations officiellement possibles conduit à recruter sur titres, à accorder des indices préférentiels, des primes, par dérogation au statut et en violation de celui-ci, ce qui ne manque pas, bien sûr, de créer des remous intérieurs. Je me devais de poser la question et de souligner ces difficultés de recrutement à tous les échelons.

Quoi qu'il en soit, le problème du téléphone est loin d'être résolu et la France souffrira de nombreuses années encore de son insuffisance en nombre et en qualité, bien que nos techniques et nos techniciens ne soient pas en cause et puissent, au contraire, jouir à juste titre d'une réputation favorable qui n'est d'ailleurs pas surfaite.

Je souhaiterais aussi vous sensibiliser sur le développement inconsidéré des avances remboursables. Si celles-ci peuvent se justifier, encore que j'en doute, pour les zones industrielles, les collectivités locales, les promoteurs de zones d'habitation, elles deviennent absurdes, insupportables lorsqu'il s'agit de particuliers.

Je suis saisi d'un nombre impressionnant de protestations que je pourrais illustrer de nombreux et flagrants exemples, tel celui d'un promoteur privé qui se voit réclamer 50.000 francs pour vingt lignes dans un immeuble de seize appartements alors que le câble passe au pied de la construction. On finit par traiter à 25.000 francs pour dix lignes. Vous voyez le marchandage !

La querelle va se dérouler entre ceux qui acceptent de payer et ceux qui refusent. Le bénéfice du téléphone est accordé aux premiers « étant donné » — je cite, monsieur le ministre, votre réponse à une question écrite de M. Besson, à l'Assemblée nationale — « que le candidat abonné peut choisir d'attendre son raccordement à son tour normal ». Oui, mais si ce dernier a économiquement une plus grande valeur et, partant, un besoin plus urgent, donc prioritaire ? Il faut noter, comme vous dites, que le versement d'une avance remboursable ne constitue en aucune façon une obligation. Pourtant, si vous voulez le téléphone, il faudra payer !

Ce que vous ignorez peut-être, monsieur le ministre, c'est que ce système des avances est devenu une habitude permanente que l'on cherche à développer, à systématiser et à institutionnaliser.

Je sais bien que vos directeurs régionaux des télécommunications trouvent là une manne abondante et inespérée qu'ils cherchent à maintenir et même à améliorer, je dirai à aggraver ; mais ils se refusent, bien qu'ils le craignent, à ce que ces avances soient budgétisées, ce qui serait pourtant régulier et souhaitable.

J'ai sous les yeux un document édifiant où ces différents problèmes sont traités.

L'un des interlocuteurs pense, je cite : « Pour l'avenir, si l'on veut systématiser les avances, il serait souhaitable d'établir, au plan national, un texte réglementaire précis... ». Vous voilà prévenu, monsieur le ministre. Vous aurez sans doute à le signer !

Cet interlocuteur ajoute : « L'idée fondamentale est la suivante : si le client veut le téléphone, il doit payer. »

Que devient le service public ? Où place-t-on ce devoir primordial qui consiste à être au service de tous ? C'est la justice par la fortune !

Je connais un cas où, entre un éleveur agricole et une résidence secondaire voisine, c'est cette dernière qui a obtenu le téléphone grâce à l'avance payée par le second et refusée par le premier. Est-ce juste ? Est-ce économiquement valable et régulier ?

Je cite toujours mon document. Un autre interlocuteur estime « qu'il faut juger de l'importance du client en ce qui concerne les avances du type I ». Vous avez bien entendu. Mais qui va juger, qui est honnêtement qualifié pour juger de l'importance du client ? Votre système devient éminemment dangereux.

Un autre interlocuteur va plus loin et considère qu'« il serait souhaitable de mettre en place un système d'avances systématiques à taux faible et un système d'avances nettement plus élevées pour les abonnés ayant un besoin urgent du téléphone ».

Où allons-nous ! Il y a là un drame latent, un scandale sur lequel il est urgent que vous vous penchiez, monsieur le ministre, pour préserver ce service public que vous avez à défendre.

Mais que dire de France-Centrex ? Après le financement des investissements, la gestion est maintenant l'objectif des capitaux privés. Après Finextel, Codetel et les autres, c'est France-Centrex, axée spécialement sur l'achat et la gestion des centraux téléphoniques.

La desserte de secteurs privilégiés, de grandes entreprises, de quartiers denses à court rayon d'action, c'est confier au secteur privé les affaires les plus rentables. On dépouille les télécommunications de leur substance enrichissante. Est-ce encore un service public ?

Je pense, mesdames, messieurs, avoir été sobre et honnête dans mes critiques, mais je les eusse souhaitées plus percutantes car c'est toute la vie de la poste qui est en jeu, toute la vie d'un service public unitaire qui comprend trois fonctions : poste, services financiers, télécommunications, qui doivent se développer ensemble, harmonieusement, dans le souci majeur d'apporter au public français un outil de très grande valeur économique, indispensable à la vie du pays.

Le Sénat, dans ce domaine, devra faire preuve de vigilance. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Marzin, rapporteur pour avis.

M. Pierre Marzin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'organisation et le fonctionnement des postes et télécommunications ont fait récemment l'objet d'innovations importantes. C'est ainsi, notamment, qu'a été mise en place une comptabilité moderne, faisant clairement ressortir l'évolution des résultats par branche d'exploitation ; que les services ont été regroupés en deux grands secteurs fonctionnels, à savoir : « postes-services financiers » et « télécommunications » ; enfin, qu'il a été fait appel à de nouvelles sources de financement pour l'amélioration de notre infrastructure téléphonique.

Il s'en faut cependant que soient résolus tous les problèmes et en particulier, sur le plan financier, celui du déficit structurel des services financiers, d'une part, et celui du déficit du courrier de presse résultant d'une tarification symbolique, d'autre part, soit — au total — une charge indue de l'ordre de 2.200 millions de francs.

C'est ainsi que le budget qui vous est soumis pour 1974, s'il témoigne d'une volonté certaine de modernisation, n'échappe donc pas à des servitudes financières dont l'incidence s'accroît avec le temps.

En ce qui concerne la poste et les services financiers, j'ai surtout mis l'accent, dans mon rapport écrit, sur les mesures envisagées pour 1974 en matière de modernisation et ce, afin d'assurer l'amélioration de la qualité des prestations. Vous trouverez par ailleurs des informations intéressantes ces deux exploitations. Toutefois, je voudrais, à cet égard, souligner certains aspects et formuler quelques commentaires.

Pour ce qui est de la croissance du personnel, de 1971 à 1974, c'est la poste qui enregistre le plus fort progrès avec une aug-

mentation de 7 p. 100 environ; les communications viennent ensuite avec 2 p. 100; les services financiers, en revanche, pour la même période, voient décroître leur effectif de 5 p. 100.

Cette évolution paraît liée au progrès de la mécanisation dans chacune de ces branches. Il n'est pas douteux que l'automatisation du téléphone et la mécanisation des centres de chèques postaux sont générateurs d'économies de personnel, compensées partiellement par le recrutement de techniciens spécialisés.

Par contre, la poste, où la mécanisation est moins rapide, demeure essentiellement une activité de main-d'œuvre. Aussi les efforts de l'administration, ainsi que je l'ai mentionné, portent-ils sur la modernisation des services de tri et des centres de distribution de courrier, tant à la ville qu'à la campagne.

Il y a tout lieu de penser que l'introduction de la codification postale facilitera l'automatisation du tri en permettant l'implantation de nouvelles machines à grand rendement, qui assureront le traitement automatique du courrier, dont le trafic porte actuellement sur plus de dix milliards d'objets. De même, dans le domaine de la distribution, la codification allégera les travaux préparatoires et facilitera le développement des boîtes Cedex.

Dans le domaine des chèques postaux, l'extension progressive à tous les centres des méthodes de gestion électronique va doter les services financiers de moyens de fonctionnement au moins égaux à ceux que connaissent les établissements bancaires. Partant, les chèques postaux ne devraient pas manquer de s'orienter vers une action à caractère commercial plus marqué.

Enfin, je voudrais évoquer le problème particulièrement grave, celui des charges indues imposées par l'Etat qui pèsent sur la poste et les services financiers.

C'est ainsi que la poste assure l'acheminement des envois de presse, qui constituent 20 p. 100 de son trafic et procurent seulement 2 p. 100 de ses recettes.

S'agissant des services financiers, nous sommes conduits à la même observation. Leur déficit trouve sa justification dans la mauvaise rémunération par le Trésor des fonds en dépôt aux chèques postaux.

En ce qui concerne les télécommunications, les objectifs prioritaires définis par le VI^e Plan en matière d'équipements téléphoniques sont, dans l'ordre d'urgence: le rétablissement de la qualité du service, la modernisation des matériels, l'augmentation des raccordements en vue de porter, fin 1978, le nombre des abonnements principaux à 10 millions puis, après une nouvelle décision, à 12 millions.

En ce qui concerne la fluidité du trafic, autrement dit la possibilité pour un abonné d'obtenir son correspondant, qu'il soit local ou interurbain, avec une probabilité très forte, de très importantes infrastructures, traduisant le début des réalisations entreprises dans ce domaine, dès 1968, ont été mises en service. Il faut, en effet, que l'abonné soit raccordé à un central automatique local de qualité; que ce central local soit relié par un nombre suffisant de circuits interurbains aux centres de transit; enfin, que ces centres de transit comportent un nombre de joncteurs interurbains automatiques en relation avec le trafic à écouler. Il existe une analogie frappante, en ce domaine, avec les autoroutes — circuits interurbains — et leurs échangeurs — centres de transit.

Les années 1973 et 1974 seront, de ce point de vue, à mon avis très importantes. C'est ainsi que le nombre de circuits interurbains va s'accroître de 33 p. 100 par an de 1971 à 1974, passant de 100.000 à 200.000. Le nombre des joncteurs interurbains en fera sensiblement autant, passant de 200.000 à 445.000.

Le trafic interurbain connaît, en 1973, une progression de 18 p. 100 alors que les moyens mis en œuvre font ressortir un accroissement potentiel de 30 p. 100 d'une année sur l'autre.

Vous m'excuserez de ne pas être d'accord avec mon ami M. Henneguelle, mais il y a là, comme disait Fernand Reynaud, un défaut si cela ne marche pas. Quand on constate 30 p. 100 d'augmentation annuelle d'un côté et 18 p. 100 de l'autre, il faut bien que cela se croise un jour ou l'autre. C'est sans doute parce que nous n'avons pas encore bénéficié de l'important accroissement du matériel mis en œuvre, dont la mise en place demande un ou deux ans. Tout ce qui est commandé pour la fin 1974 devrait résoudre le problème du trafic, ou alors, il faudrait que les techniciens soient idiots et qu'ils ne voient pas clair! Après tout, c'est possible.

Compte tenu de l'évolution actuelle de la demande qui s'accroît plus que l'on pouvait l'imaginer, on peut prévoir que l'objectif de fluidité annoncé pour la fin de 1974 sera à peu près atteint sur les grands axes du réseau interurbain — on n'a pas dit autre chose — mais qu'une incertitude demeurera en ce qui concerne les réseaux locaux non automatisés — cela, c'est évi-

dent — et certains centraux vétustes de la région parisienne, par exemple, et d'autres comme Marseille. Je reparlerai de cela tout à l'heure.

En matière de modernisation du réseau, le plan prévoit l'automatisation complète à la fin de sa période d'exécution. La préparation annuelle des programmes d'équipement tend à montrer que, sauf aggravation de la demande, l'objectif prévu sera atteint.

Un mot de la région parisienne. A première vue, cette région ne paraît se distinguer des autres que par le nombre et la charge des abonnés. En effet, ils représentent 1.900.000 abonnés, soit le tiers des abonnés français. Par contre, le trafic se situe à 36 p. 100 du trafic national et 60 p. 100 du trafic international.

Mais de même que pour les autoroutes et le chemin de fer, Paris représente également un noyau central de transit pour un nombre considérable de communications provinciales et internationales. De ce fait, Paris a, du point de vue du trafic de transit, une importance qui dépasse celle d'une région et cette situation se répercute sur toute la France. Or, Paris a bénéficié de l'automatique avant la guerre de 1939. N'oublions pas qu'à ce moment-là Paris était la ville la mieux automatisée d'Europe; elle ne l'est plus aujourd'hui. Ses installations, qui datent de 1928, sont vétustes et ont souffert d'un manque d'entretien pendant l'Occupation.

Chose beaucoup plus grave: le matériel installé à cette époque ne correspond plus au trafic actuel et n'a pas été renouvelé. Un central de 10.000 lignes est utilisé à plein alors qu'il ne devrait l'être qu'à 50 p. 100.

Un effort sur Paris est donc absolument souhaitable, mais il ne faut pas qu'il soit réalisé au détriment de la province en freinant son automatisation. Il est vrai que nous avons lu ce matin dans la presse que le district de Paris allait vous donner les sommes nécessaires afin que vous n'ayez pas besoin de piocher dans les crédits de Lille, comme le disait M. Henneguelle.

En ce qui concerne la satisfaction des demandes d'abonnement téléphonique, le VI^e Plan avait prévu un certain rythme de réalisations. Or, si la progression actuellement constatée est conforme à l'échéancier, la demande nette d'abonnements nouveaux a progressé de 24 p. 100 en 1970, de 30 p. 100 en 1971 alors que les prévisions correspondaient à un taux de croissance moyen annuel de 19 p. 100.

Il en est résulté que, malgré une augmentation des demandes satisfaites de 20 p. 100, le nombre de demandes nouvelles en instance est passé de 436.000 en 1970, à 785.000 en fin 1972, peut-être 1 million actuellement.

Devant cette poussée non prévisible et liée, sans doute, à l'activité économique, à l'évolution du niveau de vie, mais aussi à une nouvelle prise de conscience de l'intérêt du téléphone par le public et l'élévation du niveau de vie de nouvelles couches sociales, le Gouvernement a dû reviser ses objectifs et porter le nombre de ses lignes principales de 10 millions à 12 millions, fin 1978. Mais il ne suffit pas de décider un tel accroissement pour le réaliser car le remède n'est pas seulement financier et il serait souhaitable de connaître les solutions nouvelles que vous comptez retenir, monsieur le ministre, pour doubler, d'ici à la fin 1978, le nombre d'abonnés existant à la fin de 1974.

Parmi ces abonnés, il est une catégorie qui mérite d'être spécialement signalée: il s'agit des abonnés ruraux désignés par le vocable « téléphone vert ».

En effet, l'abonné rural, qui autrefois, téléphonait peu et coûtait cher en équipement, a réalisé une véritable révolution. Il se comporte, désormais, comme un « industriel »; le téléphone constitue un outil indispensable à ses besoins: commande des produits alimentaires, achat et vente des animaux, appel du vétérinaire, de l'inséminateur, etc. Or les services de télécommunications ont des difficultés à construire les lignes longues et éparses et, de plus, les installations rurales sont onéreuses.

Une méthode de raccordement de ces lignes a été mise au point en Bretagne depuis deux ans, à titre expérimental. Cette méthode est basée, d'une part, sur le groupement d'un nombre important d'abonnés du même secteur à raccorder, d'autre part, sur la mise au point, avec l'aide du crédit agricole, d'un relais financier sur cinq à sept ans de sorte que l'abonné rural ne débourse que les intérêts de l'équipement.

La méthode a été un succès complet puisque, en deux années, 16.000 lignes rurales ont été construites dans cette région.

Etant donné l'intérêt que présente, pour les ruraux, cette possibilité, il conviendrait que vous nous fassiez connaître, d'une part, si les dispositions prises par ses services, à la suite des

expériences faites en Bretagne ont été suivies d'effet dans d'autres régions, d'autre part, quel est le nombre de lignes rurales pouvant être construites par an et quelle en est la limitation.

Je suis mandaté pour vous parler des avances remboursables. M. Henneguelle vient de le faire ; aussi je serai bref.

Je pense comme lui que les avances des types 2, 3 et 4 sont presque souhaitables, mais qu'au contraire l'avance n° 1 ne l'est pas. Elle est manifestement mal supportée. Il y aurait donc intérêt à uniformiser, là aussi, le système afin d'éviter les différences d'une région à l'autre.

Mais j'ai constaté, en prenant connaissance d'un document qui figure dans mon rapport, que si vous supprimiez cette année les avances remboursables n° 1, vous seriez obligé de rembourser plus d'argent que vous n'en toucheriez.

Alors je vais vous demander, tout au long de ce rapport, d'accroître vos crédits d'investissement, mais je ne peux décemment pas vous demander de supprimer les avances remboursables n° 1, ce qui coûterait trop d'argent.

Ce que je souhaiterais, c'est que les crédits d'investissement dont vous allez disposer les années suivantes soient suffisants pour que vous n'ayez plus besoin d'appliquer ces avances remboursables n° 1 qui, manifestement, tout au moins au Sénat, ne sont pas aimées du tout.

Je voudrais maintenant aborder le chapitre de la recherche, mais puisque M. le président a limité mes propos, je vous renvoie à mon rapport écrit.

Le centre national d'études des télécommunications poursuit un effort dans quatre actions prioritaires. Je voudrais dire un mot de l'une de ces actions prioritaires, celle qui concerne la commutation électronique. Ce sujet est à l'ordre du jour, puisqu'on y trouve le mot électronique. Cela fait bien.

La France possède actuellement, grâce au C.N.E.T., en expérimentation — même en fonctionnement — un système qui paraît très valable pour les moyens et petits centraux et, prochainement, pour les centres de transit. Il reste encore à réaliser le gros central urbain. Un programme d'équipement de 100.000 lignes téléphoniques expérimentales est actuellement en cours, en particulier en Bretagne et dans le Poitou. Tout cela est prometteur pour l'avenir.

Mais, quoi qu'on en dise quelquefois dans la presse, quoi qu'en disent certaines personnes qui paraissent techniciens et qui ne le sont pas du tout, on ne sauvera pas le téléphone avec l'électronique. Non, on le sauvera avec le système actuel ou pas du tout. L'électronique vous permettra d'atteindre autre chose, et le plus vite possible, parce qu'il faut prendre position sur l'électronique avant les autres pays et cela vous le faites. Mais ne comptez pas sur l'électronique pour sauver le téléphone.

Par contre, dès que vous aurez mis au point une gamme de centraux électroniques, il faudra absolument définir un type unique de système en vue de résoudre rationnellement et économiquement les problèmes de gestion, d'exploitation et de maintenance du réseau. Car il ne faut pas, en effet, recommencer la pratique dont nous souffrons actuellement — et je suis coupable comme beaucoup d'autres — qui consiste à commander deux types de centraux *Crossbar* très distincts en matière d'entretien, entraînant ainsi une formation différente pour deux groupes de techniciens. Cette situation est une des causes du mauvais fonctionnement de certains grands centraux, notamment à Paris, où 75 p. 100 des techniciens ont moins de deux ans d'ancienneté.

En ce qui concerne la télé-informatique, je vous renvoie à mon rapport. Je remarque simplement que la télé-informatique va devenir très importante dans l'avenir. Pour l'instant, elle ne pose pas de problème. Les demandes sont satisfaites, car elles ne représentent que 2 p. 100 du trafic téléphonique. A mon avis, ce n'est pas, pour l'instant, un sujet extrêmement important pour nous, bien qu'il s'agisse d'un problème de fond très sérieux.

En ce qui concerne le développement des liaisons internationales, on utilise tantôt des satellites, tantôt des câbles sous-marins. Pour les satellites, le trafic est reçu par les antennes de Pleumeur-Bodou. Pour les câbles sous-marins, on n'a jamais posé autant de câbles depuis l'invention des satellites. La France est bien placée. Elle pose tous les câbles nouveaux dans le bassin méditerranéen.

Monsieur le président, je voudrais évoquer un problème qui aurait dû l'être bien plus tôt, puisqu'il a été soulevé dans cette assemblée, pour la première fois, voilà douze ans. Il s'agit du prix des matériels et de la comparaison de leur prix

avec les pays étrangers. Vous trouverez dans mon rapport écrit une courbe qui fait apparaître que les salaires de l'industrie ont pratiquement doublé depuis le 1^{er} janvier 1966 jusqu'à mai 1973. Pourquoi partir du 1^{er} janvier 1966 ? Parce que c'est à cette date qu'a été mis en service aux P.T.T. un service central des prix de revient. On s'aperçoit que les salaires ont rigoureusement doublé depuis le 1^{er} janvier 1966 jusqu'au mois de mai, exactement l'accroissement est de 1,96 p. 100.

Les prix des matériels — il s'agit du matériel de commutation des centraux ou du matériel des transmissions — sont de 15 à 20 p. 100 moins cher qu'en 1966. Même avec les frigorifiques italiens, on n'y arrive pas, et je demande qui dit mieux ? Comme, ici, dans cette maison on ne me croit pas, je vais vous donner un point de repère en faisant une comparaison avec les prix étrangers.

Nous avons pu avoir des renseignements et croyez bien qu'il est très difficile d'avoir des renseignements sur les prix étrangers. Ces renseignements portent en particulier sur les prix allemands. Les Allemands fabriquent deux fois plus que la France de matériel de transmission et de lignes. Je puis vous dire que les prix français ne sont jamais supérieurs aux prix allemands et qu'ils sont souvent très inférieurs. Permettez-moi de ne pas vous donner les chiffres. Nous sommes ici au Sénat français, mais je pense que si nous étions au Sénat allemand, le président du Sénat allemand n'apprécierait pas que je vous fournisse des renseignements confidentiels. En tout cas, nos prix sont nettement inférieurs.

Je voudrais aussi faire état d'articles parus dans la presse, très récemment d'une part, au mois de mai dernier, d'autre part. On a fait état dans la presse d'un document confidentiel se référant à des indications sur les crédits d'investissement et sur le nombre de lignes principales construites en France, en Allemagne fédérale et en Grande-Bretagne. C'est vrai, ce document existe.

D'un examen rapide de ce document, il est loisible de déduire que le prix de revient d'une ligne principale en France est le double d'une ligne en Allemagne fédérale et en Grande-Bretagne et, poussant plus loin le raisonnement, on peut considérer qu'à partir de ces bases, l'administration française des P. T. T. va engager 20 milliards de dépenses en trop, durant le VI^e Plan. Le calcul est facile à faire : 36 milliards de francs divisés par deux donnent 18 milliards de francs, 20 milliards de francs si l'on arrondit le chiffre.

Il est doublement regrettable que ce document dit confidentiel ait été divulgué aussi légèrement, sans note explicative, ce qui a conduit à une interprétation grossièrement erronée. En effet, dans les dépenses d'investissement de l'Allemagne fédérale ne sont pas incluses les dépenses d'acquisition de terrains, de constructions de bâtiments, de transport et aussi de mises en service.

Quant à la Grande-Bretagne, les renseignements qui y figurent se rapportent au nombre de postes de toutes natures et non aux lignes principales, ce qui correspond à la moitié environ.

Je l'affirme ici hautement : toutes choses également comparables, les crédits d'investissement d'une ligne principale ne sont pas significativement différents d'un pays à l'autre et l'on peut les évaluer à 8.500 francs environ et cela me paraît d'autant plus méritoire pour la France si l'on tient compte de l'automatisation de quelque 15 p. 100 de lignes manuelles actuelles qu'on ne trouve pas en Allemagne parce qu'elles sont automatisées depuis longtemps, des équipements nécessaires au rattrapage du retard en matière de qualité de services et d'écoulement du trafic, du renouvellement accéléré des centraux urbains vétustes et le raccordement de nouveaux abonnés.

Je ne vois pas d'ailleurs comment on pourrait avoir des lignes principales qui nous coûteraient deux fois plus cher qu'en Allemagne avec des prix de matériel inférieurs.

Je voudrais, monsieur le ministre, que vous m'infirmiez ou me confirmiez le bien-fondé de ces déclarations.

Je passerai rapidement sur le budget d'investissements dont M. Henneguelle nous a parlé tout à l'heure. Je voudrais simplement dire, en ce qui concerne les télécommunications, que le matériel de trafic augmenté de 30 p. 100 ; je signale qu'il est prévu dans ces commandes 371.000 équipements au titre de l'automatisation du réseau pour réduire à 7 p. 100 le nombre d'abonnés manuels, au lieu de 15,5 p. 100 fin 1972 ; 119.000 équipements pour le remplacement des autocommutateurs anciens ; 1.250.000 au titre du raccordement de nouveaux abonnés au téléphone, soit un total de 1.740.000, sur lesquels 500.000 ne servent pas du tout à faire des abonnés nouveaux, ce qui fait 30 p. 100 qui ne servent qu'à améliorer les abonnés existants.

Cela explique ce que j'ai dit tout à l'heure : dans ces conditions, nos prix sont très méritoires, car nous avons des choses à faire que les Allemands n'ont plus à faire.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, je vous signale que si l'on analyse par branche, on trouve que les télécommunications ont plus de 470 millions de francs et que la poste et les services financiers accusent des déficits respectifs de 1.621 millions de francs et 1.334 millions de francs.

Je passerai simplement aux charges qui sont principalement constituées par des charges de personnel, puisque celui-ci représente globalement 51 p. 100 de la totalité des charges, dont 45 p. 100 pour les télécommunications. A ce sujet, je voudrais signaler l'autre volet de la productivité des télécommunications. Nous avons vu tout à l'heure le volet achat de matériel. Vous pouvez, si vous le voulez, contrôler mes propos lorsque je dis que le matériel est plutôt moins cher en France qu'à l'étranger. Donc, nous ne sommes pas en retard, mais ne le sommes-nous pas au point de vue de la productivité, c'est-à-dire des frais de personnel ?

Le budget des télécommunications, de ce point de vue, augmente de 1 à 2 p. 100 par an. Je tiendrai le même raisonnement à la Fernand Raynaud que tout à l'heure. Le personnel augmente de 1 à 2 p. 100 tandis que le nombre d'abonnés augmente d'environ 15 p. 100 par an ; il faudra donc que ça se croise !

Je passe tout de suite en 1978, monsieur le ministre, si, comme je l'espère, le nombre d'abonnés principaux atteint alors 12 millions. Je dois signaler que la productivité sur le plan international est calculée en général par le nombre d'employés de toutes natures par 1.000 abonnés principaux, le chiffre est de 20 en France, alors qu'il atteint 15 au Japon, 12 dans les pays les plus évolués du point de vue des télécommunications comme la Suède et le Canada. La France n'atteint pas encore ce chiffre de 12, mais, monsieur le ministre, si vous voulez atteindre ce beau résultat, en 1978 : $12 \times 12 = 144$; nous comptons actuellement 115.000 employés ; il faudra donc que vous recrutiez 30.000 agents supplémentaires avant 1978.

Monsieur le ministre, comme il s'agit de personnels techniques de plus en plus qualifiés pour lesquels une formation de plusieurs années est nécessaire, je suggère que cette perspective de recrutement soit sérieusement envisagée dès maintenant pour que ces employés soient mis en place au moment opportun, et il s'agit de 30.000 techniciens. Il n'est pas douteux en effet que les solutions aux problèmes du téléphone seront à rechercher, à l'avenir, autant dans les impératifs de qualification technique et d'organisation que dans les conditions de financement et d'investissement.

M. le président. Monsieur Marzin, je suis au regret, mais je vous demande de conclure.

M. Pierre Marzin, rapporteur pour avis. J'ai terminé.

En ce qui concerne les perspectives budgétaires pour 1974, il apparaît donc un besoin de financement de 4.630 millions de francs pour assurer l'équilibre du budget annexe, alors que ce besoin était de 4.115 millions de francs en 1973, 2.612 millions de francs en 1972, 1.236 millions de francs en 1971 et 549 millions de francs en 1970.

Les besoins de financement anormalement élevés et qui vont en s'aggravant proviennent du déficit de la poste et des services financiers dont le total s'élève à 2.956 millions de francs.

Si le déficit des chèques postaux était comblé par une rémunération correcte du service rendu et celui du courrier de presse par le budget des charges communes, cela entraînerait une rentrée supplémentaire totale d'environ 2.140 millions de francs ; le déficit à combler par l'emprunt serait alors raisonnable.

Quant aux besoins d'emprunt des télécommunications, il est de 813 millions à comparer à un programme d'équipements de 10.300 millions de francs ; il peut être facilement comblé par la caisse nationale des télécommunications qui, comme son nom l'indique, ne devrait pas légalement servir à résorber les déficits des autres branches, ou alors il eût été préférable de l'appeler « Caisse nationale des P. T. T. ».

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires économiques et du Plan vous propose d'adopter des crédits du budget annexe des postes et télécommunications. (Applaudissements.)

M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications. Monsieur le président, mesdames, messieurs, un ministre des postes et télécommunications doit toujours éprouver, me semble-t-il, un grand plaisir à présenter à votre assemblée son projet de budget, car il sait qu'il existe entre vous et lui une certaine communauté de préoccupations.

A la différence de la plupart de mes collègues, mais comme tous ceux d'entre vous qui exercent des responsabilités difficiles à la tête des collectivités locales, j'ai en effet à me préoccuper des moyens d'ajuster au mieux à des dépenses dont l'intérêt général exige qu'elles aillent toujours croissant des recettes qui ne présentent pas forcément la même élasticité. Je ne m'étonne pas que vos rapporteurs aient consacré de longs développements à ce problème et j'ai l'intention d'y revenir à la fin de mon propos, car je le considère moi aussi comme capital.

Auparavant, je voudrais surtout insister sur l'importance des choix politiques qui caractérisent ce projet.

Ces choix se manifestent d'abord par une exceptionnelle progression des crédits d'équipement. Ceux-ci augmentent en effet de 35 p. 100, ce qui représente, sauf erreur de ma part, le taux de progression le plus rapide de l'ensemble de la loi de finances. En 1974, nos crédits devraient représenter un cinquième du total du budget d'équipement de la nation. Ce taux de progression est également plus élevé, je crois, que ceux prévus dans les industries les plus importantes.

Cet effort concerne essentiellement les télécommunications. Dans ce secteur, les autorisations de programme budgétaires, qui se montent à 7.460 millions de francs, seront augmentées des 2.840 millions de francs attendus des sociétés de financement du téléphone. Ces moyens financiers en forte croissance correspondent aux objectifs que le Gouvernement a, à mon initiative, fixés aux télécommunications au début de l'année 1973 et qui se sont traduits par une importante révision en hausse des prévisions du VI^e Plan.

Conformément à la politique constante de mon département, ces moyens seront affectés en priorité au renforcement de nos infrastructures primaires, c'est-à-dire au réseau. Les commandes qui seront passées à ce titre se traduiront par une augmentation de 30 p. 100 des moyens d'écoulement du trafic. Parallèlement, l'autorisation sera activement poursuivie ; les programmes engagés en 1974 doivent permettre de porter à la fin de 1976 le taux d'automatisation à 98 p. 100. Dans les zones urbaines, nos efforts visant à une meilleure qualité de service se traduiront essentiellement par un renouvellement accéléré des centraux vétustes et par l'installation en nombre croissant d'équipements spécialement conçus pour l'important trafic de certains abonnés. Un effort particulier sera fait dans la région parisienne.

A la poste, le projet de budget pour 1974 est également caractérisé par une augmentation sans précédent des autorisations de programme.

Les services postaux recevront pour leur équipement 735 millions de francs et auront ainsi multiplié par 2,5 leurs investissements en 3 ans.

L'effort le plus important dans le domaine des bâtiments sera réalisé sur les centres de tri du courrier, pour lesquels le nombre des chantiers ouverts passera de 7 en 1973 à 12 en 1974.

L'année 1974 verra l'ouverture de deux nouveaux centres de tri automatique, l'un dans le XVII^e arrondissement de Paris et l'autre à proximité de la gare Montparnasse. Dans le même temps s'ouvriront les chantiers des centres de Nantes et Rennes ; ces réalisations, qui font appel aux techniques les plus élaborées, trouveront leur pleine efficacité grâce au développement progressif des équipements de tri automatique, avec, en particulier, l'ouverture du centre de Brest au début du VII^e Plan. L'Ouest de la France bénéficiera ainsi du premier réseau d'acheminement du courrier automatisé, et ce réseau modèle nous placera en tête des nations les plus avancées dans ce domaine.

La mécanisation du tri des paquets, difficile à mettre au point en raison de la diversité des formes et des dimensions des objets confiés à la poste, devrait connaître une étape significative en 1974, avec la mise en service à Nancy d'un nouveau matériel adapté à l'utilisation du code postal et au relèvement de 3 à 5 kilogrammes du poids maximum admis pour les paquets-poste.

La poste, en même temps, étoffera ses moyens de transport rapide. La ligne postale aérienne de nuit : Nancy—Dole—Lyon, ouverte au début du mois de septembre, constitue une expérience. Si elle apparaissait fiable quelles que soient les condi-

tions atmosphériques, elle pourrait être suivie en 1974 de la création de plusieurs liaisons à moyenne distance capables de compléter la « toile d'araignée » tissée par les avions de l'aéropostale. L'administration fera aussi largement appel aux capacités disponibles sur certains vols de jour des compagnies aériennes intérieures.

D'autre part, nous lancerons en 1974 la construction de 75 bureaux de poste et nous dépasserons ainsi le rythme des réalisations que nous avons arrêté l'an dernier.

Un budget de fonctionnement en forte expansion permet d'accompagner cet effort d'équipement. Le total des dépenses augmentera de 18 p. 100 environ : d'une part, 3.862 emplois nouveaux seront créés aux télécommunications, ce qui représente un changement important par rapport aux années précédentes, le développement des télécommunications s'étant effectué jusqu'ici à effectifs à peu près constants ; d'autre part, 4.200 emplois seront créés à la poste pour faire face à l'accroissement du trafic dans les secteurs en expansion.

Former nos agents aux tâches nouvelles, améliorer les conditions de travail, ce sont, dans le contexte de progrès que connaît mon ministère, des obligations impératives.

En effet, les opérations de modernisation, tant dans les télécommunications qu'à la poste, modifient de manière sensible les structures de l'emploi : certaines tâches disparaissent, des postes de travail nouveaux sont créés. Notre personnel doit pouvoir s'adapter à ces mutations nécessaires ; c'est dire toute l'importance des actions de formation professionnelle qui constituent en définitive, pour le personnel, l'une des meilleures garanties de carrière. Notre objectif pour 1974 est d'assurer, en la matière, 367.000 semaines-élèves, soit une augmentation de 16,5 p. 100 par rapport à l'année qui précède.

En ce qui concerne les conditions de travail, notre objectif premier est d'améliorer l'environnement des postes de travail, en liaison avec les représentants du personnel. Dans ce sens, l'action entreprise pour les centres de tri en 1973 sera amplifiée : un crédit de 10 millions de francs sera consacré à des travaux de rénovation, de manière à rendre les locaux plus confortables, plus agréables. La participation du personnel à ces réalisations se fera par l'intermédiaire de structures analogues aux comités d'hygiène et de sécurité existant dans le secteur privé.

Si les conditions de travail constituent un problème essentiel et sont au premier chef de nos préoccupations, il nous importe également d'offrir à notre personnel, s'il le souhaite, des possibilités pour améliorer, de manière modeste mais certaine, ses « conditions de vie ». Cela m'amène à esquisser en quelques mots nos objectifs principaux en matière de réalisations sociales : dans le domaine des investissements, priorité sera donnée au logement, plus particulièrement dans la région parisienne, où le problème pose le plus de difficultés ; dans le domaine des crédits de fonctionnement, un effort tout particulier sera consenti pour la création et l'amélioration des restaurants réservés au personnel.

Autre aspect très important de notre politique de personnel : les rémunérations. Je ne puis aborder, bien entendu, que les mesures propres à mon ministère : l'enveloppe des mesures indemnitaires et catégorielles pour l'année 1974 s'élèvera à 75.900.000 francs, soit une progression de 39 p. 100 par rapport à l'année 1973.

Ces crédits nouveaux permettront la revalorisation de 17 indemnités et la réforme des catégories B, C et D, dont bénéficiera le personnel au cours de l'année 1974 et dont le coût est loin d'être négligeable ; ainsi, pour la catégorie B, les mesures qui doivent prendre effet au 1^{er} juillet 1974 entraîneront une dépense supplémentaire de 40 millions de francs.

Je voudrais maintenant aborder deux aspects particuliers en matière de personnel : l'auxiliarat et l'emploi du personnel féminin.

Le présent projet de budget permettra une résorption légère de l'auxiliarat ; en effet, 2.000 titularisations d'auxiliaires seront possibles et 500 emplois ont été créés avec suppression corrélative des crédits d'auxiliaires.

En fait, compte tenu des possibilités offertes par les concours internes, quelque 7.200 auxiliaires devraient accéder à un emploi de titulaire au cours de l'année 1974, et ce dans l'hypothèse la plus défavorable.

En ce qui concerne l'accès aux différents emplois de mon ministère, j'entends que tous les postes, sauf exceptions justifiées, soient accessibles tant aux femmes qu'aux hommes. Certes, depuis quelques années, des progrès importants ont été réalisés, mais il nous faut encore aller de l'avant et je puis vous pré-

ciser qu'en 1974 un premier recrutement féminin de préposées sera effectué et que les mêmes possibilités de carrière qu'au personnel masculin leur seront offertes.

Cette étape franchie, je puis vous affirmer que la mixité des emplois aux P. T. T. sera une réalité.

Un problème a retenu toute mon attention : celui de la sécurité des agents face à la recrudescence du banditisme. J'ai décidé d'affecter en 1974 28 millions de francs à des travaux et à l'achat des matériels nécessaires pour protéger le personnel des postes et les fonds et valeurs qui leur sont confiés. J'ai eu l'occasion de souligner à plusieurs reprises cette année, en particulier le 20 juin devant votre commission des affaires économiques et du Plan, le détail des mesures prises à la fois pour multiplier les obstacles matériels entre les malfaiteurs et nos agents, pour renforcer la surveillance automatique des locaux et pour accroître la protection de nos circuits de transports de fonds. Je n'y reviendrai aujourd'hui que pour signaler que des protections vitrées entre la salle du public et les locaux de service sont d'ores et déjà commandées pour l'équipement de 1.000 bureaux particulièrement menacés.

Après cette présentation rapide du projet de budget pour 1974, dont je ne crois pas que l'on puisse méconnaître l'importance pour la nation, je voudrais aborder quelques problèmes plus particuliers.

Le premier concerne l'équipement et la desserte des zones rurales, et d'abord en ce qui concerne la poste.

Chacun aspire à être desservi de la même façon que s'il était en ville. Or, déjà l'instituteur, le médecin et le notaire se sont éloignés des hameaux. Désormais, on redoute de voir partir le bureau de poste et le « facteur » et l'on n'est pas toujours prêt à envisager avec l'esprit serein la transformation du service postal, jugée pourtant nécessaire.

L'adaptation de la poste aux nouveaux modes de vie rurale est en effet indispensable : agriculteurs, artisans ou commerçants ont besoin de recevoir leur courrier de bonne heure, surtout lorsqu'ils sont isolés. L'information courante est précieuse lorsqu'elle n'avantage personne *a priori*. Et la poste le sait bien, qui, pour cela, a mis en place le courrier individuel à distribution exceptionnelle, le Cidex que j'envisage de développer largement au cours de l'année prochaine pour généraliser la distribution matinale du courrier. Les expériences qui ont été réalisées ne se sont d'ailleurs pas limitées aux zones rurales, où elles ont donné des résultats très encourageants. Le Cidex a été utilisé avec succès à la périphérie des agglomérations, dans les zones industrielles et dans les ensembles pavillonnaires.

Mais je voudrais surtout souligner ici que l'adoption de la méthode du Cidex m'a permis d'ores et déjà de maintenir bon nombre d'établissements postaux, qui sans cela auraient eu un trafic nettement insuffisant. Sur les 380 tournées de Cidex qui sont en place, 26 ont en effet été confiées à des receveurs-distributeurs. Ces responsables de bureaux assurent à la fois un service de guichet et la distribution du courrier dans la totalité ou la majeure partie de leur circonscription postale. De cette manière, ils ont pu multiplier les contacts entre le service public et la population, redonner une activité satisfaisante à leur établissement postal et éviter la fermeture de ce dernier.

L'équipement téléphonique des zones rurales pose un problème difficile. En effet, en raison de la dispersion de l'habitat, le coût de raccordement d'un abonné y est en moyenne environ le double qu'en zone urbaine. Il nous fallait donc trouver des formules originales permettant d'abaisser ce prix de revient. Les expériences ont d'abord été entreprises en 1972 dans quatre départements pilotes.

Elles reposent sur le regroupement des candidats abonnés d'un secteur et une réalisation simultanée des opérations.

En 1972, 3.600 lignes ont été construites. Au début de 1973, la procédure a été uniformisée et rendue applicable à tout le territoire. Des associations départementales se mettent progressivement en place. Pendant les neuf premiers mois, des opérations ont été lancées dans cinq nouveaux départements et 4.747 lignes ont été construites, soit 30 p. 100 de plus qu'en 1972. Des projets sont à l'étude dans 36 départements. Dans ces conditions, le nombre des raccordements devrait être multiplié par quatre en 1974.

Les lignes ainsi construites donnent lieu à préfinancement de la part des intéressés. Pour en alléger la charge, un relais financier a été mis en place. Les associations départementales peuvent en effet obtenir du crédit agricole un prêt correspondant au montant des avances. Le versement et le remboursement se font directement entre l'organisme financier et l'administration. Les candidats abonnés ne supportent donc en définitive que les

seuls intérêts des prêts consentis. Les collectivités locales peuvent si elles le désirent alléger encore cette charge en subventionnant les associations départementales.

Bien entendu, les candidats abonnés qui préfèrent ne pas avoir recours au crédit peuvent verser le montant de la quote-part d'avances qui leur incombe.

Certes, dans ce dernier cas, nos candidats abonnés en zone rurale se voient demander un préfinancement en général supérieur à celui demandé en zone urbaine. Mais ce préfinancement fait alors l'objet, comme en zone urbaine, d'un remboursement intégral. Quand il est néanmoins jugé trop lourd, la procédure de recours au crédit permet d'en alléger très fortement la charge.

Pas plus en zone rurale qu'en zone urbaine, nous ne pouvons pour le moment renoncer aux avances remboursables, je veux le souligner à MM. les rapporteurs.

Je suis un partisan convaincu de l'emploi de ce mécanisme qui, comme vous le savez, remonte à la loi de finances pour 1951. Les raisons qui ont conduit à le mettre en place restent valables, et le resteront tant que nous ne serons pas parvenus à un régime de croisière, qui est encore loin d'être atteint.

Nous établissons chaque année un programme budgétaire en fonction de notre capacité de financement, qui est limitée, en particulier, par nos possibilités d'accès au marché financier, sur lequel se présentent tous les grands investisseurs et dont nous prélevons déjà une part non négligeable. Ce programme « normal », malgré les taux de progression des crédits que je vous indiquais tout à l'heure, ne suffit pas à satisfaire la demande exprimée.

Nos clients peuvent, à condition de les préfinancer, demander à l'administration la mise en œuvre de programmes complémentaires. Ces clients sont, soit des personnes physiques ou morales isolées, soit des promoteurs, soit des candidats groupés, dans le cas des associations départementales du téléphone, soit des collectivités locales.

Tant que nous ne serons pas sortis de la situation de pénurie que nous connaissons, un procédé de ce type me paraît indispensable pour apporter « à la carte », si j'ose dire, un complément de programme et de financement. Je suis certain, d'ailleurs, que nos clients, conscients de l'effet d'accélération engendré par la procédure des avances remboursables, préfèrent y recourir plutôt que de voir différer la satisfaction de leur demande de raccordement téléphonique.

Le téléphone est devenu aujourd'hui un bien de grande consommation. Dans les affaires, c'est un instrument de travail. Dans la vie quotidienne, c'est un élément de confort, au même titre que les appareils électroménagers ou l'automobile. Or, dans notre société, on sait que de tels biens ont un prix.

Notre clientèle ne trouve pas anormal de participer au financement du téléphone. D'autant qu'il ne s'agit, en fait, que d'une avance sur consommation. La plupart des remboursements sont opérés en dix-huit mois. Les immobilisations de fonds consenties le sont donc pour une très brève période et la charge financière est en définitive très faible.

Je crois, de la même façon, que nos clients sont prêts à comprendre les raisons qui font que nous ne pouvons pas, pour le moment, satisfaire la totalité de la demande exprimée.

Quand une commission de contrôle a été créée à l'Assemblée nationale, j'ai dit que je m'en réjouissais. Ce n'était pas un propos politique. Je crois, en effet, que c'est l'occasion pour le pays de prendre conscience d'un certain nombre de réalités. Je ne veux, certes, pas me substituer aux commissaires, mais il se trouve que j'ai eu le privilège, depuis plus d'un an maintenant, de diriger l'administration des postes et télécommunications et de réfléchir, moi aussi, à ces problèmes. Je peux vous livrer les conclusions que j'en ai tirées.

Oui, la France est partie tard dans la course à l'équipement téléphonique. Un tel retard ne se rattrape pas en un jour ni en quelques années. Les investissements n'ont réellement décollé qu'en 1970 et, depuis lors, la croissance annuelle est très forte, atteignant même un taux de 34 p. 100 en 1972.

Qu'est-ce qui explique ce retard ? Des insuffisances de prévisions de mes prédécesseurs ? Certes non ! La vérité est beaucoup plus simple : les télécommunications sont une industrie d'équipement, grande consommatrice de capitaux. On n'a pas pu faire de téléphone en France tant que les télécommunications n'ont pas eu accès au marché financier, c'est-à-dire tant que le marché financier lui-même est resté trop limité, qu'on ne parvenait à y collecter que de maigres ressources qui allaient vers les emplois des industries de base, sidérurgie et énergie en particulier.

Ce n'est pas un hasard si, ensuite, notre progression s'est faite au rythme et par l'intermédiaire des sociétés de financement du téléphone qui ont représenté un instrument d'adaptation d'une remarquable efficacité au développement, depuis les années 1969 et 1970, de ce marché financier.

Par contre, je me fais également fort de démontrer que, dans le cadre des crédits budgétaires qui lui étaient impartis, l'administration des télécommunications a agi avec toute l'efficacité désirable.

Devant votre commission des finances, j'ai souligné le succès de notre politique des prix, propos repris d'ailleurs par M. le rapporteur de la commission des affaires économiques, il y a quelques instants.

J'en répète ici quelques éléments. De 1966 à 1973, l'indice des prix des centraux téléphoniques Crossbar, les plus usuels, est passé de 100 à 83,6. Pendant le même temps, l'indice des prix de l'ensemble des produits manufacturés passait de 100 à 125,9. En 1973, donc cette année, les prix d'engagement de l'ensemble de nos matériels ont baissé de 1,1 p. 100 en francs courants. J'aimerais que l'on me citât une politique d'encadrement des prix dont les résultats soient aussi spectaculaires.

Cela a été possible grâce à l'allongement des séries, à l'amélioration de la productivité et aux progrès économiques permis par les améliorations techniques. Mais je tiens à souligner que l'industrie a fait l'effort que le Gouvernement attendait d'elle et que nous avons surveillé cet effort de très près.

On s'étonne que l'offre ne rattrape pas la demande. On oublie que celle-ci se trouve dans cette période de « décollage » que connaissent, à un moment ou à un autre, tous les produits de grande consommation, et qui creuse l'écart avec l'offre chaque fois qu'il y a des investissements lourds à mettre en œuvre.

On a oublié, semble-t-il, que, dans les années cinquante, quand l'industrie automobile se trouvait dans la même situation, le client attendait aussi plusieurs mois, plus d'un an parfois, la livraison de sa voiture.

L'effort que nous avons planifié vise à ce que le nombre total des abonnés nouvellement raccordés ou transférés du manuel à l'automatique suive une progression annuelle constante de 25 p. 100. C'est un taux de croissance considérable et je ne crois pas qu'il y ait d'exemple d'entreprise de cette taille qui se soit fixé un tel objectif.

Je ne veux pas prolonger cet aspect de mon exposé, mais j'espère vous avoir convaincus qu'on ne gère pas une industrie comme on gère un libre-service et que certaines critiques venant de certains milieux ne s'expliquent que par une insuffisance d'information ou de jugement, sinon par la mauvaise foi pure et simple.

Nous retrouvons des problèmes de nature différente, mais également complexes, pour la poste.

La qualité du service postal a été lentement affectée par toutes les difficultés de la vie moderne : les encombrements urbains qui s'opposent au ramassage, au transport et à la distribution du courrier dans de bonnes conditions ; la fragilité de circuits complexes d'acheminement qui mettent en jeu des moyens de transport nombreux et variés devant respecter des horaires précis ; les mouvements sociaux même ponctuels qui, en affectant un maillon de la chaîne, créent des accumulations de courrier et dérèglent tout le système.

C'est pour cette raison que, dès mon arrivée à la tête de l'administration des postes et télécommunications, j'ai demandé à la poste d'étudier les moyens de stopper, puis d'atténuer progressivement cette altération de la qualité du service postal.

Tous les résultats des contrôles effectués périodiquement à ce sujet me confirment que, de façon générale, le redressement souhaité est amorcé. En septembre dernier, 82 p. 100 des lettres confiées à la poste sont parvenues à leurs destinataires dans un délai de vingt-quatre heures et 97 p. 100 dans un délai de quarante-huit heures.

Voici quelques indications qui donnent une idée de la qualité actuelle du service postal. Toutefois, mon espoir le plus sérieux repose sur l'amélioration, lente mais régulière, des délais d'acheminement enregistrés pour toutes les catégories de correspondance depuis qu'une méthode d'observation continue a été définie et mise en pratique.

Ma crainte est, en revanche, de voir ces résultats encourageants affectés par quelques perturbations sur les réseaux des transports aériens, ferrés ou routiers, ou dans l'un de nos centres de tri, points de convergence inévitables des 35 millions de

correspondances qui sont confiées à la poste chaque jour. Cette appréhension n'est pas tout à fait vaine puisque les mois d'octobre et de novembre ont connu quelques troubles de cette nature.

Votre assemblée a constitué un groupe d'étude sur les conditions d'activité des postes et des télécommunications. Mon souhait le plus vif est que les problèmes difficiles, que cette administration rencontre, soient mieux connus qu'ils ne le sont et je me réjouis de votre initiative. Je suis, ainsi que mes collaborateurs, à votre entière disposition pour faciliter au maximum les travaux de ce groupe et lui apporter toute l'aide désirable.

Notre projet de budget présente, cette année encore, une impasse d'un certain montant. Ce déséquilibre concerne d'abord la poste.

On a beaucoup parlé, ces derniers temps, d'une hausse des tarifs postaux. Il est exact que le compte d'exploitation de la poste est fortement déficitaire et qu'une saine gestion de l'entreprise exigerait un remaniement tarifaire. Vous connaissez les motifs de politique générale qui interdisent, pour le moment, qu'une telle décision soit prise.

Nul ne sait comment va évoluer la conjoncture au cours de l'année 1974 ; c'est pourquoi le Gouvernement a estimé qu'il n'était pas possible d'intégrer dans les prévisions budgétaires une hausse dont ni la date ni le montant ne peuvent, pour le moment, être déterminés.

Une grande part du déficit d'exploitation de la poste est due — M. le rapporteur spécial de la commission des finances l'a souligné — à l'aide qu'elle apporte à la presse.

Il y a, dans ce domaine, une situation tout à fait anormale puisque les taxes postales ne couvrent actuellement que 12 p. 100 des frais de transport et de distribution des journaux, ce qui a entraîné, pour la poste, une insuffisance de recettes de 700 millions de francs en 1973.

La proposition est souvent faite de mettre à la charge du budget général la totalité de ce déficit de presse. Cette solution, j'en conviens volontiers, ne serait pas sans avantage pour moi. Mais l'équilibre du budget des P. T. T. ne doit pas faire oublier celui du budget général.

En réalité, il faut commencer par porter les taxes de presse à un niveau plus réaliste, qui ne conduise pas, comme c'est le cas actuellement, avec la quasi-gratuité de la distribution par abonnement, à fausser complètement la comparaison entre les différentes formes de distribution et à peser de façon excessive sur le budget de la poste.

Certes, je sais que la presse connaît, elle aussi, des difficultés et j'ai, croyez-le bien, le souci de ne pas lui imposer des charges qu'elle ne pourrait supporter. C'est pourquoi je suis disposé à ménager, dans cette affaire, les transitions nécessaires.

Je puis vous dire que j'ai déjà présenté au ministre de l'information et à des représentants qualifiés de la presse, un plan de cinq ans d'augmentations progressives des taxes postales de presse, fondé sur l'idée d'une stabilisation du déficit de presse à son niveau actuel.

C'est, à mon avis, un projet qui est raisonnable et dont l'application, envisagée dès 1974, doit permettre d'établir les relations entre la poste et la presse sur des bases plus saines.

Le problème essentiel reste cependant celui des services financiers. Je ne parle pas du problème technique qui est résolu et même très bien résolu, ce qui permet aux services financiers de la poste de jouer un rôle irremplaçable dans l'organisation monétaire et financière française. Irremplaçable parce que, quoi qu'en pensent certains, la poste assure, notamment dans la circulation de la monnaie scripturale et de la monnaie fiduciaire, des services que le secteur bancaire n'est pas en mesure, de par son organisation, d'assurer, de sorte que le problème ne se pose pas en termes de concurrence mais de complémentarité.

C'est pourquoi j'ai proposé au Gouvernement, dans le courant de l'été, un plan de redressement de la situation des services financiers qui reconnaît précisément cette vocation.

Je n'ai pas l'intention de faire des chèques postaux une banque d'Etat. Mais j'ai celle d'ordonner leur gestion autour d'un double équilibre : équilibre économique dont l'objet est notamment de rentabiliser les équipements mis en place, ce qui suppose que les services financiers puissent conserver la clientèle de particuliers qui est la leur et soient, à cet effet, en mesure de lui offrir l'ensemble des services qu'elle attend de ses teneurs de comptes ; équilibre financier grâce à la recherche des diverses mesures susceptibles de mettre un terme au déficit.

Comme je vous l'ai rappelé, les chèques postaux constituent un des éléments essentiels de l'organisation monétaire et financière française. Mes services poursuivent donc des études sur ces questions de principe, en liaison étroite avec ceux de M. le ministre de l'économie et des finances. Je ne puis, à l'heure actuelle, vous donner la réponse du Gouvernement, qui n'est pas encore arrêtée. Ayez au moins l'assurance que le débat est ouvert au fond !

Cependant, la prolongation de la situation déficitaire des services financiers constitue une anomalie grave. Elle revient à stériliser, au profit d'une branche maintenue artificiellement en déficit, une partie de la capacité d'emprunt de l'administration des P. T. T.

C'est pourquoi, dans l'intérêt de l'une comme de l'autre des deux branches essentielles de mon département ministériel, j'estime préférable que la vérité des comptes apparaisse clairement.

La fusion en un seul budget d'entreprises fondamentalement différentes entretient une ambiguïté que j'estime malsaine. J'ai donc l'intention de faire examiner par le Gouvernement un projet, que je fais présentement élaborer par mes services, et qui a un double objet : organiser une séparation plus nette des deux branches poste et télécommunications et transposer dans chacun de ces secteurs les progrès accomplis récemment dans la gestion du secteur industriel public.

La création, en 1923, du budget annexe devait permettre de reconnaître la spécificité que les postes et télécommunications tirent du caractère industriel et commercial de leur activité. Force est bien de reconnaître que l'objectif n'a pas été atteint.

Une gestion plus efficace passe par une révision de son régime financier qui est encore celui des administrations classiques. Je refuse, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois à cette tribune et ailleurs, la privatisation des P. T. T. Je suis persuadé que des progrès importants de gestion peuvent être accomplis à l'intérieur du secteur public.

La réalisation des objectifs ambitieux qui nous ont été assignés sera certainement compromise si cette révision n'est pas entreprise immédiatement. Je ferai, pour ma part, le maximum pour que le nécessaire soit fait.

Le Gouvernement a assigné aux postes et télécommunications des objectifs très ambitieux. J'ai pu, en dix-huit mois, prendre la mesure de cette administration. J'y ai trouvé des hommes d'une très grande qualité, tout à fait capables de répondre à l'attente que le pays place en eux, à condition que les moyens nécessaires leur soient donnés, que les contraintes inutiles soient levées et, bien évidemment, que les critiques inefficaces et stériles leur soient épargnées. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République, à droite et sur certaines travées au centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, la suite de la discussion est reportée à la prochaine séance.

— 5 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture (n° 27, 31, 32, 33, 37, 1973-1974).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 71, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan. (*Assentiment.*)

— 6 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires sociales demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi de finances rectificative pour 1973 (n° 68, 1973-1974), dont la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au samedi 8 décembre 1973 :

A neuf heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale (n° 38 et 39, 1973-1974).

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— **Economie et finances :**I. — **Charges communes :**

M. Henri Tournan, rapporteur spécial (rapport n° 39, tome III, annexe n° 14).

II. — **Services financiers :**

M. Auguste Amic, rapporteur spécial (rapport n° 39, tome III, annexe n° 15).

— **Comptes spéciaux du Trésor (y compris le fonds routier) :**

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial (rapport n° 39, tome III, annexe n° 42).

Articles 25 à 32, 44 et 45.

A quinze heures :

— **Budget annexe des postes et télécommunications** (suite et fin) :

M. Henri Henneguelle, rapporteur spécial (rapport n° 39, tome III, annexe n° 36) ;

M. Pierre Marzin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 41, tome XV).

A partir de dix-huit heures trente :

— **Commerce et artisanat :**

M. Yves Durand, rapporteur spécial (rapport n° 39, tome III, annexe n° 11) ;

M. Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 41, tome IV).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1974.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents le jeudi 15 novembre 1973, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1974 est fixé au lundi 10 décembre 1973, à dix-huit heures.

Personne ne demande la parole ?..

La séance est levée.

(La séance est levée le samedi 8 décembre 1973, à une heure.)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
RAOUL JOURON.*

Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DES LOIS
(Art. 19 du règlement.)

M. Mignot a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 70, 1973-1974), adopté par l'Assemblée nationale, sur la modernisation des taux de la fiscalité directe locale.

M. Schiélé a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 59, 1973-1974), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, en ce qui concerne les conditions dans lesquelles l'honorariat est conféré aux anciens maires et adjoints.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 7 DECEMBRE 1973

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au Président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Transports de la région parisienne : réorganisation.

13698. — 7 décembre 1973. — Mme Brigitte Gros expose à M. le ministre des transports que la crise de l'énergie oblige aujourd'hui à reconsidérer l'organisation des transports de la région parisienne pour les adapter à la situation nouvelle. En conséquence, elle lui demande, du fait que les automobilistes vont utiliser les transports en commun en plus grand nombre, s'il ne conviendrait pas d'adapter ces derniers afin qu'ils soient en mesure d'accueillir, dès janvier 1974, ces nouveaux voyageurs, c'est-à-dire de prévoir un étalement des horaires de travail qui permettrait l'emploi dans de bonnes conditions des transports en commun ; de créer de nouveaux couloirs réservés aux autobus ; d'étendre les lignes de métro et des chemins de fer de banlieue. Il lui semble également souhaitable de réunir dans les jours qui viennent une commission spéciale composée de parlementaires du grand Paris, du préfet de région et des directeurs généraux de la S. N. C. F. et de la R. A. T. P. pour mettre au point un plan d'urgence qui réglerait ce problème.

Bureaux départementaux de l'environnement : mise en place.

13699. — 7 décembre 1973. — M. Raoul Vadebled demande à M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement les raisons qui s'opposent à la mise en place des bureaux de l'environnement dans chaque département. Les bureaux de l'environnement avaient été prévus par une circulaire ministérielle du 2 février 1972, et il apparaît que, près de deux ans après, une dizaine de départements seulement disposent d'un tel bureau. Il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour accélérer la mise en place de ces bureaux départementaux nécessaires à l'action décentralisée de son ministère.

REponses DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Enseignement agricole par correspondance.

13465. — M. Yvon Coudé du Foresto expose à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural que l'apprentissage agricole était jusqu'à présent, et surtout dans son département, assorti d'un enseignement dispensé par des instituteurs itinérants dans de nombreux centres. Or, cette année, tous ces centres ont été supprimés et remplacés par trois qui sont à peu près inaccessibles à la majorité des élèves pour des raisons de transport. Il ne restait plus à ces élèves qu'à se tourner vers l'enseignement par correspondance pour préparer le brevet d'apprentissage agricole prévu jusqu'en 1976. Cette année, le ministère de l'agriculture n'a encore pris aucune position quant à l'autorisation aux centres par correspondance d'enregistrer les contrats. Cette situation est très préjudiciable pour les enfants alors qu'à la rentrée dans les trois centres est déjà effectuée. En conséquence, il lui demande à quel moment la décision sera prise et quel est le sens de cette décision. (Question du 16 octobre 1973.)

Réponse. — L'application des dispositions de la loi n° 71-576 du 16 juillet 1971 relative à l'apprentissage se traduit en milieu rural par la transformation des cours professionnels en centres de formation d'apprentis relevant : du ministère de l'éducation nationale s'ils conduisent à une formation industrielle, commerciale et artisanale, ou du ministère de l'agriculture et du développement rural s'ils préparent à l'exercice d'un métier du secteur agricole. Dans l'ensemble des secteurs, y compris l'agriculture, l'implantation de centres est décidée par le préfet de région en fonction d'un schéma régional établi par le comité régional de la formation professionnelle de la promotion sociale et de l'emploi. L'enseignement par correspondance, en raison de sa nature, est désormais soumis à certaines contraintes eu égard à l'obligation du respect des règles relatives à la répartition des matières à enseigner. A cet égard, l'article 14 du décret n° 72-280 du 12 avril 1972 fait état de la possibilité de dispenser, par correspondance, une partie de l'enseignement donné à l'apprenti. Dans le cadre des dispositions du décret n° 72-281 du 12 avril 1972, les cours par correspondance peuvent avoir conclu des accords simples leur permettant d'achever les formations en cours. A partir du moment où prend fin cet accord simple, le cours par correspondance peut poursuivre une partie de la formation dans la mesure où il aura conclu une convention avec un ou plusieurs centres de formation d'apprentis (C. F. A.) (annexe II ter de la convention type parue au Journal officiel du 28 novembre 1972). Il est donc exclu qu'un centre par correspondance dispense aux apprentis la totalité de la formation envisagée. Compte tenu de la dispersion géographique des apprentis du secteur agricole et pour pallier les difficultés de transport, les autorités régionales ont été conduites à prévoir des centres de formation d'apprentis annexés à des établissements d'enseignement agricole avec des sous-centres eux-mêmes annexés ou non à d'autres établissements. En outre, il est prévu dans la convention de création du centre de formation d'apprentis des frais de transport et d'hébergement s'ajoutant au budget théorique et intervenant dans le calcul de la subvention de l'Etat. Dans le cas cité par l'honorable parlementaire, un centre départemental de formation d'apprentis a été créé en annexe d'un collège agricole avec trois sous-centres issus de la transformation d'anciens cours professionnels répartis au Nord, au Sud et à l'Ouest du département. Cette implantation a résulté des décisions du comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi qui est chargé de la mise en place des centres de formation d'apprentis dans le cadre de la région. En conséquence, ces dispositions devraient permettre la mise en place progressive d'une structure d'accueil satisfaisante pour les apprentis du secteur agricole leur offrant ainsi une formation nettement meilleure qu'auparavant.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
EQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 13547 posée le 6 novembre 1973 par M. Dominique Pado.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 13566 posée le 13 novembre 1973 par **M. Edouard Bonnefous**.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 13572 posée le 13 novembre 1973 par **M. Francis Palmero**.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Attribution de la carte du combattant (service en Afrique du Nord) : dépôt d'un projet de loi.

13120. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** si le projet de loi concernant l'attribution de la carte du combattant aux jeunes du contingent qui ont servi en Afrique du Nord, et, plus particulièrement, en Algérie, sera déposé lors de la prochaine session et, dans l'affirmative, s'il n'envisage pas de déposer ce projet de loi sur le bureau du Sénat compte tenu du vote déjà émis par cette Assemblée sur ce problème. (*Question du 5 juillet 1973.*)

Réponse. — Le projet de loi (n° 723) donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord, entre le 1^{er} janvier 1952 et le 2 juillet 1962, a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale au cours de la séance du 19 octobre 1973.

ECONOMIE ET FINANCES

Biens en France d'un Français à l'étranger.

11987. — **M. Marcel Brégégère** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** qu'une personne de nationalité française, domiciliée depuis 1968 à l'étranger, possède quelques biens en France : en particulier, une propriété louée en partie, d'où revenus déclarés en France. La propriété ayant été acquise en très mauvais état, les revenus ont jusqu'à ce jour été utilisés à l'entretien et à la remise en état des lieux. Les impôts sur le revenu des personnes physiques ont toujours été acquittés régulièrement. Pour faciliter l'administration de cet ensemble, le propriétaire a nommé un fondé de pouvoir chargé de faire rentrer les loyers et de régler toutes les dépenses afférentes au fonctionnement normal d'un immeuble. Le propriétaire ne possède pas de pouvoir sur le compte en banque ouvert à cet effet au nom du fondé de pouvoir. Aucun versement par chèque ou espèces n'a été fait au propriétaire par le fondé de pouvoir. Il lui demande si cette situation est légale et dans le cas contraire quelles dispositions doivent prendre les intéressés pour répondre aux obligations de la loi. (*Question du 29 septembre 1972.*)

Réponse. — Les litiges pouvant intervenir entre un propriétaire d'immeuble et son fondé de pouvoirs relèvent des tribunaux civils, juges du contrat passé entre les intéressés. Le cas particulier visé par l'honorable parlementaire pourrait donc éventuellement être évoqué près des services du ministère de la justice. Si la question concerne la régularité de leur situation au regard de la loi fiscale, seule l'indication des noms et adresses du mandant, du mandataire et l'adresse de l'immeuble pourraient permettre, après enquête, de prendre parti.

INTERIEUR

Campagne pour les élections cantonales dans le Haut-Rhin.

13387. — **M. Hector Viron** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur certains aspects de la campagne pour les élections cantonales dans le département du Haut-Rhin. Il apparaît en effet qu'en matière d'affichage les conditions prévues par la loi, attribuant un panneau à chaque candidat, ne sont pas respectées dans de nombreux villages. De plus, les dispositions nécessaires pour permettre cet affichage dans les deux langues ne sont pas prises non plus, alors que le remboursement des affiches s'effectue compte tenu de ces dispositions. Pour le canton de Dannemarie, par exemple, la quasi-totalité des villages est concernée par cette observation. D'autre part, les dispositions

légales qui permettent aux candidats de disposer de salles publiques ne sont pas respectées partout. C'est le cas à Dannemarie notamment où une salle publique a été refusée à un candidat. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre : 1° pour faire respecter à l'avenir les dispositions concernant l'affichage légal, partie intégrante de la liberté d'expression ; 2° pour que les salles publiques soient mises à la disposition des candidats. (*Question du 22 septembre 1973.*)

2^e réponse. — Comme suite à la réponse d'attente publiée au *Journal officiel* (Débats Sénat) du 30 octobre 1973, l'enquête à laquelle il a été procédé sur les faits évoqués par l'honorable parlementaire permet d'apporter les précisions suivantes : un certain nombre de communes du Haut-Rhin ne possèdent pas de panneaux d'affichage. Elles mettent alors à la disposition des candidats, conformément aux instructions en vigueur, des emplacements délimités sur les murs des bâtiments publics. Mais les surfaces ainsi dégagées sont effectivement parfois insuffisantes pour recevoir les deux affiches que les candidats peuvent apposer en même temps (une affiche en langue française et sa traduction en langue allemande) dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. C'est le cas notamment dans le canton de Dannemarie. Il reste que les emplacements électoraux étaient d'une surface identique pour chacun des candidats et qu'ainsi aucune inégalité entre ceux-ci n'a pu infléchir les résultats du scrutin. Quoi qu'il en soit, le ministre de l'intérieur a donné des instructions au préfet concerné pour que les dispositions du code électoral soient rigoureusement respectées à cet égard à l'occasion des prochaines consultations. En ce qui concerne la tenue de réunions électorales à Dannemarie, le maire de cette commune a adopté depuis une quinzaine d'années comme ligne de conduite de refuser systématiquement la salle de la mairie à tous les candidats, quelle que soit leur appartenance politique. Il s'ensuit que sur ce point également l'égalité entre les candidats a été respectée. Au demeurant, l'article L.47 du code électoral ne saurait être interprété comme faisant obligation aux maires de mettre les locaux publics à la disposition des candidats pendant la campagne électorale.

Agents des collectivités locales : congés annuels.

13393. — **M. Pierre Schiélé** rappelle à **M. le ministre de l'intérieur** que sa circulaire n° 73-204 du 4 avril 1973 se réfère à celle du 19 juin 1970 (n° 70-314) fixant les règles permanentes relatives aux congés annuels des agents des collectivités locales de laquelle il ressort que le samedi continue normalement d'être compté comme jour ouvrable. Cette précision ne figurant plus dans la circulaire FP n° 1117 du 2 mars 1973 concernant les agents de l'Etat, il lui demande si les samedis ne sont plus décomptés dans les vingt-sept jours ouvrables du congé annuel des fonctionnaires de l'Etat et, dans l'affirmative, les raisons qui s'opposent à ce que cette même mesure soit étendue au profit des agents des collectivités locales. (*Question du 26 septembre 1973.*)

Réponse. — Aucune décision officielle n'a précisé que pour le congé annuel des agents de l'Etat le samedi ne serait plus compté comme jour ouvrable. Les agents des collectivités locales étant en cette matière exactement alignés sur leurs homologues de l'Etat, ils bénéficieront immédiatement des dispositions qui seront éventuellement prises en faveur de ces derniers.

Communes : allocations aux handicapés mineurs.

13553. — **M. Jean Cluzel** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que les communes sont tenues de verser à leurs agents l'allocation aux handicapés mineurs ; que le fonds de compensation des allocations familiales, géré par la caisse des dépôts et consignations, se refuse à prendre en charge le montant des sommes avancées par les communes, bien que les textes législatifs et réglementaires (ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 et décret n° 71-612 du 15 juillet 1971) ne fassent aucune distinction entre les différentes prestations familiales ; que le versement sans contrepartie de cette allocation peut constituer pour les très petites communes une lourde charge financière et une incitation à refuser l'embauche d'agents communaux ayant des enfants infirmes à charge. C'est pourquoi il lui demande s'il entend, en liaison avec les ministres intéressés, donner les instructions pour que l'allocation aux handicapés mineurs fasse, comme l'ensemble des autres prestations familiales, l'objet d'une prise en charge par le fonds de compensation des allocations familiales. (*Question du 8 novembre 1973.*)

Réponse. — Les diverses prestations familiales dont le financement incombe à la caisse nationale des allocations familiales sont celles énumérées par l'article L. 510 du code de la sécurité sociale

et parmi lesquelles figure l'allocation des mineurs handicapés instituée par la loi n° 71-563 du 13 juillet 1971. En raison de son caractère légal et obligatoire, cette allocation doit donc être prise en charge lors des opérations annuelles de liquidation auxquelles la caisse des dépôts et consignations procède à l'égard des collectivités locales pour le compte de la caisse nationale des allocations familiales. En conséquence, il est souhaitable que des précisions soient fournies sur la nature des difficultés qui ont motivé la question posée afin qu'il soit procédé à leur examen avec la caisse des dépôts et consignations dont les services ont indiqué qu'ils prennent en considération l'allocation de l'espèce au même titre que les autres prestations familiales légales. Ceci étant, il faut préciser que les collectivités locales doivent assumer seules la charge financière représentée par l'avantage similaire qu'est l'allocation spéciale au titre des enfants atteints d'une infirmité ou d'une maladie chronique et poursuivant leurs études entre l'âge de vingt ans et celui de vingt-cinq ans, avantage à caractère facultatif dont l'octroi a été autorisé par la circulaire n° 71-184 du 30 mars 1971. Cette règle est également valable pour l'allocation de frais de garde d'enfants âgés de moins de trois ans instituée par la circulaire n° 71-196 du 2 avril 1971.

Sociétés fournisseurs d'un département : liste des actionnaires.

13558. — M. Jacques Duclos demande à **M. le ministre de l'intérieur** : 1° s'il trouve normal qu'un préfet refuse de satisfaire la demande légitime de conseillers généraux, soucieux d'obtenir la liste des actionnaires de sociétés effectuant des fournitures au département ; 2° s'il ne pense pas qu'un tel refus pourrait tendre à dissimuler certaines irrégularités ; 3° s'il ne compte pas rappeler à l'ordre le préfet qui agirait ainsi et exiger que la liste des actionnaires de sociétés percevant des fonds du département, au titre de fournitures diverses, soit portée à la connaissance des conseillers généraux. (*Question du 8 novembre 1973.*)

Réponse. — Aux termes du quatrième alinéa de l'article 54 de la loi du 10 août 1871, « le préfet, sur l'avis conforme de la commission départementale, passe les contrats au nom du département ». La commission départementale appelée à donner son avis sur les marchés passés par cette collectivité locale a donc connaissance des dossiers des marchés qu'elle doit approuver. Ces dossiers ne peuvent comporter que les renseignements et pièces dont le préfet peut exiger des candidats la production, en vertu des dispositions combinées de l'article 251 du code des marchés publics et de l'arrêté du 17 octobre 1973 pris pour l'application de ce texte. La liste des actionnaires des sociétés candidates ne figure pas au nombre de ces documents exigés à l'appui du dossier du marché soumis à la commission départementale.

PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT

Lutte contre le bruit.

11926. — M. André Diligent demande à **M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement** s'il compte soumettre au Parlement lors de la prochaine session un projet de loi sur la lutte contre le bruit. (*Question du 14 septembre 1972.*)

Réponse. — A la suite de la décision du conseil des ministres du 10 juin 1970, de nombreuses réunions interministérielles se sont déroulées sur les problèmes de bruit et une mission de coordination était confiée à un haut fonctionnaire pendant l'année 1972. L'objectif visé était un projet de loi-cadre pour lutter contre le bruit. Il est rapidement apparu cependant que les difficultés rencontrées par les pouvoirs publics pour lutter efficacement contre les nuisances sonores ne résultaient pas de l'absence de textes réglementaires satisfaisants mais à la fois : des lacunes que présentent nos connaissances sur la mesure des bruits et l'évaluation de la gêne qui en découle car de nombreux facteurs psycho-sociologiques interviennent ; des obstacles que rencontre plus généralement toute action répressive en matière de lutte contre les nuisances : difficultés de contrôle et de prise de sanctions rapides, adaptées et exemplaires. Dès lors, plutôt que d'établir une loi-cadre nouvelle suivie d'une élaboration laborieuse de textes d'application difficilement applicables par souci d'efficacité les pouvoirs publics ont préféré faire porter leur action dans le cadre des textes actuels, sur chacun des secteurs d'activités dont les nuisances sonores sont manifestes :

Bruit émis par :

Les véhicules soumis au code de la route :

Les niveaux limites de bruit des véhicules avaient été fixés en 1962. Un arrêté du 13 avril 1972, pris sur la base d'une directive européenne, a abaissé ces niveaux de 1 décibel pour les voitures

de tourisme et les poids lourds de moins de 200 CV et de 3 db pour les cyclomoteurs. D'ores et déjà, les services de la Communauté économique européenne ont été saisis par le Gouvernement français d'une proposition d'étude concertée pour modifier le mode réglementaire de description du bruit des véhicules et pour fixer l'objectif d'une réduction de 5 décibels, dans un délai de cinq ans, du niveau limite de bruit autorisé. Parallèlement, 37 brigades légères de police dotées de camionnettes équipées d'appareils de mesure ont été créées (le Fiane a contribué pour un million de francs à l'équipement de ces brigades). En outre, la formation à la conduite silencieuse fera prochainement partie du programme des auto-écoles. Enfin, une circulaire du 26 mars 1973 a réglementé l'usage des motocycles en tous-terrains.

Les engins de chantier :

Un arrêté du 11 avril 1972 limite le bruit émis à vide par les seuls moteurs des engins. Un second arrêté, du même 11 avril 1972, fixe le bruit limite des motos-compresseurs. Il est le premier d'une série d'arrêtés qui fixeront le niveau global maximum en charge de chaque catégorie d'engin. La C. E. E. Bruxelles a été saisie de ces textes et projets en vue de promouvoir la nécessaire harmonisation européenne en ce domaine.

Avions :

Conformément aux recommandations de l'O. A. C. I., le bruit émis par les nouveaux types d'avions de plus de 5,7 tonnes est limité. En ce qui concerne les avions légers, une « pratique recommandée » de l'O. A. C. I. servira prochainement de base à une réglementation nationale et déjà le facteur bruit constitue l'un des éléments déterminant du choix pour le renouvellement des flottes d'avions légers des pouvoirs publics.

Autres matériel et engins bruyants :

Ont été mises à l'étude, d'une part, l'obligation faite aux constructeurs d'inscrire le niveau de bruit sur les matériels (tondeuses à gazon, ascenseurs, appareils électroménagers, etc.) qu'ils diffusent ; d'autre part, une limitation réglementaire de ce niveau de bruit. Ces actions nécessitent au préalable des études, sinon difficiles, à tout le moins longues à mener, sur la caractérisation du niveau de bruit de ces engins. Cette action fera prochainement l'objet d'une saisie de la C. E. E.

Les établissements industriels :

Le bruit des établissements industriels est réglementé en application de la loi du 19 décembre 1917 modifiée sur les établissements classés. Des propositions de modification de la nomenclature des établissements classés et des prescriptions qui leur sont appliquées ont été établies et sont en cours d'examen afin de renforcer dans chaque cas les textes réglementaires. En outre, la dotation en sonomètres des services de contrôle est chaque année complétée en fonction des possibilités budgétaires.

Insonorisation des constructions :

L'arrêté du 14 juin 1969 a fixé l'isolation phonique minimale d'un logement. Des contrôles de conformité à cette réglementation ont été opérés en 1972. Ils ont permis de constater des infractions qui ont été sanctionnées et qui revêtent un caractère exemplaire. Un arrêté du 10 février 1972 vise à inciter les sociétés d'H. L. M. à adopter des niveaux d'insonorisation supérieurs aux seuils réglementaires fixés. L'attribution du premier « label acoustique » a eu lieu en mars 1973. Enfin, une réglementation précise de l'isolation acoustique des bâtiments autres que les logements est à l'étude. Afin de permettre aux locataires et propriétaires de mieux connaître et d'améliorer le confort acoustique de leur habitation un guide pratique de l'isolation phonique des logements a été réalisé et mis à disposition du public et une subvention a été accordée à l'institut national de la consommation pour accorder une aide financière aux particuliers qui souhaitent faire mesurer le niveau d'isolation acoustique de leur logement.

Aérodromes :

a) Le décret du 13 février 1972 et les arrêtés du 27 mars 1973 ont ouvert, pour les riverains des aéroports de Roissy et d'Orly, des possibilités d'aide pour le relogement ou, selon les cas, l'insonorisation de leurs habitations (la commission d'attribution de ces aides a été mise en place en février 1973). Le financement de cette action est assuré par la perception d'une taxe sur le trafic au départ des deux aérodromes en cause. Simultanément, les procédures d'envol à partir d'Orly ont été modifiées afin de minimiser globalement le bruit perçu au sol. Enfin, des appareils de contrôle continu des trajectoires ont été installés pour s'assurer du respect strict de ces nouvelles procédures ; b) une directive d'aménagement du territoire a donné un caractère contraignant aux instructions qui avaient pu être précédemment données aux préfets en vue d'interdire ou de limiter les constructions sur les zones les plus exposées au bruit à proximité des aérodromes existants ou futurs.

Voies rapides urbaines et urbanisme :

Tandis que se poursuivent les études et les expérimentations sur la mise en œuvre pratique de dispositifs antibruit à proximité des voies rapides, un guide du bruit autour des voies de circulation a été établi par le ministre de l'équipement à l'usage des services chargés de l'étude des infrastructures de circulation. La C. E. E. va être saisie d'un projet de norme européenne pour définir un indice d'exposition au bruit de la circulation. Enfin, certains aménagements du code de l'urbanisme sont étudiés en vue de réduire ou de réglementer les constructions à proximité des voies rapides.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Téléphone : taxe due au service des réclamations.

13539. — **M. Etienne Dailly** expose à **M. le ministre des postes et télécommunications** que dans l'impossibilité d'obtenir leur correspondant, les abonnés du téléphone reliés à l'automatique sont souvent contraints de recourir au service des réclamations pour être en communication avec l'abonné demandé mais que ce service perçoit alors une taxe supplémentaire. Il lui demande s'il lui paraît normal que ce soit une fois de plus les abonnés du téléphone qui fassent les frais de son mauvais fonctionnement ou de l'insuffisance de son équipement. (*Question du 6 novembre 1973.*)

Réponse. — Le service des réclamations ne perçoit aucune taxe supplémentaire pour mettre en communication avec son correspondant un demandeur n'ayant pu l'obtenir. La taxe perçue sur le demandeur pour cette communication est celle normalement applicable aux communications établies par l'intermédiaire d'une opératrice dans les relations exploitées en automatique.

TRANSPORTS

M. le ministre des transports fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 13538 posée le 15 novembre 1973 par **M. Francis Palmero**.

M. le ministre des transports fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 13546 posée le 6 novembre 1973 par **M. Robert Schwint**.

M. le ministre des transports fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 13556 posée le 8 novembre 1973 par **M. Roger Poudonson**.

Erratum

à la suite du compte rendu intégral des débats
de la séance du 4 décembre 1973.

(*Journal officiel* du 5 décembre 1973, Débats parlementaires, Sénat.)

Page 2403, 1^{re} colonne, au lieu de : « 1693. — M. Louis de la Forest... », lire : « 11693. — M. Louis de la Forest... »